

République Algérienne Démocratique et populaire  
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

## UNIVERSITE MOULOUD MAMMERRI DE TIZI-OUZOU

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des sciences de Gestion

Département des Sciences économiques

Laboratoire REDYL

Réformes Economiques et Dynamiques Locales



Mémoire de Master en sciences économiques

Option : Economie et Finances Locales

**Sujet :**

*La contribution des dispositifs de financement de microcrédit  
à l'émergence des activités innovantes, cas de l'ANGEM de  
Tizi-Ouzou*

Préparé par :

- BRIKI Nawel
- CHELLI Lynda

Encadré par :

Pr AHMED ZAID Malika

Devant le jury composé de :

- Présidente/Examinatrice : Mme ZOURDANI Safia, MCA, UMMTO ;
- Encadreur : Mme AHMED ZAID Malika, Professeure, UMMTO ;
- Examinatrice : Mlle RAMDINI Samira, MCB, UMMTO ;
- Invitée : Mme BOUBECHIR Dahbia, Chargée de communication, ANGEM TO.

Année universitaire : 2018/2019

Date de soutenance : 25/10/2020

## *Remerciements*

*Avant tout, nous remercions le BON DIEU le tout puissant de nous avoir donné le courage et la force pour faire aboutir ce travail. Nous tenons à présenter notre profonde gratitude au Professeur Malika AHMED ZAID, notre promotrice du mémoire d'avoir voulu le diriger et qui nous a accompagné durant toute la période de la réalisation de ce travail.*

*Nous remercions tous nos enseignants du laboratoire REDYL et de la faculté des sciences économiques, de gestion et des sciences commerciales de l'UMMTO, qui ont assuré notre formation durant le cursus universitaire, ainsi que tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.*

*Nous tenons aussi à adresser nos remerciements les plus sincères au Directeur de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou Mr ARIB et Mme BOUBECHIR chargée de communication au niveau du dispositif, ainsi que tout le personnel de la direction, qui nous ont apporté leurs aides précieuses.*

## *Dédicaces*

*A celle, qui a œuvré pour ma réussite, de par son amour, son soutien, tous les sacrifices consentis et ses précieux conseils : Ma très chère maman que j'aime beaucoup. Je t'offre aujourd'hui cette pensée pour confirmer toute l'importance que tu revêtes à mes yeux ;*

*A celui qui m'a inspiré le courage et l'humilité, mon cher papa, qui m'a soutenu tout au long de mon parcours, depuis l'enfance, et qui m'a épaulé pour la réalisation de ce travail, je te souhaite une longue vie ;*

*A mes frères et sœurs, pour leurs encouragements permanents, et leur soutien moral, merci d'être là pour moi ; et ma grand-mère ;*

*A mes nièces Sirine, Éline, Massília, que j'aime ;*

*A ma binôme « Nawel » et toute sa famille, et à tous mes proches et tous mes amis(es) sans exception ;*

*Lynda*

## *Dédicaces*

*Je dédie ce modeste travail A,*

*Mes très chers parents qui m'ont toujours entouré d'amour, de patience et de soutien et qui ne cessent de se sacrifier pour moi ;*

*Ma chère sœur Hayet et ses enfants Sydra et Yacine ;*

*Mes deux frères Fouad et Faouzi ;*

*Ma meilleure amie Lila ; Et ma binôme « Lynda » ainsi que toute sa famille.*

*Nawel*

## *Liste des acronymes et abréviations*

<b>ADS</b>	:	Agence de <b>D</b> éveloppement <b>S</b> ocial
<b>AFNOR</b>	:	<b>A</b> ssociation <b>F</b> rançaise de <b>N</b> ormalisation
<b>AGR</b>	:	<b>A</b> ctivités <b>G</b> énératrices de <b>R</b> evenu
<b>AMP</b>	:	<b>A</b> chat de <b>M</b> atières <b>P</b> remières
<b>ANDI</b>	:	Agence <b>N</b> ationale de <b>D</b> éveloppement d' <b>I</b> nterprétation
<b>ANDREVET</b>	:	Agence <b>N</b> ationale de <b>V</b> alorisation des <b>R</b> ésultats de la <b>R</b> echerche et de <b>D</b> éveloppement <b>T</b> echnologique
<b>ANGEM</b>	:	Agence <b>N</b> ationale de <b>G</b> estion du <b>M</b> icrocrédit
<b>ANSEJ</b>	:	Agence <b>N</b> ationale de <b>S</b> outien à l' <b>E</b> mloi de <b>J</b> eune
<b>APSI</b>	:	Agence de <b>P</b> romotion, de <b>S</b> outien et de <b>S</b> uivi de <b>L'</b> Investissement
<b>BADR</b>	:	<b>B</b> anque d' <b>A</b> griculture et de <b>D</b> éveloppement <b>R</b> ural
<b>BDL</b>	:	<b>B</b> anque de <b>D</b> éveloppement <b>L</b> ocal
<b>BEA</b>	:	<b>B</b> anque <b>E</b> xtrémeur d'Algérie
<b>BNA</b>	:	<b>B</b> anque <b>N</b> ationale d'Algérie
<b>BRI</b>	:	<b>B</b> anque <b>R</b> akyat en <b>I</b> ndonésie
<b>CATI</b>	:	<b>C</b> entres d' <b>A</b> ide au <b>T</b> ravail <b>I</b> ndépendant
<b>CFPA</b>	:	<b>C</b> entre de <b>F</b> ormation <b>P</b> rofessionnelle et de <b>L'</b> Apprentissage
<b>CNAC</b>	:	<b>C</b> aisse <b>N</b> ationale d' <b>A</b> ssurance <b>C</b> hôme
<b>CNAS</b>	:	<b>C</b> aisse <b>N</b> ationale des <b>A</b> ssurances <b>S</b> ociales
<b>CPA</b>	:	<b>C</b> rédit <b>P</b> opulaire d'Algérie
<b>CRE</b>	:	<b>C</b> entre de <b>R</b> echerches d' <b>E</b> mloi
<b>DA</b>	:	<b>D</b> inar <b>A</b> lgérien
<b>DAM</b>	:	<b>D</b> irection d' <b>A</b> dministration et des <b>M</b> oyens
<b>DED</b>	:	<b>D</b> épartement d' <b>E</b> tude et <b>D</b> éveloppement
<b>DDC</b>	:	<b>D</b> irection de <b>D</b> éveloppement <b>C</b> ommunautaire et des <b>C</b> ellules de <b>P</b> roximité
<b>DEP</b>	:	<b>D</b> irection d' <b>E</b> tudes et de la <b>P</b> lanification
<b>DFC</b>	:	<b>D</b> irection de <b>F</b> inances et de la <b>C</b> omptabilité
<b>DPEI</b>	:	<b>D</b> irection des <b>P</b> rogrammes de l' <b>E</b> mloi et de l' <b>I</b> nterprétation

<b>DSS</b>	:	<b>Direction de Soutien Social</b>
<b>EPE</b>	:	<b>Entreprises Publiques Economiques</b>
<b>FGMMC</b>	:	<b>Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédit</b>
<b>GB</b>	:	<b>Grameen Bank</b>
<b>IANOR</b>	:	<b>Institut Algérien de Normalisation</b>
<b>IDE</b>	:	<b>Integrated Development Environment</b>
<b>IDH</b>	:	<b>Indice Développement Humain</b>
<b>IMF</b>	:	<b>Institution de la Micro- Finance</b>
<b>INAPI</b>	:	<b>Institut National Algérien de la Propriété Industrielle</b>
<b>INSA</b>	:	<b>Institut National des Sciences Appliquées</b>
<b>MC</b>	:	<b>Micro- Crédit</b>
<b>MF</b>	:	<b>Micro- Finance</b>
<b>OCDE</b>	:	<b>Organisation de Coopération et de Développement</b>
<b>OMC</b>	:	<b>Organisation Mondiale du Commerce</b>
<b>ONG</b>	:	<b>Organisme Non Gouvernemental</b>
<b>ONPI</b>	:	<b>Office de Normalisation et de la Propriété Industrielle</b>
<b>ONS</b>	:	<b>Office National des Statistiques</b>
<b>ONU</b>	:	<b>Organisme des Nations Unies</b>
<b>PAS</b>	:	<b>Plan d'Ajustement Structurel</b>
<b>PME</b>	:	<b>Petite et Moyenne Entreprise</b>
<b>PMI</b>	:	<b>Institute de Management de Projet</b>
<b>PNR</b>	:	<b>Prêt Non Rémunéré</b>
<b>PVD</b>	:	<b>Pays en Voie de Développement</b>
<b>R&amp;D</b>	:	<b>Recherche et Développement</b>
<b>REM</b>	:	<b>Réseau Européen de Micro finance</b>
<b>SWOT</b>	:	<b>Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats</b>
<b>T-O</b>	:	<b>Tizi-Ouzou</b>
<b>TPE</b>	:	<b>Très Petite Entreprise</b>
<b>TS</b>	:	<b>Technicien Supérieur en Informatique</b>
<b>UEMOA</b>	:	<b>Union Economique et Monétaire Ouest Africaine</b>
<b>UMA</b>	:	<b>Union du Maghreb Arabe</b>

# Sommaire

<b>Introduction générale</b> .....	1
<b>Partie I : Généralités sur le microcrédit et l'innovation</b> .....	5
<b>Chapitre I : Cadre conceptuel et analyse du microcrédit et de la micro finance dans le monde</b> .....	6
<b>Section 1 : Aperçu global sur le microcrédit et son développement</b> .....	6
<b>Section 2 : Emergence et question de la micro finance entre contraintes et opportunités</b> .....	19
<b>Chapitre II : Aspect théorique et processus d'innovation</b> .....	31
<b>Section 1 : Notion, caractéristiques et processus d'innovation</b> .....	32
<b>Section 2 : L'innovation dans le contexte algérien</b> .....	52
<b>Partie II : Etat des lieux du microcrédit en Algérie et son impact dans les dynamiques de l'innovation</b> .....	61
<b>Chapitre III : Le microcrédit en Algérie et ses différents dispositifs</b> .....	62
<b>Section 1 : Introduction du microcrédit en Algérie et son évolution</b> .....	62
<b>Section 2 : Présentation des différents dispositifs d'insertion économiques en Algérie</b> .....	70
<b>Chapitre IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou</b> .....	82
<b>Section 1 : Le dispositif ANGEM au niveau de la wilaya de T-O</b> .....	82
<b>Section 2 : Les activités innovantes financées par le dispositif ANGEM : Enquête de terrain</b> .....	93
<b>Conclusion générale</b> .....	135

# Introduction générale

---

Au cours des dernières décennies du 20<sup>ème</sup> siècle, les pratiques micros financières se sont considérablement développées à travers le monde. Ce développement a concerné particulièrement le microcrédit, ce terme, qui gagne aujourd'hui du terrain dans notre langage quotidien et qui occupe une place privilégiée dans les discours politiques et les débats intellectuels ; puisque il est devenu un des instruments majeurs des politiques économiques.

Le microcrédit a pris véritablement son essor dans les années 1980, bien que les premières expérimentations remontent au début des années 1970 au Bangladesh <sup>1</sup> suite à un projet de recherche mené par Muhammed Yunus et qui s'est concrétisé par la création de la Grammen Bank en 1983. Il s'agit d'un nouveau système basé sur la confiance, la participation et la créativité.

Depuis, cette innovation a servi de modèle et d'inspiration pour beaucoup de pays dans le monde. Il en est de même pour les pays en développement (PVD) à l'instar de l'Algérie. Cette dernière n'a transposé l'expérience de Muhammed Yunus que tardivement, car ce n'est qu'à partir des années 1990 que le secteur du microcrédit commençait à intéresser le gouvernement Algérien.

Offrir des prêts répondant aux besoins de celles et ceux qui viennent en marge de la finance dite « formelle » ou qui y ont un accès très restreint constitue l'objectif du microcrédit et de ses quelques milliers de structures. <sup>2</sup>

Le microcrédit, l'un des services les plus en vue de la micro-finance qui émerge progressivement en méditerranée autant qu'un mécanisme d'appui à l'entrepreneuriat, est désormais mobilisé par les autorités publiques en Algérie comme un instrument d'accompagnement à la création d'entreprises pour lutter contre le chômage des jeunes et des moins jeunes. C'est un pays pétrolier qui a connu au cours des années 1980 et 1990 une forte montée du chômage surtout en zones rurales. <sup>3</sup>

De ce fait, l'Etat algérien a vu l'utilité d'entreprendre une série de mesures, et mettre en œuvre des politiques d'emploi et des dispositifs publics pour atténuer cette affliction par la transformation du demandeur d'emploi en offreur d'emploi, faire du chômeur d'aujourd'hui l'employeur de demain <sup>4</sup> et aussi dans le but de soutenir les jeunes promoteurs à volonté de se forger un chemin dans la vie et à créer leur propre entreprise. Parmi les mesures en question

---

<sup>1</sup> FEUMETIO B, 2007, La pauvreté en Afrique subsaharienne: incursion dans les dédales d'un mal, esquisses de solutions pour la rendre humainement soutenable, édition Publibook, Paris, p.255.

<sup>2</sup> SERVET J-M, 2015, la vraie révolution du microcrédit, édition ODILE JACOB, Paris, p.15.

<sup>3</sup> MAYOUKOU C, KERTOUS M, AYOUB H, 2013, Essai sur le Microcrédit et Entrepreneuriat : cas de l'Algérie et du Liban, Conférence: Association Tiers monde, p.2.

<sup>4</sup> AZZOUC D, 2013, Les dispositifs d'insertion professionnelle : une diversité pour quels résultats ?, Master en Economie Appliquée et Ingénierie financière, Université A.Mira de Bejaïa.

## Introduction générale

---

on s'intéresse à la création de la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) en 1994, l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) en 1997 et l'agence Nationale de gestion du microcrédit (ANGEM) en 2003.

Ces derniers ne se sont pas contentés de la création de simples activités, mais ils ont mis en place certains critères visant à promouvoir l'innovation des idées de projets qui est une nécessité dans le microcrédit. Afin de pouvoir suivre les besoins changeants des clients, les prestataires de services doivent être prêts à présenter de nouveaux produits, des systèmes revus après tests et, globalement, à trouver des moyens d'atteindre davantage de personnes. En donnant au marché mal desservi accès à des services financiers, le microcrédit est en soi une innovation. Tout comme le secteur connaît une évolution, les produits et services qui sont offerts doivent évoluer. La progression nécessaire tend vers l'offre d'un plus grand nombre de produits et services diversifiés par le biais d'une variété de voies. Malgré une croissance rapide, cependant, le secteur reste dominé par des modèles traditionnels qui se concentrent en grande partie sur l'octroi de crédit. La récente crise économique a encore davantage mis en évidence cette faiblesse. Les effets de coûts d'exploitation élevés, du surendettement des clients et d'un manque général de fidélité des clients se font plus aigus.

### **Problématique de recherche**

La mondialisation et l'émergence de la société du savoir et des connaissances ont transformé le jeu économique (Bécard, 2007), en effet, désormais on accorde de plus en plus d'intérêt à l'innovation qui est considérée comme un moteur significatif de croissance économique et de création de richesses (St-Pierre et al, 2004). L'innovation étant vue comme un levier de la puissance économique et du développement commercial futur des entreprises (Callon, 1994),<sup>1</sup> il est tout à fait naturel de constater, deux décennies après la création des dispositifs d'emploi à savoir la CNAC, l'ANSEJ et l'ANGEM qui nous intéresse très particulièrement, la contribution de ces derniers à la création de l'emploi et à l'émergence d'activités innovantes essaie de demeurer dans une évolution constante et permanente, ce qui nous conduit à poser la problématique suivante :

**En tant qu'outil de financement, le dispositif du microcrédit ANGEM, présent sur la scène locale, peut-t-il être décrit comme moyen d'insuffler une dynamique d'incitation de projets innovants ?**

---

<sup>1</sup> FAYOLLE A, BEN SALAH A, BEN SALAH I, BELKACEM L, 2010, Efficacité des pépinières dans la création d'entreprise innovante : cas de la Tunisie, Revue Contextes entrepreneuriaux et potentiels d'innovation, N°33, P 157-179, p157.

# Introduction générale

---

Pour pouvoir répondre à la question principale, il serait intéressant de soulever quelques questions subsidiaires, formulées comme suit :

- comment peut-on caractériser le microcrédit en général et dans l'acception algérienne ?
- sous quelle forme se présentent les organismes qui interviennent dans l'opération d'accord de microcrédit en Algérie ?
- existe-t-il des critères spécifiques caractérisant les promoteurs de l'ANGEM, et quelle est la part de l'élément féminin ?
- les activités innovantes financées par l'ANGEM ont-elles réussi à se distinguer des autres activités et à s'implanter sur le marché concurrentiel ?
- le dispositif de financement ANGEM est-il parvenu à augmenter le niveau d'activités innovantes dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?

## Hypothèses de recherche

Pour tenter d'y répondre, nous nous sommes appuyées sur cinq hypothèses que nous tenterons de vérifier à savoir :

**H1 :** la procédure d'encouragement des activités innovantes par le dispositif ANGEM est devenue essentielle, autrement la survie des TPE risque de s'avérer compromise.

**H2 :** la part des activités innovantes dans le dispositif ANGEM de Tizi-Ouzou tend à se diversifier et à occuper une place majeure au sein de cette agence.

**H3 :** en dépit des aides accordés aux jeunes promoteurs au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, certains d'entre eux, semblent en difficulté de s'imposer et d'innover sur le marché du travail.

**H4 :** la politique de microcrédit préconisée par l'Etat algérien semble être une mesure nécessaire afin d'améliorer l'ampleur des activités innovantes.

**H5 :** l'option pour le microcrédit ANGEM de Tizi-Ouzou est due à la base aux pertes minimales qui reviendront au promoteur en cas d'échec.

## Objectif de recherche

L'objectif principal visé à travers notre étude est très modestement, d'analyser la contribution du microcrédit par ses divers dispositifs de financement, dans l'émergence d'activités innovantes, et d'évaluer le rôle de l'ANGEM dans la pérennité de ces activités innovantes.

## Choix de sujet

Le choix de notre sujet est motivé d'une part ; par le respect qu'il traduit à une problématique résidante dans le fait qu'elle traite un thème qui est au centre d'intérêt de tous les recherches, comme nous le constatons actuellement en Algérie. Il s'avère donc indispensable d'être informé des effets des dispositifs de microcrédit sur l'innovation dans

## Introduction générale

---

les activités économiques. D'une autre part, ce travail permettra de connaître les difficultés aux quelles l'émergence des activités innovantes est confrontée au cours de leurs réalisations, d'avoir une idée exacte des missions et de l'organisation du dispositif ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou et aussi de dégager le niveau de réussite de ses bénéficiaires dans les domaines innovants.

### **Méthodologie de travail**

La démarche que nous adapterons pour vérifier les hypothèses évoquées ci-dessus est fondée sur deux démarches :

- Une démarche théorique :

Traduite par une synthèse bibliographique et documentaire au sujet de la recherche et liée au thème abordé, portant sur des ouvrages, des revues et des articles ainsi que des recherches sur sites internet ; ce qui nous permet de collecter les données théoriques et empiriques nécessaires pour développer notre travail.

- Une démarche empirique :

A travers un recueil d'informations relatives à notre thématique auprès d'un principal pilier dans notre étude qui est le dispositif ANGEM de Tizi-Ouzou. Cette synthèse sera complétée par une étude de terrain à travers un questionnaire adressé aux promoteurs du dispositif ANGEM ayant réalisé des innovations dans leurs activités économiques, ce qui confirmera ou infirmera nos hypothèses.

Pour structurer ce travail de recherche nous l'avons divisé en deux parties contenant quatre chapitres :

- Dans la première partie, nous allons déterminer ce que c'est le microcrédit et comment a-t-il évolué, ainsi que la micro-finance et le lien existant entre eux, puis nous allons procéder à détailler le concept de l'innovation qui constitue l'une des bases de notre travail d'évaluation mais également un phénomène récent en Algérie, à travers deux chapitres expliquant l'importance du microcrédit et le développement de l'innovation dans le contexte algérien.
- Au cours de la deuxième partie de ce mémoire, nous tenterons d'approfondir nos recherches et d'aller plus loin dans le microcrédit algérien et ses dispositifs, à savoir l'ANGEM qui est un acteur principal dans notre recherche, pour présenter par la suite les résultats obtenus lors de notre enquête de terrain à propos de sa contribution dans

## Introduction générale

---

l'apparition et la permanence des activités innovantes au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

**Introduction de la partie**

Pour commencer notre travail, il nous a paru indispensable de comprendre des notions et des concepts qui permettront de comprendre l'environnement théorique dans lequel évolue l'objet de notre travail : l'innovation financée par le microcrédit ; service phare de la micro-finance.

Par conséquent, il est bien évident qu'en plus de l'innovation, les notions de microcrédit et de micro-finance doivent être expliquées ainsi que leurs origines d'apparitions, leurs évolutions et surtout leurs modes de gestion.

Le microcrédit qui est l'un des services de la micro-finance et qui a fait ses preuves en tant qu'outil de lutte contre la pauvreté et de développement rural, est une forme d'économie solidaire. Le capital social permet de renforcer l'accès aux ressources financières et non financières offertes par le microcrédit aux personnes non bancables, c'est pour cela que nous allons définir ces concepts qui sont à la fois modernes et nouveaux.

Les micros-entreprises financées par le microcrédit doivent souvent évoluer pour survivre aux changements de leur environnement. Pour qu'elles soient compétitives, ces entreprises doivent transformer rapidement les nouvelles idées en nouveaux produits, ce qu'on appelle « innovation ».

Alors des éléments primordiaux liés à l'innovation concernant sa littérature et son processus seront présentés, puis nous allons mettre l'accent sur l'innovation dans l'environnement des PME algériennes.

# *CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde*

---

## **Introduction**

Le microcrédit a été innové par le professeur Mohammad Yunus dans les années 1970, au Bangladesh et qui consiste à prêter aux plus démunis de façon solidaire.

Les Nations Unies ont décrété 2005 l'année internationale du microcrédit qui s'inscrit dans une sphère plus complète qui comprend d'autres outils financiers, tels que l'épargne, la micro-assurance et d'autres produits qui forment la micro-finance. Le 13 Octobre 2006, la mise en place et le développement à grande échelle de ce système ont été récompensés par le prix Nobel de la paix attribué conjointement au Bangladais Muhammad Yunus et la banque qu'il a créé, la Grameen Bank.

Le secteur du microcrédit intervient suite aux difficultés rencontrées par la population pauvre et les micros entrepreneurs dans l'accès aux moyens de financement, cela est principalement dû aux marchés financiers classiques qui ont tendance à exclure les transactions à petites échelles et celles qui n'ont pas de garanties.

Ce système a été appliqué dans les milieux ruraux en premier lieu, après il s'est développé rapidement et a été transporté à travers le monde surtout dans les pays en voie de développement et même les pays développés.

Suite à ça et à l'attention portée à la problématique de financement des petites et moyennes entreprises innovantes ainsi qu'à l'emploi, l'Algérie a enclenché une véritable dynamique de développement de la micro-finance qui a suscité un intérêt grandissant de la part d'une frange importante de la population pauvre.

Actuellement, il est reconnu que le secteur de la micro-finance, mis à part les avantages liés à sa proximité et sa décentralisation, est un potentiel considérable dans le développement financier.

De ce fait, nous allons essayer dans ce chapitre, et dans un premier temps, de mieux cerner l'origine, les spécificités et les objectifs du microcrédit, dans un second temps, nous allons étudier la question de la micro-finance à l'échelle mondiale et nationale.

# ***CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde***

---

## **Section 1 : Aperçu global sur le microcrédit et son développement**

Le microcrédit qui est apparu pour la première fois dans un pays pauvre, s'est développé vers d'autres pays en voie de développement, où il permet de concrétiser des microprojets, favorisant l'activité et la création de richesse.

Dans cette section, nous allons procéder à l'éclaircissement sur l'apparition, l'évolution et les différentes caractéristiques du microcrédit, ainsi que ses avantages et ses inconvénients.

### **1. Historique et présentation du microcrédit**

La logique financière tient les personnes démunies à l'écart du circuit bancaire parce qu'elles sont fragiles.

Les besoins de ces populations ne sont pas couverts par le circuit classique. Cette exclusion financière constitue un obstacle important pour les personnes désireuses de créer leurs activités indépendantes et donc de trouver leurs citoyennetés économiques. Le nouveau concept de microcrédit s'adresse donc aux personnes n'ayant pas accès au système financier classique. La compréhension du développement du concept de microcrédit réside dans son histoire.

#### **1.1. La naissance du microcrédit**

On a l'impression que tout a commencé en Février 1997, quand s'est tenu à Washington le premier Sommet mondial du Microcrédit, sous le patronage de l'ex-président Bill Clinton. En réalité, même si on ne parle du microcrédit que depuis ces vingt dernières années, il s'inscrit, en revanche, dans une histoire un peu plus longue.

En effet, l'histoire du microcrédit remonte aux années 1840. Mais il fut redécouvert dans les années 1970, cent ans après la naissance de la première coopérative d'épargne-crédit initiée par Raiffeisen.

F.W. Raiffeisen lança en 1848, Rhénanie, la première coopérative de crédit pour lutter contre l'usure qui surchargeait les paysans. Contrairement aux Monts-de-Piété remontant au Moyen-âge en 1462, les coopératives d'épargne et de crédit ne sont pas des entreprises de prêt sur gage mais de véritables intermédiaires financières. La première raison de cette coopérative était la prise en compte des pratiques usuraires.

La coopérative avait pour premier but d'offrir des cautions mutuelles aux banques afin que ses membres puissent évoluer vers la collecte de l'épargne pour pouvoir prêter

## *CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde*

---

directement à leurs membres. Elles furent à l'origine de toutes les banques mutualistes d'Europe. <sup>1</sup>

Le microcrédit réapparaît et prend un essor énorme dans les années 70 grâce à Muhammad Yunus, professeur d'économie à l'université Chittacong qui a inventé et lancé le projet de microcrédit dans son pays natal le Bangladesh.

Les premières opérations après sa redécouverte en 1976 débutèrent dans un village appelé Jobra où plusieurs personnes étaient terriblement endettés à des taux d'intérêts très élevés sous l'influence des usuriers qui leurs prêtent pour assurer une activité économique minimale, même ces gens fabriquent et vendent des petits objets, ils n'arrivent pas à générer un profil puisque une grande partie est utilisée pour le remboursement des prêts, donc cette situation ne permettait pas aux gens de sortir du cercle vicieux et n'encourageait pas le développement de leur niveau de vie.

Face à ce modèle économique, le professeur Muhammad Yunus a décidé de laisser son université pour s'intéresser aux causes de la misère des villageois de Bengalie. Il s'en émeut profondément et dit : « Les gens mourraient de faim dans la rue et moi je continuais à enseigner d'élégantes théories économiques sans aucune prise avec la réalité. J'ai commencé à comprendre qu'il était très arrogant de prétendre avoir des réponses en restant dans une salle de classe et j'ai commencé à étudier le terrain ». <sup>2</sup>

Dans ce contexte, Muhammad Yunus propose de prêter des petites sommes d'environ 27 dollars à ces pauvres pour ne pas s'endetter et se libérer de l'influence des prêteurs.

Ce projet de prêt d'argent aux plus démunis a donné des effets positifs et le professeur décide alors de continuer dans cette voie avec l'appui des banques, mais le problème qui apparaît c'est que les banques ne prêtent pas d'argent aux pauvres qui n'offrent pas de garanties, d'où la naissance de la « Grameen Bank » appelée également « Banque des pauvres » qui prêtent au gens rejetés du système bancaire traditionnel.

Cette innovation a provoqué une fabuleuse révolution qui touche le destin des millions d'individus qui vivent en dessous du seuil de pauvreté puisque ces microcrédit ont permis d'améliorer les conditions de vie des pauvres qui commencent à exercer des petites activités et retrouver un véritable travail. <sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> [www.mémoireonline.free.fr](http://www.mémoireonline.free.fr), consulté le 25/09/2019.

<sup>2</sup> MESBOUA A, MEZIAB K, 2015, Contribution à l'analyse des dispositifs de microcrédit en Algérie, Cas : ANGEM antenne de Tizi-Ouzou », Master en Monnaie, Finance et Banque, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.

<sup>3</sup> DUFLO E, 2010, La politique de l'autonomie ; Lutter contre la pauvreté (II) », éd, Seuil, Paris, p.17.

## ***CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde***

---

D'après Muhammad Yunus : « Tous les hommes sont capables de se prendre en main, de faire preuve d'imagination et d'esprit d'entreprise, à condition qu'on leur fasse confiance ». <sup>1</sup>

### **1.2. La diffusion du microcrédit dans le monde**

Les initiatives de microcrédit sur le modèle de la GB au Bangladesh se multiplient à travers le monde, en effet le microcrédit s'est imposé auprès des organisations internationales, la banque mondiale et beaucoup d'institutions mondiales, donc le microcrédit a fait référence à tout le programme de service financier qui offre des crédits aux personnes en situation d'extrême pauvreté, afin de leur permettre un travail autonome. En 2005, des organisations de microcrédit se sont rassemblées à Washington pour déclarer cette année comme étant l'année internationale de microcrédit par l'assemblée générale des Nations Unies afin d'éliminer les obstacles qui excluent une part de la population d'une pleine participation au secteur financier. Au sein de ce sommet les chefs d'Etats et de gouvernements ont reconnu l'importance de ce système financier et la nécessité d'assurer l'accès des pauvres au service financier grâce à la micro-finance et au microcrédit. <sup>2</sup>

Le microcrédit est plus difficile à mettre en œuvre dans les pays de l'Union européenne que dans les pays en voie de développement. Cependant, en 2006 le secteur de microcrédit a été développé selon l'enquête effectuée par le réseau européen de micro-finance (REM) sur 110 institutions en Europe, les chiffres de cette enquête reflètent le nombre croissant d'acteurs en Europe et l'intérêt d'une grande variété d'acteurs de s'engager dans des activités de micro-finance. En Europe, nous avons notamment le sentiment que la rentabilité est beaucoup plus faible, à cause des coûts sociaux et fiscaux que les entreprises doivent supporter, une fois qu'elles sont intégrées dans le système classique. En 2006, le Prix Nobel décerné au Pr. Muhammad Yunus et à la GB a apporté une reconnaissance internationale au secteur et à augmenter la visibilité de tous les acteurs.

---

<sup>1</sup> DUFLO E, 2010, op cite, p.17.

<sup>2</sup> Publié par le département de l'information des Nations Unies en coopération avec les Fonds d'équipement des Nations Unies et le département des affaires économiques et sociales de l'ONU DPI/2359-42710- Août 2004-15000.

## ***CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde***

---

Aujourd'hui le microcrédit est une préoccupation internationale et s'est étendu à d'autres pays en Europe notamment en France, contrairement aux pays du Sud où cette adoption a été très lente. <sup>1</sup>

### **1.3. Concepts de base**

Afin de pallier à la complexité que présente le concept de microcrédit, et dans le but de rendre ce dernier saisissable, nous avons conçu cet élément qui va bien expliquer et éclaircir cette notion de base.

#### **1.3.1. La notion de microcrédit**

➤ **Définition (1) :** Le microcrédit est un dispositif qui consiste à prêter des petites sommes d'argent à des personnes ou à des familles qui n'ont pas accès au système bancaire classique, faute de garanties réelles ou d'apports personnels insuffisants. L'objectif est de les aider à réaliser un projet de développement d'activités productives ou de création d'une très petite entreprise. <sup>2</sup>

➤ **Définition (2) :** Il n'y a pas de consensus parmi les professionnels pour définir ce qu'est le microcrédit. Les uns, influencés par les dirigeants du sommet mondial de Washington, estiment que tout crédit de plus de 100 \$US n'est plus un microcrédit. Les premières expériences de crédit de la GB et des organisations prêtant aux femmes pour le petit commerce ou des microprojets se rangent dans cette catégorie.

Les autres, sont les plus nombreux, prêtent des sommes, en monnaie locale, allant de 100 à 5.000 voire 10.000 \$US et plus et considèrent leurs prêts comme du microcrédit.

Les destinataires du microcrédit sont généralement des femmes qui ont besoin d'un capital de démarrage pour leur petit commerce (ventes de vivres, de cigarettes, de boissons, etc.), l'achat d'une vache ou le paiement de l'écolage des enfants. Le microcrédit est donc étroitement lié à l'activité des travailleurs du secteur informel. Il est local et proche des gens. Quelquefois seulement, il est lié à l'épargne, particulièrement en Afrique. <sup>3</sup>

➤ **Définition (3) :** Selon la Banque Mondiale, le microcrédit désigne les prêts de faible valeur pour aider les gens pauvres qui veulent démarrer une petite entreprise ou lui faire

---

<sup>1</sup> LOUGAR R, 2011, L'impact du microcrédit sur le développement économique : Cas de l'ANGEM de Tizi-Ouzou », Magister en Monnaie, Finance et Banque, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.

<sup>2</sup> <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Microcredit.htm> consulté le 22/09/2019.

<sup>3</sup> AHMED ZAID-CHERTOUK M. 2018, Les spécificités du management des entreprises de l'économie sociale. *Etude du processus de création et de mise en œuvre des coopératives de microcrédit en Kabylie*, ouvrage collectif, Edition EPURE.

## **CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde**

---

prendre de l'expansion, mais incapables d'obtenir un prêt auprès d'une banque parce qu'ils sont considérés comme non solvables. <sup>1</sup>

### **1.3.2. La notion de micro-entreprise**

La micro entreprise a été définie par plusieurs auteurs en donnant chacun sa propre définition. Parmi ces définitions, on trouve :

➤ **Définition (1) :** Selon P.A Julien « la petite entreprise est une entreprise juridiquement ou financièrement indépendante opérant dans les secteurs primaires manufacturiers ou des services dont les fonctions de responsabilité incombent le plus souvent à une seule personne, si non à deux ou trois en général seules propriétaires du capital ..... ». <sup>2</sup>

➤ **Définition (2) :** La micro entreprise selon MORISSON Christian, RENARD Henri et XAVIER Odin : « les micro-entreprises étant donné qu'elles sont les entreprises les plus petites, elles ont le plus de mal à fonctionner lorsque les interventions du secteur public sont inadaptées ». <sup>3</sup>

➤ **Définition (3) :** En Algérie, selon la loi n° 01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise (PME), dans l'article 7 : « La très petite entreprise (TPE), ou la micro-entreprise, est une entreprise employant de 1 à 9 employés et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 20 millions de Dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions de dinars ». <sup>4</sup>

### **1.4. Les institutions de microcrédit**

Une institution de micro financement (IMF) est une organisation qui fournit des services financiers adaptés aux populations pauvres. Bien que chaque IMF soit différente, elles partagent toutes la caractéristique commune, celle de fournir des services financiers à une clientèle plus pauvre et plus vulnérable. Ces institutions de micro-finance revêtent plusieurs formes mais les modèles les plus connus sont : les tontines, les coopératives ou mutuelles d'épargne et de crédit et le modèle de crédit solidaire. <sup>5</sup> En Afrique de l'Ouest les modèles les plus courants sont notamment : les coopératives ou mutuelles d'épargne et de

---

<sup>2</sup> Site officiel de la banque mondiale : [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org), consulté le 27/09/2019.

<sup>2</sup> PIERRE-ANDRE J, 1994, Les PME, bilan et perspectives, Ed, Economica, Paris, p.120.

<sup>3</sup> MORISSON CH, RENARD H, XAVIER O, 2003, Micro entreprise et cadre institutionnel dans les pays en développement, Edition OCDE, Paris. p.45

<sup>4</sup> Journal officiel de la république algérienne N°77, 15 Décembre 2001.

<sup>5</sup> AHMED ZAID-CHERTOUK M., 2017, *Les spécificités du management des entreprises de l'économie sociale. Etude du processus de création et de mise en œuvre des coopératives de microcrédit en Kabylie*, 5èmes rencontres du GESS - Gérer les entreprises de l'ESS : Repenser les entreprises de l'ESS : Interroger les théories et les pratiques, Reims, 7 & 8 décembre.

## ***CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde***

---

crédit, le modèle de crédit solidaire, les projets (ONG et fondation) ayant une activité de crédit et les tontines.

### **1.4.1. Les coopératives ou mutuelles d'épargne et de crédit**

Les coopératives d'épargne et de crédit sont considérées comme les pionnières dans la micro-finance, contrairement à d'autres IMF, les coopératives ne ciblent pas les clients pauvres mais elles ciblent significativement les populations pauvres, en effet les coopératives ont pour particularité de faire de l'intermédiation financière et leurs prestations de services portent simultanément sur l'épargne et le crédit. Sur le plan conceptuel, les coopératives ou mutuelles sont des associations de personnes, qui se sont volontairement groupées pour atteindre un but déterminé, par la constitution équitable du capital nécessaire, et en acceptant une juste participation aux risques et aux fruits de cette entreprise. <sup>1</sup>

### **1.4.2. Les crédits solidaires**

Le modèle de crédit solidaire est semblable à une coopérative monofonctionnelle de crédit, dans la plupart des expériences développées à travers le monde tel que le modèle de la GB et la banque Rakyat en Indonésie (BRI), le crédit solidaire privilégie toujours le cycle du crédit productif et par la suite l'épargne. Et en ce qui concerne son fonctionnement, il octroie des crédits et rend les crédits accessibles à tous les agents économiques extrêmement pauvres. L'antériorité du crédit et son accessibilité sont justifiés par le fait que les populations cibles sont souvent pauvres et incapables de constituer la moindre épargne et de procurer la moindre garantie financière, donc la seule caution de solidarité suffit. <sup>2</sup>

### **1.4.3. Les projets à volet crédit (ONG)**

Ce sont des projets ou des organismes (ONG) intervenant dans le développement, ce sont des institutions non gouvernementales pour distribuer et gérer le microcrédit dans plusieurs pays de l'Amérique Latine, de l'Afrique et d'Asie. Ces organisations agissent comme des intermédiaires entre les « financeurs » et les « demandeurs » de crédit, isolés ou organisés en petits groupes professionnels.

La distribution des dons de l'aide internationale a pour but de financer les projets de développement, le transfert de ces dons aux ONG a facilité par exemple la création « Fundación del Desarrollo » en Amérique Latine, devenue gestionnaire de crédits accordés aux

---

<sup>1</sup> MORVANT-ROUX, Solène, CARRON, René, 2009, *Exclusion et lien financiers : micro finance pour l'agriculture des pays du sud*, Economica, Paris, p.150.

<sup>2</sup> MOULEVIE P, 2002, *Le mutualisme bancaire*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.

## ***CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde***

---

producteurs ou commerçants locaux du secteur informel des grandes villes. Ces organisations se sont professionnalisées et offrent actuellement des services d'intermédiation financière de grande qualité. Proches des bénéficiaires, désireuses de les aider à progresser, ces fondations et ONG, sont des agents indispensables pour le bon fonctionnement du microcrédit. <sup>1</sup>

### **1.4.4. Les tontines**

Les tontines sont la forme traditionnelle la plus efficace de l'épargne et du petit crédit. Tout comme les caisses locales et mutuelles, elles ne sont pas reliées à de grandes organisations, ni aux banques. Elles agissent de façon autonome pour un groupe de villages ou un quartier urbain. Elles reçoivent l'épargne de leurs membres, fixent elles-mêmes les taux d'intérêt sans tenir compte des lois et du marché financier. Elles sont informelles. Les membres se prêtent entre eux l'argent épargné dans le même environnement. Elles font rarement appel au marché financier et ne reçoivent pas d'aide extérieure. Leur rôle et leur fonction sont essentielles car elles répondent parfaitement aux besoins locaux et les remboursements sont excellents puisque tout le monde se connaît et il n'existe que peu de risque ; il y a de l'autocontrôle. <sup>2</sup>

## **2. Spécificités et objectifs du microcrédit**

Ici nous allons étudier les différentes caractéristiques et institutions qui gèrent le microcrédit et ses différents types, nous aborderons aussi ses différents objectifs et lui assigné un certain nombre d'avantages et d'inconvénients.

### **2.1. Les caractéristiques du microcrédit**

Se distinguant des crédits classiques octroyés par les banques commerciales, les microcrédits et même s'ils diffèrent d'une institution de microcrédit à une autre et d'un pays à un autre, disposent de caractéristiques communes; généralement, tout microcrédit est un prêt de faible montant, à durer de remboursement courte, octroyé à un pauvre souvent une femme qui n'a pas de garanties matérielles pour monter une activité génératrice de revenu. <sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> MOULEVIE P, op cite.

<sup>2</sup> AHMED ZAÏD M., 2007, Réflexion sur le rôle de la solidarité locale dans le développement social : illustration à travers l'action sociale associative dans la wilaya de Tizi-Ouzou, *in* Actes du colloque international, *Gestion durable des territoires. Développement local et solidaire, regards croisés*, UHA-UMMTO.

<sup>3</sup> MESBOUA A, MEZIAB K, op cite.

## ***CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde***

---

### **2.1.1. Un système reconnu à l'échelle mondial**

Le microcrédit est considéré par l'organisation des Nations Unies comme un outil majeur de développement.

L'organisation a déclaré en 2005 ; année internationale du microcrédit, dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement. Le rapport de la banque mondiale faisant état des statistiques suivantes :

- Le nombre de bénéficiaires est estimé à 500 millions sur 3 milliards de personnes qui y nécessitent ;
- L'Asie et le Pacifique totalisent 83% des comptes, ouverts dans les pays en développement, ce qui représente 17 comptes pour 100 habitants ;
- Au Cambodge, cela concerne 400000 personnes ;
- 18 000 nouveaux comptes sont ouverts chaque année au Kenya ;
- Toutefois, c'est en Amérique latine et en particulier en Bolivie que le système connaît un essor formidable, ce pays apparait comme un des pays les plus avancés et les plus compétitifs en la matière.

Le 13 Octobre 2006, le prix Nobel de la paix a été conjointement attribué à Muhammad YUNUS et à la GB. «Une paix durable ne peut pas être obtenue sans qu'une partie importante de la population trouve les moyens de sortir de la pauvreté », a déclaré le président du comité Nobel, France : Maria Nobel de la paix à Muhamad YUNUS et se réjouit ainsi de la reconnaissance portée au microcrédit. <sup>1</sup>

### **2.1.2. Des bénéficiaires souvent féminins**

Au Bangladesh, 97% des bénéficiaires directes des prêts de la GB sont des femmes, contre 74% au niveau mondial. Touchant des secteurs faiblement capitalisés employant souvent une main d'œuvre féminine, le microcrédit a pu être présenté comme un levier de revalorisation de la condition de la femme dans les pays en voie de développement, d'amélioration directe de leur sort (et de celui de leur famille) et comme un facteur d'évolution profonde des sociétés par le rééquilibrage qu'il induit entre les sexes.

Selon l'anthropologue Aminur Rahman, cité par Gilbert, des femmes interrogées en 1999 au Bangladesh attribuaient cette préférence de genre à des différences comportementales, les femmes étant supposées rembourser mieux que les hommes pour des

---

<sup>1</sup> LOUGAR R, 2011, op cite.

## ***CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde***

---

questions d'honneur, alors que la raison avancée par les institutions de micro-finance (IMF) du pays visait à favoriser leur émancipation. Il relève toutefois le double discours de la GB, qui contrairement employait majoritairement des hommes, en raison d'une croyance des salariés mâles qu'elles seraient moins compétentes. Gilbert indique que des études postérieures, notamment celle de FernanaNaz, font état d'une avancée vers l'émancipation, même si elle est toute fois consciente que ces emprunteuses sont en route vers l'empowerment, il reste du chemin à faire. <sup>1</sup>

### **2.1.3. Les taux d'intérêts**

Le microcrédit est réputé être onéreux contrairement aux crédits classiques offerts par le système financier traditionnel. Or, la différence du coût entre le crédit et le microcrédit n'est pas liée au risque associé au financement des populations pauvres, car le taux de remboursement des emprunteurs, quoique pauvres ou au chômage, remboursent leurs emprunts dans une bonne proportion.

Les taux d'intérêts des micros prêts sont assez élevés et s'expliquent par le risque de non remboursement, la quantité des prêts accordés, le faible montant des prêts, le coût des opérations et de traitements des prêts. Ils dépendent aussi de la réglementation locale sur le plafonnement des taux d'intérêt et du positionnement de l'institution (l'institution à vocation sociale ou commerciale) etc. <sup>2</sup>

### **2.1.4. La courte durée de remboursement**

Les microcrédits octroyés par les IMF (Institutions de Micro-finance) sont des crédits à court terme, la réussite des programmes de microcrédit revient essentiellement à cette caractéristique, car avec des échéances proches, les difficultés de remboursement sont détectées tôt, ce qui facilite le recouvrement.

Les remboursements sont très rapprochés, le plus souvent hebdomadaires mais ils peuvent être aussi mensuels, ou même journaliers. <sup>3</sup>

### **2.1.5. Le montant faible du microcrédit**

Parmi les causes de l'exclusion bancaire des pauvres est le fait qu'ils sollicitent des montants faibles. Ces derniers ont des besoins monétaires modestes en raison de leur

---

<sup>1</sup> VALERIE G, 2009, article *Le microcrédit au Bangladesh comme moyen d'empowerment*, p.85-87

<sup>2</sup> Attali J. Arthus Y.B. 2007, *Voyage au cœur d'une révolution ; la micro-finance contre la pauvreté*, Ed. J.C. Lattés, Paris, p25.

<sup>3</sup> Idem, p.26

## ***CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde***

---

situation précaire qui ne leur permet pas de penser à de grands projets car ils sont certains que personne n'acceptera de leur accorder un montant élevé.

Le montant du microcrédit diffère d'un pays à l'autre, selon le pays et l'activité visée, en Europe ce type de crédit pourra osciller entre une centaine d'euro à quelque millier d'euro, alors que dans les pays en voie de développement, sa valeur peut être inférieure à une vingtaine de dollars. La France, la première plateforme de réflexion en Europe (Convergences) estime que le montant du prêt moyen en Afrique s'élevait à 425 dollars, le deuxième plus bas après l'Asie du sud avec 220 dollars.

Le montant du microcrédit varie aussi au sein d'un même pays. Cela peut se faire selon les institutions prêteuses ou selon les bénéficiaires. Les bénéficiaires ayant déjà remboursé un prêt dans les conditions préalables peuvent solliciter un montant plus élevé, le motif pour lequel il demande le prêt ou bien en fonction de leurs historiques de remboursements.<sup>1</sup>

### **2.1.6. La clientèle**

Les dispositifs de microcrédit ciblent une catégorie bien spécifique, toute personne ayant un revenu faible et exclu du système bancaire classique, car celle-ci ne répond pas aux exigences des institutions financières formelles (document d'identification, garanties, dépôts minimum, etc.).

Le microcrédit répond alors aux besoins de financements des clients souhaitant monter une activité génératrice de revenu mais ne disposant pas d'assez de fonds. Les femmes représentent 70% des pauvres dans le monde (selon le réseau international francophone pour l'égalité des femmes et des hommes dans le développement), sont désavantagées en matière d'accès aux produits financiers notamment les crédits, car les banques préfèrent souvent opérer avec les hommes et les entreprises. Mais le microcrédit cible beaucoup plus les femmes que les hommes. Cette préférence pour une clientèle féminine peut être expliquée par :

- Les femmes sont plus touchées par le phénomène de la pauvreté.
- Les femmes sont réputées à être meilleures remboursières que les hommes.

---

<sup>1</sup> Convergences est la première plateforme de réflexion en Europe lancée en 2008, dont l'objet est de contribuer à lutter contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion au Nord comme au Sud et de promouvoir le développement durable. ([www.convergences.org](http://www.convergences.org)). Consulté le 02/10/2019.

## ***CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde***

---

- Les femmes font profiter leurs foyers des prêts qu'elles reçoivent en contribuant ainsi au bien-être de la famille. <sup>1</sup>

### **2.2. Les types de microcrédit**

Par ailleurs, on peut distinguer divers types de microcrédit à savoir :

#### **2.2.1. Le microcrédit à base de crédit productif et non productif <sup>2</sup>**

Ils se figurent comme suit :

**2.2.1.1. Le crédit productif :** Ce sont des services financiers orientés vers les catégories pauvres qui investissent dans les micro-entreprises.

**2.2.1.2. Le crédit non productif :** C'est des crédits destinés aux groupes marginaux qui sont davantage préoccupés par la satisfaction des besoins de base tels que les aliments, les médicaments, le logement, l'éducation, etc.

#### **2.2.2. La tendance bancaire et la tendance développement**

Elles se présentent comme suit :

**2.2.2.1. La tendance bancaire :** Le crédit est une opération stricte et sérieuse qui doit être remboursé et le risque doit être couvert par des garanties matérielles (bâtiments, équipement, stocks, etc.), le taux d'intérêt doit couvrir au moins les coûts de gestion et les risques et aussi essayer de dégager un profit.

**2.2.2.2. La tendance développementaliste :** Le crédit est un instrument mis en application pour atteindre plusieurs objectifs, essentiellement ; la distribution du crédit rapidement et à un maximum d'exploitations agricoles, puisque le crédit a des effets positifs sur l'adoption des innovations sur la production agricole, et sur la diversification des produits et des services. Dans une telle situation, le taux de remboursement n'est pas propriétaire devant les taux d'intérêts qui doivent être les plus bas possibles.

#### **2.2.3. Le microcrédit social et le microcrédit professionnel <sup>3</sup>**

On peut les résumer comme suit :

**2.2.3.1. Le microcrédit social :** C'est un crédit qui touche généralement aux besoins des micro-entrepreneurs, mais qui vise en premier lieu les demandeurs les moins touchés par la pauvreté. On peut dire que c'est une aide sociale permettant l'insertion des démunis, destinée

---

<sup>1</sup> Sur 1112 IMF qui ont fourni des données au MIX en 2016, 143 IMF de l'Asie de l'est et le Pacifique ont donné des micros prêts à 17.8 millions d'emprunteurs dont (94%) des bénéficiaires sont des femmes.

<sup>2</sup> AHMED ZAID-CHERTOUK M, op cite.

<sup>3</sup> AHMED ZAID - CHERTOUK M., 2015, Innovation sociale et co-construction de l'intérêt général : Approche conceptuelle et empirique de la prise en charge des handicapés par les associations sur le territoire de Tizi-Ouzou (Algérie), 5<sup>th</sup> CIRIEC International Research Conference on Social Economy, Lisbon, 15-18 July.

## ***CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde***

---

à soutenir des projets personnels, en finançant des besoins spécifiques tel que l'accès au logement ou pour surmonter les dépenses consécutives dues à des accidents de la vie comme les problèmes de santé.

**2.2.3.2. Le microcrédit professionnel :** L'intérêt de ce type de crédit est la création d'entreprises par des personnes en difficulté, il soutient les microprojets groupés, sans demander de garanties mais exige toujours une certaine solidarité entre les bénéficiaires. C'est une astuce qui sert de liens sociaux pour créer une garantie sociale, elle incite les emprunteurs à rembourser leurs prêts dans la période prévue et de constituer un moyen efficace pour former un historique de crédit au sein des membres bénéficiaires.

### **2.3. Les objectifs du microcrédit <sup>1</sup>**

Plusieurs objectifs peuvent être attribués au microcrédit, essentiellement :

#### **2.3.1. La lutte contre la pauvreté**

Le microcrédit est considéré comme l'une des bases de la lutte contre la pauvreté, c'est un outil pour éradiquer la pauvreté et encourager un nombre important de personnes, surtout les familles les plus pauvres, à utiliser leurs revenus générés dans une activité, permettant non seulement à cette dernière de se développer mais aussi de stimuler la consommation, d'améliorer l'éducation à travers l'investissement dans l'avenir de leurs enfants et de prendre en charge les soins de santé. En résumé, le microcrédit vise à briser le cycle vicieux de la pauvreté.

#### **2.3.2. La création de l'emploi**

Dès sa création, le microcrédit vise à lutter contre le chômage en octroyant des microcrédits à toute personne qui a décidé d'entreprendre et de créer son propre emploi, permettant non seulement d'être générateur de revenus et permettre à long terme de rendre ses utilisateurs indépendants économiquement, mais aussi de créer des postes d'emploi à d'autres personnes réduisant ainsi le chômage.

#### **2.3.3. L'émancipation de la femme**

Le microcrédit ouvre les portes de la vie active et l'économie marchande devant les femmes en leur donnant la possibilité d'emprunter, d'épargner et de gagner un revenu.

En effet les services financiers peuvent aider les femmes à affirmer leur pouvoir économique et favoriser leur droit à la parole et à la reconnaissance sociale en leur donnant

---

<sup>1</sup> ADJOU B, AISSOU N, 2018, Etude de l'impact socioéconomique du microcrédit en Algérie : Cas ANGEM de Béjaia », Master en Economie Monétaire et Bancaire, Université A. Mira de Bejaia.

## ***CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde***

---

les moyens indispensables, d'avoir un emploi indépendant et d'accumuler des actifs, aussi en développant progressivement leur capacité d'autonomisation (Jaquet, 1995, cité par Laroussi 2009; Palier, 2006, cité par Laroussi 2009). Il « implique la capacité de changer et de remettre en cause la soumission des femmes : l'empowerment des femmes dépasse alors le domaine économique, et il représente plus que l'amélioration du bien-être » (Hofmann & Marius-Gnanou, 2004, [en ligne]).

### **2.3.4. La réintégration des exclus du système bancaire classique**

Le microcrédit accorde aux pauvres ayant de la volonté et de l'aptitude de créer leurs propres activités, les moyens d'y arriver ; en leur prêtant des sommes d'argent, les accompagner dans leur démarche d'entrepreneur et d'avoir confiances en leur solvabilité et leur énergie. Donc, de cette manière là, le microcrédit permet de remédier aux problèmes d'inaccessibilité aux systèmes bancaires classiques.

### **2.4. Avantages et inconvénients du microcrédit <sup>1</sup>**

D'un coté le microcrédit connaît plusieurs avantages non négligeables qui lui ont permis de rayonner à travers le monde comme il l'a fait. De l'autre, de nombreuses critiques peuvent être émises à l'encontre du microcrédit.

#### **2.4.1. Les avantages du microcrédit**

Tout d'abord, contrairement au don, le prêt oblige l'emprunteur à instaurer une discipline budgétaire, à apprendre à mieux allouer ses ressources.

Ensuite, Il permet parfois aux personnes ayant des difficultés financières, de sortir du cercle vicieux du manque d'argent qui peut empêcher par exemple de trouver un emploi ou de créer une entreprise. Cela réinstalle aussi une discipline budgétaire.

D'un point de vue strictement fonctionnel, les institutions de la micro-finance peuvent devenir rentables grâce à cette activité et donc, ne nécessiteront plus de subventions. Cette réussite permet d'attribuer ces fonds ailleurs et donc de ne pas canaliser l'aide. Finalement, on peut remarquer une réelle motivation de la part de la communauté mondiale et des nombreuses ONG pour réguler le monde du microcrédit.

#### **2.4.2. Les inconvénients du microcrédit**

De nombreuses critiques sont émises par rapport à ce mode de financement.

---

<sup>1</sup> AHMED ZAID M., TOUHAMI A., OUELHAZI Z., 2013, L'économie sociale et solidaire au Maghreb. Quelles réalités pour quel avenir ? Algérie, Maroc, Tunisie, IPEMED, Paris.

## ***CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde***

---

- La première est la plus médiatisée est celle des taux d'intérêts qui, étant non régulés, peuvent atteindre des pourcentages scandaleux de 70% dans certains pays.
- Les institutions de microcrédit donnent l'importance aux femmes plus qu'aux hommes.
- Le taux d'emprunt est souvent jugé trop élevé. Comme on prête à des gens exclus du système classique, le prêteur augmente les taux et donc le coût du crédit pour compenser le risque.
- Ce type de crédit est fort limité. Le montant est assez restreint et parfois, ne permettrait pas à des personnes vraiment en difficulté de s'en sortir.
- Absence de suivi ou de formations. Ces emprunteurs sont exclus du système classique pour une bonne raison. Ainsi, leur donner accès au capital sans les accompagner peut les amener à mal gérer l'argent reçu, allant parfois même jusqu'au surendettement.
- Le risque de non remboursement. Même si la majorité des institutions affichent des taux de remboursement plus qu'honorables, mais la réalité est parfois différente selon la méthode de calcul utilisée pour calculer ce taux. Ainsi, le pourcentage des prêts non complètement remboursés à leur échéance était de 55% en 1995 pour la fameuse GM alors qu'elle estimait son taux de non remboursement à 98,3%.

Le microcrédit, est apparu suite aux besoins financiers de la population pauvre n'ayant pas accès au système bancaire classique.

En effet il a permis de découvrir que ces pauvres sont comme les autres, dotés d'esprit et de capacité de remboursement. Avec le développement de ce secteur dans le monde, le microcrédit s'est évolué et élargie pour inclure d'une part, toute une gamme de services à savoir : le crédit, l'épargne, l'assurance, transfert de fond, etc. Et d'autre part, une clientèle plus étendue, parmi eux en trouve des femmes, des artisans, de petits exploitants agricoles, etc.

### **Section 2 : Emergence et question de la micro finance : entre contraintes et opportunités**

La micro-finance est un phénomène récent au plan historique. Si l'on se réfère à son expérience la plus médiatique, la Grammen Bank au Bangladesh, ses débuts remontent en 1976, année de création de cette institution de micro-finance. Cette initiative a séduit de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) et bailleurs de fonds qui enthousiasmés par l'expérience du professeur Mohammed Yunus, s'engagèrent dans sa

## ***CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde***

---

réplication à travers le monde. Son développement international fut ainsi plus prononcé à partir du début des années 1980. Sous l'effet d'une médiatisation croissante, la micro-finance est entrée dans le domaine public, diffusant un certain enthousiasme auprès des intervenants du développement international.

Dans la section suivante nous allons procéder à une présentation détaillée de la notion de micro-finance, état des lieux de cette dernière en Algérie ainsi que l'apparition et l'évolution de ses institutions toujours au niveau de notre pays.

### **1. La notion de micro-finance**

Cette dernière peut être défini tout d'abord comme suit :

#### **1.1. Définitions de la micro-finance**

Plusieurs manières existent pour définir ce mot, bien qu'il n'ait pas encore trouvé une place dans le dictionnaire. Néanmoins, les activités organisées par celle-ci : micro-épargne, microcrédit, micro-assurance, transfert d'argent et par rapport à sa clientèle (les pauvres et les exclus), nous permettent de formuler et citer quelques définitions.

➤ **Définition (1) :** Selon la banque centrale, la micro-finance est une activité exercée par une personne morale autre qu'un établissement de crédits, qui offre, habituellement et en vue de lutter contre la pauvreté des services financiers à une population évoluant pour l'essentiel en marge du système bancaire traditionnel.<sup>1</sup>

➤ **Définition (2) :** Selon la banque mondiale, la micro-finance consiste à offrir à des familles en situation de précarité économique, un crédit de faible montant pour les aider à s'engager dans des activités productives.<sup>2</sup>

➤ **Définition (3) :** La micro-finance est un secteur qui concerne les dispositifs permettant d'allouer des crédits de faible montant à des personnes à faible revenu. Ceci leur permet notamment de créer et de gérer des TPE. Le développement de cette discipline a donné lieu à une gamme de services plus large. Elle est ainsi devenue relative à la fourniture d'un ensemble de produits financiers équivalents à ceux du système financier classique.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> [www.planetfinance.be](http://www.planetfinance.be) consulté le 03/10/2019.

<sup>2</sup> LAROUCI H, 2009, Microcrédit et lien social en Tunisie ; la solidarité institué, Paris, Edition Karthala, p.29.

<sup>3</sup> [www.petite-entreprise.net](http://www.petite-entreprise.net) (Fiche publié le jeudi 27 juin 2013) consulté le 03/10/2019.

# ***CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde***

---

## **1.2. Les cibles de la micro-finance**

Ce secteur concerne essentiellement les personnes dont les revenus sont inférieurs à un certain montant. Ce sont donc celles qui n'ont pas accès aux services des institutions financières formelles. Il s'agit généralement des petits agriculteurs, commerçants, prestataires de services ou artisans. Grâce à l'octroi de microcrédits, ces micro-entrepreneurs peuvent entamer ou développer leur entreprise sans échange de garanties importantes.

## **1.3. Les organismes spécialisés de la micro-finance**

Ce sont les institutions de micro-finance (IMF). Des organisations très variées au niveau de la taille, de la structure et du statut juridique. Une IMF peut avoir la forme d'une association, d'une coopérative d'épargne, d'un établissement financier, voire d'une ONG. Le fait d'être à but lucratif, réglementée ou autorisée à collecter l'épargne est secondaire. La mission d'une IMF consiste généralement à faire bénéficier les demandeurs de microcrédit d'un ensemble de services financiers de proximité. Elle leur facilite ainsi l'accès aux prêts, selon des formules adaptées à chacun.

## **1.4. Le degré de rentabilité de la micro-finance**

Vu le faible niveau de risque au niveau du retour sur investissement, la discipline est considérée comme étant efficace. Elle est, en effet, caractérisée par un certain niveau de rentabilité pour la majorité des IMF et des demandeurs de microcrédits. Elle contribue ainsi à une croissance massive du nombre de clients et des bénéfices dégagés. Il faut, toutefois, savoir que certaines IMF peuvent avoir tendance à changer de type de clientèle après des années d'exercices et au-delà d'un certain retour sur investissement. <sup>1</sup>

## **2. La micro-finance en Algérie**

Le champ de la micro-finance est apparu à la suite des expériences pionnières de la Grameen Bank au Bangladesh. Plusieurs auteurs sont d'accord pour la définir comme « la fourniture d'un ensemble de produits financiers à tous ceux qui sont exclus du système financier formel ». Selon Guérin (2002), c'est un outil qui permet la création de micro entreprises. <sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Idem.

<sup>2</sup> YAGOUR M, OTMANE A, BENHADJOUBA H, 2018, L'expérience de la micro-finance en Algérie Cas : de l'agence nationale de gestion du micro crédit (ANGEM), Présentation au Forum national: Renforcer l'inclusion financière en Algérie en tant que mécanisme d'appui au développement durable, 24-25 Avril.

## ***CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde***

---

La micro-finance émerge progressivement en méditerranée comme un mécanisme d'appui à l'entrepreneuriat. L'un des services les plus en vue, le microcrédit est désormais mobilisé par les autorités publiques en Algérie comme un instrument d'accompagnement à la création d'entreprises.<sup>1</sup>

Des disparités régionales et inégalités sociales subsistent ou s'aggravent en Algérie notamment au niveau économique. Des pans de populations ne profitent pas suffisamment du développement industriel et de la fonction de redistribution. Dès lors, le chômage surtout des jeunes, la pauvreté et la croissance (hors hydrocarbures) sont devenus un problème récurrent pour le pays. De plus, la forte prévalence de l'économie informelle se caractérise comme dans d'autres pays en développement par sa forte croissance.

### **2.1. Les facteurs d'apparition de la micro-finance en Algérie**

Deux facteurs essentiels, qui se présentent comme suit :

#### **2.1.1. L'évolution de système de microcrédit dans le cadre socioéconomique en Algérie**

Le contexte socioéconomique dans lequel évolue le système de microcrédit en Algérie présente des contrastes : richesse, chômage, exclusion sociale et pauvreté, ainsi que l'existence d'un secteur informel important constituant, en quelque sorte, les principaux débouchés du secteur de microcrédit.<sup>2</sup>

##### **➤ Les importantes ressources provenant des exportations des hydrocarbures**

La production des hydrocarbures a joué un rôle prépondérant dans l'économie de l'Algérie. Pour un Etat moderne, le pays s'est appuyé sur ses ressources en pétrole et en gaz qui lui ont permis de s'enrichir, mais en contrepartie, il a négligé son système productif, qui n'a pas pu se développer.<sup>3</sup>

##### **➤ La forte prévalence de l'économie informelle<sup>4</sup>**

L'économie informelle est difficile à cerner et son intégration dans le tissu économique n'est pas une chose aisée.

Pour lutter contre ce phénomène, l'Etat a engagé plusieurs actions comme le démantèlement des marchés informels, le renforcement des infrastructures commerciales et l'assouplissement des conditions d'obtention du registre de commerce.

---

<sup>1</sup> MAYOUKOU C, KERTOUS M, AYOUB H, op cite.

<sup>2</sup> Laksaci M. Gouverneur de la Banque d'Algérie, Lors de la présentation "des tendances monétaires et financières au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2014"

<sup>3</sup> Benyounés, A : Ministre du commerce lors de la journée d'étude sur l'économie et marché informel, organisé par le Ministère du commerce le 02 février 2015, Alger.

<sup>4</sup> Idem.

## ***CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde***

---

### ➤ **Précarité et pauvreté en Algérie**

Le phénomène de la pauvreté reste statistiquement mal cerné en Algérie. L'enquête de l'Office National des Statistiques (ONS) sur les dépenses de consommation des ménages indique que la pauvreté touche environ 4 millions de personnes, dont 75 % en milieu rural. L'Algérie mettait en œuvre un programme d'ajustement structurel durant la période faste (2000- 2014) des coûts élevés du baril de pétrole et de protection sociale, cet intérêt s'est amoindri pour réapparaître dès 2015, avec la baisse drastique des ressources extérieures. À cet effet en 2016 l'Algérie a été classer 22ème place pour l'intérêt donné aux priorités à la réduction de la pauvreté en 2015. <sup>1</sup>

#### **2.1.2. Le marché du travail en Algérie**

Le marché du travail algérien est caractérisé par plusieurs aspects de natures différentes qui n'ont pas été sans conséquences sur l'évolution des politiques d'emploi. Le chômage touche particulièrement les primo-demandeurs d'emploi avec niveau faible ou sans qualification.

Dans une économie, le marché du travail revêt une importance fondamentale, car c'est lui qui permet d'affecter le capital humain aux employeurs. La difficulté de l'insertion dans le monde du travail témoigne du fait que les politiques conduites dans ce domaine n'ont pas produit les résultats qui ont été attendus malgré les moyens croissants mobilisés par les pouvoirs publics. <sup>2</sup>

L'Office national des statistiques (ONS) a publié récemment les chiffres sur l'emploi et le chômage en Algérie. Au-delà du taux de chômage qui est reparti à la hausse, les données publiées par l'ONS cachent mal une réalité beaucoup plus amère de la situation économique et du chômage en Algérie. Contrairement à ce qui est présenté par les pouvoirs publics, les solutions apportées restent de simples "solutions d'attente" et le traitement du chômage n'est pas économique mais fondamentalement social. <sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Smahi, A. et Maliki, S. Arif, S.E, 2012, *Microfinance et pauvreté subjective en Algérie : Essai d'analyse*. La Revue des Sciences de Gestion.

<sup>2</sup> ABDOU S, [www.Algerie-focus.com](http://www.Algerie-focus.com), mis en ligne le 01/03/2013, consulté le 10/10/2019.

<sup>3</sup> Marché du travail en Algérie: Les limites de la politique de gestion du chômage ( [www.algeria-watch.org](http://www.algeria-watch.org) ), publié le 13 Février 2019, consulté le 14/10/2019.

## ***CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde***

---

### **2.2. La micro-finance formelle et informelle en Algérie <sup>1</sup>**

L'attention portée à la problématique de financement de la pauvreté et la promotion des petites et moyennes entreprises innovantes ainsi que l'emploi, a permis à l'Algérie d'enclencher durant ces dernières années une véritable dynamique de développement de la micro-finance qui a suscité un intérêt grandissant de la part d'une frange importante de la population pauvre non bancarisée.

Ces actions de micro-finance formelle qui ont permis à l'Algérie d'acquérir une certaine expérience se heurtent à divers obstacles réduisant la permanence, quant à l'offre de services financiers adaptés à cette population.

Cela suppose également que le transfert des objectifs attendus de la micro-finance formelle vers une micro-finance informelle, non institutionnelle, est le résultat d'effets de substitution dans un sens étroit, et d'effets de complémentarité dans un sens plus large.

Pour pallier aux insuffisances issues des deux modalités de financement formel et informel, une troisième alternative s'offre dans un contexte international où la coopération devient un moyen de renforcement des modalités de financement de la pauvreté, plus particulièrement pour les petites entreprises porteuses d'initiatives.

#### **➤ Le rôle de la coopération dans le financement des petites entreprises innovantes**

Cet bref aperçu sur les mécanismes de la finance formelle et informelle en Algérie, nous a permis de mieux saisir les contraintes qui bloquent les dispositifs de financement des projets de création d'emplois et de réduction de la pauvreté auxquels peuvent prétendre les entreprises innovantes.

Ainsi, malgré un contexte difficile, la micro-entreprise reste toujours un outil privilégié pour encourager non seulement l'initiative privée et l'esprit entrepreneurial, mais aussi pour concrétiser les objectifs nationaux en matière de développement, création d'emplois et génération des revenus.

Pour être innovantes dans un cadre de partenariat, l'appui aux micro-entreprises et leur efficacité implique une prise en charge du risque, un argument parmi d'autres évoqué par les banques, en vue de répondre aux besoins de financement des investissements qui permettent l'extension de ces unités et leur développement.

---

<sup>1</sup> Smahi, A, Benhabib, A et Maliki. SBE, 2005, La micro-finance formelle et informelle en Algérie : Quelle efficacité ? .Revue Les Cahiers du MECAS N° 1 du laboratoire MECAS, Université de Tlemcen p.170-190.

## ***CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde***

---

L'Algérie qui continue de vivre une transition difficile vers l'économie de marché, a besoin de promouvoir un partenariat national regroupant non seulement les acteurs effectifs, mais aussi d'autres acteurs potentiels en vue de concrétiser leurs efforts dans un financement efficient, parallèle à celui du secteur bancaire formel.

Actuellement, les petites unités connaissent une faiblesse structurelle de fonds de roulement pour les engager dans les phases de croissance. L'observation des contraintes révélées par l'expérience de la micro-entreprise et le microcrédit ne concerne que la question de leur démarrage sans déterminer d'autres formes de financement durant leurs activités.

Dés lors, l'émergence d'institutions intermédiaires issues de la société civile devient capitale en leur permettant de se positionner en interlocuteurs des pouvoirs publics pour la défense des intérêts de ces unités appelées à être innovantes.

Au niveau international, l'objectif principal de la coopération que le groupe de la banque mondiale propose d'apporter à l'Algérie, concerne l'appui aux mécanismes d'élimination des contraintes au développement des activités productives et, en particulier, à la croissance et promotion du secteur privé, les PME, le secteur financier et bancaire.

A un autre niveau, la coopération entre les pays du Maghreb qui reste très dérisoire devrait s'activer.

### **2.3. Les points divergences entre micro crédit et micro finance**

Pendant longtemps, le microcrédit se confond avec la micro-finance alors que cette dernière ne se limite pas à l'octroi de petits crédits (Micro crédits) aux populations pauvres ne pouvant pas généralement profiter des services financiers offerts par les établissements de transfert d'argent. Avec le temps et le développement de ce secteurs particulier de la finance partout dans le monde, y compris dans les pays développés, la micro finance s'est élargie pour inclure désormais une gamme de services plus large, en plus du microcrédit, notamment : le crédit-bail, l'épargne, l'assurance, etc. Seulement cette évolution vers la diversification n'est pas générale et connaît des obstacles dans certains pays, tels que par exemple l'interdiction de collecter l'épargne pour les ONG spécialisées comme dans le microcrédit dans les pays du Maghreb. Après que, les Nations unies (UN) ont décrété l'année 2005 l'année internationale du microcrédit ; et l'attribution en 2006 du prix Nobel de la paix à Muhammad Yunus et à la

## ***CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde***

---

banque qu'il a créée, la GB, Le micro crédit est devenu l'une des activités les plus médiatisées de l'industrie de la micro finance. <sup>1</sup>

### **2.4. Les opportunités et les contraintes de la micro-finance**

La micro-fiance se caractérise par plusieurs atouts et opportunités et aussi de quelque contraintes et faiblesses, nous allons essayer de synthétiser les plus importantes d'entre elles :

#### **2.4.1. Les atouts et les opportunités de la micro-finance <sup>2</sup>**

La micro-finance possède divers atouts et présente différentes opportunités que l'on peut résumer comme suit :

- Le fort dynamisme et l'encouragement amorcé par les populations pour créer plus de structures de proximité à leur profit.
- L'expression du gouvernement sa volonté de faire émerger la valeur du secteur pour son articulation à l'économie moderne et au marché financier.
- L'engagement des bailleurs de fonds à appuyer davantage les actions de promotion et de surveillance des institutions de base.
- La reconnaissance de l'APIMEC qui s'est engagé dans un processus de vitalisation après son assemblée générale annuelle tenue en Mars 2003.
- La création du ministère des PME, de l'entrepreneuriat féminin et de la micro-finance chargé de promouvoir et de développer le secteur et de faire de la micro-finance un instrument performant de mobilisation des ressources internes et externes pour contribuer au financement de l'économie.
- L'existence d'une réglementation uniforme aux pays de l'UEMOA.

#### **2.4.2. Les contraintes et les faiblesses de la micro-finance <sup>3</sup>**

Le secteur est confronté à plusieurs contraintes et souffre de quelques faiblesses qui risquent de freiner son développement, à savoir :

- Absence d'une vision claire concernant l'évolution du secteur et son positionnement dans l'économie nationale ;
- Manque de clarification des options stratégiques d'intervention et modes opératoires des IMF ;

---

<sup>1</sup> GUERIN I, 2005, *La micro finance en Asie : Entre traditions et innovations*, Paris, Edition Karthala, p.44-45.

<sup>2</sup> ZOURDANI Safia, *Micro finance et pauvreté : quantification de la relation sur la population de Tizi -Ouzou*, thèse de doctorat, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2017, P.192-193.

<sup>3</sup> ZOURDANI Safia, op cite.

## ***CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde***

---

- Insuffisance des ressources financières adaptées pour la promotion du secteur ;
- Inexistence d'un cadre de concertation cohérent des acteurs (IMF, Etat, etc.) ;
- Manque de maîtrise du cadre réglementaire par divers acteurs ;
- Inadéquation du cadre réglementaire à l'organisation et au fonctionnement de certains intervenants ;
- Absence de professionnalisme de certains intervenants, alors que les exigences en terme de gouvernance interne des IMF et de surveillance du secteur, requièrent de plus en plus d'aptitudes techniques pour la collecte, le traitement et la production de données de gestion interne et de contrôle externe sur les IMF.

### **3. Apparition et évolution des IMF en Algérie**

Le secteur micro-financier peut apporter une contribution réelle au développement économique des gens (bénéficiaires) et réduire la vulnérabilité. Dans la mesure où la micro-finance permet aux pauvres de créer leurs propres entreprises et d'assurer l'auto-emploi, les IMF permettent aux pauvres de générer un effet revenu qui facilite l'accès aux ressources nécessaires.

#### **3.1. Définition des IMF**

Une Institution de micro-finance est un établissement commercial dont le but est d'offrir des services financiers et de vendre des crédits à sa clientèle qui est formée de personnes qui n'ont pas accès au secteur formel en percevant comme rémunération les intérêts du crédit.

La réglementation et la supervision des institutions de micro-finance sont différentes dans le monde, dans le cas de l'Algérie c'est le Ministère de la solidarité nationale, de la Famille et de la condition de la femme. Selon la supervision des institutions de micro-finance ils ont pris des stratégies et structures efficaces telle que l'agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM).<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> GREGÓRIO Wilson Aristóteles Dos Santos, KASIYANDIMA Shingirai Cyril, ETUDE COMPARATIVE DES SYSTEMES de microfinance dans le maghreb ARABE (ALGERIE, MAROC ET TUNISIE), ET LEUR IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE, Master en MONNAIE, FINANCE ET BANQUE, UMMTO, 2017.

## ***CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde***

---

### **3.2. La création des IMF**

Les IMF dans le monde diffèrent les unes des autres par leurs statuts juridiques (Société anonyme, ONG, association, mutuelle/coopérative d'épargne et de crédit, banque, etc.), leurs tailles, leurs structures, les lois qui les régissent, mais ont toutes au fond la même « vocation » : éradiquer la pauvreté en assurant l'auto promotion économique et sociale des populations à faibles revenus.

### **3.3. Les axes de travail pour évoluer du microcrédit vers la création d'IMF <sup>1</sup>**

Les institutions de micro-finance servent à la meilleure gestion des microprojets et la création des micros entreprises d'une façon à répondre à tous les besoins des populations ciblées. En Algérie, afin de s'orienter vers la création de ces dernières, il faut suivre les axes suivant :

#### **3.3.1. La création d'IMF doit être une activité du secteur privé.**

Dans le but d'éviter les conflits engendrés par les bénéficiaires qui considèrent le microcrédit comme étant l'argent de l'Etat qu'ils peuvent ne pas rembourser, il est indispensable de remettre l'action de microcrédit et de la création des IMF au secteur privé.

#### **3.3.2. Le rôle de l'Etat doit changer de nature et se situer au niveau de la politique, de la réglementation et du contrôle de l'activité de micro-finance.**

La totalité des expériences de microcrédit et de micro-finance conduites par les Etats et administrations ont eu le même sort ; celui de l'échec. Cependant, il faut limiter le rôle de l'Etat aux actions de facilitateur à l'accès aux ressources financières, et régulateur. En d'autres termes, sa mission est l'élaboration de la réglementation et le contrôle de l'activité de micro-finance.

#### **3.3.3. L'acquisition des expériences d'IMF des pays voisins est une nécessité pour soutenir une stratégie de création en Algérie.**

Les expériences d'IMF réalisées dans les autres pays (le Maroc, la Tunisie etc....) doivent constituer un modèle pour observer, comprendre, analyser et capitaliser les enseignements en matière de développement des IMF. Les expériences des autres peuvent être valorisées par les acteurs du secteur privé algérien en soutenant leur réflexion pour définir une stratégie d'action.

---

<sup>1</sup> « Algérie : passer du Microcrédit à la micro-finance pérenne », article est inspiré d'une étude réalisée pour le compte de la Communauté Européenne (CE) en 2002 et intitulée « Appui au Développement Socio-économique Local du Nord Est de l'Algérie », IRAM, Paris - France.

## ***CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde***

---

### **3.3.4. La formation de ressources humaines algériennes est une condition préalable à la création d'IMF.**

La formation de ressources humaines est une condition de la création d'IMF en Algérie. Tout comme pour une banque, la micro-finance est une affaire de professionnels qui en font leur métier.

### **3.3.5. La banque centrale doit permettre la conduite d'opérations tests de création d'institutions de micro-finance par le secteur privé.**

Aujourd'hui en Algérie plusieurs associations du secteur privé sont porteuses de projets de création d'IMF et elles peuvent succéder dans ce processus, alors des opérations tests doivent être mises à leurs disposition afin qu'elles puissent exercer de telles activités. Cela peut se faire par divers manières, tel que l'octroi du bénéfice d'un dispositif dérogatoire par rapport à la loi sur la monnaie et le crédit, accompagné de l'obligation de rendre compte de leur activité en respectant quelques directives de bonne gestion qui sont à établir (liberté des taux d'intérêt, plan comptable simplifié, respect de quelques ratios prudentiels, production d'états financiers, etc.).

### **3.3.6. La définition d'une réglementation spécifique au secteur des IMF en Algérie interviendra après qu'une expérience pertinente a été accumulée.**

La définition d'une réglementation du secteur de la micro-finance en Algérie ne peut précéder l'action de création d'IMF, au risque de fermer les possibilités de l'innovation dans ce nouveau secteur d'activité. La réglementation accompagne plutôt le développement des institutions nouvelles et procède de l'observation des résultats obtenus pour en définir le contenu réglementaire.

## **3.4. Les écueils à éviter pour passer du microcrédit à la micro-finance <sup>1</sup>**

Au levé du microcrédit, son affaire était celle des institutions publiques, car les initiatives privées étaient inexistantes. C'est pourquoi il fallait repenser la stratégie pour passer du microcrédit à la micro-finance, tout en considérant que :

- La centralisation des interventions de microcrédit est contraire à l'objectif de création d'institutions de micro-finance pérennes. Ces institutions doivent naître à la base pour être à l'écoute des populations non bancarisées et donc proches d'elles, afin d'identifier les besoins de services financiers adaptés aux différentes catégories sociales.

---

<sup>1</sup> « Algérie : passer du Microcrédit à la micro-finance pérenne », op cite.

## *CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde*

---

- La redéfinition du rôle de l'Etat et des institutions publiques qui réalisent le microcrédit doit être menée pour rompre avec une perception négative du rôle de ces institutions par les bénéficiaires.
- La recherche de l'innovation doit servir à identifier les modalités de gestion adaptées du microcrédit (accompagnement et formation des emprunteurs, garanties, prise de responsabilité des emprunteurs, etc.) répondant aux besoins des populations concernées.
- L'expérimentation par des opérations tests d'institutions de micro-finance permettra ensuite d'évoluer vers un modèle algérien.
- L'exclusion de la bonification des taux d'intérêt ne permet pas de s'engager dans la création d'IMF pérennes.

La micro-finance peut être la solution au développement. Notamment pour subvenir aux besoins des exclus du système financier. Il convient, cependant d'être prudent, la micro-finance doit faire face à de nombreux obstacles pour définitivement briser le cercle vicieux de la pauvreté par un processus de prêts endogène aux pauvres.

## *CHAPITRE I : Cadre conceptuel et analyse de la micro finance et du microcrédit dans le monde*

---

### **Conclusion**

En guise de conclusion pour ce chapitre, on ne peut s'empêcher de constater que le microcrédit consiste à l'octroi de prêts de petits montants et s'impose désormais comme l'instrument privilégié de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion bancaire. Ce qui a fait de l'année 2005 « Année internationale du microcrédit ». Certaines initiatives ont d'ailleurs réussi, comme la Grameen Bank. Nous avons vu aussi la grande variété des spécificités du microcrédit, ainsi que l'immense ressemblance d'objectivité entre celui-ci et la micro-finance.

Le microcrédit en lui-même est une innovation et l'action de l'innovation au sein des entreprises et des activités qu'il assure nécessite quasiment l'ensemble de ces fonctions : le service de production, le service de gestion de personnel, etc. Les compétences nécessaires de chaque fonction pour le processus d'innovation sont spécifiques et chaque innovation est liée à des modifications qui portent sur la nature, le contenu et les interactions entre les différentes ressources.

Avec le développement de ce secteur dans le monde, le microcrédit s'est évolué et élargi pour inclure toute une gamme de service et une clientèle plus étendue et depuis sa réussite au Bangladesh avec la Grameen Bank, le microcrédit est adopté dans plusieurs pays dans le monde, en Afrique, en Asie, en Europe, ainsi qu'en Amérique.

« Dans un climat économique et social anxiogène, le microcrédit est un élément modeste mais concret qui contribue à redonner espoir et perspectives aux individus pour sortir des phénomènes d'exclusion bancaire, sociale et professionnelle qui s'imbriquent souvent ». <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Rapport annuel de l'Observatoire de la micro-finance – 2009.

### **Introduction**

De tout temps, les entreprises se doivent d'être innovantes sous peine de se voir dépassées par ses concurrentes et donc disparaître. Pour qu'elles soient compétitives, ces entreprises doivent transformer rapidement les nouvelles idées en nouveaux produits ; ce qu'on appelle « innovation » qui représente un terme polysémique formalisé pour la première fois par Schumpeter. Un économiste qui a défini l'innovation comme l'introduction réussie d'un nouveau produit, d'un nouveau processus de fabrication ou encore d'une nouvelle forme organisationnelle.

Au cours de ces dernières décennies, l'innovation est intégrée progressivement et devenue une nécessité de la vie économique. « L'innovation est un processus long, complexe et coûteux. L'entreprise est très risquée et ne peut donc pas se développer de façon fortuite »<sup>1</sup>, à partir de cette définition le terme "innovation" est très utilisé et constitue une obligation dans nos sociétés modernes.

L'innovation dans l'entreprise est de plus en plus considérée comme un processus à part entière, à gérer et optimiser au même titre que les autres entreprises, avec des objectifs, des outils de mesure et d'autres de pilotages. A une époque de forte concurrence, où l'innovation est perçue comme un des facteurs essentiels de succès, voir même comme la condition de survie, et où les coûts de R&D doivent rester sous contrôle, la maîtrise du processus d'innovation devient primordiale. Les entreprises ne se contentent plus de dépenser un certain pourcentage de leur chiffre d'affaires, elles veulent pouvoir justifier ces dépenses.

L'innovation est la clé de la réussite de toute entreprise. Elle assure performance et compétitivité. Mais en Algérie cet aspect est relégué au second plan et rares sont les entreprises qui se dotent de laboratoire de recherche ou d'une direction de la recherche pour aller vers des processus innovants qui permettent un meilleur développement de l'entreprise.

Dans ce chapitre, nous allons d'abord enrichir au mieux nos connaissances sur le concept de l'innovation et son processus qui sera l'objet de la première section, ensuite en deuxième section nous allons traiter l'innovation dans le contexte algérien.

### **Section 1 : Notion, spécificités et processus d'innovation**

L'innovation est omniprésente dans tous les domaines de l'entreprise, le développement de celle-ci passe par un processus de différentes étapes pour aboutir à un

---

<sup>1</sup> LACHMANN J, 1993, Le financement des stratégies de l'innovation, Édition Economica, Paris, page 18.

nouveau produit ou service, nouveau procédé, nouvelle technologie ou organisation, voir même un nouveau modèle d'affaire ou une nouveauté stratégique.

Cette section sera consacrée au cadre conceptuel de l'innovation et ses différentes spécificités et caractéristiques ainsi qu'à son processus.

### 1. Notion et aspect théorique de l'innovation

L'innovation est un terme polysémique et multidimensionnel revêtant des caractères macroéconomiques, méso-économiques et microéconomiques, et ayant fait l'objet de plusieurs définitions proposées par les institutions, les organisations et les auteurs académiques. « Il est difficile de présenter l'innovation tant ce terme est très largement diffusé voire banalisé ». <sup>1</sup>

#### 1.1. Etymologie et définition d'innovation

Nous présentons ces deux propriétés comme suit :

##### 1.1.1. Etymologie

Le mot innovation du latin *innovatus*, qui signifie « changer ou rénover », le mot induit trois forme de verbes *Innover* (du nom *innovation*) vient du latin « *innovare* » qui signifie changer ou introduire quelque chose de nouveau, *nover* (du nom *novation*) du latin « *Novare* » qui signifie le renouvellement d'une obligation et enfin le verbe *rénover* (du nom *renovation*) du latin « *renovare* » qui a le sens de donner une forme nouvelle qui améliore l'ancien ou bien c'est l'action de modifier ce qui existe déjà. Le préfixe (*in -*) détermine un mouvement vers l'intérieur. Selon le dictionnaire de l'académie Française le terme date du **XIII** siècle, et est emprunté au bas latin « *innovatio* », qui signifie « renouvellement ». <sup>2</sup>

##### 1.1.2. Définition

Selon l'encarta souligné par PERRIN jacques les définitions de l'innovation sont :

- Le processus qui conduit de l'invention à sa diffusion (Kelly, kransberg, 1987).
- La première application commerciale ou la production d'un nouveau produit ou processus (Freeman, 1983).
- La nouveauté résultant de l'invention et produite à grande échelle et lancée sur le marché par un entrepreneur s'adonnant à une activité économique (Maunoury, 1972).

---

<sup>1</sup> BOLDY V, 2004, Ingénierie de l'innovation, Édition Lavoisier, Paris, Page29.

<sup>2</sup> « Online Etymology Dictionary » étymologie du mot « innovation », 2003, dans <http://www.etymonline.com> <http://perl.club-internet.fr/>, cité par CORTES ROBLES Guillermo, consulté le 19/12/2020.

## *CHAPITRE II : Aspect théorique et processus d'innovation*

---

- La transformation d'une idée en un produit nouveau ou amélioré introduit sur le marché, ou un procédé opérationnel nouveau ou amélioré utilisé dans l'industrie ou dans le commerce, ou une nouvelle démarche à l'égard d'un service social (Manuel de Frascati, OCDE, 1994).
- Innover, c'est faire correspondre un besoin réel ou potentiel à un marché et des solutions réalisables (rapport de synthèse du groupe de réflexion « ingénieur innovant », INSA, direction de la formation, 1998).<sup>1</sup>

CHOUTEAU. M et VIEVARD.L ont défini l'innovation comme « un moyen mis en œuvre pour acquérir un avantage compétitif. Une innovation répond aux besoins du marché. L'innovation permet de créer de nouveaux produits de développement ou d'améliorer des produit existants, d'optimiser un système de production ou encore d'adopter des technologies nouvelles ». <sup>2</sup>

Schumpeter définit l'innovation comme « le moment de la réalisation de nouvelles combinaisons. Sous cette acception large mêlant innovations techniques et innovations organisationnelles, il regroupe cinq situations différentes : la fabrication d'un bien nouveau, l'introduction d'une méthode de production nouvelle, l'ouverture d'un débouché nouveau, la conquête d'une nouvelle source de matières premières et la réalisation d'une nouvelle organisation ». <sup>3</sup>

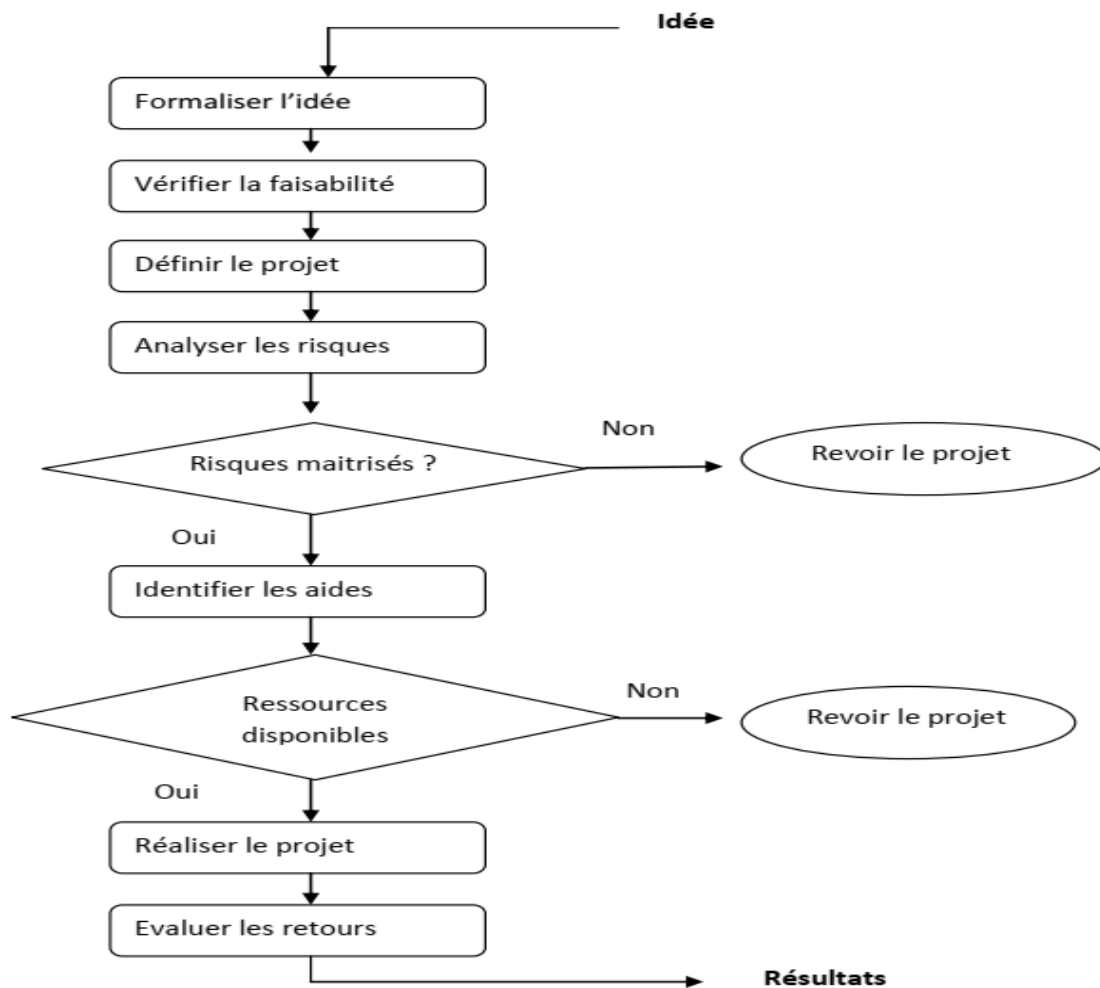
---

<sup>1</sup> PERRIN J, 2001, Concevoir l'innovation industrielle, Édition CNRS, Paris, page16.

<sup>2</sup> CHOUTEAU M et VIEVARD L, Janvier 2007, L'innovation, un processus à décrypter, page51.

<sup>3</sup> SCHUMPETER J, 1999, Théorie de l'évolution économique, Éditions DALLOZ, Page 46.

Schéma N°01 : La démarche de l'innovation



Source : CRTA 2010, guide pratique : L'innovation à la portée de la TPE, disponible sur : <http://docplayer.fr/2515427-L-innovation-a-la-portee-de-la-tpe.html>, consulté le 08/12/2019.

### 1.1.3. L'imitation

L'imitation est au cœur des mécanismes de compétitivité. Elle est l'une des caractéristiques les plus marquantes de la concurrence. C'est un phénomène social et organisationnel qui touche vraisemblablement tous les secteurs. C'est une reproduction totale ou partielle des caractéristiques d'un produit, d'un service, d'une idée ou d'une marque.

L'innovateur est considéré ici comme celui qui introduit, le premier sur un marché, un nouveau produit (quel que soit son degré de nouveauté). L'imitateur est celui qui reproduit (une copie totale ou partielle) et lance sur le marché, sous sa marque, le nouveau produit.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> BENYAHIA-TAIBI G, 2010, article La stratégie d'imitation : Une perspective par les compétences, Dans [La Revue des Sciences de Gestion](#), (n°242), pages 93 à 98.

### 1.2. Particularités sémantiques du concept d'innovation

#### 1.2.1. Innover

D'après Bellon. B « innover, c'est mettre sur le marché un nouveau produit qui a des priorités nouvelles ; c'est aussi introduire un nouveau procédé de fabrication ou une nouvelle organisation ». <sup>1</sup>

Innover, c'est le fait de « générer au sein de système concerné des interrelations nouvelles plus ou moins conflictuelles entre les personnes ». <sup>2</sup>

Innover, c'est « faire correspondre un besoin réel ou potentiel à un marché et des solutions réalisables ». <sup>3</sup>

#### 1.2.2. Nouveau

Adjectif qualificatif polysémique aux multiples sens subjectifs et qui, en particulier, n'a pas le même sens quand il est placé avant le nom qu'il qualifie et après. Ce qui fait qu'il est difficile de faire la différence entre un « nouveau produit » et un « produit nouveau ». Un produit nouveau peut prendre la définition suivante : « un produit qui n'existait pas en l'état d'hier, dont l'existence est pleinement reconnue aujourd'hui et qui aura, peut-être disparu demain en tant que nouveauté ». <sup>4</sup>

#### 1.2.3. Nouveauté

La nouveauté est la qualité de ce qui est nouveau, apparaît à un moment donné (pour la première fois), dans un lieu donné (la chose établie), « La notion de la nouveauté est donc dans la plupart des cas purement subjective. Tel produit est dit "nouveau" pourrait, lors d'une analyse comparative précise, l'être moins que tel autre produit qui ne l'est pas ». <sup>5</sup>

Le Manuel d'Oslo insiste sur le caractère de « nouveauté » qui doit présenter toute innovation. Les quatre typologies différentes de la nouveauté : Produits repositionnés, reformulés, originaux. Imitation, produit nouveau. Innovation radicale ou relative. Nouveauté portant sur la technologie, le concept produit ou le débouché. <sup>6</sup>

---

<sup>1</sup> BELLON.B, 2002, Innovation créatrice, Édition Économica, Paris, page3.

<sup>2</sup> BOLY V, op cite, p41.

<sup>3</sup> PERRIN jacques, op cite, p16.

<sup>4</sup> LACHMANN J, op cite, p37.

<sup>5</sup> LACHMANN J, op cite, p38.

<sup>6</sup> Frédéric JEZEGOU - Dico Définitions est hébergé par Céléon, 2008- 2013.

### 1.3. Difficultés conceptuelle : Invention/innovation, créativité/conception

#### 1.3.1. Invention /Innovation

Invention, mot d'origine latin, son utilisation dans la langue française remonte à la fin du moyen âge (XII<sup>e</sup> siècle), et il signifie « action de trouver, découverte ». <sup>1</sup>

L'invention, est composée d'une ou plusieurs découvertes qui aident l'inventeur à résoudre le problème qui se pose. L'invention est le résultat d'un processus de recherche mené avec intention. Schumpeter en 1926 souligne la distinction entre l'innovation et l'invention «le moteur de l'évolution est l'exécution de nouvelles combinaisons, c'est-à-dire l'innovation. L'innovation n'est pas une invention. Une invention devient une innovation lorsqu'elle est définitivement introduite dans l'activité économique». <sup>2</sup>

L'invention est souvent confondue avec l'innovation. En principe, « l'invention est avant tout une idée, un principe, un concept essentiellement nouveau sans jugement sur son caractère réalisable ou sa valeur pratique. Une invention pour qu'elle soit acceptée ne doit pas, par exemple, avoir été déposée comme brevet. En fait, la plupart du temps, l'invention (ou l'inventeur) garantit en quelque sorte la transformation de l'idée en dispositif, réalisation technologique : il s'agit bien d'une création ou si l'on préfère d'une découverte. Beaucoup d'inventions ne se transforment jamais en innovation c'est à dire en réalisation, par contre toute innovation ne provient pas forcément d'invention ». <sup>3</sup>

En résumé, l'invention n'aura une chance de devenir innovation que si elle porte en elle-même, les capacités à être réalisable, à répondre à un besoin solvable, et avoir évidemment les moyens correspondants.

#### 1.3.2. Créativité/Conception

Pour la plupart des auteurs, la créativité est la source de la création, de l'invention et de l'innovation.

« La création qui vient du latin *creare* (engendrer) et *crescere* (venir à l'existant), consiste à donner l'existence à quelque chose dont aucun élément n'existait en l'état avant de façon semblable, c'est-à-dire directement appréhendable par nos sens et par notre perception ». <sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> BOUTILLER S, 2004, Économie et économistes face à l'innovation, in Dimitri Uzunidis, L'innovation et l'économie contemporaine, Espace cognitifs et territoriaux, Édition de Boeck, Bruxelles, p23.

<sup>2</sup> ESPOSITO M-C et ZUMELLO CH, Mars 2003, L'entrepreneur et la dynamique économique, l'approche anglo-saxonne, Ed Economica, Paris, page22.

<sup>3</sup> BOYER L, Septembre 2007, Innovation et lancement des nouveaux produits, Édition CNRS, Paris, page2.

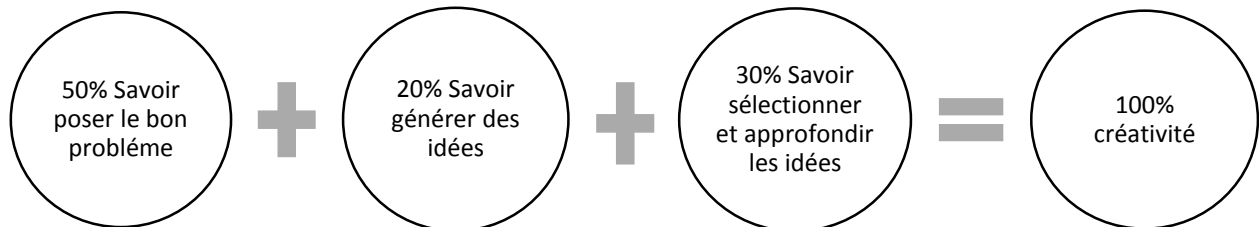
<sup>4</sup> LACHMANN J, op cité, page 20.

## CHAPITRE II : Aspect théorique et processus d'innovation

---

La créativité peut être considérée comme une façon de résoudre des problèmes, par des intuitions ou une combinaison d'idées provenant de domaines de connaissances très différents.

### Schéma N°02 : Composantes de la créativité



**Source :** GROFF.A ; « 100 questions pour comprendre et agir, manager l'innovation » ; éd afnor 2009.[http :\100questionsurlinnovation.unblog.fr](http://100questionsurlinnovation.unblog.fr), page 49

Le processus de conception est un sous-processus du processus d'innovation, qui a été modélisé en 1986 par Kline et Rosenberg. L'économiste Claude Ménard (1985) considère le processus d'innovation comme un processus de conception suggère de mettre en avant le concept de projet pour essayer de comprendre l'innovation ; on peut affirmer donc qu'il ne peut pas y avoir d'innovation sans conception.

L'innovation est une source de compétitivité pour les entreprises. La conception c'est de faire émerger de nouvelles idées et de nouveaux concepts, elle est une étape primordiale pour l'innovation.

Selon Lester et Piore (2004), l'innovation est la convergence de deux processus : l'un, analytique, qui relève de la résolution de problèmes et l'autre, interprétatif, qui relève de la créativité. Le processus interprétatif est le plus difficilement palpable et modélisable. C'est l'espace où les designers, les ingénieurs, les concepteurs partagent des idées, interprètent et font émerger des « possibles ». <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> CHOUTEAU M et VIEVARD L, op cite, p6.

### 2. Typologie et spécificités de l'innovation

#### 2.1. Les types d'innovation <sup>1</sup>

Selon Schumpeter, le **caractère cyclique de l'économie** ne provient ni des transformations sociales, ni des évolutions démographiques, ni des variations de la monnaie. Il trouve son origine dans l'innovation qu'il a divisée en cinq types, qui sont les suivants :

- Les innovations de **procédé**.
- Les innovations **organisationnelles**.
- Les innovations **de produit**.
- La découverte de **nouvelles sources de matières premières**.
- L'ouverture de **nouveaux marchés**.

L'innovation est un concept à la fois polysémique et polymorphe, ce qui veut dire que les innovations ne sont pas toutes identiques. On peut donc distinguer différents types d'innovation.

L'innovation peut être classée aussi selon le niveau d'applications (caractéristiques et objectives) ou selon l'ampleur du changement (degré de nouveauté). Leurs relations, servent à définir une stratégie pour la mise en œuvre du processus d'innovation.

##### 2.1.1. Selon le niveau d'application (nature d'application)

La manière la plus simple de classer les innovations est de faire référence à leur domaine d'application c'est-à-dire, l'intervention de l'innovation dans les activités de l'entreprise, principalement, ce qui concerne les processus de production ou les produits proposés par la firme. Il est possible d'affiner la typologie en s'inspirant des travaux de Schumpeter. On distingue alors plus précisément quatre niveaux d'intervention des innovations au niveau d'application (Manuel d'Oslo 2005).

##### 2.1.1.1. L'innovation de produit

L'innovation de produit consiste à offrir un produit nouveau (ou un service) présentant au moins une nouveauté par rapport aux offres existantes. <sup>2</sup>

L'innovation de produit permet de stimuler l'offre et la demande, de lutter contre la banalisation des produits, toucher de nouveaux clients, fidéliser les siens et rendre obsolète les produits de ses concurrents, également faire grandir l'image de la marque et la capacité de l'entreprise à innover comme il est souligné par PIERRE André Julien et MARCHESNAY «

---

<sup>1</sup> « L'innovation au cœur de la dynamique du capitalisme selon Schumpeter », publié le 28-08-2013 - Mis à jour le 10-02-2016, disponible sur <https://www.lumni.fr/article/l-innovation-au-coeur-de-la-dynamique-du-capitalisme-selon-schumpeter>, consulté le 08/11/2019.

<sup>2</sup> CHOUTEAU. M et VIEVARD.L, op cite, page 13.

La création d'un nouveau produit, ou la transformation des produits existants offre aux consommateurs des services nouveaux, ou améliorés, qui peuvent toucher le goût, à l'utilité et à l'esthétique de l'usager en répondant mieux à ses besoins ». <sup>1</sup>

### **2.1.1.2. L'innovation de procédé**

« L'innovation de procédé consiste en une transformation des processus industriels mis en œuvre pour concevoir, réaliser et distribuer les produits et services ». À partir de cette définition de TARONDEAU (1994), L'innovation de procédé concerne essentiellement la mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle, ou sensiblement améliorée. Les méthodes peuvent impliquer des modifications portant sur l'organisation de la production, pour diminuer les coûts unitaires de production ou de distribution et sur l'amélioration de la qualité. <sup>2</sup>

### **2.1.1.3. L'innovation organisationnelle :**

Ce sont des transformations dans la répartition des tâches entre les individus, dans l'aménagement des fonctions au sein de l'entreprise. Ainsi, il résulte une nouvelle structure de commercialisation, de distribution et une nouvelle gestion des stocks.

Ce type, d'innovations se caractérise sous la forme de création d'un nouveau mode de production ou d'une nouvelle façon d'organiser la production. <sup>3</sup>

### **2.1.1.4. L'innovation de commercialisation**

C'est la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation impliquant des changements majeurs dans la conception, le conditionnement, le placement, la promotion ou la tarification d'un produit. Les innovations de commercialisations visent l'amélioration des ventes et la part de marché par leurs orientations vers les clients et le marché. <sup>4</sup>

### **2.1.2. Selon l'ampleur des changements (degré de nouveauté)**

La littérature relative à l'innovation propose une grande variété de définitions et de classements des types d'innovation.

---

<sup>1</sup> PIERRE A-J et MARCHESNAY, 1996, L'entrepreneuriat, Édition Economica, page 13.

<sup>2</sup> LOILIER T-TELLIER A, 1999, Gestion de l'innovation : Décider-Mettre en œuvre-Diffuser, Édition management, CAEN, p13.

<sup>3</sup> RABIA Z, 2013, Management du processus d'innovation : Cas de l'innovation produit au sein de l'entreprise nationale des industries électroménagères : ENIEM, master en Management économique des territoires et entrepreneuriat, UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA –BEJAIA.

<sup>4</sup> Idem.

### **2.1.2.1. L'innovation incrémentale**

L'innovation dite "Incrémentale" ou "relative" ou "mineure" lorsque elle est modeste, graduelle, continuelle amélioration de techniques ou de produits existants, déjà installés sous une autre forme, c'est-à-dire moins perfectionnés. Il s'agit d'une variation d'un produit ou d'un procédé existant. <sup>1</sup>

L'innovation incrémentale ne nécessite pas des savoirs faire radicalement nouveaux car les modifications qu'elle entraîne ne remettent pas en cause la conception fondamentale du produit ou des équipements concernés.

### **2.1.2.2. L'innovation radicale**

Elle est dénommée aussi "Innovation de rupture" ou "Innovation majeurs". Contrairement à l'innovation incrémentale, l'innovation radicale consiste à utiliser des savoirs et savoir-faire nouveaux pour augmenter les performances de l'offre.<sup>2</sup> Se sont les changements majeurs dans un secteur d'activité, causés par un nouveau produit ou une nouvelle technologie. <sup>3</sup>

## **2.2. Sources, objectifs et caractéristiques de l'innovation**

### **2.2.1. Les sources de l'innovation <sup>4</sup>**

L'idée la plus admise que les innovations proviennent généralement des capacités de recherche et développement des entreprises, ne reflète que partiellement la réalité. En effet, les entreprises cherchent à diversifier leurs sources d'innovation. Celles-ci peuvent être soit internes ou bien externes.

DELACOUR. H et LIARTE. S (2014) constatent qu'il existe quatre sources d'innovation à savoir :

#### **2.2.1.1. Les services de recherche et développement (R&D)**

Globalement, les entreprises consacrent une part importante de leur chiffre d'affaire à la recherche et au développement. Celle-ci est un processus qui combine des moyens en personnel et en matériel pour aboutir à des innovations comme la mise en œuvre de nouveaux procédés ou bien la création de nouveaux produits.

---

<sup>1</sup> BOLY V, op cité, p46.

<sup>2</sup> LOILIER T-TELLIER A, op cité, p16.

<sup>3</sup> BOUDIA S, 2007, L'innovation dans les PME, Licence en finance, UMMTO.

<sup>4</sup> DELACOUR H et LIARTE S, 2014, Management stratégique de l'innovation, Edition ECONOMICA, Paris, p21.

### **2.2.1.2. Autres services de l'entreprise**

La pratique de l'innovation peut être élargie au sein de l'entreprise, en laissant la possibilité à des projets qui n'ont pas été décidés avant. Comme aussi ils peuvent également utiliser leurs employés, comme source d'innovation en les incitant à essayer les nouveaux produits et à faire part de leurs commentaires et suggestions d'amélioration. Comme se trouve aussi une autre source qui est la de direction de l'entreprise,

Certaines entreprises pensent plus loin en mettant en place une véritable culture d'innovation participative auprès de leurs salariés.

### **2.2.1.3. Recherche académique**

L'activité de recherche et développement s'appuie très souvent sur la recherche fondamentale de pointe. Par contre, cette dernière est la plupart du temps réalisée dans des institutions de recherche comme les universités ou les organismes de recherche nationaux.

En effet, les entreprises qui utilisent des connaissances pointues dans certains domaines travaillent régulièrement avec ce type d'institution.

### **2.2.1.4. Utilisateurs**

Ce sont considérés comme source d'innovation par le fait que certains utilisateurs expriment des besoins particuliers par rapport à l'utilisation d'un produit ou bien un service. Toutefois, il existe une autre catégorie d'utilisateurs, les lead users, qui adopte un comportement différent, ils ne se contentent pas par l'utilisation simple de produit, mais ils cherchent à développer une solution permettant de répondre au mieux à leurs besoins spécifiques. Les entreprises peuvent avoir un grand intérêt en intégrant ces lead users dans leurs processus en tant que source d'innovation

Quant à DRUCKER.P les sources d'innovation sont au nombre de sept, elles sont présentées dans le tableau suivant :

**Tableau N°01 : Les sources d'innovation selon DRUCKER.P.**

L'inattendu	Succès inattendu, échec inattendu, événement inattendu
L'incongruité	La différence entre ce que l'on attend, ce qui devrait être et ce qui est réellement
Le besoin de processus	La réponse à un problème concret à résoudre
Industrie et marché	Les changements dans la structure de l'industrie ou du marché
La démographie	Les changements démographiques au sens large
Culture et perception	Les changements dans la culture, la perception
Savoir	Les nouvelles connaissances

**Source :** PINAULT R, 2006, Le Management de l'Innovation : Pourquoi l'entreprise doit-elle créer une stratégie d'innovation ?, mémoire de master, Université Paris 1, p20.

### 2.2.2. Objectifs de l'innovation <sup>1</sup>

L'innovation est un changement introduit dans un processus de production ayant pour but de mettre sur le marché des produits ou des services qui renferment d'avantage de valeur pour la clientèle. L'innovation n'est pas une finalité mais un moyen de différenciation avec la concurrence, ses objectifs se différencient selon les besoins de l'entreprise qui basent sur :

- apporter un avantage concurrentiel à l'entreprise.
- Remplacer les produits qui sont retirés des circuits commerciaux.
- La gamme des produits compétitifs.
- Mettre aux points des produits réducteurs et dangers sur l'environnement.
- Augmenter et maintenir la part de marché.
- Ouvrir et adapter de nouveaux marchés
- Améliorer les conditions de travail.
- Abaisser les coûts de production.
- Contribuer au développement durable.
- Respecter les prescriptions réglementaires.

---

<sup>1</sup> BLANCO S et LELOARNES S, 2009, Management de l'innovation, Edition Pearson Education, Paris, page12.

### 2.2.3. Les caractéristiques de l'innovation <sup>1</sup>

L'innovation répond généralement aux besoins de renforcement de la situation financière et concurrentielle de l'entreprise. ROGERS a identifié cinq caractéristiques de l'innovation qui sont :

➤ **L'avantage relatif :**

C'est la différence de la valeur perçue par les individus entre la nouvelle et l'ancienne innovation ou entre la situation nouvelle découlant après l'adoption de l'innovation et l'ancienne situation. C'est le degré auquel la nouvelle innovation est perçue comme étant meilleure que celle déjà existante. Une innovation ne doit pas posséder des avantages mais il est important que les individus la perçoivent comme étant avantageuse.

➤ **La comparabilité**

Il s'agit de la mesure dans laquelle une innovation est perçue comme correspondante aux valeurs existantes. Et une idée qui est incompatible avec les valeurs et normes actuelles, va prendre plus de temps pour être adaptée.

➤ **La complexité**

C'est la situation où l'innovation est vue comme étant difficile à comprendre ainsi qu'à utiliser. Les nouvelles idées qui sont simples à comprendre seront adoptées plus rapidement que d'autres qui vont nécessiter plus de compétences avant de pouvoir les comprendre.

➤ **Possibilité d'essai d'une innovation (testabilité)**

C'est la facilité avec laquelle une innovation peut être expérimentée ou modifiée à faible échelle avant son adoption complète. Cela permettra aux éventuels utilisateurs d'avoir plus de confiance dans le produit car il y aura la possibilité d'apprendre à utiliser cette innovation.

➤ **L'observabilité**

C'est la possibilité d'observer les effets de l'innovation, ou le degré auquel les résultats et bénéfices d'une innovation sont clairs. Plus ces effets sont visibles, plus l'innovation se diffuse rapidement et les individus l'adoptent facilement.

---

<sup>1</sup> ROGERS E-M, 1995, Diffusion of innovation, The free press, 4<sup>th</sup> edition, New York, page 112.

### 2.3. Les enjeux et les risques de l'innovation

#### 2.3.1. Les enjeux de l'innovation <sup>1</sup>

L'innovation constitue une réponse parmi d'autres au besoin de durer dans un environnement commercial, artisanal ou industriel au niveau locale, nationale ou internationale. Les entreprises innovantes sont :

- Plus aptes à maintenir leur position sur le marché
- Ont une meilleure croissance
- Conquièrent de nouveaux marchés
- Diversifient leurs activités
- Sont plus actives à l'export

#### 2.3.2. Les risques de l'innovation <sup>2</sup>

Les risques pouvant menés à l'échec d'une démarche d'innovation sont :

- **Risque financier** : Si le cout de l'innovation s'avère trop élever, les retombées espérées seront absentes, il faut donc :
  - Bien évaluer le cout de l'innovation
  - Estimer un budget et y affecter des fonds propres de l'entreprise
  - Faire le tour des aides financières et soigner le dossier de financement
  - Prévoir éventuellement une protection s'il s'agit d'un nouveau produit
- **Risque technique** : Le manque d'informations et de compétences techniques et technologiques sont des obstacles à l'atteinte des performances visées dans les objectifs du projet, en particulier si le projet vise à développer un nouveau produit ou à acquérir une nouvelle technologie, il faut mettre en place :
  - Avoir recours à la formation ;
  - Embaucher une personne qualifiée ;
  - S'adjoindre une aide externe ;
  - Faire des essais.
- **Risque commerciale** : Le marché s'avère finalement absent car il analyse mal ses besoins, ou la stratégie d'acquisition de parts n'est pas efficace, de cette effet, il aura lieu de :

---

<sup>1</sup> BELKAI K, BENHAMOU S, 2016, L'innovation comme facteur de la compétitivité dans les entreprises cas de quelques entreprises algériennes, master en science commerciale, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, p24.

<sup>2</sup> BELKAI K, BENHAMOU S, op cité, p25.

- Procéder à une étude du marché ;
- Faire des sondages ;
- Bien évaluer la concurrence ;
- Elaborer une stratégie commerciale.

➤ **Risque organisationnel** : L'entreprise se voit déstabilisée par des nouvelles méthodes, par une organisation et par les nouveaux outils. Des freins sociaux apparaissent. Un manque de souplesse dans l'organisation peut être fatal. Une réglementation peut constituer un obstacle non négligeable. Et pour éviter tout ça il faut :

- Donner un maximum d'information au personnel ;
- Motiver ;
- Se mettre au fait réglementation et normes ;
- En cas de partenariat, rédiger ou faire rédiger un contrat précis.

### 2.4. Les leviers et les freins de l'innovation

#### 2.4.1. Les leviers de l'innovation

Nous présenterons ci-après les facteurs stimulant l'innovation selon le manuel d'Oslo, et par la suite, nous présenterons ces facteurs selon l'AFNOR.

##### 2.4.1.1. Les leviers de l'innovation selon le manuel d'Oslo <sup>1</sup>

L'OCDE à travers son manuel d'Oslo considère que les différentes sources d'informations peuvent faciliter le processus d'innovation, ces sources peuvent être internes à l'entreprise, externes, des informations venant des institutions d'enseignement ou de recherche, et des informations généralement accessibles.

➤ **Les sources internes au sein de la firme:**

- Activités internes de R-D ;
- Commercialisation ;
- Production ;
- Autres sources internes.

➤ **Sources externes/sources commerciales :**

- Concurrents ;
- Acquisition de technologie incorporée ;
- Acquisition de technologie non incorporée ;
- Clients ;

---

<sup>1</sup> Manuel d'Oslo, op cité page 57 et 58.

- Sociétés de conseil ;
- Fournisseurs d'équipements, de matériaux, de composants et de logiciels.
- **Institutions d'enseignement/de recherche :**
  - Institutions d'enseignement supérieur ;
  - Instituts de recherche publics ;
  - Instituts de recherche privés.
- **Informations généralement accessibles :**
  - Publications de brevets ;
  - Conférences, réunions et revues professionnelles ;
  - Foires et expositions.

### 2.4.1.2. Les leviers de l'innovation selon l'AFNOR <sup>1</sup>

Le soutien de la pratique d'innovation se fait à travers la mise en place des pratiques et des facteurs suivants:

- **Imaginer le futur pour savoir où chercher :** C'est-à-dire voir suffisamment loin et juste et intégrer l'innovation à la stratégie, aux objectifs et aux valeurs de l'entreprise ;
- **Adapter son comportement et son style de management pour faire réussir l'innovation :** En facilitant le développement d'une culture d'innovation ; et en considérant la communication comme un élément structurant de l'entreprise.

### 2.4.2. Les freins de l'innovation <sup>2</sup>

Le manuel d'Oslo énumère aussi une liste de facteurs qui peuvent être des obstacles à l'innovation. Il peut s'agir de raisons pour ne pas démarrer du tout une activité d'innovation, ou des raisons qui n'ont pas permis aux activités d'innovation d'aboutir aux résultats escomptés. Se sont d'ordre économique, liées à la firme ou autres.

- **Facteurs économiques**
  - Risques perçus comme excessifs ;
  - Coûts trop élevés ;
  - Absence de sources appropriées de financement ;
  - Durée excessive du temps de retour de l'investissement dans l'innovation.
- **Facteurs propres à l'entreprise**

---

<sup>1</sup> GROFF.A, op cité page 66.

<sup>2</sup> TAFFERANTE L, IDRES M, 2018, La contribution de la veille stratégique dans le processus d'innovation au sein de l'entreprise Algérienne, Cas de SAIDAL, master académique en Sciences de Gestion, Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, p59.

- Potentiel d'innovation (R-D, études de conception, etc.) insuffisant ;
- Manque de personnel qualifié ;
- L'insuffisance d'information sur la technologie ;
- Manque d'information sur les marchés ;
- Dépenses d'innovation difficiles à maîtriser ;
- Résistance aux changements dans la firme;
- Disponibilité de services externes insuffisants ;
- Absence de possibilités de coopération.

### ➤ **Autres raisons**

- Absence de possibilités technologiques
- Absence d'infrastructure
- Pas besoin d'innover en raison d'innovations antérieures
- Faiblesse de la protection des droits de propriété
- Législation, normes, réglementation, standards, fiscalité.
- Manque d'intérêt des clients pour des produits et des procédés nouveaux.

## **2.5. Nécessité et soutien de l'innovation**

### **2.5.1. Nécessité de l'innovation**

L'innovation profite aussi bien aux clients qu'aux institutions. En plus des prêts de fonds de roulement, les emprunteurs ont besoin de produits financiers qui répondent aux événements de la vie, tels que les urgences médicales, la nécessité de payer des frais de scolarité et la retraite. L'accès à un éventail varié de produits financiers permet aux ménages indigents de mieux gérer le risque et d'accumuler les avoirs nécessaires. De la même manière, l'expansion de l'offre de produits fournit des gains tangibles aux IMF. Il existe une relation évidente entre un impact accru sur les clients et les profits de l'institution. Un client qui connaît une croissance économique offre un potentiel plus important à l'IMF. De la même manière, des offres de produits divers peuvent aider les institutions à gérer les risques, à réduire les frais d'exploitation et à augmenter les niveaux globaux de rentabilité.

L'innovation en micro-finance va au-delà de la diversification des produits. Elle inclut des innovations bien nécessaires en délivrance de services, qui comprennent l'utilisation des nouvelles technologies et de nouvelles approches organisationnelles. Le coût des opérations, les coûts liés à la délivrance de services et à accès aux services, représentent le plus grand obstacle pour les institutions comme pour les clients. L'identification de meilleurs moyens,

plus rapides et plus efficaces permettant d'atteindre les marchés non desservis est une priorité croissante.<sup>1</sup>

Si la nature des activités d'innovation varie considérablement d'une entreprise à l'autre, un seul constat demeure : l'innovation est aujourd'hui incontournable.

Voici, brièvement exposées, les raisons pour lesquelles l'innovation est considérée comme essentielle pour réussir dans l'exportation :<sup>2</sup>

- Réduction des coûts d'exploitation ;
- Davantage d'emprunteurs ;
- Gestion des risques. ;
- De nouveaux segments du marché ;
- Accroissement de la rentabilité ;
- Augmentation de l'impact social ;

### **2.5.2. Soutien des associations de micro-finance pour l'innovation**

Les obstacles qui empêchent les IMF de s'engager dans la voie de l'innovation de produits et services, telles que les contraintes temporelles et financières, sont des occasions qui permettraient aux associations d'apporter une valeur ajoutée pour leurs membres. Pour ce faire de manière efficace, toutefois, elles doivent identifier les obstacles. De l'identification du produit à sa conception, en passant par les tests et le lancement, ces processus peuvent exiger des ressources importantes, aussi bien en termes de temps que d'argent. Le coût pour bon nombre d'IMF, particulièrement les plus petites d'entre elles, est tout simplement trop élevé.

En outre, de nombreuses institutions n'ont pas été impliquées dans le développement de produits ou de services, elles ont plutôt adopté un programme introduit par une organisation donatrice ou ont tenté de reproduire des modèles utilisés par leurs concurrents. Dans de nombreux cas, les managers manquent des compétences, des connaissances et des incitations nécessaires pour innover avec succès.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Comment promouvoir l'innovation dans le secteur : une note technique pour les associations de micro-finance, article de l'organisation « the SEEP Network », 2010, p2.

<sup>2</sup> Idem, p1.

<sup>3</sup> Comment promouvoir l'innovation dans le secteur : une note technique pour les associations de micro-finance, article de l'organisation « the SEEP Network », 2010, page 2.

### 3. Le processus d'innovation

Dans la section précédente, nous avons évoqué l'aspect théorique de l'innovation et ses différentes propriétés, alors dans la présente section, nous proposons la définition du processus d'innovation ainsi que les étapes qui le composent.

#### 3.1. Définition du processus d'innovation

Différentes définitions du concept de processus apparaissent dans la littérature concernant le domaine de l'automatique, de la gestion et autres. L'innovation, et à travers les divers définitions, est considérée par de nombreux auteurs comme un processus, autrement dit la transformation en étapes successives, des savoirs au sein de l'entreprise qui sont parfaitement fixés dans son environnement.

Pour R.G.Cooper (1979) un processus d'innovation « débute par une idée, développée par des activités techniques et marketing qui s'effectuent au sein de départements dans lesquels sont prises des décisions et entre lesquels circulent des informations ». <sup>1</sup>

Pour Jean-Marc Xuereb (1991) un processus d'innovation c'est «l'ensemble des activités mises en œuvre pour transformer une idée de produit nouveau en une réalisation effective». <sup>2</sup>

Le processus d'innovation peut prendre aussi la définition proposée par LE LOARNE Séverine et BLANCO Sylvie dans leur ouvrage «Management de l'innovation»; «le processus d'innovation comprend deux grandes phases principales : la phase d'exploration, durant laquelle les acteurs de l'entreprise recherchent des idées d'innovation, et la phase d'exploitation, qui consiste dans le développement des idées sélectionnées en des innovations concrètes, des produits, des processus ou des services innovants ». <sup>3</sup>

La plupart des processus développés par les entreprises reposent sur la phase d'exploitation, qu'on les appelle souvent le projet d'innovation. <sup>4</sup>

#### 3.2. Les étapes du processus d'innovation

L'activité innovante d'une entreprise traduit son dynamisme et incite la clientèle à s'engager avec elle. Le succès d'une activité innovante ne dépend pas seulement de la

---

<sup>1</sup> R.G.Cooper(1979), cité par TOMALA F, SENECHAL O, TAHON CH, 2001, Modèle de processus d'innovation, 3ème Conférence Francophone de processus modélisation et simulation «Conception, Analyse et Gestion des Systèmes Industriels», MOSIM'01 – du 25 au 27 avril 2001 - Troyes (France).

<sup>2</sup> Jean-Marc Xuereb(1991), cité par TOMALA F, SENECHAL O, TAHON CH, 3ème Conférence Francophone de processus modélisation et simulation, «Conception, Analyse et Gestion des Systèmes Industriels», MOSIM'01 – du 25 au 27 avril 2001 - Troyes (France).

<sup>3</sup> LE LOARNE S et BLANCO S, 2009, Management de l'innovation, Édition Pearson Éducation, Paris, page 97.

<sup>4</sup> Fernez-walsh.S et Romon.F in LE LOARNE S et BLANCO S, op.cit, page97.

## CHAPITRE II : Aspect théorique et processus d'innovation

---

performance technologique de l'entreprise, l'ensemble de ses ressources (humaines, techniques, financières, ...) sont en effet des facteurs clés de la réussite d'un projet innovant. C'est la manière dont une entreprise va gérer sa capacité à innover qui va la rendre innovante.

A chaque entreprise son processus et plusieurs études ont été mené afin d'évoquer un découpage de plusieurs phases du processus d'innovation, alors pour résumer le processus d'innovation, on peut synthétiser les points essentiels du cycle de l'innovation comme suit : <sup>1</sup>

➤ **Identification** : L'innovation se base sur une idée originale, pour cela l'entreprise ne peut pas innover sans avoir réellement une idée. Dans cette phase l'entreprise est tenue à répondre aux préoccupations suivantes :

- Pourquoi innover ?
- Pour qui innover ?
- Quel est l'intérêt stratégique ?
- Quel est le gain espéré ?
- Quelles fonction à réaliser ?
- Quels besoins à satisfaire ?

Pour répondre à toutes ces questions, trois conditions sont à prendre en considération :

- Que l'idée soit originale ; c'est-à-dire vérifier que l'on est bien le premier à avoir eu cette idée en menant une enquête de l'environnement (clients, fournisseurs, concurrents, distributeurs, etc.) en plus il faut s'informer et s'assurer que cette idée n'est pas brevetée, avant de s'engager dans la mise en œuvre ;
- Existence d'un marché réel de cette innovation ; cela veut dire qu'il faut confronter l'originalité avec les besoins du marché et de pouvoir assurer un avantage significatif ;
- Présence réelle d'un besoin et d'une demande du consommateur.

➤ **Préparation** : Mener une étude de faisabilité pour déterminer les conditions de réalisation et évaluer l'intérêt et le risque. Une panoplie de préoccupations s'impose dans cette phase à savoir :

- L'opportunité est elle réelle ?
- Est-ce techniquement faisable (contrainte, réglementation, technologie, principe) ?
- Est-ce économiquement faisable ?

---

<sup>1</sup> BERBAR Née BERRACHED W, 2015, Analyse des déterminants clés qui stimulent l'innovation dans la PME, Cas des entreprises Algériennes, THESE DE DOCTORAT EN SCIENCES DE GESTION, Université Abou Bakr Belkaid Tlemcen.

## CHAPITRE II : Aspect théorique et processus d'innovation

---

- **Lancement** : Mettre en place l'innovation, réaliser les investissements, placer le produit ou service sur le marché et corriger la trajectoire si nécessaire. Dans cette étape l'entreprise est tenue de :
  - Définir les objectifs ;
  - Organiser ;
  - Découper en phases ;
  - Planifier ;
  - Définir les indicateurs de suivi et de réussite ;
  - Identifier les moyens nécessaires.
- **Valorisation** : Mettre en valeur au maximum une innovation réussie en élargissant les gammes, en attaquant des marchés voisins, en abordant, seul ou en partenariat les marchés étrangers, lancer la deuxième génération de produits.

### Schéma N°03 : Processus d'innovation



Source : Construction personnelle à partir des données ci-dessus

L'innovation est un concept important pour garantir la survie et la croissance d'une entreprise par la satisfaction permanente (actuelle et future) de la demande de ses clients. Le concept d'innovation est complexe et soumis à des représentations différentes. Les types, les Sources, les enjeux, les risques d'innovation sont des éléments théoriques, malgré que nous les ayons traités, le concept d'innovation reste complexe et se caractérise donc par un processus de plusieurs étapes qui aboutissent à quelque chose de nouveau. Ce processus est développé à travers le temps et les auteurs ont essayé de modéliser des processus d'innovation compatibles avec les exigences de l'environnement qui sont de plus en plus complexes, globalisées et concurrentielles.

### **Section 2 : L'innovation dans le contexte algérien**

Des stratégies et des mesures ont été prises, afin d'améliorer l'environnement dans lequel les PME algériennes opèrent. L'entreprise algérienne d'aujourd'hui est obligée d'innover sinon elle risque de disparaître car elle évolue dans un contexte marqué par la mutation du système concurrentiel mondial, l'accélération du progrès et le passage de l'innovation occasionnelle à l'innovation permanente.

Pour atteindre l'objectif d'aller vers un système national fort en matière d'innovation il est important d'impliquer tout le monde ; les pouvoirs publics, les centres de recherche, les universités, les institutions financières et bancaires de même que les associations professionnelles.

Au cours de la présente section, y aura une présentation des politiques et organismes de recherche scientifique et d'innovation en Algérie, puis nous allons nous focaliser sur la relation Innovation-PME (publique et privée).

#### **1. Politiques de recherche et d'innovation en Algérie**

La politique d'innovation vise l'instauration d'une dynamique économique fondée sur le transfert de savoir et savoir faire des sphères qui les génèrent à celles qui les utilisent et les reproduisent. En Algérie les organismes publics de recherche qui représentent presque la totalité de l'activité globale de la recherche et développement jouent un rôle très important dans la mise en pratique de la croissance dans l'industrie. En particulier la politique et les programmes de promotion et de la diffusion de l'innovation visent à tracer le cadre qui permettra aux pouvoirs publics de lever les principaux blocages qui entravent les rouages économiques et empêchent la mise en place d'interactions essentielles au bon fonctionnement d'une économie moderne reposant sur le triptyque : entreprise, recherche et pouvoirs publics.

En effet, en Algérie le système national d'innovation qui est perçu comme un ensemble cohérent d'institutions, d'organisations et d'entreprises en interactions visant dans tous les cas les activités d'innovation dans le but de réaliser des objectifs qui ont des retombés économiques et sociales, ne peut fonctionner sans l'existence de passerelles entre le secteur de la recherche et les autres secteurs économiques.

##### **1.1. Politique de la recherche scientifique en Algérie**

La recherche scientifique doit obéir aux exigences d'une société et répondre à ses besoins réels, exprimés par des entreprises, des collectivités ou des entités de l'Etat pour une meilleure production. Cette relation de synergie entre le développement d'une société et la recherche scientifique est défini par Kouilsky comme suit : « la recherche scientifique est un

moteur d'évolution. Elle est la source du progrès pour nos sociétés. Elle irrigue l'innovation industrielle, l'activité économique, le progrès social et la culture. <sup>1</sup> »

### **1.2. Organismes de recherche et de valorisation de la recherche en Algérie**

L'Algérie a mis en place une multitude d'institutions et d'organismes depuis l'indépendance à nos jours afin de répondre aux besoins du pays en matière de recherche, d'innovation et du transfert de technologie.

## **2. Innovation dans les PME algériennes**

A ce niveau, nous présenterons les principales mesures d'appui à l'innovation en Algérie, tout en s'intéressant aux politiques d'accompagnement pour intégrer l'innovation dans les PME.

### **2.1. Les principales mesures d'appui à l'innovation en Algérie**

L'Algérie a mis en œuvre plusieurs mesures de soutien à l'innovation dans le but de renforcer d'une manière durable la compétitivité des entreprises en créant un cadre favorable à l'innovation. Parmi ces principales mesures qui visent l'encadrement des activités d'innovation en Algérie nous citons :

#### **2.1.1. Le projet de création de technopole ou de cyber parc de Sidi Abdellah**

Pour le moment l'Algérie ne possède qu'un seul projet de cyber parc ; celui de Sidi Abdellah. Il représente le premier pôle technologique sur le territoire national, il a été lancé en 2001, et il s'articule sur trois districts : le parc technopolitain, le district d'innovation et les structures de soutien. Il est présenté sous forme d'organisation des activités de production et d'innovation, est considéré aussi comme un pôle de croissance économique et un facteur de restructuration industrielle dans le but de concentrer les ressources pour susciter des externalités induites par plusieurs facteurs qui sont : la proximité géographique, les ressources de gains de productivité, l'innovation..... <sup>2</sup>

#### **2.1.2. Le programme d'appui et de soutien des PME**

L'Algérie a mis en œuvre beaucoup de politiques d'accompagnement pour intégrer l'innovation dans les PME. Les actions déjà avalisées concernent le programme de soutien et de promotion de la PME/PMI qui est piloté par le ministère de la PME et de l'artisanat. « La mesure phare de ce programme est la promulgation, en décembre 2001, de la loi d'orientation

---

<sup>1</sup> Kouilsky cité par Issolah R & Bernaoui R, 2005, Evaluation et planification de la recherche scientifique : enjeux et méthodes, OPU, Alger, P10.

<sup>2</sup> AISSAT L-A, Février 2004, La difficile promotion de PME innovante en Algérie, cahiers du LAB.RII, université du Littoral cote d'Opale, N°279.

sur la promotion de la PME/PMI. Cette loi fixe les mesures d'aides et de soutien à la promotion des PME ainsi que des mesures d'aides au PME innovantes ».<sup>1</sup>

### **2.1.3. La création d'ANDREJET et INAPI**<sup>2</sup>

- **Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique** : Créée par le ministère de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique en 1998. Sa mission est basée sur la mise en œuvre d'une relation avec les structures et organes concernés, la stratégie nationale du développement technologique.
- **Institut National Algérien de la Propriété Industrielle** : En 1998, l'office de normalisation et de la propriété industrielle (ONPI) chargé des activités liées à la propriété industrielle est scindé en deux organismes : IANOR chargé de la normalisation et l'INAPI chargé de la protection de la propriété industrielle. INAPI met en œuvre la politique nationale de propriété industrielle et assure notamment la protection des droits moraux des créateurs, elle est aussi capable d'effectuer des enquêtes auprès des entreprises afin de recenser les innovations qui peuvent avoir lieu.

## **2.2. Etat des lieux de l'innovation en Algérie**

L'innovation en Algérie se caractérise par divers forces et faiblesses, ainsi que des opportunités et des menaces auxquelles elle fait face.

### **2.2.1. Forces et faiblesses de l'innovation en Algérie**<sup>3</sup>

#### **2.2.1.1. Les forces :**

- Ressources naturelles abondantes en pétrole, gaz et produits chimiques ;
- L'engagement fort au partenariat euro-méditerranéen, basé sur le libre-échange, à travers notamment l'UMA (Union du Maghreb Arabe) ;
- Perspectives positives de croissance et potentiels élevés des secteurs tels que le tourisme ;
- Amélioration des conditions d'accueil des IDE, en termes de disponibilité des zones de service, de salaire relativement bas pour les ingénieurs, etc ;
- L'existence de programmes de réforme administrative, de programmes consacrés aux PME, de soutien à l'innovation (incubateurs et fonds de capital-risque) ;

---

<sup>1</sup> ARABI KH, 2007, Les obstacles institutionnels et organisationnels à la dynamique d'innovation par apprentissage en Algérie : cas de la région de Bejaia, thèse de doctorat en sciences économiques, université de Tizi Ouzou, p198.

<sup>2</sup> BERBAR Née BERRACHED W, op cite.

<sup>3</sup> AHMED ZAID - CHERTOUK M., op cite.

- Les progrès dans l'évolution industrielle des principaux secteurs économiques ;
- Les rivages, paysages, patrimoine historique et culturel, bon climat ainsi que le fuseau horaire identique ou proche de celui de l'Europe.

### **2.2.1.2. Les faiblesses**

- Dépendance élevée à l'exportation de produits primaires ou d'autres activités à faible valeur ajoutées (agriculture, pétrole, gaz et produits chimiques) ;
- Faible niveau de diversification économique et d'investissement privé dans la R&D ;
- Faible niveau d'investissement du secteur public dans la science et la R&D ;
- Faible niveau de scolarisation et de mobilité du personnel impliqué dans l'enseignement supérieur et la recherche ;
- Manque de culture d'entreprise et d'esprit d'entreprendre ;
- Fragmentation de l'infrastructure existante de R&D ;
- Faible niveau des qualifications en gestion de l'innovation dans les secteurs public et privé.

### **2.2.2. Opportunités et menaces de l'innovation en Algérie <sup>1</sup>**

#### **2.2.2.1. Les opportunités**

- Accroissement d'échanges par création d'une zone euro-méditerranéenne de libre échange ;
- Ascension dans la chaîne de valeurs dans le secteur du pétrole et du gaz, des produits chimiques, de la production agricole, du tourisme et des services ;
- Exploitation des restructurations en cours de l'industrie européenne (délocalisation) ;
- Exploitation de la tendance des pays développés à délocaliser les tâches intensives de service vers les pays à bas salaire et compétence élevées (centres d'appel, communication, conception, développement et recherche fondamentale).

#### **2.2.2.2. Les menaces**

- Instabilité politique et fondamentalisme religieux ;
- Malaise social dû au niveau élevé de pauvreté et de chômage aussi bien qu'à l'écart de prospérité perçue entre groupes de revenu supérieur et inférieur ;
- Non accumulation d'une capacité stratégique dans la planification, l'exécution et l'évaluation des programmes ;

---

<sup>1</sup> AHMED ZAID - CHERTOUK M, op cite.

- Manque d'intégration de la politique de ressources humaines, de la R&D et d'innovation avec les besoins de la société et de l'économie ;
- Absence d'une culture de R&D pilotée par la demande ;
- Incapacité à trouver le juste équilibre entre les priorités à court terme et les défis du long terme.

### **2.2.3. Problèmes et solution de l'innovation en Algérie <sup>1</sup>**

#### **2.2.3.1. Les problèmes**

Du point de vue d'Abdelkader Djeflat les problèmes qui entravent l'innovation algérienne sont :

- Le financement de l'innovation est essentiellement public en Algérie, alors que dans le cas des pays développés, le financement est plutôt d'essence privée ;
- Les liens faibles entre l'entreprise et l'université ;
- Les banques sont complètement exclues du processus d'innovation, car elles ne présentent pas de modes de financement adéquats à la nature de l'innovation qui est un investissement risqué.

#### **2.2.3.2. Les solutions**

Pour Abdelkader Djeflat, ce qui manque à l'Algérie pour bénéficier d'un système d'innovation efficace, est la coordination entre les différentes institutions de l'état, de partenaires privés et d'entreprises innovantes, Il propose alors 05 ingrédients pour promouvoir l'innovation en Algérie, on les présente comme suit :

- La présence de l'état qui est toujours importante. Dans ce contexte, certaines entreprises renoncent à s'investir dans des projets innovants, en raison de la concurrence déloyale qui échappe entièrement à la réglementation en matière de normalisation. A titre d'exemple, l'entreprise Soummam-Emballage, spécialisée dans la fabrication des sacs alimentaires en propylène, respectant les normes alimentaires du produit, se trouve face à des concurrents proposant des produits à des prix très bas, sans respecter les normes, ce qui la met en situation défavorable ;
- La mise en place d'une stratégie efficace de protection de l'innovation ;
- La définition d'une stratégie de transfert de technologie ;
- La mise en œuvre d'une stratégie de coopération ;
- La réponse aux besoins exprimés par les entreprises et le marché.

---

<sup>1</sup> BERBAR Née BERRACHED W, op cite.

Selon Kendel.H, pouvoir dynamiser l'innovation en Algérie, nécessaire de : <sup>1</sup>

- Renforcer le partenariat entre les entreprises et les autres acteurs du système d'innovation ;
- Former les entrepreneurs dans le but d'acquérir « un esprit d'entreprise » ;
- Réduire la fuite des cerveaux, par la valorisation des avantages des chercheurs.

### 3. L'entreprise publique et l'entreprise privée face au défi de l'innovation

#### 3.1. L'entreprise publique

La problématique de l'innovation dans l'économie algérienne ne date pas d'aujourd'hui, car si on remonte un peu dans l'histoire économique de l'Algérie, on trouve que l'entreprise publique affectait, bel et bien une place à la fonction R&D au sein de sa structure depuis la fin des années 1970, même si les efforts consentis étaient sans lendemain.

L'innovation n'a pas été la préoccupation majeure de l'entreprise publique algérienne, puisque ses problèmes étaient dans un autre terrain, la stratégie mise en œuvre durant la période de planification, avait pour fondement la valorisation des matières premières disponibles sur le sol et dans le sous-sol national et leur exploitation afin de produire des effets d'entraînement sur le reste des autres secteurs.

C'est pourquoi la recherche et l'innovation étaient loin de constituer un souci majeur au sein de l'entreprise. Il y a lieu de remarquer, cependant, que les activités de recherche n'ont pas été inscrites pour répondre à un impératif d'amélioration ou de développement, ce qui s'est traduit par l'incapacité de la R&D à s'imposer comme outil de performance de l'entreprise. <sup>2</sup>

Ce n'est qu'au début des années 80 que la fonction R&D a commencé à prendre forme dans des structures appelées dans la plupart des entreprises Département d'Etude et Développement (DED). <sup>3</sup> A côté, une entreprise publique a apparue et s'est efforcée de favoriser l'invention et l'innovation en son sein, on parle de l'entreprise SIDER. Une série de décisions étaient prises par la direction générale de SIDER, dès 1991, en faveur de l'invention et de l'innovation dans l'entreprise. <sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Kendel H, Septembre 2003, Stratégie de développement de la PME dans le secteur des ISMMEE en Algérie, mémoire de DEA : Veille et intelligence compétitive/CRRM Marseille, p91.

<sup>2</sup> BERBAR Née BERRACHED W, op cite.

<sup>3</sup> Ouchalal H, Khelfaoui H & Ferfera Y, Décembre 2005, Situation de la R&D dans l'industrie Algérienne. Cas de trois entreprises publiques.

<sup>4</sup> Hamidi H, 1993, Réforme économique et propriété industrielle, OPU, P159.

Mais malheureusement, malgré la possibilité de définir ses propres objectifs ainsi que les voies et moyens de leur réalisation, l'entreprise publique n'a pas eu d'incitation à poursuivre son élan d'innovation et de changement.

### **3.2. L'entreprise privée**

Une faiblesse de disponibilité des statistiques règne sur l'état des activités d'innovation au sein des entreprises privées en Algérie, mais en 2003, la banque mondiale a accompli une enquête sur le secteur privé algérien, et abouti au résultat suivant : « les entreprises privées sont en général des entreprises familiales, dirigées par le propriétaire fondateur. Elles ont tendances à être sous capitalisées et fortement endettées. Leurs méthodes de gestion sont obsolètes en particulier dans les domaines de la finance, de la stratégie, du marketing et des ressources humaines.... Les opérations de transfert, fusion et consolidation d'entreprises sont rares. Les acquisitions par des entreprises étrangères sont toujours très limitées ». <sup>1</sup>

Pour innover, il est indispensable pour l'entreprise de posséder l'information sur ce qui se passe autour d'elle. En Algérie, les PME semblent avoir une information sommaire concernant le marché et l'environnement scientifique et technologique dans lesquels elles évoluent, ce qui n'est pas propice pour l'innovation et le changement technique.

Après de longues années d'études, de programmes et de textes de lois, une véritable stratégie de recherche en Algérie est toujours absente, et la création scientifique demeure placée au second plan. Une seule et unique activité scientifique existante est bien celle des établissements de formation supérieure malgré qu'elle est concentrée sur les domaines scientifiques traditionnels et non pas sur des technologies considérées partout ailleurs comme une technologie clefs.

---

<sup>1</sup> Banque Mondiale, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement, Schéma régional d'aménagement et de développement durable de la région Nord-centre, Rapport diagnostic de phase, 1er février 2005, P248.

### Conclusion

Dans ce second chapitre, centré sur l'innovation en général et l'innovation algérienne en particulier, qui nous a permis d'identifier l'innovation et son processus, qui débute dans tous types d'activité par une idée et fini par le marketing, autrement dit la commercialisation du produit ou du service innovant ; nous avons vu que l'innovation est un domaine très vaste, il est évident que l'innovation est un phénomène complexe, difficile à maîtriser et qui est devenue au fil du temps une composante obligatoire du comportement de chaque entreprise, ainsi le développement de nouvelles connaissances. Donc l'innovation détermine ou bien s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise.

Récemment en 2019, en Afrique, l'Algérie occupe la 113<sup>ème</sup> place dans le classement de l'Indice mondial de l'innovation 2019, loin derrière l'Afrique du Sud (63<sup>ème</sup>), la Tunisie (70<sup>ème</sup>), et le Maroc (74<sup>ème</sup>).<sup>1</sup> L'Indice mondial de l'innovation nous montre que les pays qui donnent la priorité à l'innovation dans leurs politiques ont enregistré une progression importante dans leur classement, cependant l'Algérie jusqu'aujourd'hui n'a pas réussi à accorder une importance primordiale pour la culture et la stratégie d'innovation et mettre en place des structures flexibles dans le but d'aboutir à des résultats exploitables.

---

<sup>1</sup> Indice mondial de l'innovation 2019 : l'Algérie à la 113ème place, ajouté le 27 juillet 2019 / 12 :33, disponible sur <https://www.algerie-eco.com/2019/07/27/indice-mondial-de-linnovation-2019-lalgerie-a-la-113eme-place/> consulté le 26/01/2020.

**Conclusion de la partie**

Dans cette partie nous avons souligné à la fois le microcrédit et l'innovation qui de nos jours devenue une disponibilité pour la réussite de toutes TPE ou PME dans tous domaines.

Aujourd'hui, le microcrédit est considérée comme étant un outil puissant de lutte contre la pauvreté, et la redistribution des richesses dans le monde entier mais plus précisément dans les pays en voie de développement et aussi de la création des TPE et PME de valeur. Dans la société moderne, le microcrédit tend à se diversifier et à élargir son champ de financement pour être un financeur d'activités à caractère innovateur.

Mais en Algérie, cette dernière demeure incapable de maîtriser ou de cerner ce phénomène d'innovation, comme confirmé par des études récentes et à une époque où les managers reconnaissent l'importance de l'innovation, la majorité d'entre eux sont insatisfaits de la manière dont celle-ci est gérée au sein de leurs organisations. En effet, la performance issue de l'innovation varie considérablement entre les entreprises de différents secteurs qu'entre les entreprises du même secteur. Ceci indique que les facteurs tant structurels qu'organisationnels influencent l'impact de l'innovation sur la performance.

## ***PARTIE II : Etat des lieux du microcrédit en Algérie et son impact dans les dynamiques de l'innovation***

---

### **Introduction de la partie**

Le phénomène de la TPE suscite aujourd'hui beaucoup d'intérêts de la part des pays et des gouvernements, mais aussi de la part des chercheurs. Il affirme de plus en plus sa présence dans les tissus économiques et joue un rôle important dans le développement et dans la croissance d'une région ou d'un pays.

C'est pourquoi, l'Etat algérien a mis en place plusieurs techniques et moyens ; principalement le microcrédit avec ses différents dispositifs, à savoir l'ANSEJ, la CNAC et l'ANGEM afin que ces TPE puissent demeurer, innover et se faire une plateforme spécifique dans le marché économique. Dans le troisième chapitre, nous tenons alors à faire une description pour l'apparition et l'expansion du microcrédit en Algérie puis nous allons procéder à la présentation de ses différents dispositifs d'insertion professionnelle à ce niveau.

L'innovation, qui est un facteur clé pour la réussite d'une entreprise, fait aussi l'objet d'étude de l'Etat algérien qui entreprend depuis quelques années des investissements assez importants dans le sens de développement de la propension à innover des entreprises algériennes. Le quatrième et dernier chapitre alors, reviendra à travers une étude empirique sous forme de questionnaire sur l'étendue de la contribution du dispositif ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou à l'émergence de différents types de TPE innovatrices.

### **Introduction**

Parmi les défis majeurs que le gouvernement algérien devais relever, on trouve la lutte contre la pauvreté et pour réussir, plusieurs actions ont été mises en place à l'égard du microcrédit, donc évoquer le microcrédit en Algérie revient nécessairement à évoquer la situation des dispositifs d'insertion économique.

Dans ce chapitre, nous allons essayer d'examiner la situation et les tendances du microcrédit en Algérie et sa relation avec l'innovation. Pour ce faire, il convient d'analyser les facteurs d'apparition de ce programme et de ses dispositifs représentatifs.

### **Section 1 : Introduction du microcrédit en Algérie et son évolution**

Le microcrédit en Algérie n'a cessé d'entreprendre des démarches de politiques d'emploi au profit de la population en chômage et pauvres, mais récemment il travail à affranchir ses limites dans la lutte contre ces deux phénomènes, et s'inclure dans la liste des bailleurs de fonds pour les activités innovantes.

Ainsi, dans cette section nous allons présenter le contexte d'apparition et de développement du microcrédit en Algérie et son empreinte dans l'innovation.

#### **1. Historique du microcrédit en Algérie**

Vers la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, le contexte algérien a été marqué par un ensemble de facteurs et d'impacts importants dans les domaines sociaux et économiques.

Un programme d'ajustement structurel et une transition partant de l'économie planifiée vers l'économie de marché a engendré des conséquences sociales difficiles pour la population, qui consistent dans la croissance du taux de chômage et l'accroissement de la pauvreté.

Ce qui a mené au développement d'actions de traitement social de la pauvreté tel que le microcrédit, dans le cadre d'un programme dénommé « filet social » (allocation forfaitaire de solidarité, indemnité pour activités d'intérêt général, emploi salarié d'initiative locale, cellules de proximité, diverses autres indemnités).

Dans ce contexte, le microcrédit occupe une place de choix et diversifie les moyens de lutte contre la pauvreté, mais son expérience fait apparaître des obstacles à son développement, qui sont en lien direct avec son introduction. Il s'agissait d'une étape à traverser dans son évolution qui doit être faite pour renforcer l'outil du microcrédit comme moyen de développement économique des populations non bancarisées et pauvres. <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> FOURNIER Y, 2002, Algérie : passer du microcrédit à la micro-finance, IRAM, Paris 57.

## ***CHAPITRE III : Le microcrédit en Algérie et ses différents dispositifs***

---

Ce n'est qu'à partir de 1999 que le microcrédit est devenu un moyen de lutte contre la pauvreté et le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales et tente de favoriser une intégration économique et sociale de populations sans revenus ou disposant de revenus instables et irréguliers.<sup>1</sup>

Les dispositifs de microcrédit existants au cours de cette période (CNAC, ANSEJ, ADS, etc.) étaient peu accessibles en raison généralement des importants délais de traitement des dossiers (procédures lourdes, longues, privilèges accordés à quelques-uns) et d'un manque d'intérêt du banquier (cas de la BNA) qui octroie sous convention avec l'ADS (ancien dispositif) le microcrédit. Ajouté à cela, le faible niveau d'informations initiales, pas d'accompagnement après l'obtention du crédit, ce qui faisait renforcer la perception des bénéficiaires par rapport à un argent de l'Etat qui leur est dû sans obligation de remboursement.

Depuis le lancement de son programme de microcrédit, jusqu'à 2003, l'ADS a traité 80000 dossiers mais seulement 9000 dossiers ont été acceptés par la banque nationale d'Algérie, banque conventionnée avec l'ADS, et seulement 2450 ont réellement abouti aux prêts. En 2003, l'ADS a procédé à l'évaluation de l'opération de microcrédit.<sup>2</sup>

Afin de remédier à ces insuffisances, une structure spécialisée a été créée en octobre 2004, il s'agit de l'agence nationale de gestion des microcrédits ANGEM, celle-ci octroie un microcrédit avec 1 à 2% d'intérêt (la différence avec le taux d'intérêt commercial est prise en charge par le trésor public) à chaque créateur d'entreprise porteuse d'emplois à 30 000 DA, sans intérêt, pour les projets unipersonnels. Ces prêts sont destinés à la frange fragilisée de la société et plus particulièrement les femmes au foyer. Il est donc clair que pour l'Etat, le microcrédit reste pour le moment une considération purement institutionnelle gérée par des structures publiques et aussi financée par des banques publiques.<sup>3</sup>

### **2. Le cadre légal et réglementaire du microcrédit en Algérie**

Trois décrets exécutifs viennent relancer le dispositif du microcrédit qui vise l'intégration économique et sociale des catégories de citoyens sans revenus et/ou disposant de

---

<sup>1</sup> BERKOUK S, Les contrastes d'une société inégalitaire, Journal d'information El Watan du 09/03/2015.

<sup>2</sup> AHMED ZAID – CHERTOUK M, 2019, Approche de l'évaluation macro-économique du poids de l'ESS en Algérie, 7èmes rencontres du GESS-Gestion des entreprises sociales et solidaires : *Quelles perspectives de diffusion des valeurs et des pratiques de l'Économie Sociale et Solidaire à l'ensemble de l'économie ?* Université de Grenoble Alpes, 12-13 décembre.

<sup>3</sup> AHMED ZAID – CHERTOUK M, 2019, Economie sociale et solidaire, un nouveau secteur pour la promotion de l'emploi, Séminaire L'ESS en Algérie: Etat des lieux et vision prospective, Alger, 18 juillet.

### ***CHAPITRE III : Le microcrédit en Algérie et ses différents dispositifs***

---

petits revenus irréguliers, à travers des prêts de petit volume accordés par les banques et destinés à l'acquisition de petits matériels et l'achat de matières premières pour la création d'activités, y compris à domicile.

- Le premier décret exécutif crée et fixe les statuts de l'agence nationale de gestion du microcrédit, par abréviation ANGEM, qui sera chargée de la mise en œuvre et de la gestion du microcrédit. Ses missions principales résident dans l'accompagnement, le soutien et le suivi des activités des bénéficiaires du microcrédit.
- Le deuxième décret exécutif fixe, quant à lui, les conditions et le niveau des aides accordées aux bénéficiaires du microcrédit.

S'agissant des personnes éligibles au bénéfice du microcrédit, dont le montant varie entre 50.000 DA et 400.000 DA, le texte précise que les citoyens sans revenu ou disposant de revenu insuffisant, âgés de 18 ans révolus et, plus particulièrement, les femmes au foyer, les petits artisans, les allocataires du filet social et les jeunes sans emploi.

Le décret précise également les aides accordées aux bénéficiaires du microcrédit sous la forme :

- D'un prêt non rémunéré (PNR) lorsque le coût du projet est supérieur à 100.000 DA destiné à compléter le niveau de l'apport personnel requis pour être éligible au crédit bancaire ;
- D'une bonification des taux d'intérêts des crédits bancaires ;
- Et d'un prêt non rémunéré au titre de l'acquisition de matières premières dont le montant est inférieur à 30.000 DA.

Les citoyens détenteurs de diplômes, ainsi que ceux installés en zones spécifiques, au sud et dans les hauts plateaux bénéficieront d'avantages complémentaires.

- Le troisième décret exécutif crée et fixe les statuts du fonds de garantie mutuelle des microcrédits, qui sera domicilié auprès de l'agence nationale de gestion du microcrédit. Ce fonds garantit aux banques et établissements financiers, la couverture des risques à hauteur de 85% des crédits octroyés par ces derniers.<sup>1</sup>

En Algérie il est difficile d'envisager l'intégration du microcrédit dans le cadre réglementaire, devenu plus restrictif en terme du montant de capital et de conditions générales (ordonnance relative à la monnaie et au crédit d'Août 2003), Par contre il peut être envisagé

---

<sup>1</sup> LOUGAR Roza, op cite.

dans le nouveau cadre des coopératives d'épargne et de crédit .Celle-ci a été élaborée par le ministère des finances et adoptée par le gouvernement.

➤ **Opération au travers d'une ONG locale, non régulée**

L'OMC 03-11 ne considère pas comme établissement de crédit les « organismes sans buts lucratifs qui dans le cadre de leurs missions et pour des motifs d'ordre social, accordent sur leurs ressources propres, des prêts à des conditions préférentielles à certains de leurs adhérents ».

Les ONG algériennes par le biais de cette ordonnance sont autorisées à accorder des crédits à leurs membres en dehors de la supervision bancaire, mais leur interdit de collecter l'épargne sous forme de dettes.

Certaines restrictions apportées par ce texte (le motif d'ordre social, l'obligation de s'adosser aux ressources propres ou encore la bonification du taux d'intérêt) peuvent empêcher le développement des très petites entreprises (TPE). Néanmoins, ces restrictions n'ont pas empêché l'ONG Touiza de développer des activités de crédits, mais limitent la viabilité et le potentiel de croissance. <sup>1</sup>

➤ **Opération au travers d'un système financier mutualiste**

Il existe deux réglementations dans ce cadre, l'une en création sur les caisses d'économie, tandis que l'autre existe déjà dans le cadre de l'OMC 03-11.

La notion de caisse d'économie a été introduite dans l'article 81 de la loi de finance 2006 « il peut être institué sous forme mutualiste, un établissement à statut particulier, dénommé "caisse d'économie" ayant pour l'objet la réception et la mobilisation de fonds et l'octroi de crédit par la caisse et ce, au seul bénéfice de ses adhérents. Les modalités de constitutions ainsi que les règles de fonctionnement et de contrôle de cet établissement sont fixées par un texte de l'autorité monétaire ».

➤ **Opération au travers d'une coopérative d'épargne et du crédit**

Les coopératives d'épargne et de crédit ciblent les groupements des salariés issus d'une même entité juridique, d'un même groupe, d'une même institution, ou encore toute collectivité dont les membres ont un intérêt commun et sont liés par un contrat de référence. <sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> AHMED ZAID M., & al., 2011, Les spécificités de management des entreprises de l'économie sociale : Etude du processus de création et mise en œuvre des coopératives de microcrédit par l'association Touiza – International, Colloque international *Les effets de la mondialisation sur le management des organisations des pays en développement*, Université Badji Mokhtar, Annaba, 6 - 7 décembre.

<sup>2</sup> Article 02 du Règlement de la Banque d'Algérie n°08-03 du 21 juillet 2008 fixant les conditions d'autorisation d'établissement et d'agrément des coopératives d'épargne et de crédit

Les conditions d'agrément de ces coopératives ont été fixées par deux règlements de la banque d'Algérie publiés au journal officiel N°15. Un capital libéré en totalité et en numéraire supérieur ou égal à 500 millions de dinars est nécessaire pour constituer une coopérative d'épargne et de crédit.

De même, pour obtenir l'autorisation de créer une coopérative, il faut envoyer une demande d'autorisation conformément aux dispositions légales au président du conseil de la monnaie et du crédit. Cette demande doit être accompagnée d'un dossier qui contient des éléments fixés par instruction de la banque d'Algérie. Si le dossier est accepté, c'est le gouverneur de la banque d'Algérie sur instruction du conseil de la monnaie et du crédit qui va accorder l'agrément. <sup>1</sup>

### **3. Les contraintes affectant le développement du microcrédit en Algérie <sup>2</sup>**

#### **3.1. L'introduction récente du microcrédit en Algérie**

La récente introduction du microcrédit qui a eu lieu en 1999 a un rapport direct avec les obstacles survenus à la réalisation de ce type de crédit. Il s'agit donc d'une phase essentielle de consolidation du microcrédit autant qu'un moyen de développement économique des populations non bancarisées.

#### **3.2. Faible accessibilité aux dispositifs de microcrédit existants et leur obéissance à une logique de distribution sans accompagnement**

Les dispositifs disponibles (ADS, ANSEJ, etc.) apparaissent peu accessibles en raison des délais importants de traitement des dossiers (procédures lourdes, longues, etc.), à côté de l'absence de la préparation des bénéficiaires à gérer leur microcrédit (faible niveau d'informations initiales, pas d'accompagnement après l'obtention, etc.). Cela ne fait que renforcer une perception des bénéficiaires par rapport à un argent de l'Etat qui leur est dû sans obligations.

#### **3.3. Inscription du microcrédit dans une logique de service public**

La stratégie du microcrédit s'inscrit dans une logique de service public, ce qui pousse les bénéficiaires à ne pas rembourser, cela est venu de leur sensation que cet argent de l'Etat leur est dû. La compréhension du principe de microcrédit mène à éclaircir que ce dernier est un argent de l'Etat qui ne peut être non remboursable.

---

<sup>1</sup> Article 03 du Règlement de la Banque d'Algérie n°08-03 du 21 juillet 2008 fixant les conditions d'autorisation d'établissement et d'agrément des coopératives d'épargne et de crédit.

<sup>2</sup> AHMED ZAID-CHERTOUK M, op cite.

### **3.4. Le poids important de la subvention dans le microcrédit**

Si on prend en exemple le cas de L'ADS, on trouve que les taux d'intérêt de ce microcrédit sont bonifiés pour un coût final aux bénéficiaires à 2% l'an.

### **3.5. Obligation de passer par les banques en raison de la loi sur la monnaie et le crédit**

Uniquement les banques et les établissements financiers sont permis par la loi sur la monnaie et le crédit de consentir des crédits. La capacité de ces banques à réaliser d'importantes masses de microcrédit est jugée impossible en raison de la faible capacité de traitement des dossiers de microcrédit et de la lenteur des procédures.

### **3.6. Difficultés à remplir les conditions d'accès au microcrédit**

Le bénéficiaire de microcrédit doit constituer un certain pourcentage d'apport personnel, les parts des populations pauvres ne disposent souvent pas d'une épargne pour libérer la somme de l'apport personnel et se retrouvent dans une situation d'endettement informel après avoir eu recours à des parents.

### **3.7. Un fond de garantie national aux procédures inadaptées**

Du point de vue des banques, le fond de garantie est considéré trop rigide dans ses procédures. Il comporte une modalité inadaptée, qui consiste au paiement d'une prime de risque annuelle de 1% par les bénéficiaires, celle-ci n'est pas réalisée par ces derniers après l'obtention du microcrédit, ce qui entraîne la perte de la garantie du fond pour les banques.

### **3.8. La lenteur dans la mise en œuvre des procédures du microcrédit par les banques**

En analysant l'expérience de l'une des banques qui est la BNA, on trouve que les délais sont importants entre le dépôt d'une demande et la décision et demeurent de 3 mois jusqu'à plus d'un an. Les dossiers de demande de microcrédit instruits par les agences de la BNA sont transmis à la succursale de la BNA souvent éloignée, avant de redescendre à l'agence pour notification de la décision.

### **3.9. L'absence d'institutions de micro-finance suite à l'inexistence d'une législation spécifique**

La loi sur la monnaie et le crédit ne permet pas d'établir des institutions de micro-finance spécialisées dans la gestion du microcrédit.

### **3.10. Absence de vision d'une gestion privée du microcrédit**

Loin des banques incapables de gérer une grande masse de microcrédit qu'elle juge non rentable pour elles, il n'y a pas d'expérience d'approche privée du microcrédit. Cela a mis l'Algérie devant un obstacle à lever, celui d'acquérir des connaissances des expériences des pays voisins en matière de micro-finance.

### **3.11. Les actions sont centralisées et la société civile peu structurée**

De manière générale, on note une forte centralisation des lieux de décision au niveau public national et au niveau des instances publiques des wilayas. Les actions menées à la base ont relativement peu d'autonomie. De ce fait, la société civile, et en particulier au niveau rural, est peu organisée : les groupements et associations, sont peu nombreux et ne semblent pas faire partie des habitudes des ruraux ; s'il existe parfois des associations dans les communes, elles sont généralement à but d'orienter la culture, la religion ou radin à caractère politique au moment des élections.

### **4. Evaluation du secteur de microcrédit en Algérie**

Le microcrédit instauré en Algérie depuis 1999, vise notamment à lutter contre le chômage qui est la principale cause de l'appauvrissement de la population. Dans ce cadre, les dispositifs mis en place ont retenu comme principal objectif de créer des postes de travail pour les populations sans emploi, à emploi précaire non durable où à faible revenu.

De 2005 à Janvier 2020, plus de 919 000 prêts ont été distribués par l'Agence National de Gestion de Microcrédit (ANGEM) en créant 1 351 807 emplois. Le nombre de bénéficiaires de services non financiers est estimé à 333 695 personnes. La plus grande partie (63.59%) a été accordée pour les femmes. En effet 584 995 femmes ont bénéficié d'un microcrédit dans la même période. <sup>1</sup>

A la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019, la population globale des PME s'élève à 1171945 entités avec une prédominance des très petites entreprises (TPE) du secteur privé, dont plus de 56% sont constituées de personnes morales, parmi lesquelles on recense 244 entreprises publiques économiques (EPE). Le reste est composé de personnes physiques (44%), dont 21% sont des professions libérales et 23% des activités artisanales.

Avec plus de 31 194 nouvelles PME enregistrées durant l'année 2019, l'accélération des créations d'entreprises a atteint un taux de croissance annuel de l'ordre de 2.66 %, et cela grâce aux prêts accordés par les dispositifs de microcrédit. <sup>2</sup>

L'Algérie a été classée à la 82<sup>ème</sup> place sur 189 pays notés dans la 26<sup>ème</sup> édition du rapport annuel 2019 sur le classement mondial des pays selon l'indice de développement humain (IDH).

En effet, Avec un indice de 0,759 l'Algérie classée dans la catégorie des IDH « élevé » et gagnant ainsi trois (3) places par rapport au classement de 2018 (85<sup>ème</sup>). <sup>1</sup> Et en cet

---

<sup>1</sup> [www.angem.dz](http://www.angem.dz), consulté le 23/02/2020.

<sup>2</sup> Bulletin d'information statistique de la PME N°35, Edition Novembre 2019.

avancement, le microcrédit à travers ses financements et ses différents dispositifs, a sa part de contribution à cette réussite.

### **5. Le microcrédit et l'innovation en Algérie**

De nos jours, il est admis par tous que l'esprit d'entreprendre permet de redynamiser la vie économique et sociale d'un pays. La création d'une entreprise ou bien le phénomène entrepreneurial participe activement au développement des innovations, à la création d'emploi et à la renaissance des entreprises existantes notamment dans un contexte de mondialisation.<sup>2</sup>

L'innovation en microcrédit est une nécessité. Afin de pouvoir suivre les besoins changeant des clients, les bénéficiaires du prêt doivent être prêts à présenter de nouveaux produits en permanence, afin d'atteindre davantage de personnes. Tout comme le secteur connaît une évolution, les produits et services qui sont offerts doivent évoluer. Mais malheureusement, le secteur reste dominé par des modèles traditionnels qui se concentrent en grande partie sur l'octroi de crédit.

Le microcrédit a un rôle vital à jouer pour renforcer cette évolution. En tant que facilitateur, formateur et financeur, ses dispositifs peuvent aider leurs promoteurs à évoluer et à réaliser l'innovation. En s'intéressant aux activités des promoteurs de manière plus large, les dispositifs peuvent identifier les meilleurs moyens de promouvoir l'innovation tout en soutenant les besoins de développement et de capacités des institutions. En le faisant, ces agences offriront à leurs membres, ainsi qu'aux clients de microcrédit, un service innovant précieux.<sup>3</sup>

L'ANGEM, l'un des dispositifs de microcrédit algériens qui nous intéresse particulièrement dans notre travail, reflète parfaitement cet encouragement pour l'innovation et la créativité, et cela à travers différentes manières, car nous le trouvons caractérisé par un accueil plus spécial et plus stimulant pour ce genre d'activités, et traduit aussi ses efforts par sa contribution à divers événements, tel que la première édition du concours national pour l'obtention du Prix de la meilleure créativité numérique pour enfants sous le thème : **« Applications de jeux numériques éducatifs et de divertissement destinées aux enfants »**

---

<sup>1</sup> Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) disponible sur <https://www.algerie-eco.com/2019/12/24/indice-developpement-humain-idh-algerie> consulté le 10/01/2020.

<sup>2</sup> AHMED ZAID M., 2013, L'accompagnement scientifique et technologique à la création d'entreprises innovantes à l'ère de la mondialisation, *Rencontre sur les incubateurs d'université*, ANVREDET, Alger.

<sup>3</sup> AHMED ZAID M., & al., 2012, Economie sociale et action sociale territoriale : les innovations des associations à caractère social en Kabylie (Algérie), XIIe Rencontres du RIUESS, *L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société*, Laboratoire 2L2S, Université de Lorraine, 5-6 juin.

pour l'année 2018 <sup>1</sup>, lancé par le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme.

Il a aussi participé à la troisième édition du concours national d'encouragement de l'entrepreneuriat féminin sous le thème : « **Innovation et créativité** » pour l'année 2019, qui a été lancé par le même ministère responsable ; celui de la solidarité nationale de la famille et de la condition de la femme, qui vise la mise en valeur du parcours des femmes entrepreneures à travers leurs projets novateurs et créatifs. Dans ce contexte, on entend par « **innovation et créativité** » tout produit, service ou type d'organisation du travail ou de la commercialisation qui se distingue par son caractère innovant ou créatif et qui apporte une valeur ajoutée au développement. <sup>2</sup>

Le microcrédit a été introduit par l'Etat algérien à la fin des années 1990 parallèlement à d'autres actions socioéconomiques d'accompagnement de l'économie en transition. L'Algérie a encouragé les populations affectées à se prendre en charge à travers l'octroi d'aides à la création de petites activités.

En Algérie la politique de mise en œuvre, ces dernières années, vise à développer la micro-entreprise en général et la micro-entreprise innovante en particulier, considérés comme des moyens privilégiés à la relance des activités économiques, les dispositifs d'insertion économique en Algérie, tel que l'ANGEM, ont diffusé un espoir chez certaines catégories de jeunes, notamment ceux ayant une qualification et disposant d'un apport personnel, mais loin de constituer un véritable vecteur de croissance économique.

#### **Section 2 : Présentation des différents dispositifs d'insertion économiques en Algérie**

L'Algérie est l'un des pays les plus riches du Maghreb mais malgré ça le problème du chômage a pris ampleurs dans ce pays, alors plusieurs dispositifs d'insertion économique ont été mis en œuvre par l'Etat afin de développer l'entrepreneuriat, et promouvoir l'emploi au sein des catégories fragiles et aussi émerger l'esprit d'innovation chez la jeune génération.

Parmi ces dispositifs, nous pouvons citer l'Agence National de Gestion de Microcrédit (ANGEM), l'Agence National de Soutien à l'Emploi de Jeune (ANSEJ), la Caisse National

---

<sup>1</sup> Site officiel de l'ANGEM : [https://www.angem.dz/a\\_la\\_une/110-Le-Prix-national-de-la-meilleure-cr%C3%A9ativit%C3%A9-num%C3%A9rique-pour-Enfants-%C2%AB-Applications-de-Jeux-num%C3%A9riques-%C3%A9ducatifs-et-de-divertissement-destin%C3%A9es-aux-enfants-%C2%BB-pour-l-ann%C3%A9e-2018.-/](https://www.angem.dz/a_la_une/110-Le-Prix-national-de-la-meilleure-cr%C3%A9ativit%C3%A9-num%C3%A9rique-pour-Enfants-%C2%AB-Applications-de-Jeux-num%C3%A9riques-%C3%A9ducatifs-et-de-divertissement-destin%C3%A9es-aux-enfants-%C2%BB-pour-l-ann%C3%A9e-2018.-/)

<sup>2</sup> <https://www.angem.dz/en/important/>

d'Assurance Chômage (CNAC) ainsi que plusieurs autres dispositifs. Et c'est ce qui fera l'objet de cette section à travers une brève présentation.

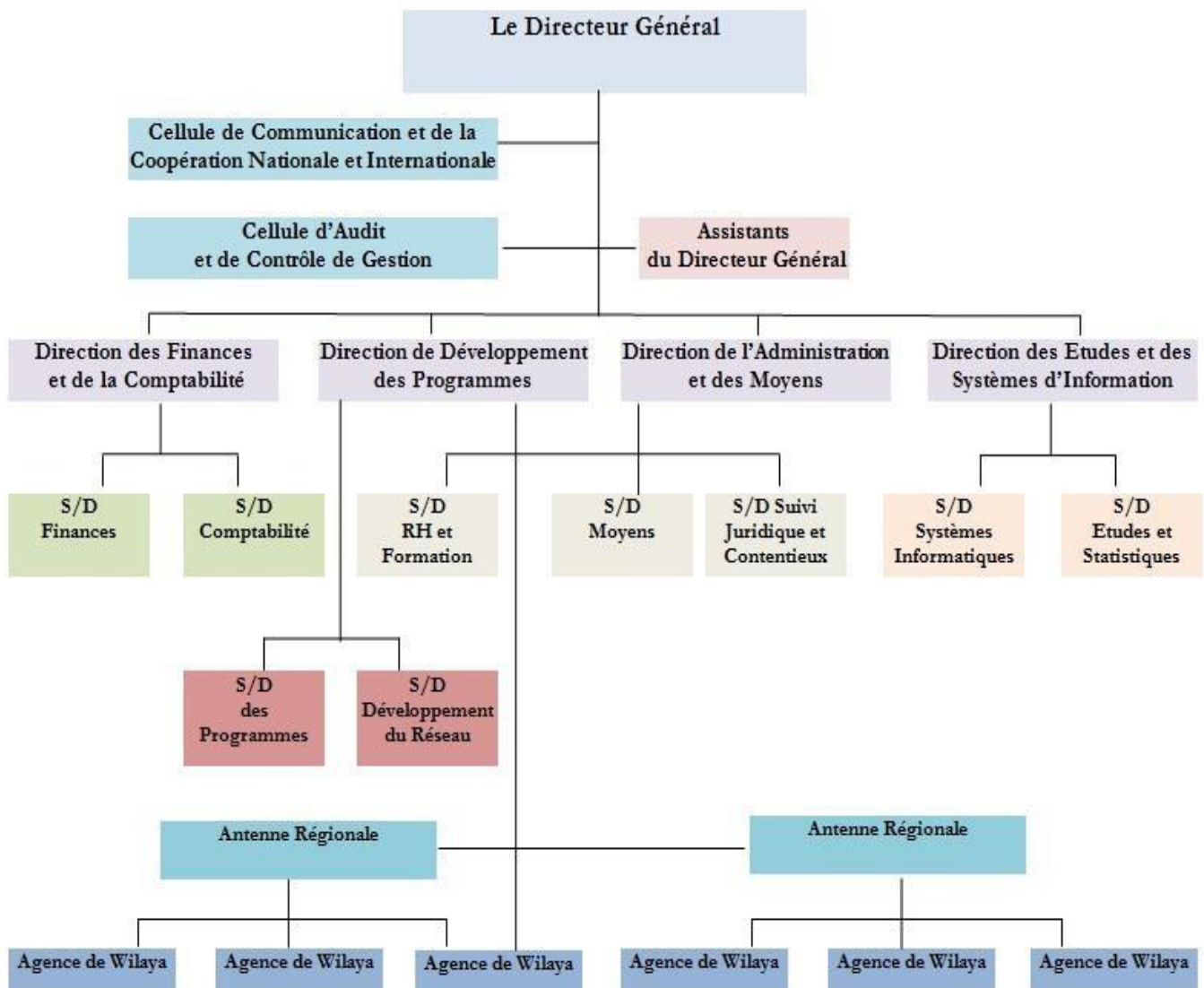
#### **1. L'agence National de Gestion du Microcrédit (ANGEM)**

Mis en œuvre à partir de 1999, un instrument de lutte contre le chômage et la pauvreté qui s'adresse aux personnes voulant mais ne pouvant pas créer leur propre entreprise, confiés au départ à l'ADS qui été considérée comme outil de traitement social et économique de pauvreté à travers le soutien des petites activités (auto- emploi ,travail artisanal, etc.).

A cause des difficultés rencontrées dans la phase de démarrage, l'ADS a été modifié au niveau des méthodes d'intervention à travers le transfère de son portefeuille vers l'ANGEM, cette dernière a été créée en 2004 confortement au décret exécutif n° 04 -14 du 22 janvier 2004, dans le but de favoriser l'emploi et la création d'activités, surtout dans les zones rurales, elle est représentée dans 49 coordination de wilaya réparties sur tout le territoire national, dont deux coordinations pour Alger. Ce réseau est appuyé par des cellules d'accompagnement présentes au niveau de chaque daïra.

Ce dispositif est destiné aux catégories de citoyens ayant plus de 18 ans, à savoir les femmes au foyer et les personnes à faible revenu, instable ou sans revenu carrément, il est aussi destiné à la création d'activités y compris à domicile.

Schéma N°04 : Organigramme de L'agence National de Gestion du Microcrédit



Source : Site officiel du dispositif ANGEM

Afin d'assurer les missions qui lui sont confiées, l'agence a adopté un modèle d'organisation décentralisée, 6 Structures centrales (4 Directions et 2 Cellules) ainsi que 49 agences de wilaya couvrant l'ensemble du territoire du pays (2 cellules au niveau de la capitale Alger), soutenues par 548 cellules d'accompagnement au niveau de chaque daïra.

Un lien fonctionnel entre la direction centrale et les démembrements locaux (agence de wilaya) est assuré par l'antenne régionale. Structure chapotant une moyenne de cinq (05) agences de wilaya, elle assure les rôles de coordination, de consolidation et de suivi des activités. Un réseau de 10 antennes aégionales couvre l'ensemble des agences de wilayas. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Site officiel de l'ANGEM, [www.angem.dz](http://www.angem.dz) consulté le 15/01/2020.

Mais, nous devons attirer l'attention sur le fait que cette organisation va bientôt changer automatiquement après l'annonce du gouvernement pour un nouveau découpage administratif le 26 Novembre 2019, qui a porté le nombre des wilayas à 58 et parallèlement la création de 44 wilayas déléguées sur l'ensemble du territoire national.

#### **2. Agence National de Soutien à L'emploi de Jeune (ANSEJ) <sup>1</sup>**

Le dispositif ANSEJ a été créé par l'ordonnance N°96-14 du 24 juin 1996 ; placée sous l'autorité du chef de Gouvernement, c'est un organisme à caractère spécifique régi par les dispositions du décret exécutif N°96-296 du 08 septembre 1996. L'ANSEJ est un organisme doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière, destiné au soutien et à l'emploi des jeunes chômeurs âgés entre 19 et 35ans (quand le projet génère plus de 03 postes d'emploi y compris celui du gérant, l'âge limite pourra être porté à 40ans) en leur offrant des avantages fiscaux et financiers pour la création et/ou l'extension de leurs micro-entreprises.

L'agence est présentée sur tout le territoire Algérien à travers 51 antennes et le nombre de projets financés au profit des femmes via ce dispositif est de 37.189 (soit 10% contre 90% au profit des hommes). L'ANSEJ a pour principales missions de :

- Soutien, conseil et accompagnement des jeunes promoteurs à la création d'activités ;
- Mise à la disposition des jeunes promoteurs toute information économique, technique, législative et réglementaire relatives à leurs activités ;
- Gestion de la réglementation en vigueur et les dotations des fonds nationaux de soutien à l'emploi de jeunes par l'augmentation des taux d'intérêts dans la limite de mise à sa disposition par le ministre chargé de l'emploi ;
- Développement des relations avec les différents partenaires du dispositif (banques, impôts, CNAS, etc.) ;
- Encourager toutes les formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes.

Le mode de financement de l'ANSEJ est de deux formes: financement triangulaire (prêt ANSEJ/ apport personnel/ prêt bancaire) et financement mixte (apport personnel/ prêt ANSEJ) pour des projets d'investissement (création ou extension d'entreprise) ne dépassants pas dix (10) millions de Dinars. Le prêt ANSEJ est à long terme et sans intérêts. Le montant de l'apport personnel varie en fonction du montant du projet.

---

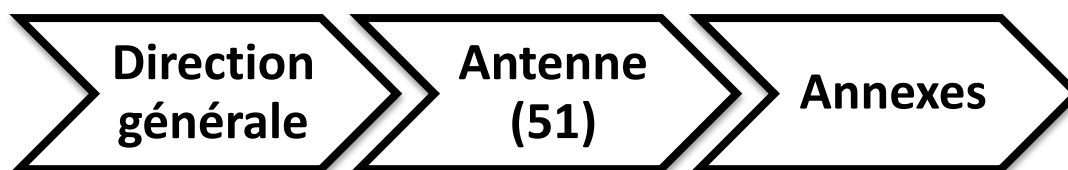
<sup>1</sup> Site officiel de l'ANSEJ, [www.ANSEJ.dz](http://www.ANSEJ.dz), consulté le 29/11/2019.

L'ANSEJ a adopté un mode d'organisation adapté à sa mission d'accompagnement des jeunes porteurs de projets en relation avec leur environnement économique et social. L'organisation mise en place est centrée sur l'accompagnement et favorise l'initiative locale.

La direction générale s'attache à développer des activités en matière d'ingénierie des processus et des méthodes d'accompagnement et de formation.

Au niveau local, la mise en œuvre du dispositif est assurée par les 51 antennes installées au niveau de chaque wilaya, auxquelles sont rattachées des annexes implantées dans certaines localités.

**Schéma N°05 : Organigramme de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes**



Source : Site officiel de l'ANSEJ, [www.ANSEJ.dz](http://www.ANSEJ.dz).

### **3. La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) <sup>1</sup>**

La CNAC est une institution publique créée en 1994 sous tutelle du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale, ayant reçu pour vocation d'amortir les conséquences du licenciement massif des travailleurs salariés du secteur économique, soit aux mesures du plan d'ajustement structurel (PAS).

Ce dispositif vise les chômeurs âgés entre 30 et 50 ans, qui veulent investir dans des activités de production de biens et/ou de services. Tout comme l'ANSEJ, la CNAC finance les investissements de création et d'extension ne dépassants pas 10.000.000 DA.

Depuis sa création en 1994, en tant qu'institution publique de sécurité sociale sous tutelle du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, ayant reçu pour vocation d'atténuer ou « amortir » les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs de travailleurs salariés du secteur économique décidés en application du plan d'ajustement structurel (PAS), la CNAC a connu différentes étapes dans son parcours, toutes caractérisées à chaque fois par la prise en charge de nouvelles missions qui lui sont confiées par les pouvoirs publics :

- L'indemnisation du chômage ;

---

<sup>1</sup> Site officiel de la CNAC, [www.CNAC.dz](http://www.CNAC.dz), consulté le 29/11/2019.

### **CHAPITRE III : Le microcrédit en Algérie et ses différents dispositifs**

- Les mesures d'activités ;
- L'aide à la création d'activités pour les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans ;
- Le dispositif de Soutien à la création et à l'extension d'activités pour les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans ;
- Dispositif portant mesures d'encouragement et d'appui à la promotion de l'emploi.

Sous Tutelle du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, la CNAC compte un effectif de 1497 salariés et elle est opérationnelle sur l'ensemble du territoire.

- Le Siège de la Direction Générale ;
- Treize (13) Agences Régionales ;
- Quarante-huit (48) Agences de wilaya.

A Chaque Agence Régionale sont reliées une (01) ou plusieurs Agences de Wilaya

#### **Schéma N°06 : Organigramme de la Caisse National d'Assurance Chômage**



Source : Construction personnels à partir des données au-dessus.

L'institution a développé également des mesures actives d'aide au retour à l'emploi (voir mesures). A cet effet il a été créé :

- Vingt-deux (22) Centres de Recherche d'Emploi ou « **C.R.E** » ;
- Quarante-huit (48) Centres d'Aide au Travail Indépendant ou « **C.A.T.I.** ».

#### **4. L'Agence National de développement de l'Investissement (ANDI)**

Crée dans le cadre des réformes de 1<sup>ère</sup> génération engagée en Algérie durant les années 1990, l'agence en charge de l'investissement a connu des évolutions visant des adaptations aux mutations de la situation économique et sociale du pays. Initialement APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001, puis ANDI, Agence Nationale de Développement de l'Investissement, cette institution gouvernementale s'est vue confié la mission de facilitation, de promotion et d'accompagnement de l'investissement. <sup>1</sup>

L'Agence National de développement de l'Investissement a été institué par l'ordonnance 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement, sous

<sup>1</sup> Site officiel du dispositif ANDI, [www.ANDI.dz](http://www.ANDI.dz) consulté le 20/12/2019.

forme d'un établissement public à caractère administratif, doté de personnalité et d'autonomie financière.<sup>1</sup>

L'ANDI a pour missions :<sup>2</sup>

- L'enregistrement des investissements ;
- La promotion des investissements en Algérie et à l'étranger ;
- La promotion des opportunités et potentialités territoriales ;
- La facilitation de la pratique des affaires, du suivi de la constitution des sociétés et de la réalisation des projets ;
- L'assistance, l'aide et l'accompagnement des investisseurs ;
- L'information et la sensibilisation des milieux d'affaires ;
- La qualification des projets, leur évaluation et l'établissement de la convention d'investissement à soumettre à l'approbation du conseil national de l'investissement.

#### **5. Agence de développement Sociale (ADS)**

Créée en 1996 par décret exécutif n° 96 /232 du 29 juin 1996, l'Agence de Développement Social « ADS » est venue renforcer le dispositif institutionnel mis en place par l'Etat en matière d'intervention sociale, afin d'atténuer les retombés économiques et sociales engendrées par la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel durant la décennie 1990. En vertu de son statut, l'Agence est un organisme public à caractère spécifique, dotée de la personnalité morale. Elle jouit de l'autonomie administrative et financière. Initialement placée sous l'autorité du Chef du Gouvernement, l'ADS est depuis l'année 2008 sous la tutelle du Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille (décret présidentiel N° 08-09 du 27 Janvier 2008).<sup>3</sup>

L'Agence de Développement Social « ADS » a pour missions statutaires, de promouvoir, de sélectionner, de choisir et de financer, totalement ou en partie, par voie de subvention ou tout autre moyen adéquat :

- Des actions et interventions en faveur des populations démunies ;
- Tout projet de travaux ou de services d'intérêt économique et social comportant une haute intensité de main d'œuvre, initié par toute collectivité, communauté ou entité publique ou privée, dans le but de promouvoir le développement de l'emploi ;

---

<sup>1</sup> HASSAM F, Les chemins d'une croissance retrouvée 1986-2004, édition L'ECONOMISTE D'ALGERIE, Alger, 2005, p40.

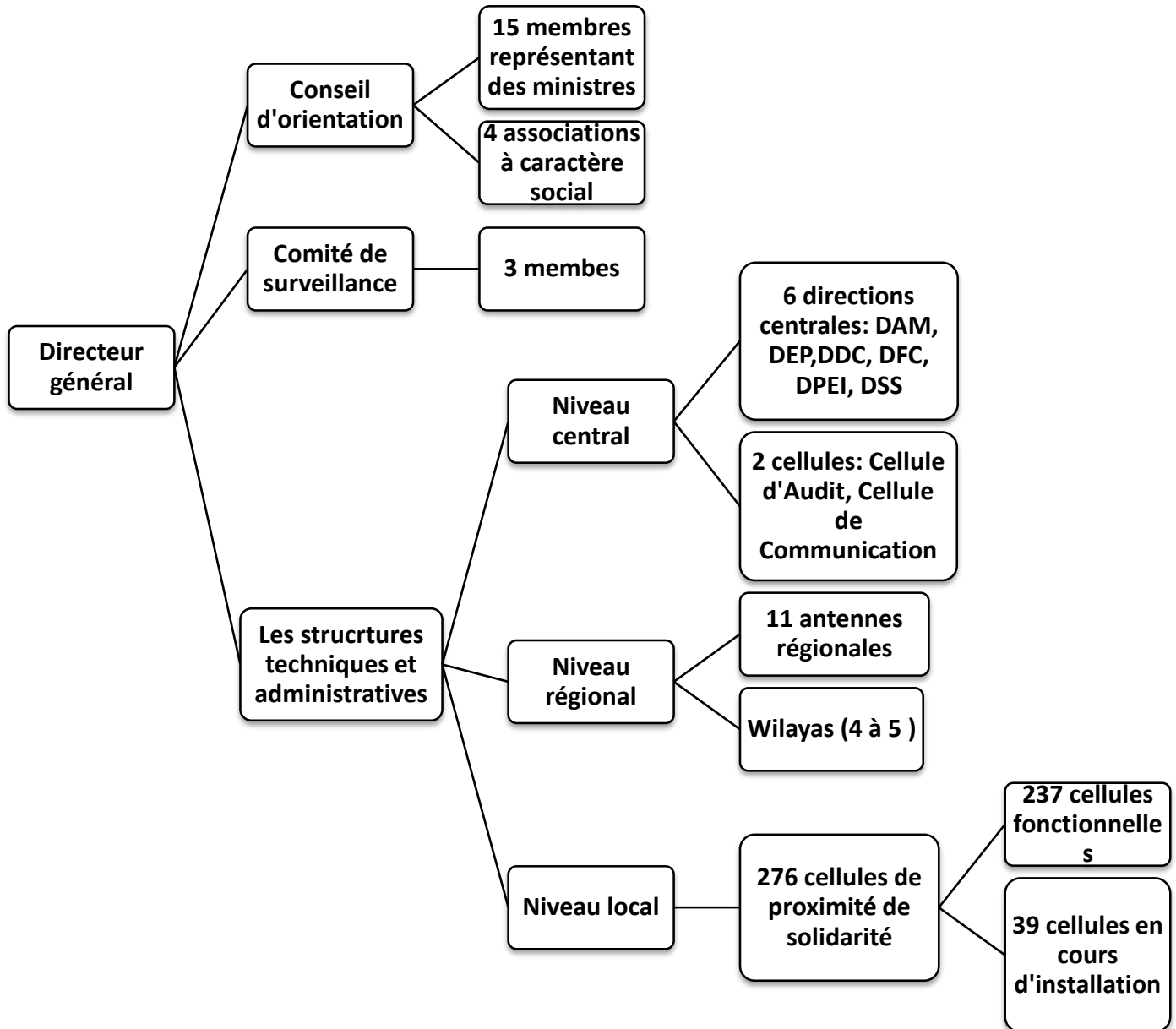
<sup>2</sup> Site officiel du dispositif ANDI, [www.ANDI.dz](http://www.ANDI.dz) consulté le 20/12/2019.

<sup>3</sup> Le site officiel de l'ADS, [www.ADS.dz](http://www.ADS.dz) consulté le 15/01/2020.

- La micro-entreprise.

Elle est également chargée de rechercher, quérir et recueillir toutes les aides financières, dons, legs ou libéralités de toutes sortes, qu'ils soient de caractère national ou étranger, nécessaires à l'accomplissement de son projet social.

Schéma N°07 : Organigramme de l'Agence de développement Sociale



Source : Construction personnelle à partir des données disponibles sur le site de l'ADS

Ces structures dépendent des Agences Régionales.

#### **6. ONG Touiza <sup>1</sup>**

L'association TOUIZA a été créée en 1989 en s'inspirant d'une pratique ancestrale qui veut dire entraide et de solidarité qui consiste à mettre en commun les efforts des membres d'une même communauté pour des travaux d'intérêt général. L'association Touiza, seule association non gouvernementale à pratiquer le microcrédit pour les populations rurales défavorisées, dépend des bailleurs de fonds étrangers qui constituent sa principale source de financement.

Elle est constituée de trois pôles d'activités : Touiza animation jeunesse, Touiza développement et Touiza formation et étude. Des jeunes et des femmes qui ont des idées de projets qui leur permettraient d'améliorer leurs conditions de vie. Ils ont confiance en eux-mêmes et la Touiza croit en eux. C'est pour cette catégorie de personnes, que la Touiza a développé l'activité de microcrédit ; ce qu'elle exprime en leur accordant des prêts sans intérêt et sans garantie physique. Cette association a une intervention limitée aux quatre wilayas qui sont Alger (où sont localisés le siège de l'association et le bureau de Chéraga), Tizi-Ouzou (présence de la pépinière), Blida (présence d'un bureau), Tipaza (présence d'un bureau).

L'association vise à :

- Promouvoir l'action volontaire « Touiza » ;
- Susciter chez les jeunes un esprit de pionnier dans tous les domaines notamment ceux relatifs à l'éducation, la formation et la création ;
- Développer chez les jeunes un esprit d'entraide et de solidarité ;
- Encourager la création de petites entreprises, de coopératives, afin de promouvoir l'économie sociale ;
- Développer des activités d'animation socioculturelle dans les établissements spécialisés de prise en charge des personnes âgées, des handicapés et des inadaptés sociaux ;
- Elaborer des projets de développement socio-économique visant à réduire le déséquilibre entre les régions, notamment entre le Nord et les régions des Haut Plateaux et du Sud, par la mise en valeur des potentialités économiques à travers la création d'activités de production agricole et d'élevage ;

---

<sup>1</sup> AHMED ZAID M., & al., 2011, op cite.

### **CHAPITRE III : Le microcrédit en Algérie et ses différents dispositifs**

- Participer aux actions de protection de l'environnement, de lutte contre les maux sociaux par des activités éducatives et de formation.

**Tableau N°02 : Présentation des différents dispositifs d'insertion économique en Algérie**

<b>Dispositif</b>	<b>Ministère</b>	<b>Décret de création</b>	<b>Objectif visé</b>
<b>ANGEM</b> Agence nationale de gestion de microcrédit	Ministère de la solidarité nationale, de la famille et la condition de la femme.	Décret exécutif N° 11-134 du 17 Rabie athani 1432 correspondant au 22 mars 2011 modifiant et complétant le décret exécutif N° 04-15 du 29 Dhou El Kaada 1424 correspondant au 22 janvier 2004.	La lutte contre la pauvreté et le chômage ; La création de la petite entreprise.
<b>ANSEJ</b> Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes	Ministère de travail de l'emploi et de la sécurité sociale	Arrêté exécutif N° 96296 du 8 septembre 1996, établissant et déterminant le statut de l'agence nationale de soutien de l'emploi des jeunes, modifié et complété par l'arrêté exécutif N° 98231 du 13 juillet 1998 et l'arrêté exécutif N° 03288 du 6 septembre 2003	Soutenir la création des entreprises des jeunes promoteurs ; Encourager toutes formes d'action et de mesure à tendance à promouvoir l'emploi des jeunes.
<b>CNAC</b> Caisse nationale d'assurance chômage	Ministère de travail, de l'emploi et de la sécurité sociale	Arrêté exécutif N° 94188 du 6 juillet 1994 portant statut de la caisse d'assurance-chômage Décret présidentiel N° 03-514 du 30 décembre 2003 relatif au soutien à la création d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans (JORA N°84 du 31 décembre 2003)	Indemnisation des salariés ayant perdus leurs emplois ; Soutenir la création d'activités pour les chômeurs ; Lutter contre le chômage.
<b>ANDI</b> Agence Nationale de Développement de l'Investissement	Ministère de l'industrie et des mines	Décret exécutif N° 02/282 du 24 septembre 2001. Article 6 de l'ordonnance N° 01-03 du 20 aout 2001 relative au développement de l'investissement. Modifié et complété par l'ordonnance N° 06-08 du 15 juillet 2006.	Faciliter les procédures et simplifier les formalités de création d'entreprises et de développement des investissements.
<b>ADS</b> Agence de Développement Social	Ministère de la solidarité nationale, de la famille et la condition de la femme.	Décret exécutif no 96-232 du 29 juin 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence de développement social. Décret présidentiel n° 08-09 du 27 janvier 2008 conférant au Ministre de la Solidarité nationale le pouvoir de tutelle sur l'Agence de développement social.	Lutter contre la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation sociale ; Améliorer les conditions de vie des communautés démunies et répondre à leurs besoins prioritaires ; Assurer l'éveil communautaire des populations défavorisées et segments les plus démunis.

### **CHAPITRE III : Le microcrédit en Algérie et ses différents dispositifs**

<b>Association Touiza</b>	Organisat- ion Non Gouverne- mentale	Créée en 1989 en s'inspirant d'une pratique ancestrale d'entraide et de solidarité.	Promouvoir l'action volontaire « Touiza » Développer l'esprit d'entraide et de solidarité Elaborer des projets de développement socio-économique. Développer des activités d'animation socioculturelle Encourager la création de petites entreprises.
---------------------------	---	---	--

**Source :** Construction personnelle à partir des informations disponibles sur le site internet de chaque dispositif

D'après le tableau N°02, on constate que la mise en place de chaque dispositif vise un objectif bien défini par les pouvoirs publics et rattaché au ministère qui convient.

Le dispositif ANGEM a été créé afin de répondre à un objectif social qui est la lutte contre la précarité et la pauvreté, par le soutien à la création de petites activités et des micros entreprises, génératrices de revenus et créatrices d'emplois.

L'ANSEJ a pour mission de soutenir les jeunes chômeurs, porteurs de projets dans le processus de création de micros entreprises.

La CNAC a été créé initialement pour indemnisation des salariés ayant perdu leurs emplois pour des raisons économiques dans le cadre des plans d'ajustement structurel, il se transforme en 2004 en un dispositif de soutien aux chômeurs porteurs de projets d'investissement.

L'ANDI, on lui a confié une mission principale qui consiste à faciliter et promouvoir la création d'entreprises et le développement des investissements.

L'ADS, une entité créée à la base dans le but de lutter contre la pauvreté, répondre aux besoins des communautés démunies et aussi apporter aides aux populations défavorisées.

ONG Touiza a un objectif primordial visé, celui de lutter contre le chômage des jeunes, et aussi un objectif global qui est l'insertion par la création d'activités économiques qui permettront l'autonomie des personnes marginalisées par le travail et le salariat.

Les stratégies algériennes nationales des différents dispositifs de microcrédit pour la réduction du chômage et la lutte contre la pauvreté piétinent encore entre problèmes socio-économiques et problèmes de financement, cependant les dispositifs économiques en Algérie doivent faire appel à de nouvelles structures et démarches afin d'améliorer et d'évoluer leurs entités.

**Conclusion**

Pour conclure ce chapitre, nous insistons à mettre le point sur le fait que l'Etat algérien est toujours en train de développer et de varier ses politiques afin de pouvoir non seulement réduire au maximum le taux de pauvreté, mais aussi d'ouvrir les portes devant les jeunes promoteurs sur de nouveaux aspects de création d'entreprises à travers la mise en œuvre des dispositifs tel que : ANSEJ, CNAC, ANGEM.

Alors chaque pays doit avoir ses propres politiques d'emploi innovantes, qui s'adaptent avec son environnement socio-économique et technologique pour améliorer le bien être des individus, et voir surtout de nouveaux horizons innovants, ce qui sera l'objet d'étude de notre prochain chapitre à travers le dispositif de microcrédit ANGEM.

## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

---

### **Introduction**

Grâce aux dispositifs économiques en Algérie, tel que l'ANGEM, la création de micro entreprises à travers les activités réalisées est devenue accessible pour beaucoup de jeunes, suite aux multiples avantages qu'ils offrent dans divers secteurs économiques. C'est dans ce sens que les dispositifs ont permis la création d'un nombre assez important d'activités innovantes.

Afin d'approfondir notre travail théorique que nous avons présenté précédemment et essayer d'apporter des éléments d'explication à notre problématique, nous allons dresser un bilan sur la question des activités innovantes à travers le dispositif de microcrédit ANGEM.

Ce présent chapitre, est divisé en deux sections, dans la première section nous traiterons la direction ANGEM de Tizi-Ouzou et les conditions d'éligibilité à ce microcrédit. La deuxième section sera consacrée pour déterminer l'impact du dispositif de microcrédit ANGEM sur le développement des activités innovantes au niveau de la wilaya, à travers une présentation et une analyse des données statistiques obtenues grâce à l'enquête effectuée sur le terrain.

### **Section 1 : Présentation du dispositif de microcrédit ANGEM (Tizi-Ouzou)**

Considérée, dans de nombreux pays comme un secteur à part entière se distinguant du secteur privé et du secteur public, le microcrédit et plus particulièrement l'ANGEM a connu une évolution considérable en Algérie, en passant de plusieurs réformes, jusqu'à son arrivée à une forme institutionnelle régie par une réglementation et un ensemble de mécanismes relatifs à ce dispositif.

Dans la section qui suit, nous tenterons de présenter brièvement le dispositif ANGEM qui fait l'objet de notre étude empirique, puis illustrer les objectifs et missions qu'il assure.

#### **1. Création du dispositif ANGEM**

La création de cette agence se résume dans les points suivants :

##### **1.1. Aperçu sur la création de l'ANGEM**

L'Algérie a adopté le microcrédit comme outil de lutte contre la pauvreté à partir de 1999. Cependant, cinq ans après ; date correspondante au 22/01/2004, il a fallu créer une autre structure octroyant des microcrédits, à savoir l'agence nationale de gestion du microcrédit pour compléter le paysage public des structures destinées à l'insertion économique des

## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

---

populations n'ayant pas accès aux services bancaires. Ainsi, les pouvoirs publics ont montré leur volonté et leur détermination à lutter contre la pauvreté.

La naissance de l'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit, en 2004, s'inscrit dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et la précarité. Elle est venue pallier les insuffisances décelées et répondre aux impératifs suivants : <sup>1</sup>

- L'octroi de crédits de manière décentralisée ;
- La simplification des conditions d'éligibilité au crédit ;
- L'adaptation des procédures et des modalités d'application aux conditions objectives des populations pauvres ;
- La fluidité des mécanismes d'approbation et d'octroi effectif des crédits pour susciter l'adhésion et la participation des populations pauvres ;
- La pérennité du système par la mise en place de règles de fonctionnement adéquates ;
- La possibilité de répondre à une demande forte, notamment celle émanant des femmes au foyer, de la famille productive, des artisans et de petits agriculteurs-éleveurs.

L'ANGEM est née dans un environnement économique et social très favorable. Depuis 1999, les taux de croissance annuels sont de l'ordre de 5%, la dette extérieure à moyen et à long terme est en diminution très significative et la balance courante est excédentaire. Des programmes nationaux sont lancés dans divers domaines : logement, santé, éducation, agriculture, pêche, travaux publics, etc. <sup>2</sup>

Dans la même optique, l'Etat a mis en place des stratégies et projets ambitieux visant l'amélioration des performances des programmes de lutte contre le chômage et la pauvreté dans les zones rurales et urbaines, dans les hauts plateaux et le grand sud. Ces programmes visent à propulser l'emploi dans ces régions et à donner un essor à cette dynamique de création de richesses et de la valeur ajoutée, amorcée depuis 1999.

Le séminaire international, tenu au mois de décembre 2002 et ayant pour thème « L'expérience du Micro Crédit en Algérie », a confirmé un certain nombre de contraintes, dont les plus importantes sont:

---

<sup>1</sup> Document consultés auprès de la direction ANGEM de Tizi-Ouzou.

<sup>2</sup> AHMED ZAID CHERTOUK M, Cours d'Entreprenariat sociale : Notes de cours, spécialité Economie et Finances Locales, UMMTO, Tizi-Ouzou, 2018/2019.

## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

---

- L'absence des actions d'accompagnement et de soutien des promoteurs dans les phases de maturation des projets et de suivi des activités financées.
- La multitude des intervenants chargés de la mise en œuvre du dispositif.

C'est à la lumière des conclusions de ce séminaire, et de celles issues de la conférence internationale sur la pauvreté tenue en 2000, que le dispositif « micro crédit – ANGEM » a été créé. <sup>1</sup>

### **1.2. Le cadre de création du dispositif ANGEM**

Le programme du microcrédit s'inscrit dans le cadre du développement social visé par les pouvoirs publics. Ce développement a pour souci de promouvoir les capacités des individus et des populations à s'auto prendre en charge, à atteindre un niveau de vie décent et un emploi significatif, en mettant en œuvre une nouvelle politique sociale, ayant pour objet essentiel la réduction du coût social de la transition vers l'économie de marché.

En ce sens, c'est une politique de soutien ciblée et participative, elle se propose comme alternative à l'assistanat. <sup>2</sup>

**Le cadre réglementaire et législatif :** L'ANGEM a été créée en vertu de :

- Le Décret Exécutif n° 04-14 du 22 janvier 2004, portant création et fixation de statut de l'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit, modifié ;
- Le Décret Exécutif n° 04-16 du 22 janvier 2004, portant création et fixant le statut du Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits, modifié ;
- Le Décret Exécutif n° 05-414 du 25 octobre 2005 ;
- Le Décret Présidentiel n° 11-133 du 22 mars 2011, relatif au dispositif du Micro crédit ;
- Le Décret Exécutif n° 11-134 du 22 mars 2011, modifiant le décret exécutif n° 04-15 du 22 janvier 2004, fixant les conditions et le niveau d'aide accordée aux bénéficiaires du microcrédit. <sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Site officiel du dispositif ANGEM [www.angem.dz](http://www.angem.dz)

<sup>2</sup> Idem.

<sup>3</sup> Document consultés auprès de la direction ANGEM de Tizi-Ouzou. Issue des recommandations faites lors du séminaire international de décembre 2002 sur « L'expérience du micro crédit en Algérie »

## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

---

### **1.3. Structure de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou <sup>1</sup>**

L'agence nationale de gestion du microcrédit de Tizi-Ouzou est composée de plusieurs services et chaque service est en relation avec la direction générale. Cette dernière, dépend elle-même d'une tutelle qui est l'antenne régionale de Bejaia.

#### **1.3.1. Direction de wilaya**

Le directeur de l'ANGEM Tizi-Ouzou, est le premier responsable qui gère et dirige cette direction, il a pour mission de veiller sur le bon fonctionnement des différentes structures existantes au niveau de la direction, afin d'offrir le maximum de qualité et les meilleurs services aux citoyens.

#### **1.3.2. La secrétaire de programme**

Elle a pour but d'enregistrer les documents fournis par les accompagnateurs du microcrédit.

#### **1.3.3. La secrétaire de direction**

La secrétaire de direction est la personne de confiance du directeur. Elle gère les rendez-vous (agenda) et l'emploi du temps. Elle prend connaissance des courriers, prépare leur correspondance, organise des réunions dont elle fait le plus souvent le compte rendu ou le relevé de conclusion et aussi elle supervise les déplacements professionnels. La secrétaire de direction sélectionne les informations et les documents provenant des différents services de l'extérieur et transmet aux services concernés les instructions de ses supérieurs. Elle prépare les dossiers, rassemble les informations nécessaires à la prise de décision et les transmet aux destinataires. Elle sait où trouver l'information, comment la formuler ou la traduire pour la traiter et la diffuser correctement. La fonction requiert de solides qualités relationnelles. Organisation, méthode, bonne présentation, esprit d'initiative et autonomie lui sont demandés. La diversité des questions traitées et des outils utilisés, la nécessité de devoir s'adapter à des interlocuteurs très différents (personnels des services, clients, administration, représentants du personnel) font des capacités d'observation, d'adaptation et de discrétion des qualités indispensables d'une bonne secrétaire de direction. Elle a une bonne expression orale et écrite, utilise au mieux toutes les technologies multimédia.

#### **1.3.4. Fonds de garantie mutuelle de microcrédit**

La direction est dotée d'un service dénommée « Fonds de garantie mutuelle de microcrédit » qui a pour mission de garantir les microcrédit accordés par les banques (BNA,

---

<sup>1</sup> Document consultés auprès de la direction ANGEM de Tizi-Ouzou.

## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

---

BEA, BDL, BADR, CPA) et les établissements financiers adhérents au fonds, aux bénéficiaires ayant obtenu la notification des aides de l'Agence Nationale de Gestion de Microcrédit, toutefois ce service concerne principalement la cotisation des promoteurs du microcrédit.

### **1.3.5. Le financier**

Il s'occupe des documents fournis par les promoteurs du microcrédit, en effectuant des bilans qui seront adressés à la direction qui évaluera combien de projets seront acceptés afin de les envoyer à l'antenne régionale (Bejaia) pour les financiers.

### **1.3.6. Le chargé de recouvrement**

Il est constamment en contact avec les promoteurs, il assure le traitement et le suivi des bénéficiaires du microcrédit afin d'assurer un bon déroulement pour les deux parties.

### **1.3.7. Technicien supérieur en informatique**

TS en informatique a pour mission d'enregistrer les dossiers éligibles au niveau de l'ANGEM dans un logiciel spécifique, ainsi grâce à ce service on peut accéder facilement aux demandeurs de microcrédit.

### **1.3.8. Chargé de bonification**

Ce service a pour but de suivre les promoteurs dans leurs projets d'investissement afin de profiter d'une bonification de 100% du taux d'intérêt.

### **1.3.9. Accompagnateur principal**

Il est chargé notamment de chapoter les opérations des accompagnateurs et filtrer les dossiers avant de les envoyer à la banque (il vérifie les dossiers et corrige les erreurs).

### **1.3.10. Accompagnateur**

L'accompagnateur est l'un des services de base au niveau de l'antenne ou l'annexe de l'ANGEM, a pour but d'orienter et d'informer des démarches à suivre pour le traitement du dossier des promoteurs.

### **1.3.11. Chargé de formation**

Un service en contact direct avec les promoteurs, il a pour but d'assurer des formations au profit des bénéficiaires, adaptées aux niveaux d'instruction de ces derniers et à la taille et le type des activités à créer.

## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

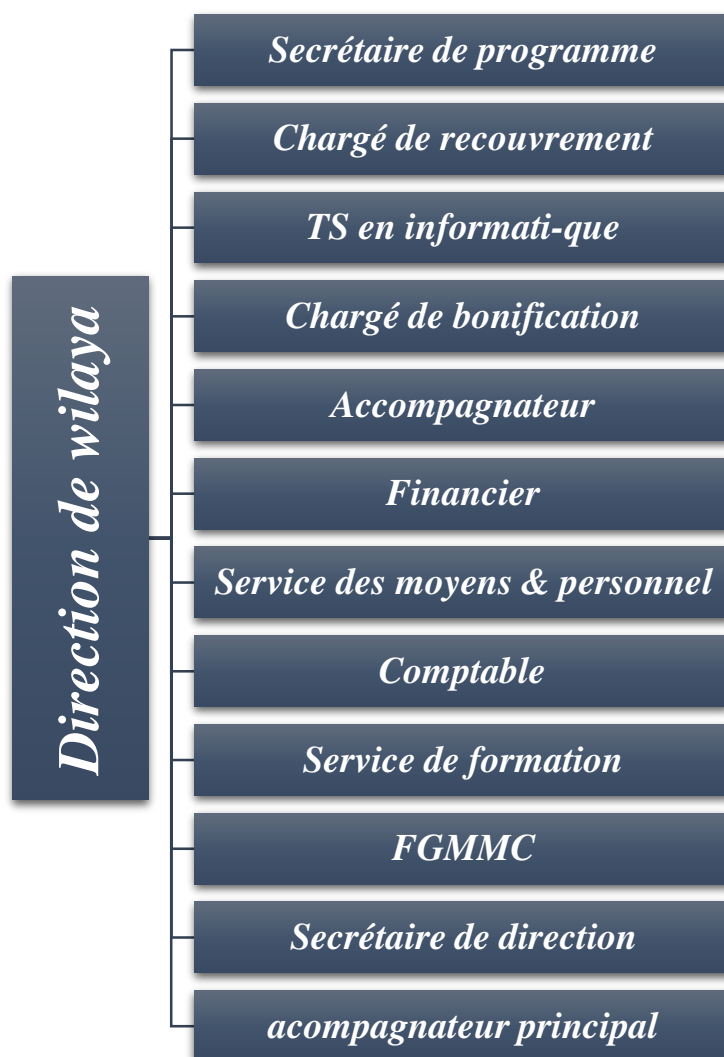
### **1.3.12. Le comptable**

Un service constituant l'une des bases de la direction ANGEM, il a pour but d'analyser et de contrôler les dépenses, responsable aussi de la comptabilité et de la facturation des fonds des comptes qui rentrent et sortent.

### **1.3.13. Service des moyens et personnel**

Le service des moyens et personnel désigne tout ce qu'est équipements et en relation avec le service personnel, par exemple : médecine de travail, les absences, pointages, la carrière des fonctionnaires, classer les dossiers de recrutement et archiver les documents de personnel, les moyens immobiliers et mobiliers de bureau, le matériel informatique etc.

### **Schéma N°08 : Structure de l'agence nationale de gestion du microcrédit**



**Source :** construction personnel en dépend des documents consultés au niveau de l'ANGEM de Tizi-Ouzou

## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

---

Cette figure résume la structure de la direction ANGEM de Tizi-Ouzou présentée en haut, elle nous montre la classification des différents services et d'ailleurs on remarque que tous les services sont sous la tutelle de la direction générale au sein de l'agence.

### **2. Les procédures de mise en œuvre du dispositif <sup>1</sup>**

On distingue deux procédures, qui sont les suivantes :

#### **2.1. Financement ANGEM (Jusqu'à 40.000,00 DA/40.001,00 DA à 100.000,00 DA)**

Ce crédit est destiné à financer l'achat de matières premières pour les activités génératrices de revenus AGR, avec un délai de remboursement de 24 mois pour les crédits d'un plafond de 40.000,00 et 36 mois pour les crédits allons de 40.001,00 DA jusqu'à 100.000,00 DA, sans intérêts ou apport personnel, à condition d'avoir un savoir-faire en relation avec l'activité projetée, comme garantie. (Voir Annexe 02 et Annexe 03)

Pour bénéficier du crédit ANGEM, le promoteur doit fournir un dossier administratif complet et établir son propre document au niveau de la cellule d'accompagnement, il doit aussi remplir les conditions suivantes :

- Agé de plus de dix-huit (18) ans ;
- Etre sans revenu ou à petit revenu, instable ou irrégulier ;
- Avoir une résidence fixe ;
- Posséder un savoir-faire avec l'activité projetée ;
- Non bonification d'une autre aide.

Le processus d'octroi de crédit auprès du dispositif ANGEM passe par plusieurs étapes, qui sont les suivantes :

- Dépôt du dossier ;
- Traitement et finalisation du dossier ;
- Enquête de proximité ;
- Evaluation et validation ;
- Demande d'appel de fonds ;
- Financement ;
- Réception du PNR.

---

<sup>1</sup> Document consultés auprès de la direction ANGEM de Tizi-Ouzou.

## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

---

### **2.2. Financement triangulaire ANGEM-BANQUE-PROMOTEUR (Jusqu'à 1.000. 000 DA)**

Ce crédit vise l'intégration économique et sociale des citoyens ciblés à travers la création d'activités de production de biens et services ainsi que les activités commerciales. (Voir Annexe 04) Il couvre les coûts liés à:

- L'acquisition des petits équipements, matériels et outillages ;
- La matière première nécessaire au démarrage ;
- Les petits travaux d'aménagement et agencement des locaux / petits travaux agricoles ;
- L'assurance tous risques et/ou multirisques des équipements / matériels à acquérir pour une année ;
- Les frais préliminaires ;
- La marchandise pour les activités commerciales.

Le délai de remboursement est fixé de 5 ans pour la banque qui a une part de 70% du crédit et 3 ans pour l'ANGEM PNR qui participe par un taux de 29% de la totalité du crédit, avec un apport personnel représentant 1% du crédit.

Le type de garanties exigées par ce crédit en couverture du crédit bancaire est limité à l'activité créée à la suite de l'adhésion du promoteur et de la banque au FGMMC à hauteur de 0,5% par ans sur l'encours du crédit bancaire. La banque ne peut recourir à l'hypothèque de quelque nature que ce soit, ou à toute autre garantie non conventionnée à l'exception des garanties suivantes :

- Le nantissement des équipements et matériels, objet du financement bancaire, au premier rang au profit de la banque, au second rang au profit de l'ANGEM ;
- Les gages du matériel roulant ;
- L'assurance tous risques sur les équipements et matériels.

Pour bénéficier du crédit ANGEM atteignant la somme de 1.000.000 DA, le promoteur doit fournir deux dossiers ; administratif et financier, et aussi établir son document au niveau de la cellule d'accompagnement, et il doit surtout remplir les conditions suivantes :

- Agé de plus de dix huit (18) ans.
- Etre sans revenu ou à petit revenu instable ou irrégulier ;
- Avoir une résidence fixe ;
- Posséder un savoir faire avec l'activité projetée ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités ;

## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

---

- Mobiliser, l'apport personnel de 1% du coût global de l'activité, au titre de l'acquisition des équipements et matériels ;

Le processus d'octroi de crédit auprès du dispositif ANGEM passe par plusieurs étapes, qui sont les suivantes :

- Dépôt des dossiers ;
- Traitement et finalisation des dossiers ;
- Enquête de proximité et vérification d'éligibilité ;
- Evaluation et validation ;
- Notification d'établissement de la décision d'éligibilité et de financement par l'ANGEM ;
- Concrétisation des engagements du promoteur, implantation de l'activité et création juridique de l'activité ;
- Constat de visite des lieux ;
- Transmission du dossier au niveau de la banque ;
- Traitement du dossier au niveau de la banque et notification de l'accord bancaire ;
- Concrétisation des engagements financiers du promoteur ;
- Finalisation du dossier au niveau de la coordination ;
- Versement du PNR ANGEM : Demande d'appel de fonds ;
- Versement du PNR ANGEM : Financement ;
- Versement du PNR ANGEM ;
- Libération du crédit bancaire ;
- Suivi des financements.

### **3. Objectifs et missions du dispositif ANGEM <sup>1</sup>**

#### **3.1. Objectif du dispositif**

L'objectif principal du gouvernement à travers ce dispositif est la contribution à la stabilité économique et sociale par la lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez les populations féminines.

---

<sup>1</sup> Site officiel du dispositif ANGEM [www.angem.dz](http://www.angem.dz)

## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

---

### **3.2. Les principales missions**

- Gestion du dispositif du microcrédit, conformément à la législation et la réglementation en vigueur ;
- Soutien, conseil et accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets ;
- Notification aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif, des différentes aides qui leur sont accordées ;
- Suivi des activités réalisées par les bénéficiaires, en veillant au respect des conventions et contrats qui les lient à l'ANGEM et en les assistant auprès des institutions et organismes concernés pour la mise en œuvre de leurs projets, notamment les partenaires financiers du programme ;
- Entretien de relations permanentes avec les banques et les établissements financiers, dans le cadre du montage financier des projets, de la mise en œuvre du schéma du financement et du suivi de la réalisation et l'exploitation des créances non remboursées dans les délais ;
- Formation des porteurs de projets et des bénéficiaires de microcrédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus ;
- Organisation de salons (exposition, vente, etc.) régionaux et nationaux des produits du microcrédit ;
- Formation continue du personnel chargé de la gestion du dispositif.

### **4. Les services non financiers <sup>1</sup>**

Des services non financiers divers sont accordés par le dispositif ANGEM à ses bénéficiaires, essentiellement on trouve :

- **L'accompagnement** : L'ANGEM assure un accueil et un accompagnement gracieux et personnalisés des populations, compte tenu de leurs spécificités, tout en assistant les promoteurs dans toutes les démarches relatives à la création d'activité: identification de l'idée, aide au murissement des projets et appui au démarrage des activités.
- **Le suivi** : Un suivi de proximité régulier, visant la pérennisation et la rentabilité sociale et économique des activités créées est mis en application.

---

<sup>1</sup> Site officiel du dispositif ANGEM [www.angem.dz](http://www.angem.dz)

## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

---

- **Les formations :** Ce sont des formations dispensées au profit des bénéficiaires, adaptées aux niveaux d'instruction des promoteurs et à la taille des activités créées, telles que :
  - La formation à la gestion de très petites entreprises ;
  - La formation à l'éducation financière globale ;
  - La formation au programme « Get Ahead » - « Aller de l'avant » pour la femme dans l'entreprise ;
  - La formation IYES dans le but d'améliorer les compétences de vente.
- **Tests de validation :** Une grande partie des populations ciblées sont dépourvues de diplômes témoignant leurs acquis professionnels pour prétendre à des crédits bancaires bien qu'elles jouissent d'un savoir-faire. L'ANGEM les accompagne auprès d'institutions et organismes habilités pour valider et attester ces savoir-faire.
- **Salon d'exposition et de vente :** Des salons spécialisés dans l'exposition et la vente des produits issus des activités développées sont organisés dans le cadre du microcrédit notamment au profit des femmes travaillant à domicile.
- **Le site web :** Un site dédié aux annonces gratuites des promoteurs est mis en ligne dans le but d'améliorer et de faciliter la commercialisation. Il permettra aux promoteurs bénéficiaires de faire la promotion de leurs produits et services réalisés, et ce, tout en suscitant des échanges dans le domaine du savoir-faire entre eux.

### **5. Les étapes de confection du dossier de demande d'éligibilité au dispositif ANGEM**

Le processus de prise de décision passe par cinq (5) étapes, en effet des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation du dispositif sont menées par l'accompagnateur avec l'appui du mouvement associatif sollicité à cet effet, le promoteur emprunteur se rapproche de l'accompagnateur de daïra pour une prise de contact préliminaire. Une fiche de renseignement permet à l'accompagnateur d'apprécier l'opportunité du projet. Dans le cas où le promoteur emprunteur est un bénéficiaire potentiel, l'accompagnateur lui demande de constituer son dossier.<sup>1</sup>

Le dispositif ANGEM finance tous types d'activités, mais dernièrement il a gelé deux types d'activités qui sont le transport public et le transport de marchandises.

---

<sup>1</sup> Document consultés auprès de la direction ANGEM de Tizi-Ouzou.

## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

---

Dans le cas des activités purement innovantes, qui ne font pas partie d'un type d'activité ayant un code dans la nomenclature des activités économiques soumises à inscription au registre du commerce, la direction de l'ANGEM contact la chambre de commerce dans le but de formuler un code spécifique à cette activité innovante.

Le dispositif d'insertion économique ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou représente une des causes principales du développement des TPE/PME dans la région, il influence et attire les micro-entrepreneurs non seulement par ses services et le savoir-faire des cadres et du personnel qui le compose mais surtout par son encouragement et motivation pour tous ce qui est innovant et créatif, chose sur laquelle nous allons s'intéresser dans la section qui suit.

### **Section 2 : Les activités innovantes financées par le dispositif ANGEM : Enquête de terrain**

L'importance du dispositif ANGEM et l'objectif principal pour lequel il a été créé consiste à la base en son impact et son efficacité à l'absorption du chômage, la croissance et l'expansion des activités économiques ainsi que la réduction de la pauvreté. Mais, dans un environnement instable caractérisé par une exacerbation de la concurrence, les bénéficiaires doivent innover dans leurs activités pour avoir le pouvoir de faire face aux menaces et aux incertitudes de l'environnement.

La présente section s'intéresse, à l'étude de quelques facteurs qui peuvent contribuer à la forte demande du PNR ANGEM à savoir l'encouragement, les services offerts et la pratique de l'innovation pour résister à la concurrence.

Sur la base d'une enquête de terrain réalisée sur un échantillon de 20 bénéficiaires ayant contracté le PNR ANGEM, et cherché à distinguer leurs activités en incarnant le principe de l'innovation à travers ces dernières, notre questionnaire est bâti sur 5 aspects, à savoir : L'identification des bénéficiaires, l'accès au microcrédit ANGEM, la destination du crédit, la pratique de l'innovation et enfin la situation concurrentielle et la rentabilité de l'activité innovante. (Voir Annexe N 01)

## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

---

### **1. La structure du questionnaire**

Nous avons élaboré un questionnaire sur un ensemble de questions soumises à un échantillon de bénéficiaires ANGEM créant diverses activités innovantes à savoir :

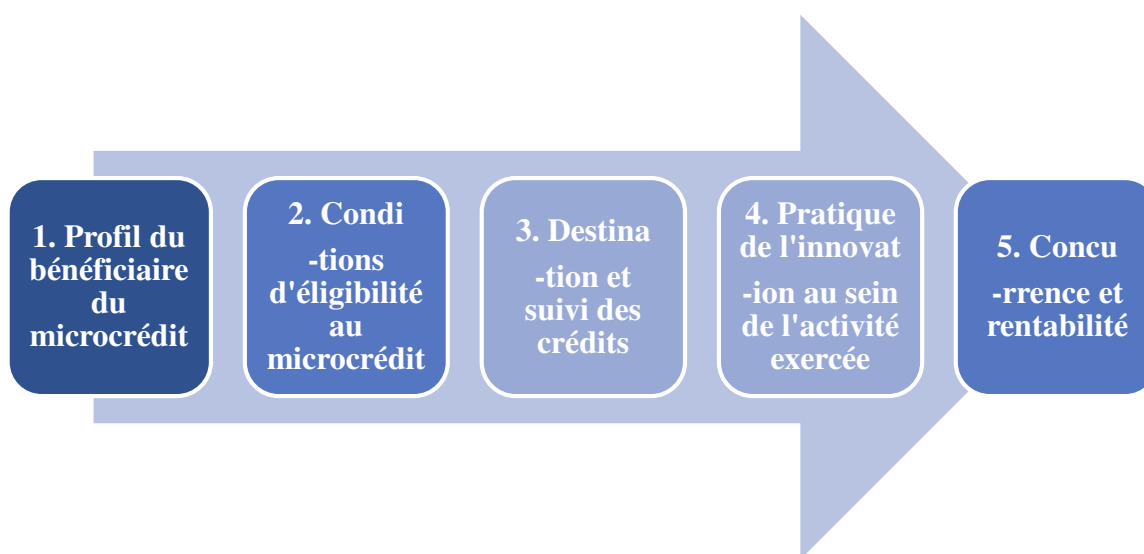
- boîte de communication ;
- école de formation professionnelle en vidéographie et photographie ;
- peinture et décoration en bâtiment ;
- installation des ascenseurs ;
- art céramique sur multiples matériaux ;
- récupération de matières non métalliques pour recyclage ;
- recyclage papier journal ;
- fabrication de jus naturel ;
- aménagement des espaces verts ;
- transformation de figues de barbarie ;
- fabrication de 32 sortes de fromages bio ;
- transformation primaire de la matière plastique de base ;
- élevage cunicole et fabrication de savon ;
- fabrication de pâtes alimentaires sans gluten ;
- fabrication de savon et crèmes de soin naturels ;
- entretien et réparation de matériel informatique de bureau ;
- fabrication de sacs berbères modernes ;
- fabrication de confiture à base de produits naturels ;
- transformation de cuir et culture de champignons.

Après traitement, nous avons retenu 20 bénéficiaires qui représentent la totalité des promoteurs réalisant des activités innovantes. Le questionnaire est composé d'un ensemble de questions permettant de disposer d'informations nécessaires sur les bénéficiaires et leurs activités comme décrit ci-dessous :

## *CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou*

---

### Schéma N°09 : Architecture du questionnaire



Source : Construction personnelle

#### **1.1. Profil des bénéficiaires**

- Genre, âge et situation familiale ;
- Niveau d'instruction ;
- Possession d'un compte avant l'accès à l'ANGEM ;
- L'activité exercée au moment de la demande du prêt ANGEM ;
- L'activité exercée avant et après le prêt est-elle la même ;
- La durée totale de l'activité ;
- En cas de changement d'activité, les causes ;
- La forme de l'entreprise créée ;

#### **1.2. Destination et suivi du crédit**

- Destination du crédit reçu (PNR Achat de Matières Premières et/ou PNR Projet) ;
- Suivi ou non de formation et période ;

#### **1.3. Accès au microcrédit**

- Année de l'accès au crédit de l'ANGEM
- Prendre connaissances de l'existence du dispositif ANGEM ;
- Raison du choix de ce dispositif ;
- Domaine de l'activité exercée ;
- Type de financement obtenu ;

## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

---

- Renouvellement du PNR ;

### **1.4. L'activité innovante**

- Source de l'idée de l'innovation ;
- Importance de l'innovation dans la réussite d'une activité ;
- Utilisation de la nouvelle technologie pour la réalisation d'un projet innovant ;
- Nécessité d'embaucher une main d'œuvres qualifiée ;
- Votre activité a-t-elle mené à créer une nouvelle marque ;
- Types d'innovations indispensables pour l'activité ;
- Objectif d'innovation ;
- Avancement du projet innovant ;
- Les freins de l'innovation ;
- Encouragement de l'ANGEM pour les activités innovantes ;

### **1.5. Concurrence et rentabilité**

- Etat de la concurrence sur le marché ;
- Possession de privilèges par rapport aux concurrents ;
- Le niveau de performance de l'activité ;
- Développement de l'activité pour garder sa pérennisation ;
- Evolution et rentabilité de l'activité.

## **2. Analyse descriptive des données recueillies**

A travers l'ensemble des informations reçues, nous allons tenter de décortiquer la réponse pour chaque question posée en vue d'avoir une vision plus claire sur l'efficacité du dispositif ANGEM sur l'émergence d'activités innovantes dans la wilaya de Tizi-Ouzou. A cet effet, nous allons essayer d'interpréter les données de chaque aspect comme suit :

### **2.1. Répartition des bénéficiaires enquêtés par genre**

Les résultats de la répartition des bénéficiaires par genre selon notre échantillon composé de 20 bénéficiaires pour les deux types de PNR montrent que les femmes représentent 75% soit 15 femmes et les hommes 25% soit 5 hommes, ces résultats montrent que la participation des femmes à l'innovation est plus importante que celle des hommes avec un écart d'environ 50% comme nous pouvons le constater sur le tableau ci-après :

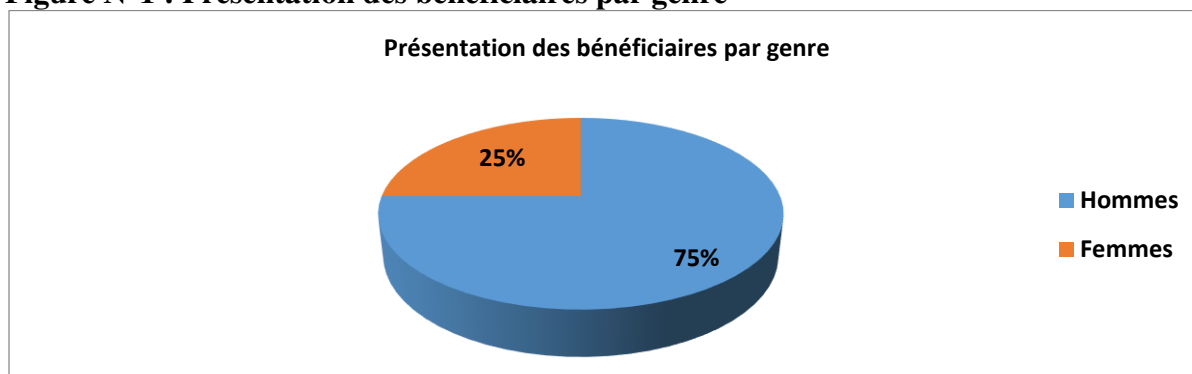
**CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou**

**Tableau N°03 : Présentation des bénéficiaires par genre**

Variables	Nombre	Pourcentage %	Cumul
Femmes	15	75 %	15
Hommes	5	25 %	20
Total	20	100 %	/

Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Figure N°1 : Présentation des bénéficiaires par genre**



Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N°01 :** Les femmes optent plus pour les activités innovantes que les hommes, et sont les plus engagées dans ce type d'activités au niveau du dispositif ANGEM.

**2.2. Répartition des bénéficiaires enquêtés par âge**

l'ANGEM vise à travers ses prêts, les jeunes chômeurs et les travailleurs à très bas revenu dont l'âge dépasse 18 ans, sachant que le dispositif ne prévoit aucune condition d'éligibilité par rapport à l'âge des bénéficiaires, et la fréquence la plus répandue sur l'âge pour les activités innovantes est la tranche d'âge se situant dans l'intervalle de [30 – 40 ans] soit 08 bénéficiaires, tel que nous l'avons effectivement constaté sur notre échantillon étudié comme le montre le tableau suivant :

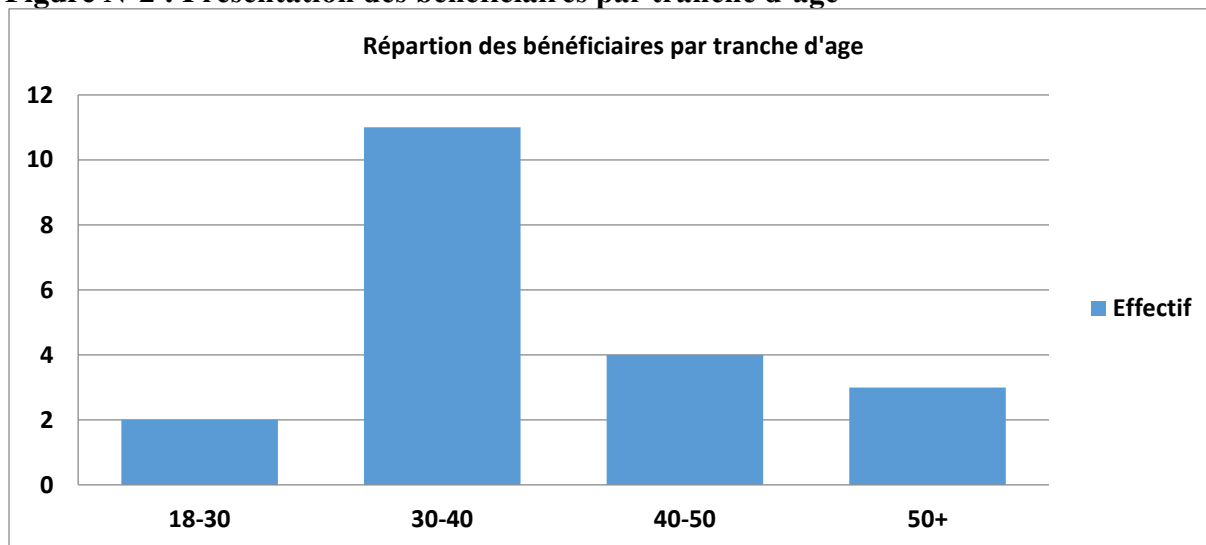
**Tableau N°04 : Répartition des bénéficiaires enquêtés par âge**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
[18 – 30]	2	10 %	2
[30 – 40]	11	55 %	13
[40 – 50]	4	20 %	17
+50	3	15 %	20
Total	20	100	/

Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou**

**Figure N°2 : Présentation des bénéficiaires par tranche d'âge**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N°02 :** L'âge des bénéficiaires n'est pas une condition d'éligibilité mais les demandes les plus exprimées pour les activités innovantes sont fréquentes pour la tranche entre 30 et 40 ans, et elle est représentée par plus que la moitié de l'échantillon qu'on a étudié.

### 2.3. Répartition des bénéficiaires enquêtés par situation familiale

Comme le montre le tableau ci-dessous, nous constatons qu'il y a plus de demande pour les personnes mariés (60%) que pour les célibataires (30%) et les divorcés qui ne représentent que 10%. Ainsi sur les 12 demandes des mariés, 9 sont des femmes et 3 sont des hommes et sur les 30% de célibataires la proportion est égale entre les deux genres, c'est-à-dire 3 demandes pour les femmes et 3 autres pour les hommes. En ce qui concerne les divorcés, il y a uniquement 2 demandes exprimées par des femmes.

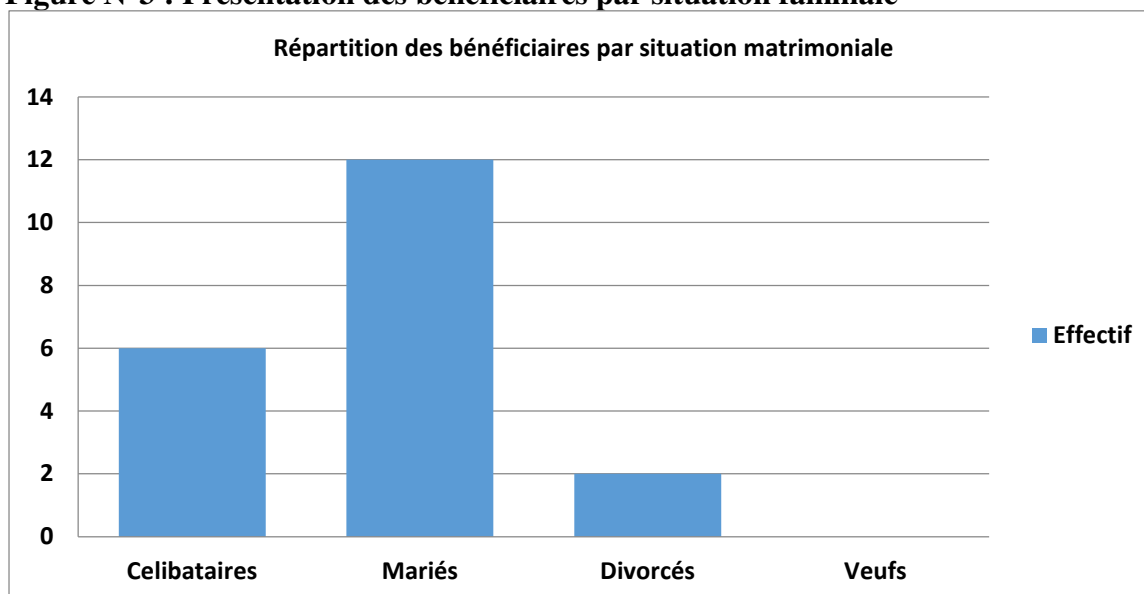
**Tableau N°05 : Présentation des bénéficiaires par situation familiale**

Variables	Nombre	pourcentage	Cumul
Célibataires	6	30 %	6
Mariés	12	60 %	18
Divorcés	2	10 %	20
veufs	00	00 %	20
Total	20	100 %	/

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou**

**Figure N°3 : Présentation des bénéficiaires par situation familiale**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N°03 :** Les demandes des PNR ANGEM par les activités innovantes sont formulées en grande majorité par des promoteurs mariés que les célibataires et les divorcés, chose qui peut être expliquée par le caractère de responsabilité des demandeurs et le besoin de faire face aux dépenses supplémentaires que demandent les ménages, ainsi que la volonté d'avoir du nouveau dans leurs actions quotidiennes répétées.

**2.4. Présentation des bénéficiaires selon le niveau d'instruction**

Les résultats de notre étude montrent que le niveau d'instruction des bénéficiaires réalisant des activités innovantes est majoritairement secondaire et atteint 50% (soit 6 femmes et 4 hommes), suivi des bénéficiaires qui ont le niveau universitaire soit 25% (dont 4 femmes et un seul homme), puis 20% avec niveau moyen (4 femmes) et 5% des analphabètes (une seule femme) et enfin 00% de promoteurs avec un niveau primaire.

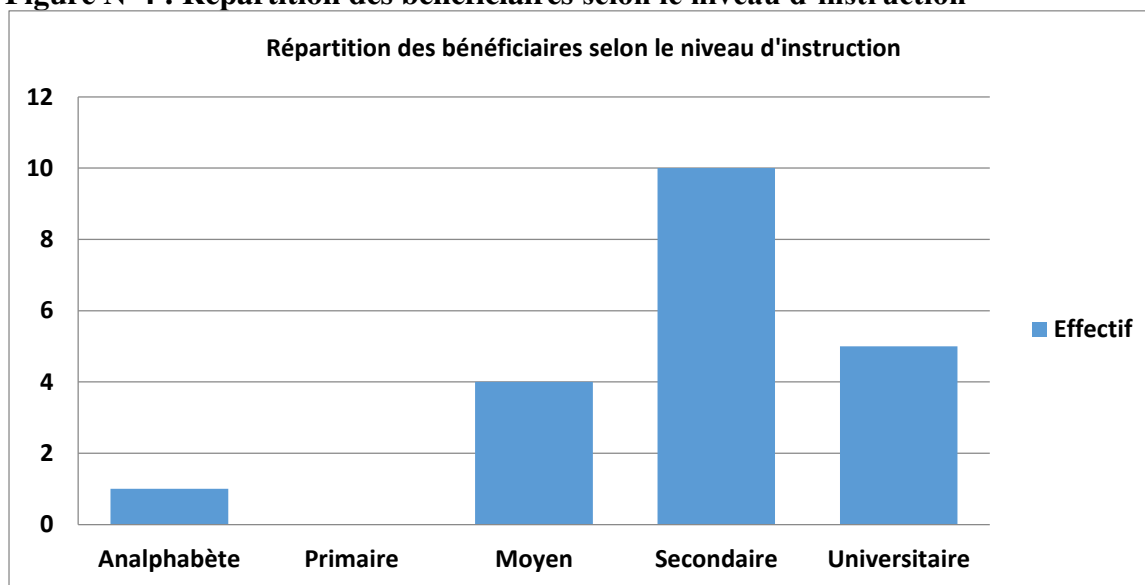
**Tableau N°06 : Répartition des bénéficiaires selon le niveau d'instruction**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
Alphabète	1	5 %	1
Primaire	0	00 %	1
Moyen	4	20 %	5
Secondaire	10	50 %	15
Universitaire	5	25 %	20
Total	20	100%	/

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

## *CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou*

**Figure N°4 : Répartition des bénéficiaires selon le niveau d'instruction**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N°04 :** Les demandes des PNR ANGEM pour des activités innovantes sont majoritairement de niveau secondaire et universitaire, un taux très important en le comparant aux taux des demandes formulées par les analphabètes, de niveau primaire, secondaire et universitaire, on peut dire alors que les promoteurs ANGEM innovateurs sont d'une classe instruite.

### **2.5. Présentation des bénéficiaires avec ou sans compte bancaire/CCP avant l'accès à l'ANGEM**

A travers les résultats de l'enquête, nous constatons que 20% des bénéficiaires n'ont pas un compte bancaire ni un compte CCP avant l'octroi du PNR ANGEM, ce qui justifie la situation financière fragile des promoteurs. Pour les autres qui représentent 85% de ceux qui ont un compte bancaire et/ou CCP et selon les dires des bénéficiaires, ces comptes sont ouverts pour des transactions temporaires, pour des formations au niveau des CFPA pour validation des acquis, les comptes bourses des étudiants, les comptes salariés et aussi quelques comptes devises pour ceux qui ont des parents immigrés en vue d'effectuer des transferts de devise de l'étranger.

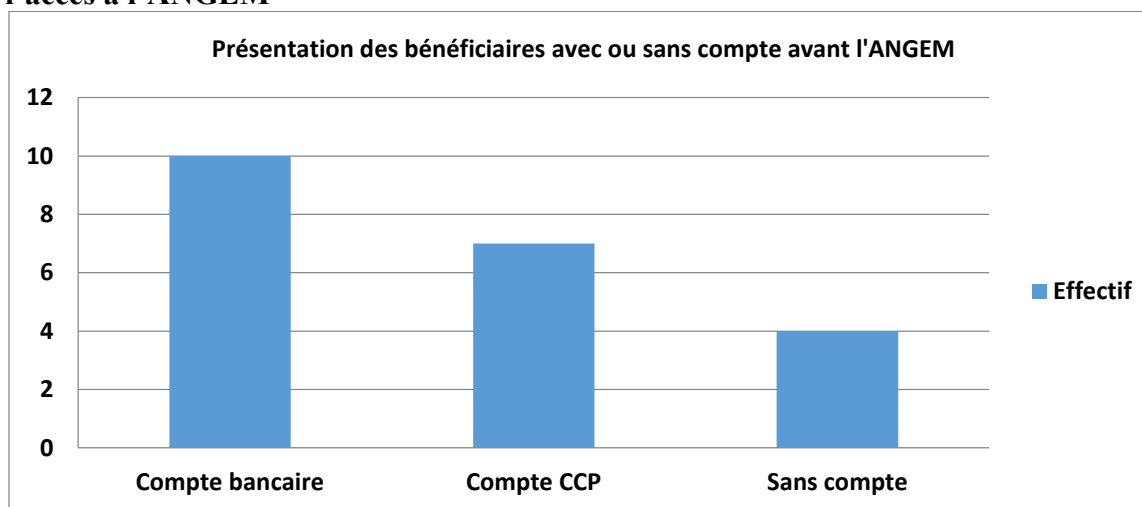
**CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou**

**Tableau N°07 : Présentation des bénéficiaires avec ou sans compte bancaire/CCP avant l'accès à l'ANGEM**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
Compte bancaire	10	50%	10
Compte CCP	7	35%	17
Sans compte	4	20%	21
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>105%</b>	<b>/</b>

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Figure N°5 : Présentation des bénéficiaires avec ou sans compte bancaire/CCP avant l'accès à l'ANGEM**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 05 :** Plus de la moitié des ménages étaient bancarisés, mais ces comptes sont ouverts seulement pour finalité des transactions de passage.

**2.6. Réponse des bénéficiaires sur l'activité exercée avant la demande du prêt ANGEM**

Avant l'accès au prêt ANGEM pour réaliser des activités innovantes, un tiers des bénéficiaires travaillaient en tant qu'artisans non déclarés soit 40%, suivi du titre d'employés chez le privé à 20%, pour les activités de fonctionnaires, chômeurs et de commerçants non déclarés. Elles ne représentent qu'environ 35% toutes les trois. Quant à l'agriculture une seule personne était dans le domaine avant l'accès au PNR ANGEM, ce qui représente 5%.

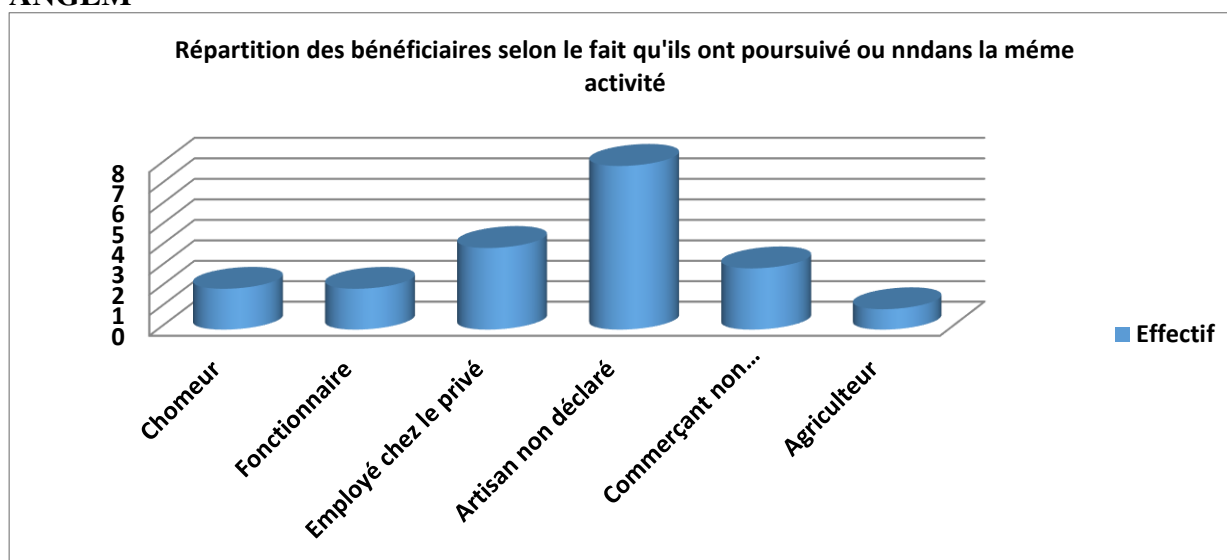
**CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou**

**Tableau N°08 : Réponse des bénéficiaires sur l'activité exercée avant la demande du prêt ANGEM**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
Chômeur	02	10%	02
Fonctionnaire	02	10%	04
Employé chez le privé	04	20%	08
Artisan non déclaré	08	40%	16
Commerçant non déclaré	03	15%	19
Agriculteur	01	5%	20
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>	<b>/</b>

Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Figure N°6 : Réponse des bénéficiaires sur l'activité exercée avant la demande du prêt ANGEM**



Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 06 :** Les promoteurs de l'ANGEM sont de différents secteurs d'activités avant l'option pour le prêt, mais majoritairement ils sont du secteur artisanal.

**2.7. Réponse des bénéficiaires par rapport au fait que la même activité est exercée avant et après le prêt**

D'après les réponses des enquêtés, 60% sont restés dans la même activité exercée avant le PNR ANGEM, tandis que 40% d'entre eux se sont orientés vers d'autres domaines différents des anciens. Concernant ceux qui ont continué leurs parcours dans la même activité, la totalité de la durée de leurs expériences dans leurs domaines varie d'une personne à l'autre, nous avons certains qui sont encore peu expérimentés car ils ne dépassent pas les 5 ans d'expériences, comme nous avons d'autres qui sont des anciens dans leurs activités avec une durée qui atteint les 20 ans.

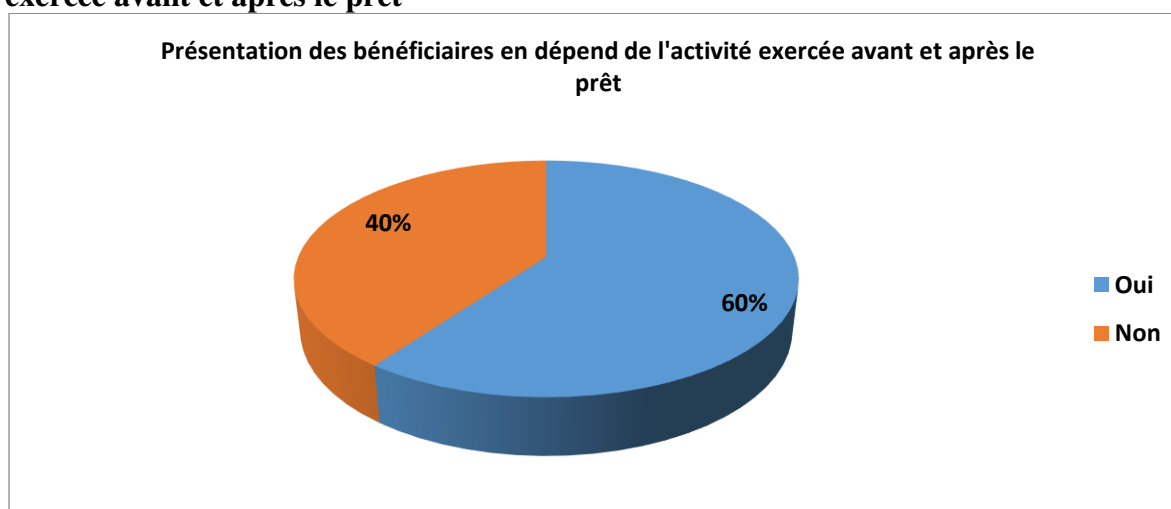
## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

**Tableau N°09 : Réponse des bénéficiaires par rapport au fait que la même activité est exercée avant et après le prêt**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
Oui	12	60%	12
Non	08	40%	20
Total	20	100%	/

Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Figure N°7 : Réponse des bénéficiaires par rapport au fait que la même activité est exercée avant et après le prêt**



Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 07 :** Selon l'échantillon, l'attachement aux activités est fort présent, ce qui nous permet de dire que les bénéficiaires sont plus enclins pour l'innovation dans leurs activités que pour l'innovation dans une autre activité.

### **2.8. Réponse des bénéficiaires qui ont changé d'activités par rapport aux causes**

Comme mentionné ci-dessus, les bénéficiaires ayant changé d'activité après le PNR ANGEM sont de 40% de l'échantillon étudié, soit 8 bénéficiaires, chacun d'eux a justifié ce changement par une ou plusieurs causes, 75% d'entre eux disent que cela est dû à l'envie d'avoir une possibilité d'investir dans une activité innovantes, 75% aussi ont attribué ce changement au désir d'améliorer le revenu, et enfin la moitié soit 50% a jugé le changement nécessaire afin de passer du statut de salarié à celui d'entrepreneur.

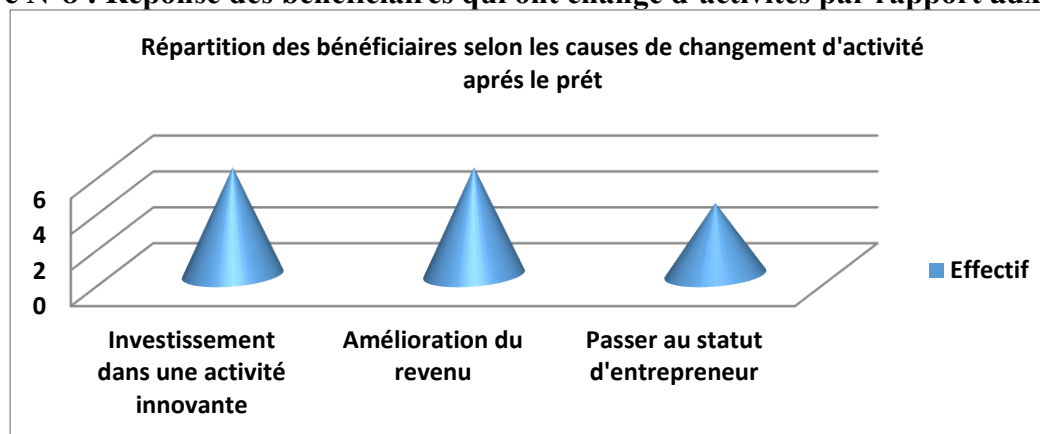
**CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou**

**Tableau N°10 : Réponse des bénéficiaires qui ont changé d'activités par rapport aux causes**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
Possibilité d'investir dans une activité innovante	6	75%	6
Amélioration du revenu	6	75%	12
Passer du statut de salarié à celui d'entrepreneur	4	50%	14
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>200%</b>	<b>/</b>

Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Figure N°8 : Réponse des bénéficiaires qui ont changé d'activités par rapport aux causes**



Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 08 :** Nous constatons alors que la possibilité d'investir dans une activité innovante et d'améliorer le revenu, sont principalement la cause derrière cette orientation vers d'autres activités après le PNR ANGEM.

### 2.9. Répartition des bénéficiaires selon la forme de l'entreprise créée

D'après les résultats de notre enquête, on remarque que la grande majorité des bénéficiaires représentée par 80% se sont dirigés vers la création d'entreprises individuelles, tandis que seulement 20% d'entre eux ont créé des entreprises familiales, cela peut être expliqué par le fait que les bénéficiaires veulent avoir un espace de prise de décisions et de libre innovation, ainsi que de mettre en pratique leurs idées sans restrictions.

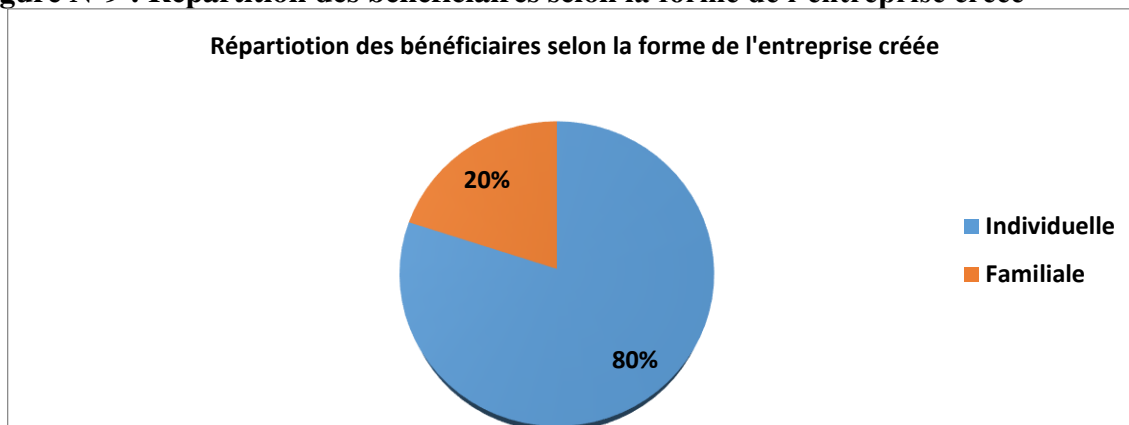
**Tableau N°11 : Répartition des bénéficiaires selon la forme de l'entreprise créée**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
Individuelle	16	80%	16
Familiale	4	20%	20
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>	<b>/</b>

Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

## **CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou**

**Figure N°9 : Répartition des bénéficiaires selon la forme de l'entreprise créée**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 09 :** La plupart des bénéficiaires qui composent notre échantillon ont une préférence pour les entreprises de forme individuelle que familiale.

### **2.10. Répartition des bénéficiaires selon la destination du crédit reçu**

D'après les réponses obtenues par les bénéficiaires enquêtés, la grande part de cet échantillon qui représente 60% (soit 12 personnes) a eu recours au dispositif ANGEM pour bénéficier d'un PNR AMP, tandis que seulement 40% d'entre eux ont demandé un PNR pour développement d'une activité, cela renforce les réponses qu'on a obtenu dans le tableau N°09 et la figure N°16 par rapport au fait que la même activité est exercée avant et après le prêt ANGEM, c'est-à-dire, d'un côté on a vu que 60% de notre échantillon ont innové dans le même domaine d'activité et c'est le même résultat pour le pourcentage de promoteurs qui ont eu des PNR AMP qui est égale à 60%, de l'autre côté 8 enquêtés de l'échantillon sont parti à l'innovation dans un autre domaine d'activité, ce qui correspond au nombre de promoteurs ayant bénéficié du prêt ANGEM pour le développement d'une activité (soit 40%).

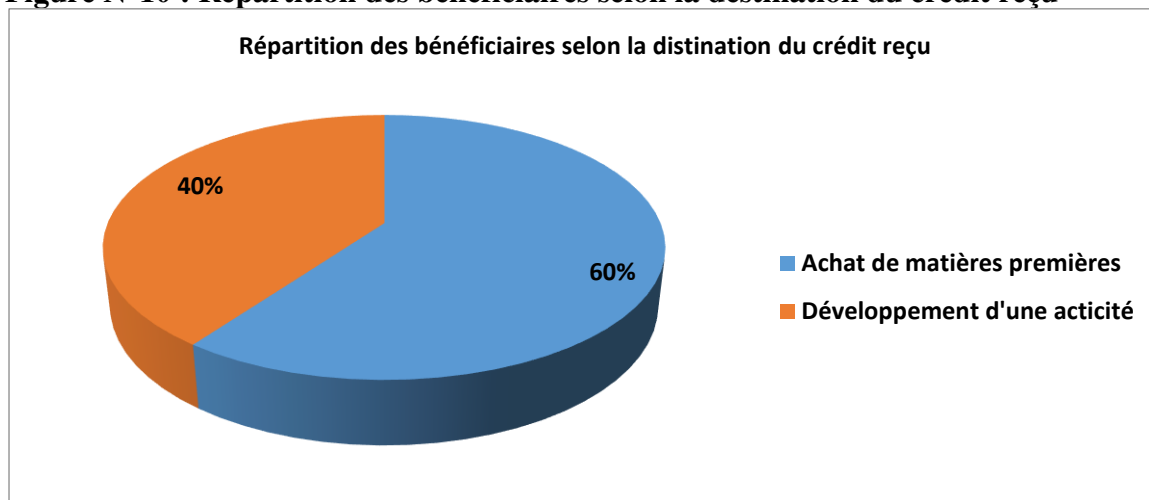
**Tableau N°12 : Répartition des bénéficiaires selon la destination du crédit reçu**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
Achat de matières premières	12	60%	12
Développement d'une activité	8	40%	8
Total	20	100%	/

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou**

**Figure N°10 : Répartition des bénéficiaires selon la destination du crédit reçu**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 10 :** La majorité des bénéficiaires ont destiné les PNR ANGEM pour l'achat de la matière première et l'innovation dans les mêmes domaines des activités dont lesquelles ils ont travaillé avant l'accès au prêt ANGEM, et ce du fait qu'ils ont une expérience et un savoir-faire dans le domaine.

**2.11. Répartition des bénéficiaires selon le suivi de formation et sa période**

L'interrogation des bénéficiaires en ce qui concerne le suivi de formation, 80% confirment qu'ils ont bénéficié de ce service non financier proposé par l'ANGEM, contre 20% qui l'infirment et ce, est justifié par le fait que ces promoteurs qui n'ont pas bénéficié de formation au niveau ANGEM ont accédé au prêt durant la période où y avait pas ce type de services, et cela au cours de l'ancien dispositif, c'est-à-dire avant la mise à jour et le développement du dispositif avec de nouveaux services et avantages en 2011.

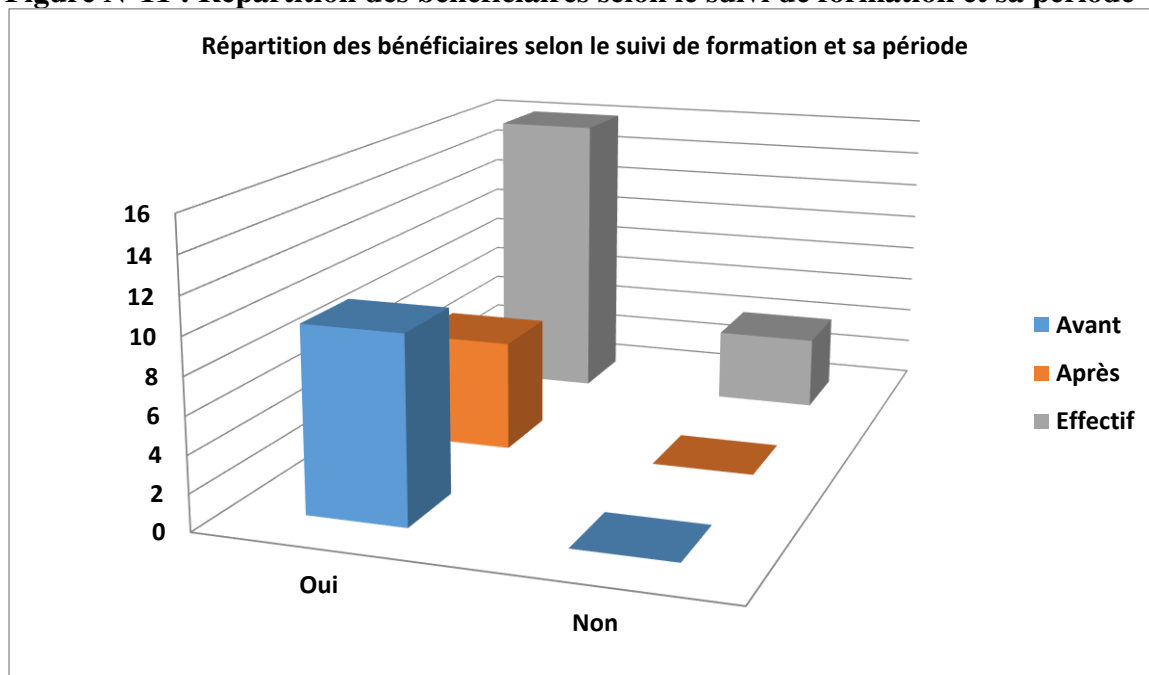
**Tableau N°13 : Répartition des bénéficiaires selon le suivi de formation et sa période**

Variables	Nombre			Pourcentage			Cumul
	Avant	Après	Total	Avant	Après	Total	
Oui	10	6	16	50%	30%	80%	16
Non	4			20%			20
<b>Total</b>	<b>20</b>			<b>100%</b>			<b>/</b>

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou**

**Figure N°11 : Répartition des bénéficiaires selon le suivi de formation et sa période**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 11 :** La grande part de notre échantillon a eu accès aux services non financiers présentés par le dispositif ANGEM, dont 50% ont bénéficié de ces formations avant l'accès au crédit PNR et 20% après l'accès au crédit, dans ce cas-là on constate que le dispositif ANGEM prête beaucoup d'attention aux activités innovantes et les prend vraiment en considération.

### 2.12. Répartition des bénéficiaires par période de demande du prêt ANGEM

A travers les réponses obtenues par notre enquête, 9 bénéficiaires ont accédé au PNR ANGEM pour réaliser des activités innovantes avant 2011, c'est-à-dire en conjonction avec l'ancien dispositif, alors que le reste qui représente 55% (soit 11 bénéficiaires) a accédé à ce crédit après 2011.

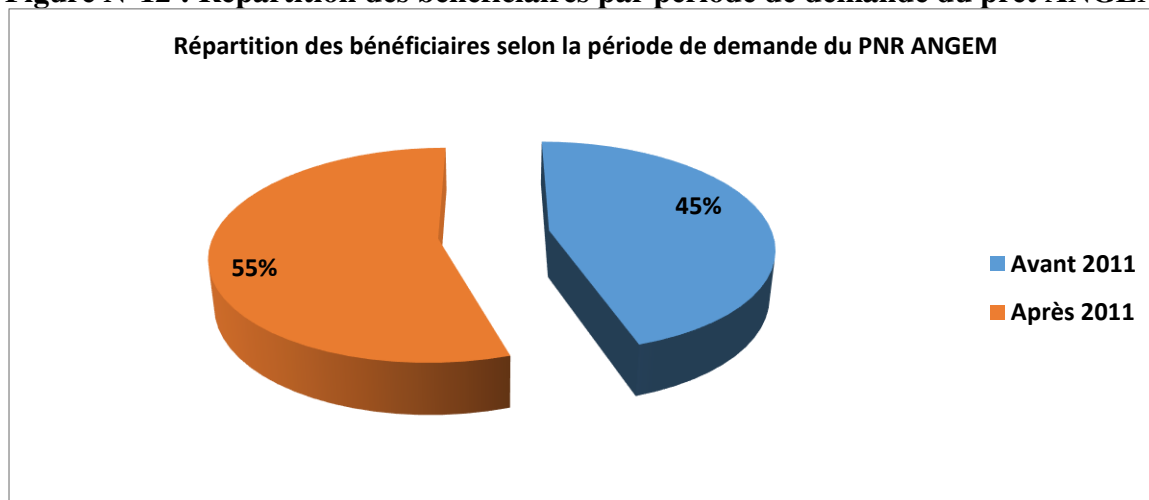
**Tableau N°14 : Répartition des bénéficiaires par période de demande du prêt ANGEM**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
Avant 2011	9	45%	9
Après 2011	11	55%	20
Total	20	100%	/

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou**

**Figure N°12 : Répartition des bénéficiaires par période de demande du prêt ANGEM**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 12 :** Plus que la moitié des promoteurs composant l'échantillon ont bénéficié du PNR ANGEM à partir de 2011, grâce à quelques réformes sur les dispositifs comme le taux d'intérêt et la durée de remboursement, d'après les nouvelles politique de l'Etat en aout 2011. Mais elle reste toujours une valeur proche à celle d'avant 2011.

**2.13. Réponse des bénéficiaires sur le moyen par lequel ils ont appris l'existence de l'ANGEM**

La plupart des bénéficiaires ont eu l'information de l'existence du dispositif ANGEM à travers les membres de leurs familles ou des amis, soit environ 45% d'entre eux, mais aussi, à l'aide des anciens bénéficiaires des PNR satisfaits de ce dispositif et conseillent donc les intéressés à en bénéficier soit 25%. Les foires et les expositions constituent à leur tour un moyen de communication efficace mais seulement 20% sont informés par ce canal et pour la catégorie « autres », elle représente des bénéficiaires sollicitant d'autres dispositifs tels que la CNAC et l'ENSEJ mais réorientés vers l'ANGEM parce qu'il répond mieux à leurs activités.

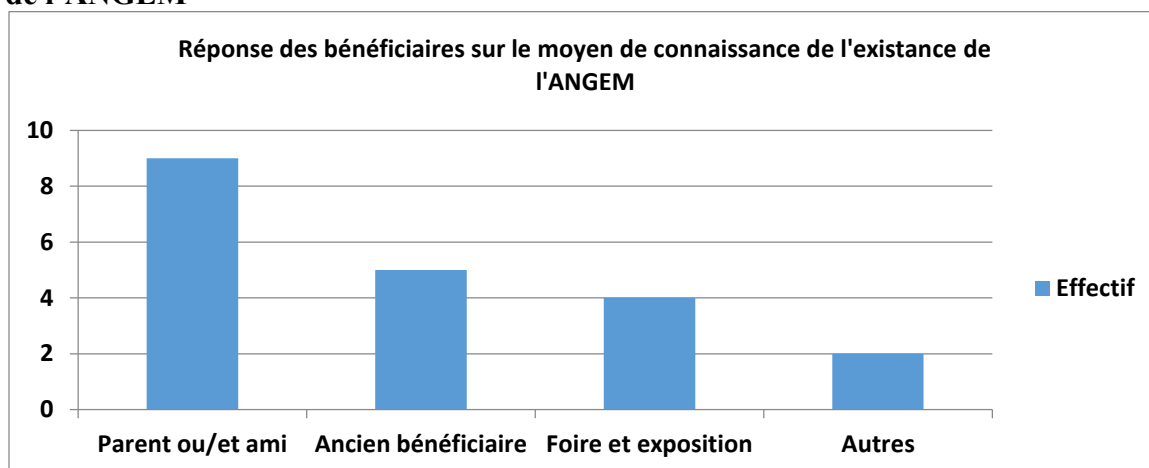
**Tableau N°15 : Réponse des bénéficiaires sur le moyen par lequel ils ont appris l'existence de l'ANGEM**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
Parent ou/et ami	9	45%	9
Ancien bénéficiaire	5	25%	13
Foires et expositions	4	20%	18
Autres	2	10%	20
Total	20	100%	/

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou**

**Figure N°13 : Réponse des bénéficiaires sur le moyen par lequel ils ont appris l'existence de l'ANGEM**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N°13 :** L'information de l'existence de l'ANGEM est diffusée en grande partie entre les amis et les membres de la famille, mais aussi les anciens bénéficiaires, cela implique que ce dispositif a son impact et sa bonne réputation entre les membres de la société.

**2.14. Réponse des bénéficiaires sur les raisons pour lesquelles ils ont choisis le dispositif ANGEM**

La plupart de nos enquêtés nous ont présenté plusieurs réponses sur cette question, on trouve alors que 100% des réponses des bénéficiaires attestent qu'ils sont attirés par le dispositif ANGEM grâce à ses diverses conditions avantageuses, 40% d'entre eux attribuent ce choix à l'accompagnement des cadres de l'ANGEM, tandis que 20% seulement justifient leurs décisions d'accéder à ce dispositif par la possibilité de bénéficier de formations, concernant la catégorie « autres » qui est composée de 40% de l'échantillon, elle représente les bénéficiaires ayant choisi ce dispositif pour la proximité des agents de suivi et la facilité des démarches administratives.

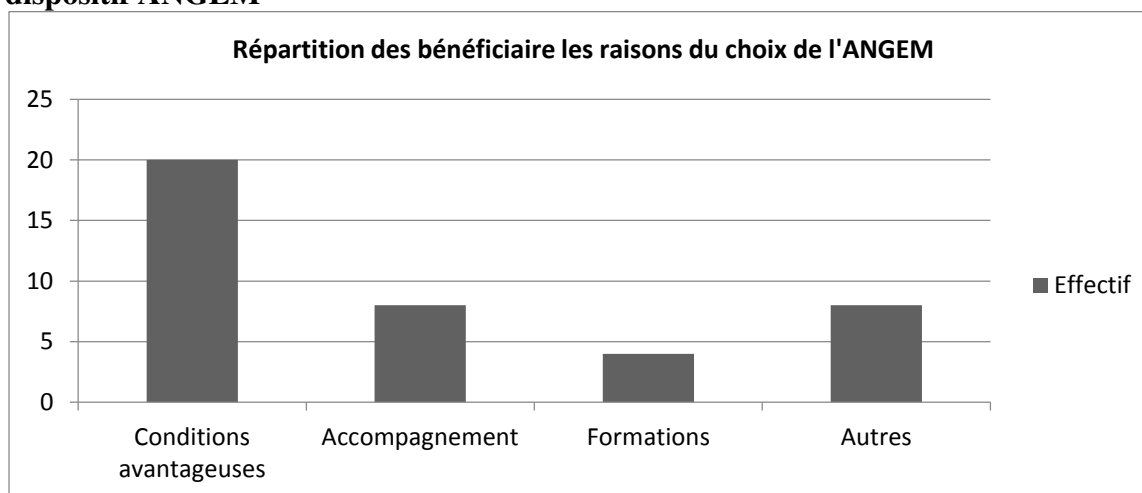
**Tableau N°16 : Réponse des bénéficiaires sur les raisons pour lesquelles ils ont choisis le dispositif ANGEM**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
Conditions avantageuses	20	100%	20
Accompagnement des cadres de l'ANGEM	8	40%	28
Bonification de formations	4	20%	32
Autres	8	40%	40
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>200%</b>	<b>/</b>

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou**

**Figure N°14 : Réponse des bénéficiaires sur les raisons pour lesquelles ils ont choisis le dispositif ANGEM**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 14 :** Le choix du dispositif ANGEM est référé en premier lieu aux conditions avantageuses assurées par celui-ci ; principalement la durée de remboursement, d'autant plus qu'il s'agit d'un mini prêt facile à gérer et à rembourser, en second lieu par l'accompagnement de qualité de ses cadres et enfin la possibilité de bénéficier de formations, on peut dire donc que ce dispositif est riche en caractéristiques attirantes pour les promoteurs.

**2.15. Répartition des bénéficiaires par type de financement obtenu**

D'après le résultat de notre enquête, l'ANGEM finance autant de dossier AMP que de Projets pour des activités innovantes, 60% de nos enquêtés ont bénéficié de PNR/AMP et le reste qui est 40% ont bénéficié d'un PNR Projet, et cela vu la diversification des secteurs que touche ce dispositif.

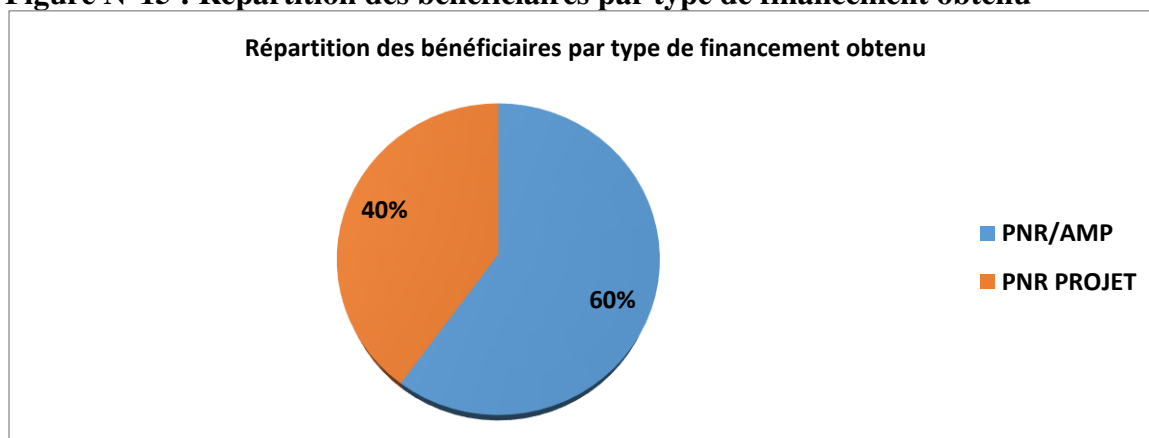
**Tableau N°17 : Répartition des bénéficiaires par type de financement obtenu**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
<b>PNR/AMP</b>	<b>12</b>	<b>60%</b>	<b>12</b>
<b>PNR PROJET</b>	<b>8</b>	<b>40%</b>	<b>20</b>
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>	<b>/</b>

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou**

**Figure N°15 : Répartition des bénéficiaires par type de financement obtenu**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 15 :** L'ANGEM Finance les deux types de PNR pour réalisation d'activités innovantes sans préférence comme le prouve les résultats de notre enquête. Pourvu que le promoteur rempli toutes les conditions misent en place par ce dispositif.

**2.16. Répartition des bénéficiaires par domaine d'activité innovante exercée**

L'activité principale des bénéficiaires de l'échantillon est l'artisanat à 45%, suivi de l'industrie, L'agriculture et les services à 15% aussi ; avec une proportion de 15% pour chaque domaine, pour ce qui concerne la catégorie « autre » qui représente aussi 10% elle englobe l'élevage et l'économie verte.

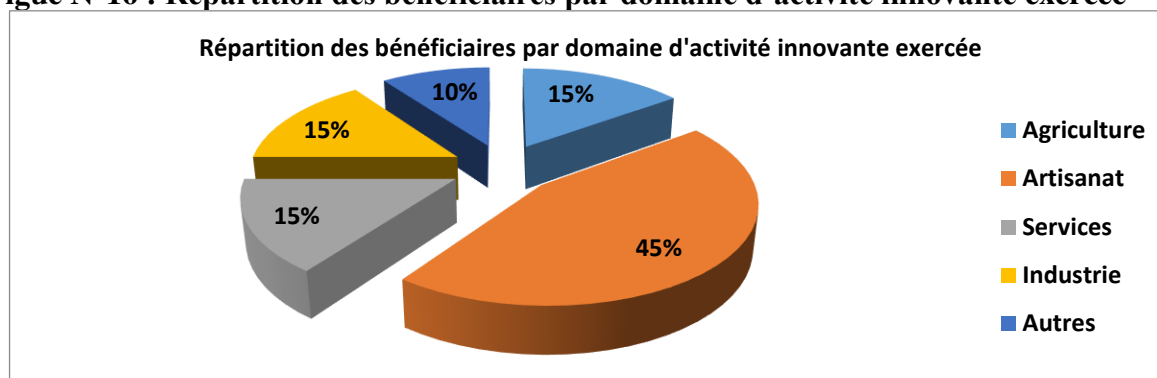
**Tableau N°18: Répartition des bénéficiaires par domaine d'activité innovante exercée**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
Agriculture	3	15%	3
Artisanat	9	45%	12
Services	3	15%	15
Industrie	3	15%	18
Autres	2	10%	20
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>	<b>/</b>

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

**Figue N°16 : Répartition des bénéficiaires par domaine d'activité innovante exercée**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 16 :** L'ANGEM finance plusieurs secteurs d'activités innovantes et chaque secteur touche à plusieurs métiers mais la quote part la plus représentative c'est celle du domaine artisanal.

### **2.17. Répartition des réponses des bénéficiaires sur le renouvellement de la demande du PNR**

Une bonne part des bénéficiaires enquêtés soit un taux de 55% atteste leur volonté de faire l'extension pour leur activité en recourant à l'ANGEM pour un autre financement. Les 45% qui restent représentent les promoteurs sans ou à faible niveau d'instruction dont le travail se limite à un petit métier, ou les promoteurs qui ne voient pas un avenir pour leurs activité en dépit du fait qu'elle soit innovante car elle ne prend pas de position sur le marché ou la concurrence est rude.

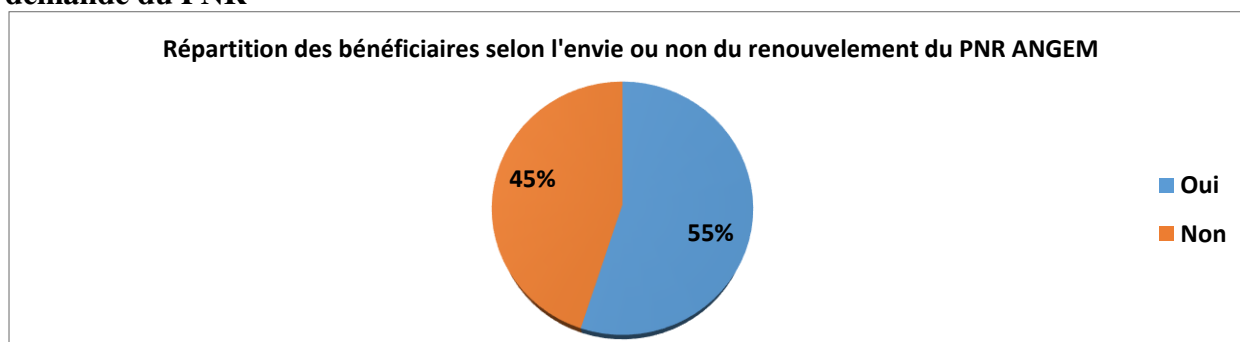
**Tableau N°19 : Répartition des réponses des bénéficiaires sur le renouvellement de la demande du PNR**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
Oui	11	55%	11
Non	9	45%	20
Total	20	100%	/

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

## CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou

Figure N°17 : Répartition des réponses des bénéficiaires sur le renouvellement de la demande du PNR



Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 17 :** L'envie d'accéder à un autre PNR pour élargir le champ des activités innovantes fait partie des projets futurs de nos enquêtés, mais rien n'empêche qu'une part importante d'entre eux ne sont pas aussi optimistes concernant l'avenir de leurs activités, c'est pourquoi ils ne projettent pas un autre PNR.

### 2.18. Réponse des bénéficiaires sur la source de l'idée de l'innovation

A travers notre enquête, nous avons vu que promoteurs de notre échantillon, soit 40% ont eu la décision d'innover à partir des faiblesses remarqués au niveau des activités dans lesquelles ils ont innové, pour 4 enquêtés, l'idée de l'innovation provient des besoins de l'actualité, soit 20% en égalité avec 4 autres qui ont été inspiré par l'idée de l'innovation grâce au plaisir de créer qu'ils ont, pour la catégorie « autres » qui est de la même proportion aussi c'est-à-dire 20% de l'échantillon, elle représente les préventions et l'héritage familial.

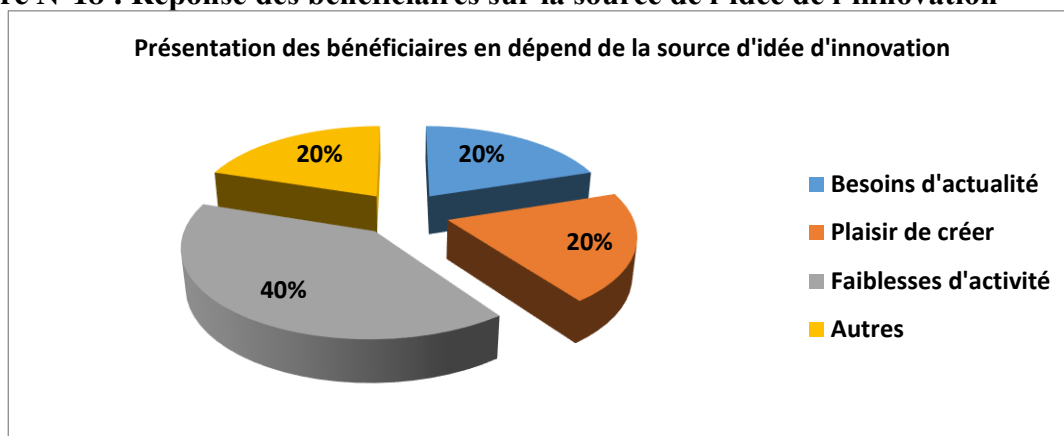
Tableau N°20 : Réponse des bénéficiaires sur la source de l'idée de l'innovation

Variabes	Nombre	Pourcentage	Cumul
Besoins de l'actualité	4	20%	4
Plaisir de créer	4	20%	8
Faiblesses de l'activité	8	40%	16
Autres	4	20%	20
Total	20	100%	/

Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou**

**Figure N°18 : Réponse des bénéficiaires sur la source de l'idée de l'innovation**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 18 :** Plusieurs et divers sources d'idée d'innovation sont distingués dans notre enquête mais majoritairement c'est les faiblesses des secteurs qui inspirent les promoteurs à innover, à coté on trouve les besoins de l'actualité et le plaisir de créer.

**2.19. La réponse des bénéficiaires sur l'importance de l'innovation pour la réussite d'une activité**

100% de l'échantillon enquêté soit 15 promoteurs, ont jugé l'innovation importante pour la réussite de toute activité dans n'importe quelle filière. De leurs points de vue, l'importance de l'innovation consiste non seulement dans l'apport de la fiabilité et de la valeur à l'activité ainsi que l'augmentation de la clientèle attiré, mais également l'épanouissement tout au long de la durée de l'activité et son essor.

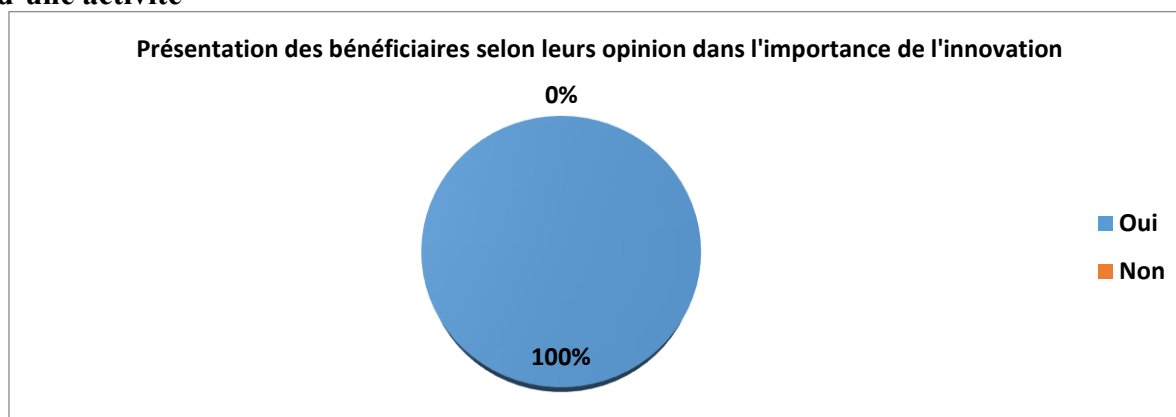
**Tableau N°21: Réponse des bénéficiaires sur l'importance de l'innovation pour la réussite d'une activité**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
Oui	20	100%	20
Non	00	00%	20
Total	20	100%	/

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

**Figure N°19: Réponse des bénéficiaires sur l'importance de l'innovation pour la réussite d'une activité**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 19 :** La totalité des bénéficiaires enquêtés confirment que l'innovation est un phénomène indispensable pour la réussite d'une activité, et plusieurs raisons sont derrière cette importance de l'innovation, principalement l'épanouissement et la fiabilité.

### **2.20. Réponse des bénéficiaires sur l'utilisation des machines performantes dotées de la nouvelle technologie**

L'interrogation des bénéficiaires sur l'utilisation de la nouvelle technologie dans la réalisation de leurs projets d'innovation atteste que seulement 40% confirment la mise en place de matériels dotés de la nouvelle technologie, contre 60% qui l'infirmement et ce, est justifié par l'indisponibilité de ces capacités et fonctionnalités modernes, faute de moyens et de manque de liquidité, ces activités n'en bénéficient pas.

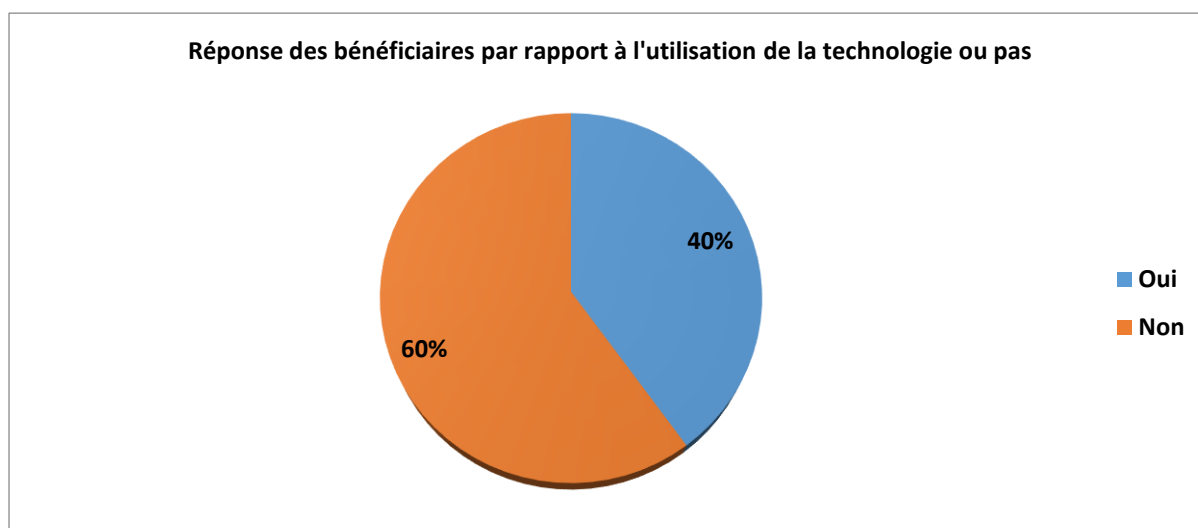
**Tableau N°22 : Réponse des bénéficiaires sur l'utilisation des machines performantes dotées de la nouvelle technologie**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
Oui	8	40%	8
Non	12	60%	20
Total	20	100%	/

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou**

**Figure N°20 : Réponse des bénéficiaires sur l'utilisation des machines performantes dotées de la nouvelle technologie**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 20 :** une faiblesse surmonte la disponibilité des machines performantes dotées de la nouvelle technologie au niveau des activités innovantes.

**2.21. Réponse des bénéficiaires sur la nécessité d'embaucher de la main d'œuvre**

65% des réponses des bénéficiaires (soit 13) attestent que ces derniers font appel à une main d'œuvre qualifiée dans le domaine de leurs activités innovantes et créent des postes d'emplois selon le besoin du projet, 5 de ces bénéficiaires limitent la main-d'œuvre embauchée à une seule personne, 6 d'entre eux assurent entre 2 et 5 postes d'emplois et 2 parmi ces promoteurs ont créés plus de 5 postes de travail, tandis que seulement 35% (soit 5 promoteurs) trouve que leurs activités ne nécessitent pas d'embaucher une main-d'œuvre.

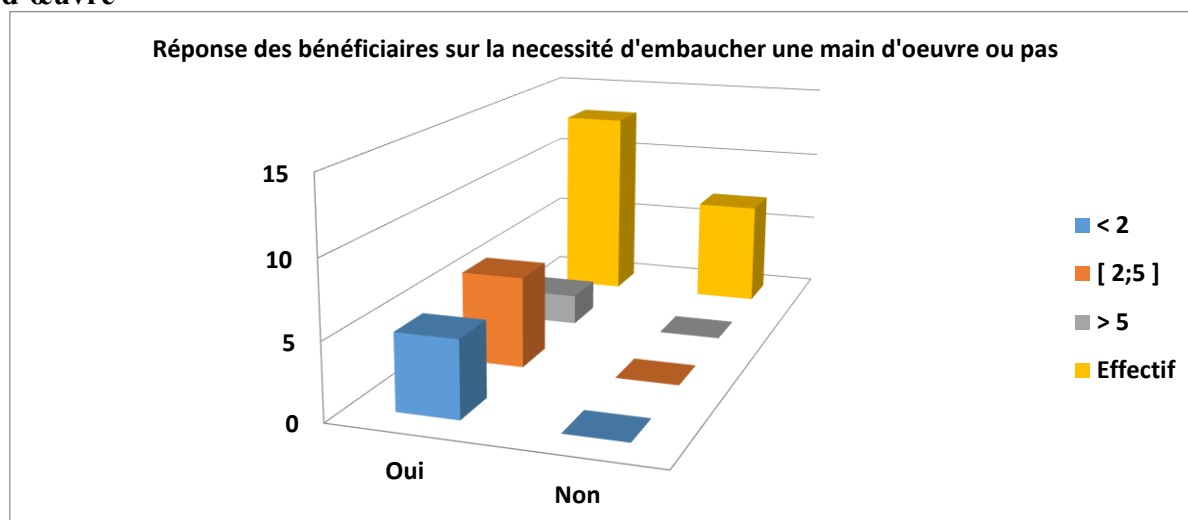
**Tableau N°23 : Réponse des bénéficiaires sur la nécessité d'embaucher de la main d'œuvre**

Variables	Nombre				Pourcentage				Cumul
	< 2	[2 ; 5]	> 5	Total	< 2	[2 ; 5]	> 5	Total	
Oui	5	6	2	13	25%	30%	10%	65%	13
Non	7				35%				20
Total	20				100%				/

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou**

**Figure N°21 : Réponse des bénéficiaires sur la nécessité d'embaucher de la main d'œuvre**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 21 :** Pouvoir créer des postes d'emplois à travers des activités innovantes est lié au besoin de l'activité en elle-même à une main d'œuvre qualifiée, ce qui n'est pas le cas d'environ un tiers de l'échantillon enquêté.

## 2.22. Réponse des bénéficiaires sur la création d'une nouvelle marque

L'enquête a mené auprès des enquêtés, montre que plus de la moitié de ces derniers n'ont pas pu créer leurs propres marques et à se faire des noms puissants dans leurs secteurs, soit 55% alors que le reste qui est de 45% ont pu réaliser un bénéfice de ce genre, mais il demeure faible par rapport à la tranche opposée.

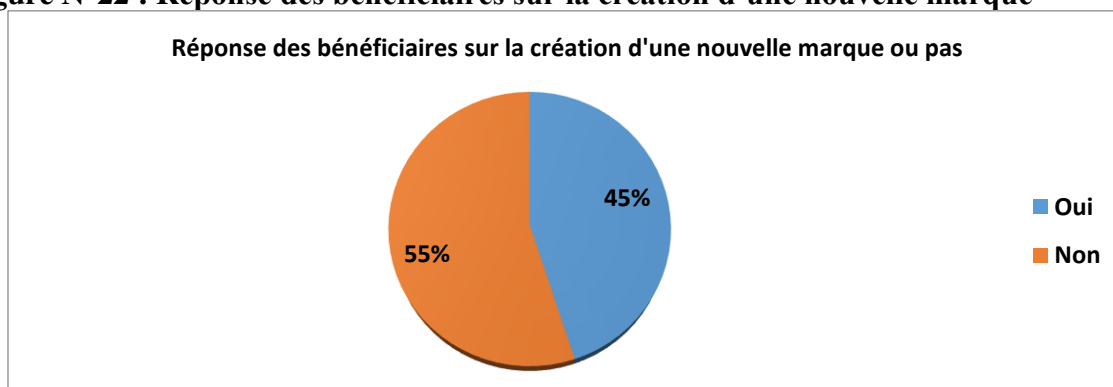
**Tableau N°24 : Réponse des bénéficiaires sur la création d'une nouvelle marque**

Variables	Nombres	Pourcentage	Cumul
Oui	9	45%	9
Non	11	55%	20
Total	20	100%	/

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou**

**Figure N°22 : Réponse des bénéficiaires sur la création d'une nouvelle marque**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 22 :** La grande masse de l'échantillon a échoué à s'imposer sur le marché du travail en créant un nom et une marque pour ses produits ou services.

**2.23. Répartition des bénéficiaires par type d'innovation qui lui est indispensable**

Les résultats de notre enquête montrent que la moitié, soit 50% des personnes enquêtés ont répondu que leur activité nécessite une innovation de produit, contre 20% des personnes répondant par innovation de procédés, au moment où l'innovation de commercialisation est réalisée par 15% des enquêtés, tandis que l'innovation incrémentale se caractérise d'un taux de réalisation de 10% et innovation radicale ne dépasse pas les 5% de réalisation par notre échantillon, mais aucun de nos enquêtés n'a eu recours à l'innovation d'organisation, cela est dû à la nature de l'activité pratiquée.

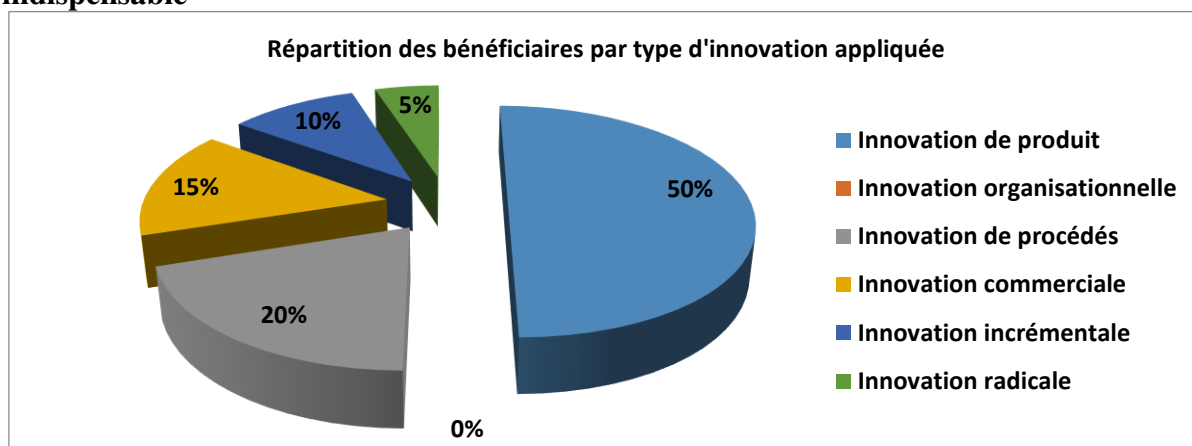
**Tableau N°25 : Répartition des bénéficiaires par type d'innovation qui lui est indispensable**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
Innovation de produit	10	50%	10
Innovation organisationnelle	00	00%	10
Innovation de procédés	4	20%	14
Innovation commerciale	3	15%	17
Innovation incrémentale	2	10%	19
Innovation radicale	1	5%	20
Total	20	100%	/

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

## *CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou*

**Figure N°23 : Répartition des bénéficiaires par type d'innovation qui lui est indispensable**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 23 :** Nous constatons que la majorité des activités innovantes au sein du dispositif ANGEM font appel essentiellement à l'innovation de type produit, chose qui peut être justifiée par sa popularité auprès des clients et aussi plus influente sur le marché de la concurrence.

### **2.24. Répartition des bénéficiaires par objectifs d'innover**

L'interrogation des bénéficiaires sur l'objectif d'innover a mené vers plusieurs réponses de la part de chaque enquêté, c'est-à-dire qu'ils possèdent plusieurs objectifs à réaliser à travers l'innovation dans les activités créées. La moitié, à savoir 50% visent la réalisation des hauts bénéfices, 45% veulent créer de la valeur, 40% ont qu'une seule envie à travers leur activité ; celle d'atteindre le désir d'innover, concernant les promoteurs visant le pouvoir de faire face aux concurrents, sont de 35% de l'échantillon, 25% attestent que la gestion des changement fait partie de leurs objectifs d'innover, au moment où 45% planifient à conquérir de nouveaux marchés, attirer la clientèle et satisfaire la demande ; à 15% pour chaque objectif, et enfin deux des enquêtés ont répondu par leur objectif d'améliorer la qualité.

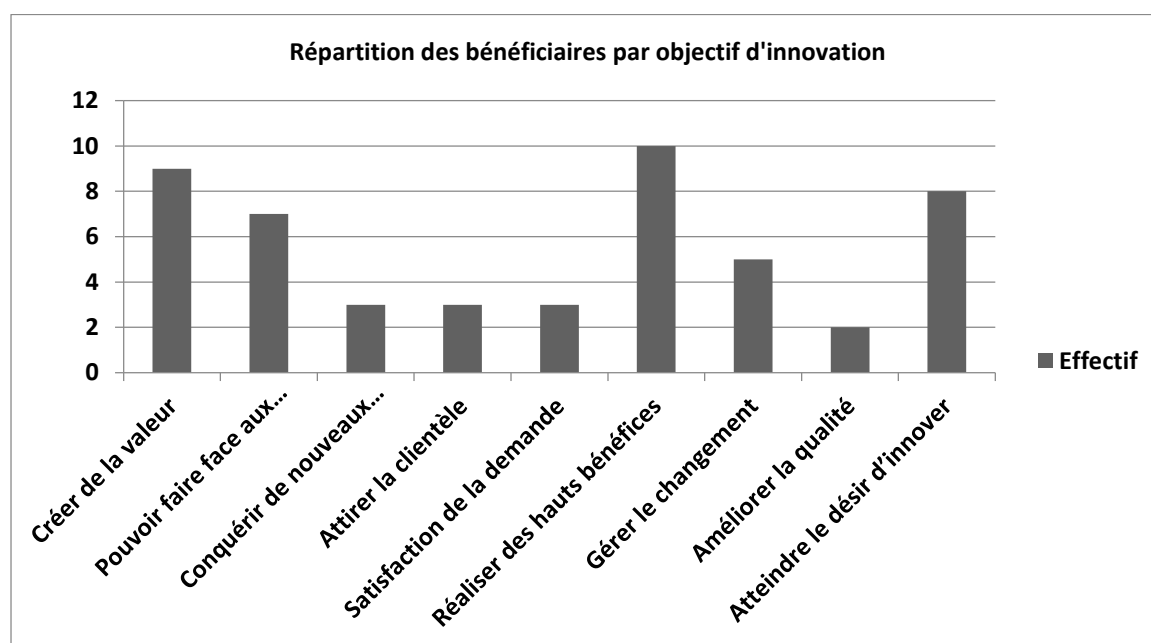
**CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou**

**Tableau N°26 : Répartition des bénéficiaires par objectifs d'innover**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
Créer de la valeur	9	45%	9
Pouvoir faire face aux concurrents	7	35%	16
Conquérir de nouveaux marchés	3	15%	19
Attirer la clientèle	3	15%	22
Satisfaction de la demande	3	15%	25
Réaliser des hauts bénéfices	10	50%	35
Gérer le changement	5	25%	40
Améliorer la qualité	2	10%	42
Atteindre le désir d'innover	8	40%	50
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>250%</b>	<b>/</b>

Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Figure N°24 : Répartition des bénéficiaires par objectifs d'innover**



Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 24 :** La grande part des bénéficiaires confirme qu'ils visent à travers l'innovation dans leurs activités en premier lieu la réalisation des hauts bénéfices, on constate alors que ce dernier est l'objectif primaire chez les innovateurs, car cela leur permettra de gagner plus de clientèle, plus de demande et automatiquement plus de bénéfices.

### 2.25. Répartition des bénéficiaires par stade d'avancement de projet innovant

La plupart des bénéficiaires sont dans la phase finale de réalisation de leurs projets, c'est-à-dire l'exploitation, leurs nombre est de 10 promoteurs, soit 50%, 6 parmi ces bénéficiaires sont arrivés à la phase de lancement, soit 30%, 2 parmi sont au niveau de

**CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou**

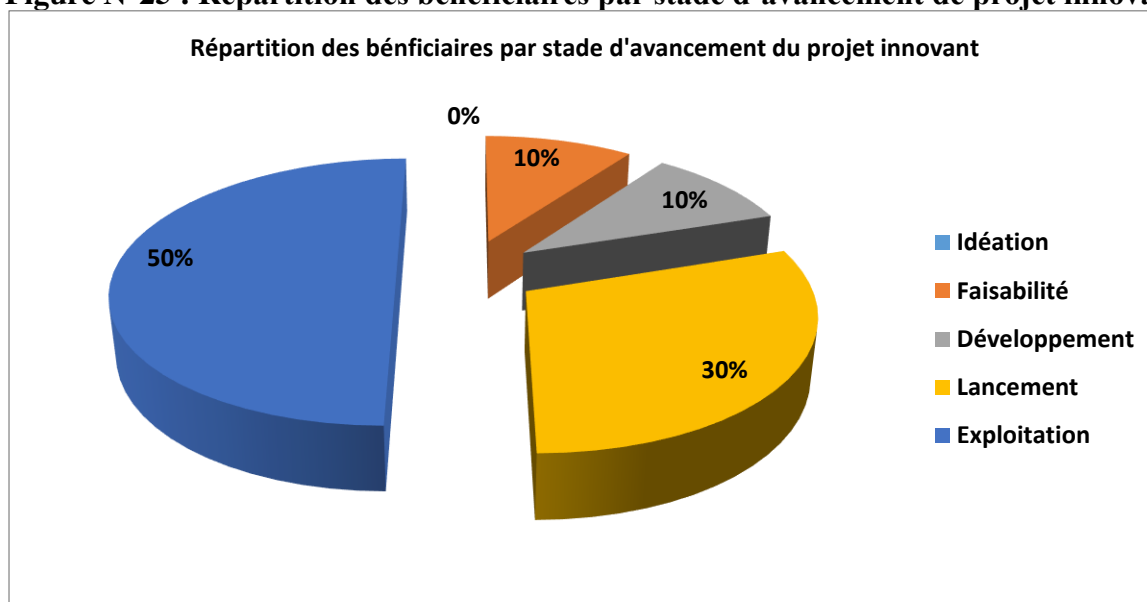
développement de projet, soit 10%, et 2 autres aussi ce qui est égal à 10%, sont en faisabilité. Pour le point de départ de tout projet innovant qui est la phase d'idéation, tout les enquêtés l'ont dépassés et passés à d'autres étapes.

**Tableau N°27 : Répartition des bénéficiaires par stade d'avancement de projet innovant**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
<b>Idéation</b>	<b>00</b>	<b>00%</b>	<b>00</b>
<b>Faisabilité</b>	<b>2</b>	<b>10%</b>	<b>2</b>
<b>Développement</b>	<b>2</b>	<b>10%</b>	<b>4</b>
<b>Lancement</b>	<b>6</b>	<b>30%</b>	<b>10</b>
<b>Exploitation</b>	<b>10</b>	<b>50%</b>	<b>20</b>
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>	<b>/</b>

Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Figure N°25 : Répartition des bénéficiaires par stade d'avancement de projet innovant**



Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 25 :** La phase d'exploitation est occupée par la moitié des enquêtés innovants, cela signifie qu'ils ont réussi à réaliser leur projet et à faire de leur idée innovante une réalité sur terrain.

**2.26. Réponse des bénéficiaires sur les freins d'innovations qu'ils ont croisés**

Le soucis de 30% des bénéficiaires porte essentiellement sur la mauvaise connaissance du marché, de leur point de vue cela influence négativement sur tout le processus de l'activité innovante, 30% aussi ont croisé l'obstacle de la peur de l'échec, ils disent que cette peur a causé une lenteur dans l'avancement de leur activité innovante, encore 30% des bénéficiaires ont remis en cause le manque de liquidité, car le prêt ANGEM qui est

## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

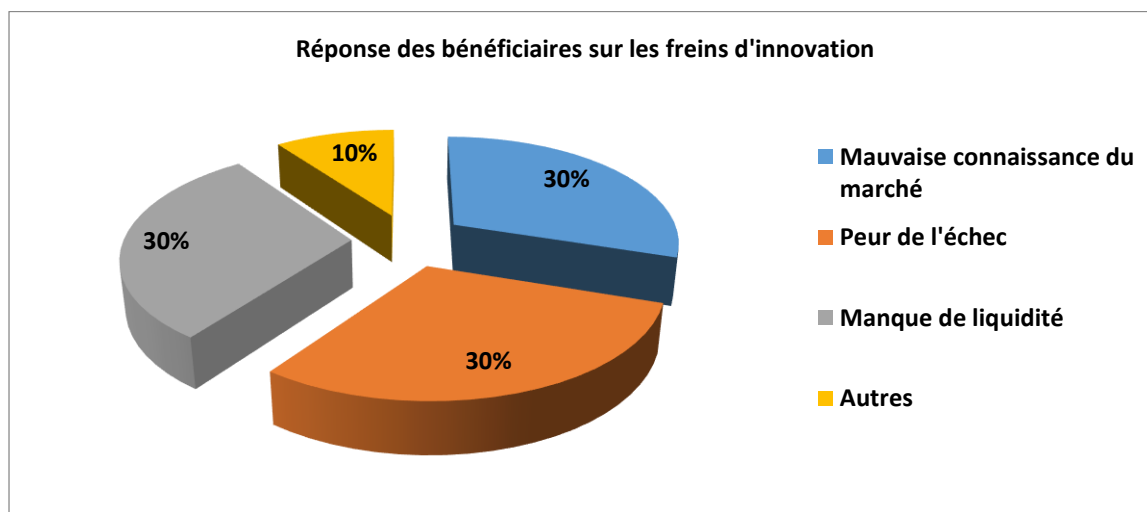
un microcrédit n'a pas pu répondre aux demandes de l'activité tel qu'ils espéraient, pour la catégorie « autres » elle représente les freins de manque de condition et de moyens pour innover et aussi l'absence totale de freins, soit 10%.

**Tableau N°28 : Réponse des bénéficiaires sur les freins d'innovations qu'ils ont croisés**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
Mauvaise connaissance du marché	6	30%	6
Peur de l'échec	6	30%	12
Manque de liquidité	6	30%	18
Autres	2	10%	20
Total	20	100%	/

Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Figure N°26 : Réponse des bénéficiaires sur les freins d'innovations qu'ils ont croisés**



Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 26 :** Les freins de l'innovation chez nos enquêtés sont représenté en base par la mauvaise connaissance du marché, cela implique qu'une étude de marché ne doit en aucun cas être négligé.

### **2.27. Réponse des bénéficiaires sur l'existence d'un encouragement du dispositif ANGEM pour les activités innovantes**

L'enquête effectuée au prêt des innovateurs du dispositif ANGEM, montre que la totalité des bénéficiaires, soit 100% confirment la présence d'un fort encouragement de la part du dispositif ANGEM et de son personnel pour les idées et les activités innovantes.

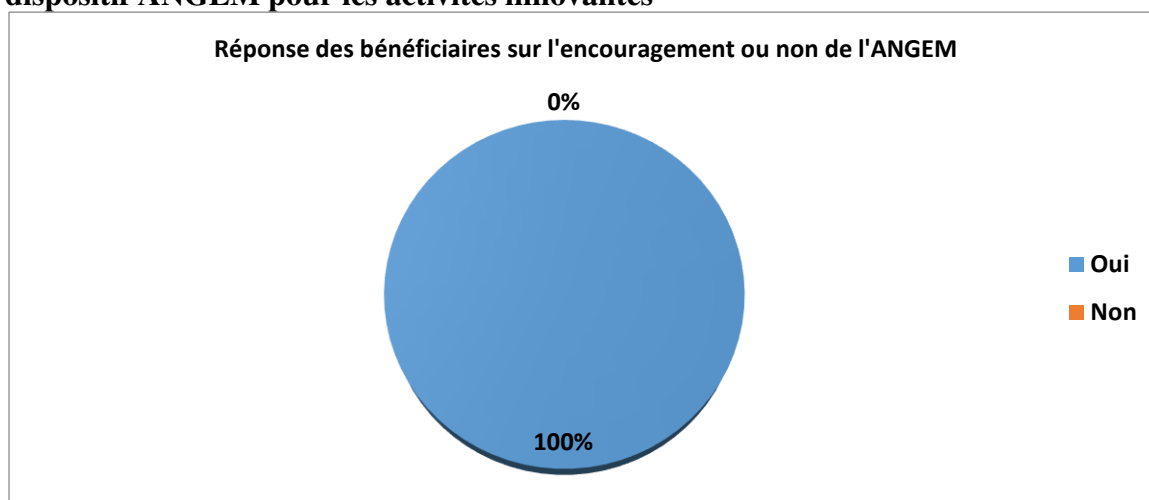
## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

**Tableau N°29 : Réponse des bénéficiaires sur l'existence d'un encouragement du dispositif ANGEM pour les activités innovantes**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
Oui	20	100%	20
Non	00	00%	20
Total	20	100%	/

Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Figure N°27 : Réponse des bénéficiaires sur l'existence d'un encouragement du dispositif ANGEM pour les activités innovantes**



Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 27 :** Le dispositif ANGEM s'est fixé un nouvel objectif, celui d'encourager et d'intensifier les activités innovantes qu'ils financent, et travail sur leur diversification.

### **2.28. Réponse des bénéficiaires sur la contribution de l'ANGEM au soutien des activités innovantes**

La réponse donnée par la quasi-totalité des bénéficiaires sur leurs jugements concernant la contribution du dispositif ANGEM, celle de ses services et de son PNR à soutenir les activités innovantes est « très satisfaisante ». En effet, un taux de 75%, des interrogateurs attestent que le service et le PNR offert par l'ANGEM ainsi que la stimulation qui en dérive, sont digne d'être apprécié. Alors que seulement 25% jugent la position de l'ANGEM dans cette contribution ne dépasse pas le fait qu'elle soit suffisante, ils justifient ce jugement en disant que malgré qu'ils sont satisfaits mais ils ont encore beaucoup de contraintes à réclamer.

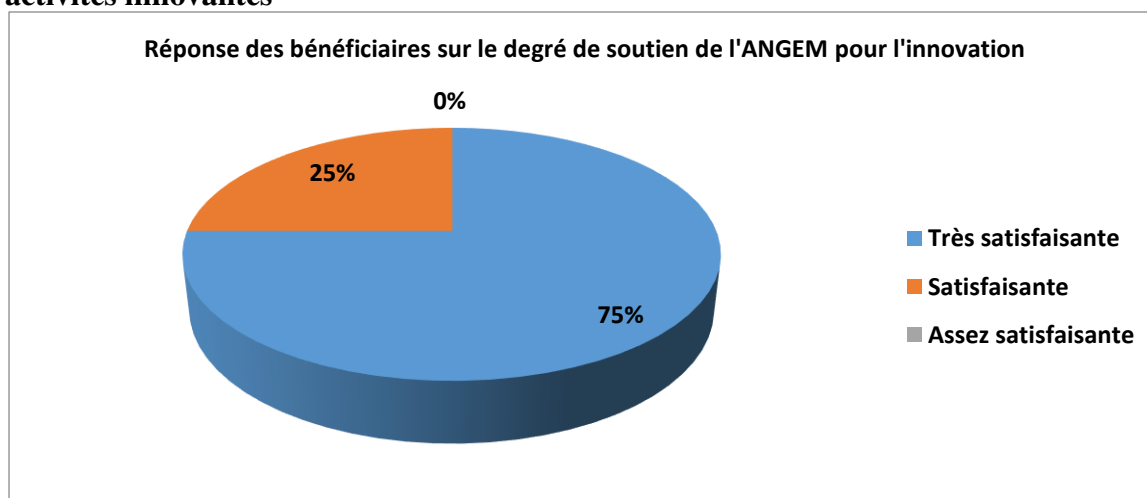
## *CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou*

**Tableau N°30 : Réponse des bénéficiaires sur la contribution de l'ANGEM au soutien des activités innovantes**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
Très satisfaisante	15	75%	15
Satisfaisante	5	25%	20
Assez satisfaisante	00	00%	20
Total	20	100%	/

Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Figure N°28 : Réponse des bénéficiaires sur la contribution de l'ANGEM au soutien des activités innovantes**



Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 28 :** Les plupart des bénéficiaires du PNR ANGEM sont très satisfaits de l'encouragement et de la motivation provenant de ce dispositif pour les activités innovantes, et cela en conséquence des efforts qu'ils ont fournis pour la diversification de leurs activités.

### **2.29. Réponse des bénéficiaires sur l'existence de concurrents dans le même domaine d'activité et le fait qu'ils sont des privilégiés par rapport à eux**

A travers l'analyse des réponses des enquêtés, nous avons trouvé que 75% de ces derniers subissent une forte concurrence dans le domaine de leurs activités, contre 25% qui ne sont pas dans le même cas, et qui possèdent le monopole dans leurs domaines. 60% des personnes ayant des concurrents, c'est-à-dire 45% de la totalité de l'échantillon trouvent qu'ils possèdent des privilèges de valeur par rapport à leurs concurrents, tels que la bonne communication avec les clients, la qualité du travail et du service et les prix raisonnables, tandis que 40% de cette catégorie, autrement dit 30% de l'échantillon souffrent d'un manque de privilèges devant leurs concurrents dans le domaine de leurs activités.

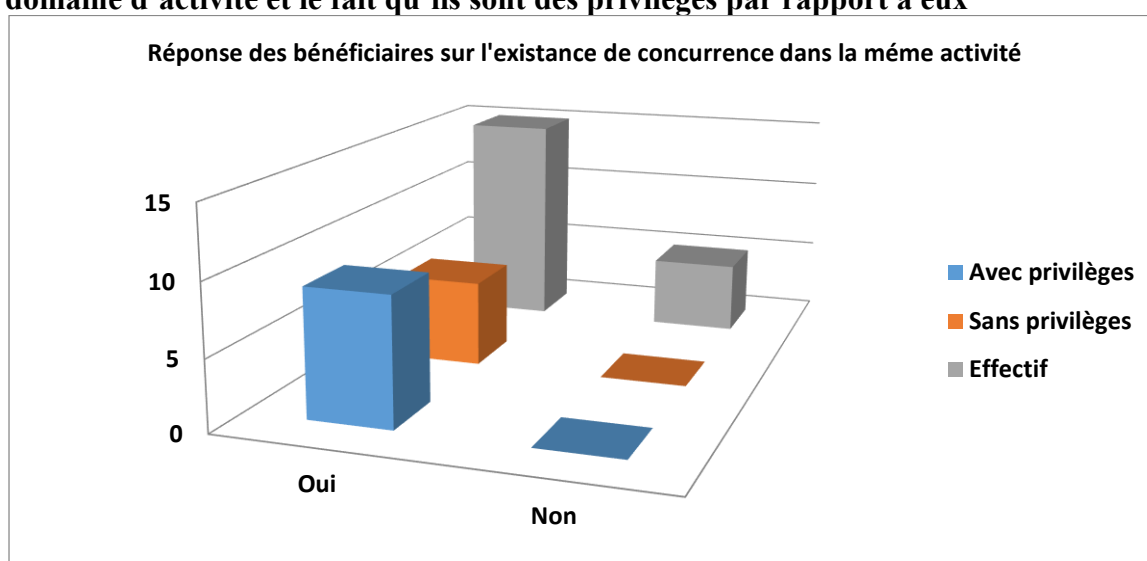
**CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou**

**Tableau N°31 : Réponse des bénéficiaires sur l'existence de concurrents dans le même domaine d'activité et le fait qu'ils sont des privilégiés par rapport à eux**

Variables	Nombre			Pourcentage			Cumul
	Avec privilèges	Sans privilèges	Total	Avec Privilèges	Sans privilèges	Total	
Oui	9	6	15	45%	30%	75%	15
Non	5			25%			20
Total	20			100%			/

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Figure N°29 : Réponse des bénéficiaires sur l'existence de concurrents dans le même domaine d'activité et le fait qu'ils sont des privilégiés par rapport à eux**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 29 :** La forte concurrence domine les activités innovantes de la majorité de nos enquêtés, certains d'entre eux possèdent des privilèges avec lesquels ils peuvent faire face à cette concurrence, mais malheureusement ce n'est pas le cas de tout l'échantillon ce qui provoque une difficulté de survie de leurs activités.

### 2.30. Réponse des bénéficiaires sur la pérennité de leurs activités

Les résultats de l'enquête effectuée montrent que 60% des promoteurs sont optimistes et prévoient un long avenir pour leurs activités innovantes grâce à la performance de leurs éléments, contre 40% qui sont pessimistes en ce qui concerne la permanence de leurs activités, faute d'insuffisance de la performance des qualifications de ces dernières.

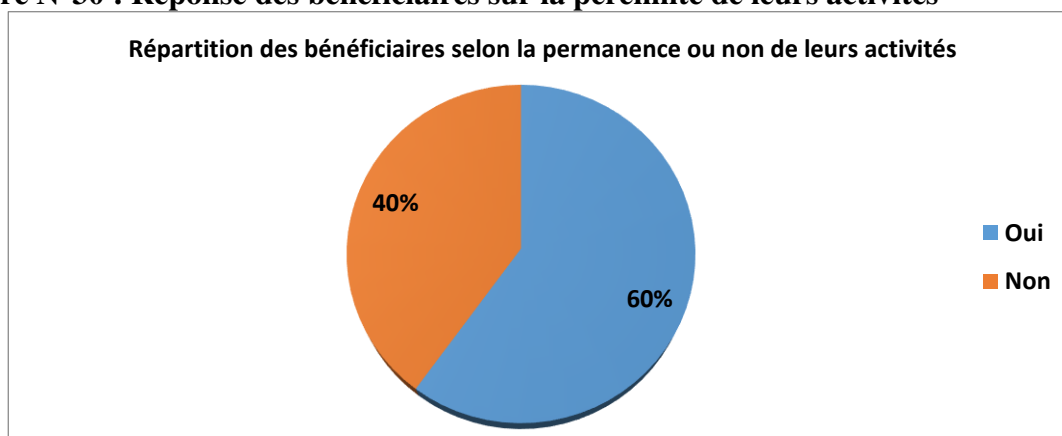
**CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou**

**Tableau N°32 : Réponse des bénéficiaires sur la pérennité de leurs activités**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
Oui	12	60%	12
Non	8	40%	20
Total	20	100%	/

Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Figure N°30 : Réponse des bénéficiaires sur la pérennité de leurs activités**



Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 30 :** D'après les attentes des innovateurs, les activités innovantes occuperont des surfaces de plus en plus importantes sur les marchés de la demande, mais cela est lointain et demande beaucoup d'efforts.

**2.31. Réponse des bénéficiaires sur l'intention d'apporter encore du nouveau aux activités**

Les réponses des enquêtes clarifient que la totalité de l'échantillon, soit 100% a l'intention et l'envie d'apporter encore d'autres techniques innovantes à leurs activités, afin de se démarquer de leurs concurrents et de garder leur pérennisation.

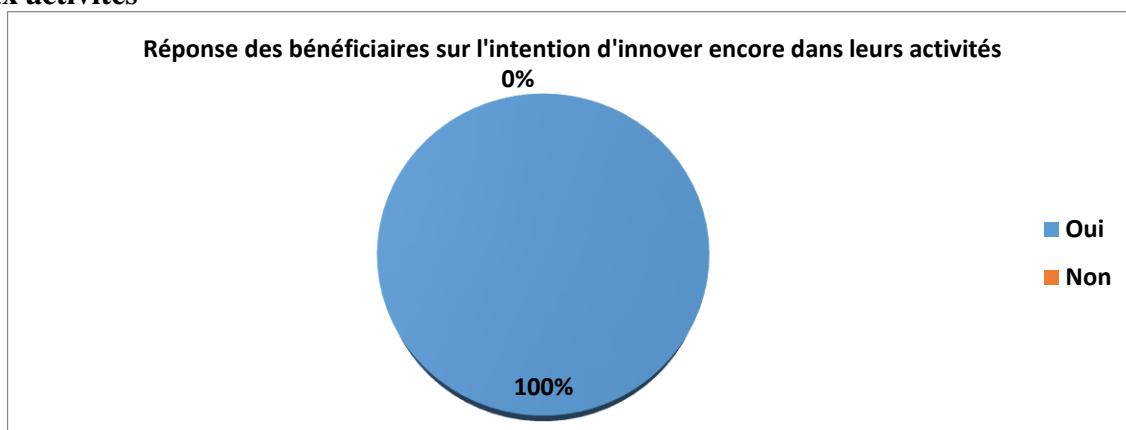
**Tableau N°33 : Réponse des bénéficiaires sur l'intention d'apporter encore du nouveau aux activités**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
Oui	20	100%	20
Non	00	00%	20
Total	20	100%	/

Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

## *CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou*

**Figure N°31 : Réponse des bénéficiaires sur l'intention d'apporter encore du nouveau aux activités**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 31 :** En dépit du fait que la population enquêtés est composée de promoteurs réalisant à la base des activités innovantes, et que certains d'entre eux ne prévoient pas d'avenir pour ces dernières, mais l'idée d'innovation est toujours présente dans leurs projets futur.

### **2.32. Répartition des bénéficiaires par évolution de l'activité et sa rentabilité**

Les résultats obtenus par notre enquête, nous renseigne que la majorité de nos enquêtés affirment que leur activité a évoluée positivement, 45% d'entre eux constatent une très bonne évolution, 35% aussi ont obtenu une bonne évolution et seulement 20% pensent que l'évolution de leurs activité est assez bonne.

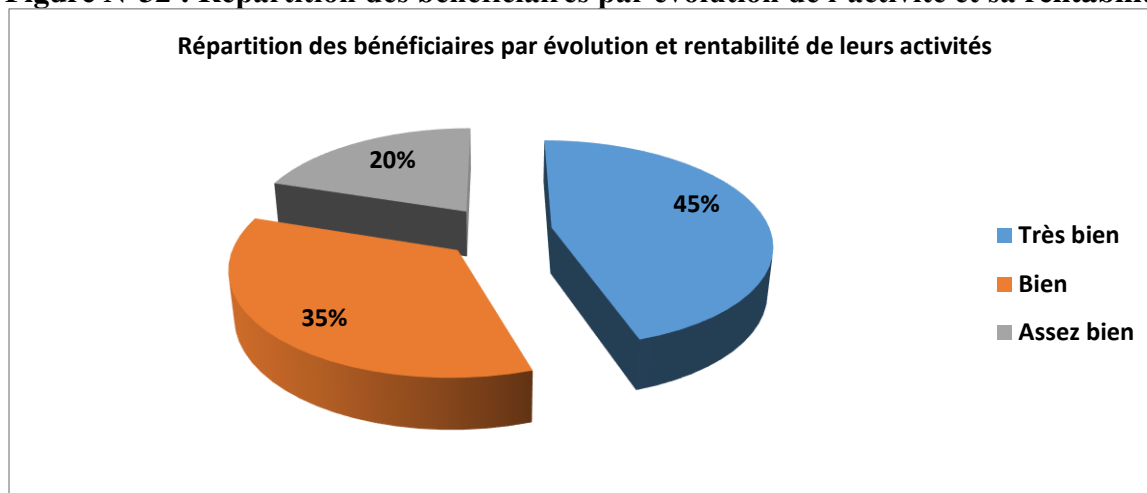
**Tableau N°34 : Répartition des bénéficiaires par évolution de l'activité et sa rentabilité**

Variables	Nombre	Pourcentage	Cumul
Très bien	9	45%	9
Bien	7	35%	16
Assez bien	4	20%	20
Total	20	100%	/

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

**Figure N°32 : Répartition des bénéficiaires par évolution de l'activité et sa rentabilité**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Constat N° 32 :** La majorité des bénéficiaires du prêt ANGEM qui ont créés des activités innovantes, ont pu réussir à atteindre un bon et même très bon niveau de rentabilité, et donc le dispositif ANGEM a atteint en quelque sorte l'un des objectif qui lui sont fixées, celui de favoriser l'auto emploi.

### **3. La synthèse des résultats dégagés par l'enquête**

A la lumière de notre enquête sous forme de questionnaire composé de 40 questions divisées en cinq parties, une synthèse des résultats obtenus s'impose et permet de dégager la contribution du microcrédit dans l'émergence d'activités innovantes à travers le dispositif ANGEM sur un échantillon composé de 20 bénéficiaires au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

#### **3.1. Profil du bénéficiaire du microcrédit**

Pour ce qui est du volet d'identification des bénéficiaires, nous nous sommes basés sur les réponses données à quelques questions touchant plusieurs paramètres, à savoir : le genre, l'âge, la situation familiale, le niveau d'instruction, le niveau de bancarisation, type et durée d'activité exercée avant et après le prêt et causes de changement en cas où l'activité n'est pas la même après le prêt et enfin la forme de l'entreprise créée par l'activité innovante.

A travers nos constatations, l'ANGEM attire les femmes tout comme les hommes avec une concentration sur les femmes dont la tranche d'âge se situe entre 30 et 40 ans. La majorité des individus interrogés sont mariés et sont essentiellement d'un niveau secondaire.

## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

---

Plus que la moitié des ménages sont bancarisés, mais ces comptes ont uniquement pour but de finalité des transactions de passage.

Les promoteurs de l'ANGEM viennent de divers secteurs d'activités mais majoritairement ils sont du secteur artisanal et sont très qualifiés dans leurs métiers et exerçaient pendant plusieurs années à titre individuel ; généralement dans des secteurs informels et artisanaux pour subvenir à leurs besoins, d'ailleurs plus que la moitié ont préféré innover dans les mêmes domaines que d'autres, mais cela n'est pas le cas de tout le monde, le désire d'investir dans une activité innovante et l'amélioration de revenu étaient derrière la décision de certains promoteurs de changer d'activité après le PNR ANGEM.

Nous avons constaté aussi que 80% des bénéficiaires se sont dirigés avec leurs activités innovantes à la création d'entreprises individuelles dans le but d'avoir leurs propres zones personnelles de créativité et de libre innovation.

### **3.2. Destination et suivie des crédits**

Notre enquête nous a montré que généralement le PNR contracté par les promoteurs qui ont l'intention de créer des activités innovantes, sont destinés pour l'acquisition d'équipement et achat de matières premières nécessaires pour développement de l'activité exercée avant le PNR ANGEM, et globalement, ils ont eu accès aux services non financiers présentés par le dispositif ANGEM, certains avant le prêt, d'autres après le prêt, mais ces services n'ont eu lieu qu'à partir de 2011, ce qui justifie la non bonification de certains anciens promoteurs.

### **3.3. Conditions d'éligibilité au microcrédit**

La demande du PNR ANGEM dans le but de réaliser des activités innovantes est majoritairement effectuée après 2011, c'est-à-dire au cours des nouvelles lois et réformes du dispositif. A travers les réponses obtenues par les bénéficiaires, on a conclu que l'information sur l'existence du dispositif ANGEM est transmise par plusieurs canaux, tels que les parents, les amis, les anciens bénéficiaires, durant les foires et les expositions ainsi qu'à travers la réorientation des autres dispositifs comme l'ANSEJ et la CNAC.

En analysant les réponses données par les enquêtés, nous pouvons conclure que le dispositif ANGEM a fourni des efforts considérables pour amener les intéressés à solliciter les PNR, ce qui a effectivement poussé les promoteurs à le choisir, ces efforts consistent dans les conditions avantageuses ; principalement durée de remboursement, l'accompagnement des cadres de l'ANGEM, les services non financiers ainsi que la proximité des agents de suivi.

## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

---

L'aire d'intervention de l'ANGEM est vaste à travers les deux types de PNR qu'il finance ; Achat de Matières Premières AMP et Projet, qui touchent le financement de plusieurs secteurs d'activités à savoir : L'agriculture, les services, l'industrie, l'élevage, l'économie verte et principalement l'artisanat. Afin d'élargir le champ d'innovation, plusieurs bénéficiaires souhaitent renouveler leurs PNR ce qui va leurs permettre d'être plus à l'aise au niveau des dépenses et de la commercialisation, d'ailleurs le manque de liquidité est l'un des obstacles de l'innovation d'après nos enquêtés.

### **3.4. Pratique de l'innovation au sein de l'activité exercée**

Tout secteur ou domaine d'activité est doté de forces et de faiblesses, mais avec la forte concurrence sur le marché, les faiblesses dépassent les forces, une des causes principales qui a amené les bénéficiaires du dispositif ANGEM à innover, les besoins de l'actualité est aussi une motivation d'innovation, comme nous soulignons le plaisir de créer. En conséquence, la totalité de l'échantillon atteste que l'innovation est un facteur de valeur pour la réussite de toute activité. Cela est dû à l'apport de la fiabilité et de la valeur à l'activité exercée, l'augmentation de la clientèle et surtout l'épanouissement durant le travail, ce qui génère une sorte de vitalité chez le travailleur, entraînant automatiquement plus de qualité et de quantité dans la production.

La nouvelle technologie est un principe de base dans la vie quotidienne de chaque individu et rentre pratiquement dans tous les domaines et les secteurs d'activités surtout innovants, elle-même est une innovation dont on ne peut se privé, mais ce n'est pas le cas chez la plupart des promoteurs qu'on a interrogé, puisque peu d'entre eux possèdent des machines performantes dotées de la nouvelle technologie, en effet, certains témoignent que leurs capacités ne leurs permettent pas d'en bénéficier. D'ailleurs, la grande part de ces promoteurs essaye de rattraper le manque de machines et d'instruments performants par l'embauche de main d'œuvre ; chacun en dépend du besoin de son activité, non seulement que cela va améliorer la situation de l'activité et sa rentabilité mais également aider à réduire le taux de chômage en créant des postes d'emplois. En plus de tout ce qui précède, l'innovation a permis à une proportion de ces promoteurs de réaliser l'un des principaux objectifs de tous entrepreneurs, celui de créer sa propre marque.

Dire activité innovante, ne signifie pas forcément un produit nouveau qui n'a jamais été vu, l'innovation peut consister dans l'amélioration d'un produit ou un service déjà présenté sur le marché en optimisant ses performances ou son utilisation, peut apparaitre aussi

## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

---

dans le processus de suivi, de commercialisation, d'emballage ou même de présentation du produit ou du service, pour notre enquête, l'innovation de produit domine les activités et considérée plus importante pour la réussite, on trouve à côté d'elle l'innovation de procédés, l'innovation commerciale, l'innovation incrémentale et aussi l'innovation de type radical.

Notre question sur l'objectif d'innover a obtenu plusieurs réponses de la même personne, mais la grande proportion a répondu en premier lieu par la réalisation des hauts bénéfices, en second lieu par la création de la valeur et le désir d'innover, nous mentionnons également l'objectif d'affronter les concurrents et de gérer les changements. Tous les objectifs cités au-dessus ont conduit à la progression des projets innovants, car la plupart d'entre eux sont en phase d'exploitation, une bonne proportion aussi est en phase de lancement par contre peu sont ceux qui sont encore en stade de développement ou de faisabilité.

Avant de s'engager dans la réalisation de n'importe quelle activité, spécifiquement innovante, une étude de marché doit être réalisée, pour l'échantillon étudié ; la mauvaise connaissance de marché était l'obstacle principal de l'innovation, en plus de la peur de l'échec, les bénéficiaires sont aussi freinés par le manque de liquidité comme on l'a déjà mentionné précédemment. Cependant, la présence d'une force de soutien très satisfaisante de la part du dispositif ANGEM, chose confirmée par la quasi-totalité de l'échantillon innovateur, contribue à atténuer et à surmonter ces obstacles, de plus, ils suscitent l'enthousiasme des bénéficiaires.

### **3.5. Concurrence et rentabilité de l'activité innovante**

La concurrence sur le marché a sensiblement évolué ces dernières années, mais une concurrence saine et loyale traduite par des prix plus bas et un choix meilleur, favorise l'innovation. Elle incite fortement les concurrents à offrir des produits et services nouveaux, différents ou meilleurs. L'enquête menée sur terrain a confirmé cela à travers les réponses des bénéficiaires, car la plupart de ces derniers confirment qu'une intense concurrence les poursuit toujours, sauf que certains d'entre eux arrivent souvent à la surmonter grâce aux privilèges qu'ils possèdent par rapport à leurs concurrents, tels que les services de qualité et la relation forte et transparente avec le client, et le facteur le plus important parmi est celui de la pratique de l'innovation, cette dernière est un symbole d'unicité sur la marché concurrentielle qui attire fortement les clients et permet à son propriétaire de réaliser de précieux bénéfices.

D'ailleurs, un grand nombre de promoteurs, prédisent un avenir radieux pour leurs activités, en fonction des éléments de leurs projets qui sont suffisamment performants pour lui

#### ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

---

permettre d'être permanente. Malheureusement, ce n'est pas le cas pour tout le monde, puisque quelque enquêtés qui n'ont pas d'avantages concurrentiels ne prévoient pas de permanence et de stabilité pour leurs activités, mais rien n'empêche, ils ont l'intention de travailler, de présenter le meilleur de leurs activités afin d'essayer de s'imposer sur le marché du travail.

En effet, la totalité de l'échantillon enquêté a l'intention d'apporter encore d'autres techniques innovantes à leurs activités, si possible, dans le but de garder leurs pérennisation et durabilité aussi longtemps possible, tant qu'elles sont bénéfiques et répondent aux désirs des clients à tous égards.

Une activité rentable, c'est celle qui réalise un chiffre d'affaire intéressant tout en maîtrisant ses charges, ce qui traduit le cas de la majorité des innovateurs du dispositif ANGEM, car ils ont évalué la rentabilité de leurs activités comme étant rentable ou très rentable, et ils avouent qu'ils sont satisfait de ce résultat. La perception d'un revenu régulier pour certains et son amélioration pour d'autres est à l'origine de cette satisfaction.

Le système de microcrédit est très dynamique en Algérie malgré l'existence de plusieurs contraintes qui freinent son essor. En pratique, l'ANGEM est l'un des outils les plus adaptés pour la création des TPE via les PNR, est orienté principalement en direction des femmes de niveau moyen qui cherchent à initier des petites activités innovantes généralement dans le domaine artisanal et exercer des métiers individuellement pour subvenir à leurs besoins et se sentir considérées dans la société et libre dans leurs innovations.

Les nouvelles lois et réformes de 2011 et les divers conditions avantageuses que présente le dispositif ANGEM, lui ont permis d'être plus recherché et de recevoir plus de demandes sur les activités innovantes, surtout que ces dernières sont trop demandées sur le marché économiques pour pouvoir réussir et se faire une plateforme, vu la forte concurrence qui envahit toutes les activités.

Au moment où certains pays du monde sont au sommet de la technologie, les promoteurs innovateurs de l'ANGEM se contentent d'anciens moyens dans la réalisation de leurs activités en plus des faibles capacités marketing qui les ont poussé à choisir ce microcrédit par peur d'échec, sauf que leurs désir d'innover et l'encouragement et motivation qu'ils reçoivent de la part du dispositif ANGEM et de son personnel les incites à persévérer.

## ***CHAPITRE IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou***

---

D'ailleurs à travers notre étude, nous avons remarqué que la majorité des enquêtés ont une bonne estimation pour l'avenir de leurs activités et comptent bien continuer dans la voie de l'innovation.

### **Conclusion**

Dans ce chapitre nous avons tenté de présenter une description du dispositif ANGEM, en tant qu'organisme d'incitation à l'investissement et à l'innovation. Tout en éclaircissant sa structure, ses objectifs et missions ainsi que les différents services qu'il présente. On constate alors que malgré la lourdeur des procédures administratives surtout pour le financement triangulaire (1000 000 DA) mais l'accompagnement assuré par ce dispositif et l'accueil gracieux et personnalisé des populations, compte tenu de leurs spécificités et la bonne attention prêtée aux activités innovantes, réduit le fardeau et soulage les promoteurs.

En procédant à l'enquête de terrain, plusieurs résultats sont apparus. Tout d'abord, l'intérêt de cette étude est d'analyser l'évolution des activités innovantes au niveau du dispositif économique ANGEM, et si ce dernier a réussi à cerner et maîtriser ce phénomène. En se référant aux statistiques de l'étude, on peut dire que la direction ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou a réalisé des projets innovants importants qui ont bien réussi, malgré les entraves rencontrés, mais cela reste toujours insuffisant par rapport au taux d'activités répétées qu'il finance chaque année.

## ***PARTIE II : Etat des lieux du microcrédit en Algérie et son impact dans les dynamiques de l'innovation***

---

### **Conclusion de la partie**

L'Algérie a encouragé les populations affectées à se prendre en charge à travers l'octroi d'aides à la création de micros activités. Cela est possible par la mise en place des différents dispositifs de microcrédit tels que : ANSEJ, ANGEM, CNAC, qui ont contribué à la réduction du chômage, ainsi qu'à la création d'activités productives innovantes.

L'adoption de microcrédit en Algérie n'exclut pas l'existence des obstacles qui empêchent son développement, il ne fait que les réduire, ajoutant à cela que ces dispositifs de microcrédit sont gérés par l'Etat alors que l'expérience de par le monde indique qu'il ne convient pas à l'Etat de gérer le microcrédit car ce dernier constitue un service financier qui doit être pris en charge par des institutions de financement spécialisées tels que les ONG, ce qui n'est pas le cas en Algérie car celles-ci sont inexistantes à l'exception de l'ONG TOUIZA.

On peut dire alors que les pouvoirs publics ont fourni des efforts colossaux en vue de stimuler et encourager les jeunes promoteurs à innover et être créatifs à travers la divergence des organismes créés dans le domaine du microcrédit, mais malheureusement ces efforts tel que le dispositif ANGEM qui fait l'objet de notre enquête, restent toujours incapables d'aboutir à une véritable innovation à tous les niveaux dans la création des micro-entreprises.

Par conséquent, la mise en place d'une nouvelle solution pour réussir, telle qu'une politique publique d'aide à l'innovation est d'une grande importance pour faciliter l'émergence du processus de l'innovation dans les TPE algériennes, qui de nos jours envahit le monde entier et devenu une indispensabilité dans tous les domaines. Les aides financières en faveur de ces entreprises ont pour objectifs de soutenir les investissements liés à l'innovation et l'effort de recherche. Les relais et les structures d'appui permettent aussi aux TPE de réunir les connaissances et les savoir-faire et facilitent les transferts de technologies, afin de favoriser le développement des projets d'innovation.

Les micro-entreprises évoluent de plus en plus dans des environnements où l'innovation est considérée comme facteur essentiel pour l'obtention d'une place dans le marché. Par conséquent, les TPE constituent le principal milieu et le vecteur primaire de l'innovation.

En général, lancer sa propre entreprise, créer son propre emploi, et en vivre durablement, telle est l'ambition de nombreuses personnes à travers le monde. Dans ce sens, le microcrédit s'inscrit comme un outil de développement et les micro-emprunteurs cherchent à monopoliser en permanence les marchés économiques à travers l'innovation.

D'ailleurs, les résultats obtenus sur le terrain affirment que la vocation principale de toute entreprise, est non seulement de devenir le leader de son marché, mais surtout de conserver sa position parmi ses semblables et assurer la bonne marche et la continuité de son activité. Tel était l'objectif majeur des enquêtés de l'échantillon, en effet, la totalité des bénéficiaires de l'échantillon enquêté expriment leur envie de continuer dans leurs activités innovantes, et d'innover encore plus si possible, tout cela dans le but d'avoir leurs positions à forte dominance sur le marché concurrentiel et d'assurer la survie de leurs activités.

A cet effet, notre travail cherche à savoir si les actions du dispositif ANGEM en tant qu'outil de financement des microprojets, insufflent une dynamique d'incitation de projets innovants, et cela à travers une enquête de terrain que nous avons menée au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou sur la base d'un échantillon de 20 bénéficiaires innovateurs grâce au microcrédit de l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM).

La conclusion de ce travail de recherche sera de présenter les apports de ce mémoire à la compréhension de la pratique de l'innovation au sein des activités financées par l'ANGEM par la synthèse des principaux résultats auxquels nous avons abouti tout en essayant d'établir la validité de nos hypothèses et les faire suivre de quelques recommandations.

Les constatations établies par notre enquête, nous ont permis globalement de confirmer la première hypothèse formulée au début de notre travail de recherche, selon laquelle « La procédure d'encouragement des activités innovantes par le dispositif ANGEM est devenue essentielle, autrement la survie des TPE risque de s'avérer compromise ».

Nous avons pu déduire que l'ANGEM de Tizi-Ouzou encourage les activités innovantes et cela à travers plusieurs manières comme faciliter les procédures, assurer l'utilisation d'un nouveau code pour l'activité au niveau de la chambre de commerce et présenter divers services non financiers tels que les formations en gestion des ventes etc. Afin d'assurer la pérennité et la survie de ces activités.

Nous devons aussi mettre l'accent sur l'impact psychologique de ce dispositif sur ses promoteurs, ces derniers reçoivent un soutien moral stimulant de la part du personnel pour leurs activités innovantes. En effet, en menant notre enquête, la quasi-totalité des enquêtés ne se passent pas de citer le bon accueil qu'ils ont trouvé à la direction d'ANGEM ainsi que l'efficacité de son personnel.

Une seconde hypothèse a été formulée et elle porte : « La part des activités innovantes dans le dispositif ANGEM tend à se diversifier et à occuper une place majeure au sein de cette agence ». Les résultats de notre enquête infirment cette dernière, car comme cité précédemment notre enquête porte sur une vingtaine (20) d'activités innovantes qui représentent la totalité des activités de ce type au niveau de l'agence depuis sa création jusqu'à nos jours, tandis que la totalité des activités financées de tous types depuis la création dépasse 919 000 activités en début 2020.

Compte tenu de la grande différence entre les deux chiffres, aucune comparaison ne peut avoir lieu, ni même de dire que l'innovation occupe une place importante au sein de cette agence, elle est vraiment loin d'atteindre la position prestigieuse qui lui permettra d'être non négligeable. Les cadres de l'ANGEM nous ont confirmé que cette faiblesse d'innovation à leur niveau, est due au prêt qui est d'un montant faible par rapport aux besoins de l'innovation reflétant la modernité dans tous ses sens.

« En dépit des aides accordées aux jeunes promoteurs, certains d'entre eux, semblent en difficulté de s'imposer et d'innover sur le marché du travail. » tel était le texte de la troisième hypothèse, et qui est confirmée par notre enquête. Nous avons retenu de l'étude théorique que le développement des nouveaux produits est lié à la disponibilité des ressources nécessaires et suffisantes au sein de l'entreprise (ressources financières, humaines, de réputation, matérielles, technologiques, etc.), ce qui n'est malheureusement pas le cas des micro entrepreneurs innovateurs au sein de la direction ANGEM, car les crédits accordés par ce

dernier n'arrivent généralement pas à couvrir les besoins de l'activité innovante, en plus du manque des moyens et machines dotés de la nouvelle technologie, comme déjà cité dans notre analyse. On ajoute à tout cela la non maîtrise du marché qui engendre une faiblesse au sein des techniques de travail, de publicité et de commercialisation.

Une autre hypothèse est infirmée par notre étude, elle raconte que « La politique de microcrédit préconisée par l'Etat algérien semble être une mesure nécessaire afin d'améliorer l'ampleur des activités innovantes ». L'infirmité de cette dernière vient renforcer la confirmation de l'hypothèse précédente ; autrement dit, l'Etat algérien à travers la mise en place du microcrédit n'a pas réussi à développer l'innovation au niveau micro-économique ; chose confirmée au sein de la troisième hypothèse puisque les micros-promoteurs n'arrivent toujours pas à s'implanter sur le marché du travail. En réalité, comme déjà précisé, les entreprises évoluent de plus en plus dans des environnements où les avancées technologiques et l'innovation sont considérés comme des facteurs essentiels pour l'obtention d'une place dans le marché, Mais jusqu'à nos jours, l'Algérie à travers la structure des dispositifs de microcrédit n'arrive pas encore à rattraper l'actualité de l'innovation dans le monde. La preuve est que certains de nos enquêtés, en dépit du fait que leurs activités soient innovantes, mais faute de manque de privilèges face à leurs concurrents, ils ne leurs prédisent pas une continuité prolongée et jugent leurs activités « sans avenir ».

En dépit de la faiblesse des montants des crédits accordés par les dispositifs de microcrédit l'ANGEM, ce dernier demeure assez demandé par les ménages optant pour des activités innovantes. Une contradiction claire est déduite de cette situation, c'est-à-dire les enquêtés estiment que le prêt est faible et insuffisant pour les coûts de l'innovation que demandent leurs activités, mais au même temps ils préfèrent l'option pour ce dispositif étant donné qu'en cas d'échec les pertes seront minimisées et ça sera plus facile pour eux de remédier à la situation. Car les enquêtés de l'échantillon décrivent le crédit ANGEM par la facilité de gestion et de remboursement, puisque c'est un crédit à petit montant et que les délais de remboursement sont assez longs, ce qui nous mène vers la confirmation de la cinquième et dernière hypothèse ; « L'option pour le microcrédit ANGEM est due à la base aux pertes minimales qui reviendront au promoteur en cas d'échec ».

Le dispositif de microcrédit ANGEM participe à insuffler des dynamiques d'incitation de projets innovants, mais cela n'empêche pas l'existence de quelques limites qui entravent le développement de ce type d'activités et qui sont généralement :

- Les lourdeurs administratives et la complexité des procédures d'octroi de crédits ;
- La faiblesse des prêts par rapport aux montants financiers lourds requis par les activités innovantes ;
- Réticence des promoteurs à innover par peur d'échec.

Au terme de notre étude, et face aux lacunes citées en haut, nous préconisons aux autorités concernées par microcrédit, un certain nombre de mesures et de perspectives qui sont issues de notre travail de recherche et enquête de terrain, afin de pouvoir développer l'ampleur des activités innovantes :

- L'allégement des procédures administratives ;
- Augmenter la valeur financière du microcrédit ANGEM, tout en préservant la liberté du client dans le montant qu'il souhaite emprunter ;
- L'instauration d'un cadre réglementaire spécifique aux activités innovantes au niveau du microcrédit ;
- Favoriser les projets d'innovation à travers la rencontre entre des investisseurs et des entrepreneurs ;
- Faciliter le rapprochement avec les entreprises qui disposent d'outils efficaces pour développer des projets innovants ;
- Renforcer la cohérence et l'efficacité des dispositifs de soutien et d'accompagnement des entreprises ;
- Accorder plus d'importance aux hommes ;
- Répondre aux besoins d'innovation en termes de matériels sophistiqués et de machines performantes dotées de la nouvelle technologie.

En définitif, nous pouvons dire que la question de la contribution du microcrédit dans l'émergence des activités innovantes ne peut avoir une réponse définitive, car ces deux phénomènes clés sont récents et vastes et les différents résultats auxquels nous sommes parvenus dans ce travail ouvrent la voie vers de nouvelles recherches, notamment vers des études plus approfondies sur le microcrédit, plus spécifiquement l'ANGEM et les dynamiques qu'ils incitent pour les activités innovantes au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. Etant donné

que ce dispositif, n'a pas encore été en mesure de suivre le rythme des exigences de l'innovation, il cherche et aspire à réaliser des résultats satisfaisants en ce qui concerne l'ampleur des activités innovantes, et dans le cas où les conditions nécessaires pour cela seraient disponibles, il n'hésitera sans doute pas à s'en servir.

Pour cette raison, nous pouvons considérer que la recherche dans ce domaine reste ouverte dans l'espoir de voir un avenir meilleur pour l'innovation à travers le dispositif de financement de microcrédit ANGEM.

## **Annexe N°01 : Questionnaire d'enquête**

**Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou**  
**Faculté des sciences économiques, commerciales et sciences de gestion**

**Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme master en sciences économiques**

**Option : Economie et Finances Locales**

**Thème : « La contribution des dispositifs de financement relatifs au microcrédit dans l'émergence d'activités innovantes: Cas ANGEM direction de la wilaya de Tizi-Ouzou »**

**Questionnaire anonyme**  
**(Adressé aux bénéficiaires de l'ANGEM de Tizi-Ouzou)**

Mme, Melle, Monsieur;

Dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de Master en sciences économiques, option : Economie et Finances Locales, sous le thème : « La contribution des dispositifs de financement relatifs au microcrédit dans l'émergence d'activités innovantes: Cas ANGEM direction de la wilaya de Tizi-Ouzou », nous souhaitons enrichir notre recherche par une enquête anonyme sur le terrain selon le questionnaire ci-joint, auprès des promoteurs ayant bénéficié du microcrédit pour la création d'activités innovantes. L'objectif de notre enquête est l'évaluation de la contribution de ce mécanisme de financement dans l'émergence d'activités innovantes à travers un échantillon de bénéficiaires au niveau de notre wilaya.

Nous vous prions de vouloir répondre à ce questionnaire en le remplissant, et pour vous mettre à l'aise, nous nous engageons à garder l'anonymat de vos réponses qui serviront exclusivement à des fins pédagogiques et de recherche scientifique.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration, temps et coopération.

### **I. Profil du bénéficiaire du microcrédit**

Q1. Genre

- 1- Femme [ ]
- 2- Homme [ ]

Q2. Age

- 1- 18 – 30 [ ]
- 2- 30 – 40 [ ]
- 3- 40 – 50 [ ]
- 4- +50 [ ]

Q3. Situation familiale

- 1- Célibataire [ ]
- 2- Marié(e) [ ]
- 3- Divorcé(e) [ ]
- 4- Veuf(e) [ ]

Q4. Niveau d'instruction

- 1- Analphabète [ ]
- 2- Primaire [ ]
- 3- Moyen [ ]
- 4- Secondaire [ ]
- 5- Universitaire [ ]

Q5. Possession d'un compte, avant l'accès à l'ANGEM

- 1- Bancaire [ ]
- 2- CCP [ ]
- 3- SANS aucun compte [ ]

Q6. Activité exercée avant la demande du prêt ANGEM

- 1- Chômeur [ ]
- 2- Fonctionnaire [ ]
- 3- Employé chez le privé [ ]
- 4- Artisan non déclaré [ ]
- 5- Commerçant non déclaré [ ]
- 6- Agriculteur [ ]
- 7- Autre, Précisez laquelle :

Q7. Le même d'activité est exercée avant et après le prêt

- 1- Oui [ ]
- 2- Non [ ]

Q8. Si "Oui" depuis combien de temps ? ..... ans

Q9. Si "Non" pourquoi avez-vous changé d'activité ?

- 1- Possibilité d'investir dans une activité innovante [ ]
- 2- Pour améliorer le revenu [ ]
- 3- Passer du statut de salarié à celui d'entrepreneur [ ]
- 4- Autre, précisez :

Q10. La forme de l'entreprise créée par cette activité

- 1- Individuelle [ ]
- 2- Familiale [ ]
- 3- Autre, précisez :

## II. Destination et le suivie des crédits

Q11. La destination du crédit reçu

- 1- Achat de matière première [ ]
- 2- Développement d'une activité [ ]

Q12. Avez-vous suivi une formation (services non financiers proposés par l'ANGEM)

- 1- Oui [ ]
- 2- Non [ ]

Q13. Si "Oui" précisez la période

- 1- Avant l'accès au crédit [ ]
- 2- Après l'accès au crédit [ ]

### III. Conditions d'éligibilité au microcrédit

Q14. Période de la demande du prêt ANGEM ?

- 1- Avant 2011 [ ]
- 2- Après 2011 [ ]

Q15. Comment avez-vous appris l'existence de l'ANGEM ?

- 1- Par le dispositif lui-même [ ]
- 2- Ancien bénéficiaire [ ]
- 3- A l'APC de votre résidence [ ]
- 4- Télévision [ ]
- 5- Foires et expositions [ ]
- 6- Autres, précisez :

Q16. Pourquoi avez-vous choisis ce dispositif ?

- 1- Conditions avantageuses [ ]
- 2- Accompagnement des cadres de l'ANGEM [ ]
- 3- Possibilité de bénéficier de formations [ ]
- 4- Autres, précisez :

Q17. Type de financement obtenu

- 1- PNR/AMP de 100.000 et/ou 40.000 DA [ ]
- 2- PNR Projet 1.000.000 DA [ ]

Q18. Domaine de l'activité exercée

- 1- Agriculture [ ]
- 2- Artisanat [ ]
- 3- Services [ ]
- 4- Industrie [ ]
- 5- Autres, précisez :

Q19. Avez-vous l'intention de renouveler votre PNR ?

- 1- Oui [ ]
- 2- Non [ ]

### IV. Pratique de l'innovation au sein de l'activité exercée

Q20. D'où provient l'idée de l'innovation sur cette activité ?

- 1- Besoins de l'actualité [ ]
- 2- Plaisir de créer [ ]
- 3- Faiblesse de l'activité [ ]
- 4- Autres, précisez :

Q21. Pensez-vous que l'innovation est importante pour la réussite d'une activité ?

- 1- Oui [ ]
- 2- Non [ ]

Q22. Si "oui" expliquez les raisons ? .....

Q23. Si "Non" précisez pourquoi ? .....

Q24. Avez-vous utilisé des machines performantes, dotées de la nouvelle technologie pour réaliser votre projet d'innovation ?

- 1- Oui [ ]
- 2- Non [ ]

Q25. Est-ce que votre projet d'innovation a la nécessité d'embaucher une main d'œuvre qualifiée spécialisée dans le domaine ?

- 1- Oui [ ]
- 2- Non [ ]

Q26. Si "Oui" quel est le nombre d'emplois occupé par cette main d'œuvre ? .....

Q27. Votre innovation a-t-elle conduit à créer une nouvelle marque ?

- 1- Oui [ ]
- 2- Non [ ]

Q28. Si "Oui" laquelle ? .....

Q29. En ce qui concerne votre activité, quelles sont les types d'innovations qui vous sont indispensables pour réussir ?

- 1- Les innovations de produit [ ]
- 2- Les innovations organisationnelles [ ]
- 3- Les innovations de procédés [ ]
- 4- Les innovations commerciales [ ]
- 5- Les innovations incrémentales [ ]
- 6- Les innovations radicales [ ]

Q30. Votre objectif d'innover

- 1- Créer de la valeur [ ]
- 2- Pouvoir faire face aux concurrents [ ]
- 3- Conquérir de nouveaux marchés [ ]
- 4- Attirer la clientèle [ ]
- 5- Satisfaction de la demande [ ]
- 6- Réaliser des hauts bénéfices [ ]
- 7- Gérer le changement [ ]
- 8- Atteindre le désir d'innover [ ]
- 9- Autres, précisez :

Q31. Avancement de votre projet innovant

- 1- Idéation [ ]
- 2- Faisabilité [ ]
- 3- Développement [ ]
- 4- Lancement [ ]
- 5- Exploitation [ ]

Q32. Les freins de l'innovation

- 1- Mauvaise connaissance du marché [ ]
- 2- La peur de l'échec [ ]
- 3- Manque de liquidité [ ]
- 4- Autres, précisez :

Q33. A travers votre expérience avec l'ANGEM, pensez-vous que ce dispositif encourage les activités innovantes ?

- 1- Oui [ ]
- 2- Non [ ]

Q34. Si "Oui" comment est-ce que vous jugez sa contribution, celle de ses services et celle de son PNR à soutenir les activités innovantes ?

- 1- Très satisfaisante [ ]
- 2- Satisfaisante [ ]
- 3- Assez satisfaisante [ ]

## V. Concurrence et rentabilité de l'activité innovante

Q35. Avez-vous des concurrents sur le marché, dans le même domaine d'activité ?

- 1- Oui [ ]
- 2- Non [ ]

Q36. Si "Oui", trouvez-vous que vous possédez des privilèges par rapport à eux ?

- 1- Oui [ ]
- 2- Non [ ]

Q37. Si "Oui", lesquels ? .....

Q38. A ce stade où vous en êtes, pensez-vous que les éléments de votre activité sont suffisamment performants pour lui permettre d'être permanente ?

- 1- Oui [ ]
- 2- Non [ ]

Q39. Avez-vous l'intention d'apporter encore d'autres techniques innovantes à votre activité, afin de vous démarquer de vos concurrents et de garder votre pérennisation ?

- 1- Oui [ ]
- 2- Non [ ]

Q40. Evolution de votre activité et de sa rentabilité

- 1- Très bien [ ]
- 2- Bien [ ]
- 3- Assez bien [ ]

Annexe N°02

**SYNTHESE DE LA PROCÉDURE DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF  
FORMULE : FINANCEMENT ANGEM (ACHAT DE MATIÈRES PREMIÈRES)**

**A- Jusqu'à 40.000,00 DA**

I. Caractéristiques	
<b>Montant</b>	Jusqu'à <b>40.000,00</b> DA
<b>Objet du crédit (affectation)</b>	Destiné à financer l'achat de matières premières pour les activités génératrices de revenus. « AGR »
<b>Délais de remboursement</b>	<b>24</b> mois
<b>type d'échéancier de remboursement</b>	Trimestrielle
<b>Délais de grâce « Différé de remboursement »</b>	<b>03</b> mois
<b>Taux d'intérêts</b>	<b>0 %</b>
<b>Apport personnel</b>	<b>0 %</b>
<b>Type de garantie</b>	Le savoir-faire en relation avec l'activité projetée.
<b>Critères d'éligibilité du promoteur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être âgé de 18 ans et plus et capable d'exercer une activité.</li> <li>• Être sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers.</li> <li>• Avoir une résidence fixe.</li> <li>• Posséder un savoir-faire en relation avec l'activité projetée.</li> </ul>
<b>Critères d'éligibilité de l'activité:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité de production de biens et/ou de services.</li> <li>• La revente en l'état n'étant pas admise.</li> </ul>
<b>Dossier administratif à fournir par le promoteur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une (01) photo d'identité récente.</li> <li>• Un (01) extrait de naissance.</li> <li>• Un (01) <b>fiche de résidence</b> ou une (01) attestation d'hébergement.</li> <li>• Copie légalisée de la carte d'identité nationale ou permis de conduire.</li> </ul>
<b>Document à établir au niveau de la cellule d'accompagnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un (01) devis quantitatif et estimatif des matières premières établi conjointement par l'accompagnateur et le promoteur. (Annexe N°01).</li> <li>• Un (01) Document de demande avec déclaration et engagement pour bénéficier du micro crédit, établi conjointement par l'accompagnateur et le promoteur. (Annexe N°02).</li> </ul>

<b>II . Processus d’octroi</b>	
<b>Dépôt du dossier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le dossier de demande de micro crédit ne peut être déposé qu’au niveau de la cellule d’accompagnement de la Daïra de résidence du promoteur.</li> <li>En cas d’inexistence de cette cellule, le promoteur peut déposer son dossier au niveau de la cellule d’accompagnement la plus proche de son lieu de résidence.</li> <li>Les dossiers incomplets ne peuvent être reçus, momentanément ou définitivement, par l’accompagnateur, et ce pour n’importe quel motif que se soi.</li> <li>Un récépissé de dépôt de dossier complet (Annexe N°03) est délivré systématiquement au promoteur par l’accompagnateur.</li> </ul>
<b>Traitement et finalisation du dossier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Après réception du dossier du promoteur, l’accompagnateur est tenu aussitôt de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renseigner la fiche de demande de micro-crédit. (Annexe N°04)</li> <li>- Renseigner la fiche de renseignement &amp; suivi (Annexe N°05)</li> <li>- Préparer conjointement avec le promoteur l’étude technico-économique, (Annexe N°06, version Excel)</li> </ul> </li> <li>Les délais de traitement et de finalisation du dossier ne peuvent, en aucun cas, dépasser dix (10) jours à compter de la date de son dépôt. <b>(dossier à programmer pour la commission d’éligibilité et de financement CEF).</b></li> </ul>
<b>Enquête de proximité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avant d’introduire le dossier auprès de la CEF, l’accompagnateur programme et effectue une visite de terrain sur le lieu de réalisation de l’activité projetée, à l’effet de vérifier les déclarations du promoteur et son lieu de résidence habituelle. (Annexe N° 07).</li> <li><b>Cette activité est conditionnée par le plan de charge, des moyens. Elle n’est pas exigée pour tous les demandeurs pour la phase du lancement du nouveau dispositif. Elle sera laissée à l’appréciation de l’accompagnateur et le coordinateur en fonction du degré du risque relatif à l’inéligibilité du demandeur.</b></li> </ul>
<b>Evaluation et validation</b>	<p>La commission d’éligibilité et de financement restreinte (PNR AMP) est convoquée par le coordinateur ou par son intérimaire au moins deux (02) fois par mois et autant de fois que cela est nécessaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les accompagnateurs sont conviés à assister à la commission d’éligibilité et de financement et tenus eux-mêmes de présenter les dossiers qu’ils auraient préparés.</li> <li>En cas d’absence d’un(e) accompagnateur (trice), pour quelques motifs que ce soit : maladie, congé (annuel, de récupération ou de maternité), mission spéciale, celui-ci doit confier ses dossiers à un accompagnateur de son choix tout en avisant préalablement le coordinateur.</li> <li>le dossier du promoteur présenté à la réunion de la commission d’éligibilité et de financement est constitué de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La fiche de demandeur de micro crédit</li> <li>- Fiche de renseignement et suivi</li> <li>- L’étude technico économique</li> <li>- Toutes les pièces du dossier exigées</li> </ul> </li> <li>La commission ne peut examiner que les dossiers préparés par les présents à la réunion de la commission</li> <li>Il est rédigé systématiquement le même jour, par le coordinateur, un procès verbal de chaque réunion de la commission d’éligibilité et de financement, consigné dans un registre prévu à cet effet et signé par les présents à la réunion.</li> <li>Les projets validés par la Commission d’Éligibilité et de financement donnent lieu à l’établissement d’une décision d’éligibilité et de financement, délivrée par les services de la coordination de Wilaya et signée par le coordinateur de Wilaya. Annexe N° 08 <ul style="list-style-type: none"> <li>En cas de rejet, motivé, par la Commission d’Éligibilité et de financement, les services de la coordination de Wilaya sont tenus de le notifier au promoteur concerné dans les huit (08) jours calendaires suivant la tenue de la réunion de ladite Commission. (Annexe N°09)</li> </ul> </li> </ul>

<p><b>Demande d'appel de fonds</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le coordinateur transmet à l'Antenne Régionale de l'ANGEM les pièces suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande d'appel de fonds et listing nominatif des promoteurs à financer (Annexe N°10) ;</li> <li>- Copie des PV des réunions des commissions d'éligibilité et de financement ;</li> <li>- Copie originale des décisions d'éligibilité et de financement;</li> <li>- Copie de la carte nationale d'identité (C-N-I) ou permis de conduire.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Le dossier d'appel de fonds est préparé et transmis à la direction régionale dans un délai ne dépassant pas les 10 jours à compter de la date de la validation de la commission d'éligibilité et de financement.</b></p>
<p><b>Financement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le chargé d'études en développement des programmes de l'Antenne régionale, après vérification des dossiers d'appels de fonds, établit, les demandes de paiements accompagnées des états de virement paraphées (Annexe N°11), qu'il transmet au chargé d'études en finances de l'Antenne Régionale.</li> <li>• Le chargé d'études en finances de l'Antenne Régionale établit les ordres de virements ;</li> <li>• Après vérification et signature des demandes de paiement par le chef d'antenne, le chargé d'études en finances procède à la mise à disposition au profit des bénéficiaires, informe et remet une copie de l'état et l'ordre de virement, avec accusé de réception de la banque, au chargé d'études en développement des programmes pour suivi.</li> <li>• Les Coordinations recevront <b>le même jour</b>, de l'Antenne régionale un état nominatif des bénéficiaires des PNR (AMP) financés, selon le modèle décrit. (Annexe N°12).</li> <li>• L'antenne régionale transmet à la direction de développement des programmes un état consolidé des promoteurs financés (Annexe N°13).</li> </ul> <p><b>La direction régionale procède à la mise à disposition des financements dans un délai ne dépassant pas les 05 jours.</b></p>
<p><b>Perception des PNR</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès réception de l'état nominatif des bénéficiaires des PNR, le Coordinateur convoque les promoteurs concernés par le biais des accompagnateurs lesquels les informent de la disponibilité de leurs financements, les sensibilisent sur l'importance du remboursement des prêts et les invitent, à la signature de : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La convention de prêt en 04 exemplaires, « 2 version en Français et 02 version en Arabe » (Annexe N°14).</li> <li>▪ L'échéancier définitif de remboursement, (Annexe N°15)</li> </ul> </li> <li>• L'accompagnateur remet à chaque promoteur : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un exemplaire de la convention de prêt et de l'échéancier de remboursement;</li> <li>▪ Une décision des aides accordées, (Annexe N°16).</li> </ul> </li> </ul> <p>Le coordinateur est tenu d'assurer le décaissement réel dans un délai de 05 jours.</p>
<p><b><u>N.B :</u></b></p> <p>Le Coordinateur transmet à l'Antenne Régionale, au plus tard 60 jours après la réception des états nominatifs des bénéficiaires, un état motivé des promoteurs n'ayant pas retiré leurs prêts (ANNEXE 17).</p> <p>Le chef d'antenne régionale transmet, sous huitaine (8 jours calendaires après réception de l'état nominatif), aux services de la DDP de la Direction Générale, un état consolidé motivé des promoteurs n'ayant pas retiré leurs prêts (ANNEXE 18).</p>	

Annexe N°03

**SYNTHESE DE LA PROCÉDURE DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF**  
**Formule : Financement ANGEM (ACHAT DE MATIÈRES PREMIÈRES)**

**A- De 40.001,00 DA à 100.000,00 DA**

<b>I. Caractéristiques</b>	
<b>Montant</b>	De <b>40.001,00</b> DA à <b>100.000,00</b> DA
<b>Objet du crédit (affectation)</b>	Destiné à financer l'achat de matières premières pour les activités génératrices de revenus. « <b>AGR</b> »
<b>Délais de remboursement</b>	<b>36</b> mois
<b>Type d'échéancier de remboursement</b>	Trimestrielle
<b>Délais de grâce « Différé de remboursement »</b>	<b>03</b> mois
<b>Taux d'intérêts</b>	<b>0 %</b>
<b>Apport personnel</b>	<b>0 %</b>
<b>Type de garantie</b>	Le savoir-faire en relation avec l'activité projetée.
<b>Critères d'éligibilité du promoteur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être âgé de 18 ans et plus et capable d'exercer une activité.</li> <li>• Être sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers.</li> <li>• Avoir une résidence fixe.</li> <li>• Posséder un savoir-faire en relation avec l'activité projetée.</li> </ul>
<b>Critères d'éligibilité de l'activité:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité de production de biens et/ou de services.</li> <li>• La revente en l'état n'étant pas admise.</li> </ul>
<b>Dossier administratif à fournir par le promoteur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une (01) photo d'identité récente.</li> <li>• Un (01) extrait de naissance.</li> <li>• Un (01) <b>fiche de résidence</b> ou une (01) attestation d'hébergement.</li> <li>• Copie légalisée de la carte d'identité nationale ou permis de conduire.</li> <li>• Un (01) exemplaire de factures proforma des matières premières <b>ou un (01) devis quantitatif et estimatif des matières premières.</b></li> </ul>
<b>Document à établir au niveau de la cellule d'accompagnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un (01) Document de demande avec déclaration et engagement pour bénéficier du micro crédit, établi conjointement par l'accompagnateur et le promoteur. (Annexe N°1)</li> </ul>

II . Processus d'octroi	
<b>Dépôt des dossiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le dossier de demande de micro crédit ne peut être déposé qu'au niveau de la cellule d'accompagnement de la Daïra de résidence du promoteur.</li> <li>• En cas d'inexistence de cette cellule, le promoteur peut déposer son dossier au niveau de la cellule d'accompagnement la plus proche de son lieu de résidence.</li> <li>• Les dossiers incomplets ne peuvent être reçus, momentanément ou définitivement, par l'accompagnateur, et ce pour n'importe quel motif que se soi.</li> <li>• Un récépissé de dépôt de dossier (Annexe N°02) est délivré systématiquement au promoteur par l'accompagnateur.</li> </ul>
<b>Traitement et finalisation du dossier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Après réception du dossier du promoteur, l'accompagnateur est tenu aussitôt de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renseigner la fiche de demande de micro-crédit. (Annexe N°03)</li> <li>- Renseigner la fiche de renseignement &amp; suivi (Annexe N°04)</li> <li>- Préparer conjointement avec le promoteur l'étude technico-économique, (Annexe N°05, version Excel)</li> </ul> </li> <li>• Les délais de traitement et de finalisation du dossier ne peuvent, en aucun cas, dépasser dix (10) jours à compter de la date de son dépôt. <b>(dossier à programmer pour la commission d'éligibilité et de financement CEF).</b></li> </ul>
<b>Enquête de proximité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant de finaliser l'étude de son dossier, l'accompagnateur programme et effectue une visite de terrain sur le lieu de réalisation de l'activité projetée, à l'effet de vérifier les déclarations du promoteur et son lieu de résidence habituelle. (Annexe N° 06)</li> <li>• <b>Cette activité est conditionnée par le plan de charge, des moyens. Elle n'est pas exigée pour tous les demandeurs pour la phase du lancement du nouveau dispositif. Elle sera laissée à l'appréciation de l'accompagnateur et le coordinateur en fonction du degré du risque relatif à l'inéligibilité du demandeur</b></li> </ul>
<b>Evaluation et validation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La commission d'éligibilité et de financement restreinte (PNR AMP) est convoquée par le coordinateur ou par son intérimaire au moins deux (02) fois par mois et autant de fois que cela est nécessaire.</li> <li>• Tous les accompagnateurs sont conviés à assister à la commission d'éligibilité et de financement et tenus eux-mêmes de présenter les dossiers qu'ils auraient préparés. <ul style="list-style-type: none"> <li>• En cas d'absence d'un(e) accompagnateur (trice), pour quelques motifs que ce soit : maladie, congé (annuel, de récupération ou de maternité), mission spéciale, celui-ci doit confier ses dossiers à un accompagnateur de son choix tout en avisant préalablement le coordinateur.</li> <li>• le dossier du promoteur présenté à la réunion de la commission d'éligibilité et de financement est constitué de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La fiche de demandeur de micro crédit</li> <li>- Fiche de renseignement et suivi</li> <li>- L'étude technico économique</li> <li>- Toutes les pièces du dossier exigées</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• La commission ne peut examiner que les dossiers préparés par les présents à la réunion de la commission</li> <li>• Il est rédigé systématiquement le même jour, par le coordinateur, un procès verbal de chaque réunion de la commission d'éligibilité et de financement, consigné dans un registre prévu à cet effet et signé par les présents à la réunion.</li> <li>• Les projets validés par la Commission d'Éligibilité et de financement donnent lieu à l'établissement d'une décision d'éligibilité et de financement, délivrée par les services de la coordination de Wilaya et signée par le coordinateur de Wilaya. Annexe N° 07</li> <li>• Un exemplaire de cette décision sera remis au bénéficiaire accompagnée <b>d'une décision des aides accordées, exigeant l'enregistrement de l'activité auprès des administration et services concernés (Annexe N°08).</b></li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>En cas de rejet, motivé, par la Commission d'Éligibilité et de financement, les services de la coordination de Wilaya sont tenus de le notifier au promoteur concerné dans les huit (08) jours calendaires suivant la tenue de la réunion de ladite Commission. (Annexe N°09)</li> </ul>
<b>Demande d'appel de fonds</b>	<p>Le coordinateur transmet à l'Antenne Régionale de l'ANGEM les pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande d'appel de fonds et listing nominatif des promoteurs à financer (Annexe N°10) ;</li> <li>- Copie des PV des réunions des commissions d'éligibilité et de financement ;</li> <li>- Copie originale des décisions d'éligibilité et de financement;</li> <li>- Copie de la carte nationale d'identité (C-N-I) ou permis de conduire.</li> <li>- <b>Copie du document d'enregistrement de l'activité « C.A, R.C..... » le récépissé du document d'enregistrement et accepter.</b></li> <li>- <b>Un relevé de compte bancaire (RIB) et / ou d'un relevé de compte CCP (RIP) au nom du promoteur.</b></li> </ul>
<b>Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le chargé d'études en développement des programmes de l'Antenne régionale, après vérification des dossiers d'appels de fonds, établit, les demandes de paiements accompagnées des états de virement paraphées (Annexe N°11), qu'il transmet au chargé d'études en finances de l'Antenne Régionale.</li> <li>Le chargé d'études en finances de l'Antenne Régionale établit les ordres de virements ;</li> <li>Après vérification et signature des demandes de paiement par le chef d'antenne, le chargé d'études en finances procède à la mise à disposition au profit des bénéficiaires, informe et remet une copie de l'état et l'ordre de virement, avec accusé de réception de la banque, au chargé d'études en développement des programmes pour suivi.</li> <li>Les Coordinations reçoivent <b>le même jour</b>, de l'Antenne régionale un état nominatif des bénéficiaires des PNR (AMP), selon le modèle décrit. (Annexe N°12).</li> <li>L'antenne régionale transmet à la direction de développement des programmes un état consolidé des promoteurs financés (Annexe N°13).</li> </ul> <p><b>La direction régionale procède à la mise à disposition des financements dans un délai ne dépassant pas les 05 jours.</b></p>
<b>Perception des PNR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dès réception de l'état nominatif des bénéficiaires des PNR, le Coordinateur convoque les promoteurs concernés par le biais des accompagnateurs lesquels les informent de la disponibilité de leurs financements, les sensibilisent sur l'importance du remboursement des prêts et les invitent, à la signature de : <ul style="list-style-type: none"> <li>La convention de prêt en 03 exemplaires, « 2 version en Français et 02 version en Arabe » (Annexe N°14).</li> <li>L'échéancier définitif de remboursement, (Annexe N°15)</li> <li>(n) billets à ordres. (n étant le nombre des échéances à rembourser), (Annexe n°16) endossés de timbres fiscaux dont le montant est calculé par 0.50 DA par 100 DA du montant de l'échéance.</li> </ul> </li> <li>L'accompagnateur remet à chaque promoteur un exemplaire de la convention de prêt et de l'échéancier de remboursement;</li> </ul>
<p><b><u>N.B :</u></b></p> <p>Le Coordinateur transmet à l'Antenne Régionale, au plus tard 60 jours après la réception des états nominatifs des bénéficiaires, un état motivé des promoteurs n'ayant pas retiré leurs prêts (ANNEXE 17).</p> <p>Le chef d'antenne régionale transmet, sous huitaine (8 jours calendaires après réception de l'état nominatif), aux services de la DDP de la Direction Générale, un état consolidé motivé des promoteurs n'ayant pas retiré leurs prêts (ANNEXE 18)</p>	

**Annexe N°04 : SYNTHÈSE DE LA PROCÉDURE DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF FORMULE : FINANCEMENT TRIANGULAIRE ANGEM – BANQUE - PROMOTEUR Jusqu'à 1.000. 000 DA**

<b>Caractéristiques</b>	
<b>Montant</b>	Un maximum de <b>1. 000.000,00 DA</b>
<b>Objet du crédit (affectation et structure d'investissement)</b>	<p>Il vise l'intégration économique et sociale des citoyens ciblés à travers la création d'activités de production de biens et services ainsi que les activités commerciales. Il couvre les coûts liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'acquisition de petits équipements, matériels et outillages et matériels roulants;</li> <li>- Le fonds de roulement nécessaire au démarrage notamment pour l'achat de: <ul style="list-style-type: none"> <li>Matières premières « <b>le seuil de l'achat de matière première de démarrage est fixé à un montant <u>maximum</u> de 150.000,00 DA » ;</b></li> <li>Marchandises pour les activités commerciales (revente en l'état) ; « <b>le seuil de l'achat de la marchandise est fixé à un montant <u>maximum</u> de 300.000,00 DA.</b>».</li> </ul> </li> <li>- Les petits travaux d'aménagement et agencement des locaux / petits travaux agricoles : « <b>le seuil petits travaux d'aménagement et agencement est fixé à un montant <u>maximum</u> de 100.000,00 DA.</b></li> <li>- L'assurance tous risques et/ou multirisques des équipements / matériels à acquérir <b>pour une année ;</b></li> <li>- Les frais préliminaires « <b>le montant est fixé à 20.000,00 DA pour la couverture des frais d'enregistrement et nantissement liés aux investissements nantissables.</b></li> </ul> <p><b>Le seuil de financement par coût peut être augmenté pour l'acquisition des matières premières et cela à une limite maximale de 300.000,00DA, pour les activités nécessitant un fonds de roulement important au démarrage, permettant la génération de bénéfices et avantages au promoteur et à la communauté (valorisant un savoir faire manuel, traditionnel, création d'emploi, chaînage d'activités économiques des filières, impact positif sur l'environnement....etc) (Exemple : la menuiserie, la maçonnerie, l'artisanat d'art et traditionnel...etc.)</b></p> <p><b>Dans tous les cas l'appréciation est du ressort de l'accompagnateur et de la commission d'éligibilité et de financement CEF, les priorités dans l'évaluation seront accordées aux outils et moyens de production notamment les investissements.</b></p> <p><b>Pour l'acquisition d'un matériel roulant (voiture, camionnette, tricycle...etc) :</b></p> <p><b>Cet investissement doit être considéré et acquis, comme moyen principal et nécessaire à la production :</b></p>

	<p><b>Atelier mobile : Mécanique, plomberie, électricité, bâtiment, chauffage, climatisation vitrerie, peinture.</b></p> <p><b>Transport et livraison des produits, taxi services, auto – école, marchand ambulant, collecte de lait,</b></p>
<b>Délais de remboursement du principal</b>	<p><b>05</b> ans pour le Crédit bancaire</p> <p>La durée de remboursement du Prêt Non Rémunéré ANGEM PNR, est fixée à trois (03) années.</p> <p>La première échéance du remboursement de ce PNR intervient trois (03) mois à compter de la date du remboursement de la dernière échéance du crédit bancaire.</p>
<b>Type d'échéancier de remboursement</b>	<p><b>Trimestrielle</b> pour le PNR ANGEM</p> <p><b>Semestrielle</b> pour le Crédit bancaire</p>
<b>Délais de grâce « Différé de remboursement »</b>	<p>Il est accordé un différé de trois (3) années pour le remboursement du principal du crédit bancaire et un différé d'une (1) année pour le paiement des intérêts</p>
<b>Apport personnel</b>	<b>01 %</b>
<b>Prêt non rémunéré « PNR » ANGEM</b>	<b>29 %</b>
<b>Crédit bancaire</b>	<b>70 %</b>
<b>Taux d'intérêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 80% du taux débiteur appliqué par les banques au titre des activités réalisées ;</li> <li>• 95% du taux débiteur appliqué par les banques lorsque ces activités sont situées au niveau des zones spécifiques du Sud et des Hauts Plateaux.</li> </ul> <p>La différence avec le taux d'intérêt commercial est prise en charge par l'ANGEM dans le cadre de la bonification.</p>
<b>Type de garantie</b>	<p>Les garanties exigées en couverture du crédit bancaire sont limitées à l'activité créée à la suite de l'adhésion du promoteur et de la banque au FGMMC à hauteur de 0,5% par ans sur l'encours du Crédit bancaire.</p> <p>La banque ne peut recourir à l'hypothèque, de quelque nature que ce soit, ou à toute autre garantie non conventionnée à l'exception des garanties suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nantissement des équipements et matériels, objet du financement bancaire, au premier rang, au profit de la banque et au second rang, au profit de l'ANGEM.</li> <li>- Les gages du matériel roulant.</li> <li>- L'assurance tous risques sur les équipements et matériels.</li> </ul>

<b>Critères d'éligibilité du promoteur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être âgé de 18 ans et plus et capable d'exercer une activité.</li> <li>• Être sans revenus.</li> <li>• Avoir une résidence fixe.</li> <li>• Posséder un savoir-faire en relation avec l'activité projetée.</li> <li>• Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités.</li> <li>• Mobiliser, l'apport personnel de 1% du coût global de l'activité, au titre de l'acquisition des équipements et matériels.</li> </ul>
<b>Critères d'éligibilité de l'activité:</b>	<p>Activité de : Production de biens ou de services.</p> <p>Petit commerce (revente en l'état).</p>
<b>Dossier administratif à fournir par le promoteur</b>	<p align="center"><b>Pour L'ANGEM et le dossier à transmettre à la banque</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une 01) photo d'identité récente.</li> <li>• <b>Deux (02) extraits de naissance.</b></li> <li>• <b>Deux (02) fiches de résidence.</b></li> <li>• Deux (02) Copie légalisée de la carte d'identité nationale ou permis de conduire.</li> <li>• Deux (02) exemplaires du diplôme ou certificat de travail ou attestations de stages ou attestations de validation du savoir-faire.</li> </ul> <p><b>Pour la CNAS (en fonction des pratiques):</b> 01 Extrait de naissance, 01 copie pièce d'identité, diplôme ou certificat de travail ou attestations de stages</p> <p><b>Pour la CASNOS (en fonction des pratiques) :</b> 01 Extrait de naissance, 01 copie pièce d'identité</p> <p><b><i>Les extraits de naissance N°12, seront restitués à l'ANGEM par les services de la CNAS et CASNOS.</i></b></p>
<b>Dossier financier à fournir par le promoteur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un (01) exemplaire de factures pro forma des équipements/matériels à acquérir en <b>TTC</b>.</li> <li>• Un (01) exemplaire de factures pro forma des matières premières en <b>TTC</b>.</li> <li>• Un (01) exemplaire de factures pro forma des marchandises pour les activités commerciales en <b>TTC</b>.</li> <li>• Un (01) exemplaire de facture pro forma d'assurance des équipements / matériels à acquérir en <b>TTC</b>;</li> <li>• Un (01) devis estimatif et quantitatif d'aménagement des locaux/terrain établis par une entreprise BTP et ou artisan, qualifiés pour le type de travaux,</li> </ul>
<b>Document à établir au niveau de la cellule d'accompagnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un (01) Document de demande avec déclaration et engagement pour bénéficier du micro crédit, établi conjointement par l'accompagnateur et le promoteur. (<b>Annexe N°1</b>)</li> </ul>

Processus d'octroi	
<b>Dépôt des dossiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le dossier de demande de micro crédit ne peut être déposé qu'au niveau de la cellule d'accompagnement de la Daïra de résidence du promoteur.</li> <li>En cas d'inexistence de cette cellule, le promoteur peut déposer son dossier au niveau de la cellule d'accompagnement la plus proche de son lieu de résidence.</li> <li>Les dossiers incomplets ne peuvent être reçus, momentanément ou définitivement, par l'accompagnateur, et ce pour n'importe quel motif que se soi.</li> <li>Après dépôt de dossier, l'accompagnateur pourra entamer l'étude technico-économique conjointement avec le promoteur et ou fixer un rendez-vous au pour cela. (<b>Annexe N°05</b>, version Excel).</li> </ul> <p style="text-align: center;">Dans ce cas la date de ce rendez vous est mentionnée au dos du récépissé du dépôt du dossier (<b>Annexe N°02</b>) qui est délivré systématiquement au promoteur par l'accompagnateur pour le dossier <u>complet</u> et <u>conforme</u>.</p>
<b>Traitement du dossier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Après réception du dossier du promoteur, l'accompagnateur est tenu aussitôt de : <ul style="list-style-type: none"> <li>Renseigner la fiche de demande de microcrédit. (<b>Annexe N°03</b>)</li> <li>Renseigner la fiche de renseignement &amp; suivi (<b>Annexe N°04</b>)</li> <li>Finaliser l'étude technico-économique, (<b>Annexe N°05</b>, version Excel)</li> </ul> </li> <li>Les délais de traitement du dossier ne peuvent, en aucun cas, dépasser vingt (<b>20</b>) jours à compter de la date de son dépôt (dossier conforme et complet).</li> </ul>
<b>Enquête de proximité et vérification d'éligibilité</b>	<p>L'accompagnateur pourra effectuer une visite de terrain sur le lieu d'habitation et / ou de réalisation de l'activité projetée (<b>si déjà identifié</b>), à l'effet de vérifier les déclarations du promoteur, son lieu de résidence habituelle et l'état du site d'implantation de son projet.</p> <p>Dans ce cas procès verbal de visite du lieu devant abriter l'activité établi par l'accompagnateur de l'ANGEM et cosigné par le promoteur à l'exception des activités non sédentaires (<b>Annexe 10</b>).</p> <p>Les services CNAS et CASNOS seront sollicités par la coordination selon les pratiques habituelles pour la vérification de la situation du promoteur (qualité de chômeur sans revenu déclaré).</p> <p>A la fin de cette étape le dossier sera programmé pour les travaux de la Commission d'éligibilité et de financement CEF.</p>

## Evaluation et validation

La Commission d'Éligibilité et de Financement **CEF**, est créée par arrêté de Monsieur le Wali sur proposition de l'ANGEM. Elle est chargée de statuer sur les dossiers de demandes de micro crédits introduits par les promoteurs et préparés par les structures de l'ANGEM.

Les membres de la Commission sont désignés par arrêté du Wali sur proposition des autorités dont ils relèvent, pour une période indéterminée.

La Commission d'Éligibilité et de financement est composée des membres suivants :

- du coordinateur ANGEM de Wilaya, ou de son intérimaire, **Président**
- des accompagnateurs des Daïras, **Membres**
- du représentant du Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits FGMMC, **Membre**,
- des représentants des banques et établissements financiers, partenaires dans la mise en œuvre du dispositif, **Membres**,
- La commission peut faire appel à toute personne morale ou physique susceptible de l'aider dans ses travaux. Ils auront la qualité **d'observateur**.

La Commission d'Éligibilité et de financement a pour prérogatives d'examiner et de se prononcer sur l'éligibilité et le financement du projet, conformément aux textes en vigueur.

Il est institué le Secrétariat de la Commission d'Éligibilité et de financement. Il est assuré par le coordinateur ANGEM de Wilaya, aidé par l'accompagnateur de la Daïra du chef lieu de wilaya.

La Commission d'Éligibilité et de financement se réunit ordinairement au moins deux (**02**) fois par mois sur convocation de son président. Elle peut, en outre, se réunir, à la demande de son président, autant de fois que cela est nécessaire.

Le président de la Commission d'Éligibilité et de financement est chargé d'adresser, à chaque membre de la Commission, une convocation précisant l'ordre du jour, cinq (**05**) jours au moins avant la date prévue de la réunion.

La Commission d'Éligibilité et de financement délibère conformément aux lois, réglementations et procédures en vigueur.

Elle se réunit valablement et délibère en présence des accompagnateurs des Daïras, du chargé d'étude du FGMMC et d'au moins un représentant des banques et des établissements financiers.

En cas d'absence d'un(e) accompagnateur (trice), pour quelques motifs que ce soit : maladie, congé (annuel, de récupération ou de

	<p>maternité), mission spéciale, celui-ci doit confier ses dossiers à un accompagnateur de son choix tout en avisant préalablement le coordinateur.</p> <p>le dossier du promoteur présenté à la réunion de la commission d'éligibilité et de financement est constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La fiche de demandeur de micro crédit</li> <li>- Fiche de renseignement et suivi</li> <li>- L'étude technico économique</li> <li>- Toutes les pièces du dossier exigées</li> </ul> <p>La commission ne peut examiner que les dossiers préparés par les présents à la réunion de la commission. Il est rédigé systématiquement le même jour, par le coordinateur, un procès verbal de chaque réunion de la commission d'éligibilité et de financement, consigné dans un registre prévu à cet effet et signé par les présents à la réunion.</p> <p>Les projets validés par la Commission d'Éligibilité et de financement donnent lieu à l'établissement d'une décision d'éligibilité et de financement, délivrée par les services de la coordination de Wilaya et signée par le coordinateur de Wilaya. <b>(Annexe N° 07). Cette décision vaut accord de financement. sa durée de sa validité est de 02 ans renouvelable.</b></p> <p>En cas de rejet, motivé, par la Commission d'Éligibilité et de financement, les services de la coordination de Wilaya sont tenus de le notifier au promoteur concerné dans les huit <b>(08)</b> jours calendaires suivant la tenue de la réunion de ladite Commission. <b>(Annexe N°08)</b></p>
<p><b>Notification Etablissement de la décision d'éligibilité et de financement par l'ANGEM</b></p>	<p>La décision d'éligibilité et de financement sera transmise au promoteur accompagné d'une lettre pour procéder à entamer le processus de création de son projet, par :</p> <p>L'enregistrement et l'obtention des accords pour l'exercice de l'activité et cela auprès des administrations concernées ;</p> <p>Concrétisation et mise à disposition du local et ou terrain site d'implantation de l'activité.</p>
<p><b>Concrétisation des engagements du promoteur, implantation de l'activité et création juridique de l'activité</b></p>	<p>L'ANGEM est tenu, d'assurer le suivi, l'accompagnement du promoteur pour <u>la finalisation de son dossier</u> par :</p> <p>La concrétisation et la mise à disposition du local/terrain abritant l'activité, prouvée par un bail de location d'un minimum de <b>02</b> ans renouvelables et ou acte de propriété.</p> <p>L'enregistrement de l'activité auprès des administrations concernées, par l'établissement,</p>

	<p>du registre de commerce/carte d'artisan/carte d'agriculteur... ou tout autre document d'immatriculation et agrément,</p> <p>la carte fiscale ou du certificat d'existence;</p> <p>L'ANGEM accordera un délai de <b>60 jours</b> au promoteur pour la concrétisation de ses premiers engagements. Passé ce délai des lettres de rappels mensuelles seront adressées au promoteur.</p> <p>Si le promoteur accuse un retard de plus de <b>06 mois</b> pour la création juridique de son activité, des actions d'actualisation du dossier (factures pro forma) seront effectuées par le promoteur ainsi qu'une seconde vérification par l'ANGEM auprès de la CNAS et CASNOS.</p> <p>Dans le cas d'une augmentation de plus de <b>20%</b> du coût d'investissement des projets, le dossier est réexaminé par la commission d'éligibilité et de financement.</p> <p>Les promoteurs ont la latitude de prendre en charge sur leurs fonds propres le différentiel.</p> <p>Dans tous les cas, l'ANGEM établit une nouvelle structure d'investissement à la limite du seuil de 1000 000,00 DA.</p> <p>Dans le cas où le promoteur change de statut, une annulation de sa décision d'éligibilité lui sera adressée par l'ANGEM précisant les motifs, prouvée par les nouvelles attestations CNAS et CASNOS.</p>
<p><b>Constat de visite des lieux</b></p>	<p>Une fois la création juridique de l'entreprise est réalisée par le promoteur et le dossier finalisé, l'accompagnateur établira un procès verbal de visite du lieu devant abriter l'activité. Ce PV sera co-signé par le promoteur à l'exception des activités non sédentaires (<b>Annexe 10</b>).</p> <p>Ce procès verbal est valable pour la banque.</p>
<p><b>Transmission du dossier au niveau de la banque</b></p>	<p>Le dossier de crédit, en <b>deux (2) exemplaires</b> dont un original, est introduit par l'accompagnateur de l'ANGEM, auprès de la banque désignée pour le financement du projet. Ce dossier est constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une demande manuscrite du promoteur ;</li> <li>- Extrait de naissance N°12 ;</li> <li>- Fiche de résidence;</li> <li>- Diplôme, qualification professionnelle et /ou savoir faire;</li> <li>- Copie de la carte nationale d'identité ou du permis de conduire ;</li> <li>- Un exemplaire de décision d'éligibilité et financement;</li> <li>- Copie du bail de location d'une durée minimum de deux (2) années, renouvelable et ou acte de propriété;</li> <li>- Un exemplaire de l'étude technico-économique, préparée conjointement par le promoteur et l'ANGEM et complétée par la (les) facture</li> </ul>

	<p>(s) proforma des équipements et matériels, et /ou des matières premières et /ou des marchandises et ou un devis estimatif des travaux d'aménagement à réaliser;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un devis d'assurance des équipements et matériels à acquérir pour une année.</li> <li>- Une copie du registre de commerce/carte d'artisan/carte d'agriculteur... ou tout autre document d'immatriculation et d'autorisation.</li> <li>- Copie de la carte fiscale ou du certificat d'existence;</li> <li>- Un procès verbal de visite du lieu devant abriter l'activité établi par l'accompagnateur de l'ANGEM et cosigné par le promoteur à l'exception des activités non sédentaires (annexe 10). Ce procès verbal est valable pour toutes les parties.</li> </ul> <p>L'agence bancaire remet systématiquement un récépissé de dépôt à l'accompagnateur et prend en charge le financement de l'activité en conformité avec les procédures internes de financement.</p> <p>Le promoteur est informé par l'ANGEM de la date de dépôt de son dossier au niveau de la banque.</p>
<p><b>Traitement du dossier au niveau de la banque</b></p> <p><b>Notification de l'accord bancaire</b></p>	<p>Le délai de traitement des dossiers au niveau de la banque est fixé à deux <b>(02) mois</b> maximum à partir de la date de dépôt des dossiers complets.</p> <p><b>Après vérification, la banque informe le représentant de la coordination et/ou le promoteur de sa décision par écrit. Une copie est transmise aux services de la Coordination.</b></p> <p>La banque délivre une « notification d'accord bancaire » et lui ouvre <b>un compte bancaire</b> commercial destiné à abriter l'apport personnel et le PNR ANGEM.</p> <p>La banque reste engagée pour une durée d'une <b>(01) année minimum</b>, et ne peut remettre en cause son financement sauf en cas de non levée des réserves dûment notifiées ou tout autre motif fondé ou bien à la demande de l'ANGEM.</p> <p>En cas de refus motivé, notifié par la banque au promoteur et à l'Agence, cette dernière examine l'opportunité de représenter la demande de crédit, après la levée des réserves émises par la banque, dans un délai qui ne saurait dépasser 15 jours, à compter de la date de réception de la notification de rejet.</p>
<p><b>Concrétisation des engagements financiers du promoteur,</b></p>	<p>Conformément à la notification bancaire, le promoteur procédera sur le compte :</p> <p>au paiement de la cotisation du fonds de garantie,</p> <p>au versement de son apport personnel.</p>
<p><b>Finalisation du dossier au</b></p>	<p>A l'issue, le promoteur se présente à la coordination muni des pièces suivantes:</p>

<p><b>niveau de la coordination</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Copie de la notification de l'accord bancaire ;</li> <li>▪ Copie du reçu de versement de l'apport personnel ;</li> <li>▪ Copie du reçu versement de la cotisation au FGMMC.</li> </ul> <p>Le promoteur procède à la signature du contrat d'Adhésion au FGMMC en trois exemplaires originaux. L'ANGEM remis aussitôt au promoteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une notification des aides accordées dans le cadre du dispositif du Micro Crédit <b>(Annexe N°09)</b></li> </ul>
<p><b>Versement du PNR ANGEM :</b></p> <p><b>Demande d'appel de fonds</b></p>	<p>Après la signature du contrat FGMMC, le coordinateur transmet à l'Antenne Régionale de l'ANGEM, les pièces ci après listées et cela dans un délai de <b>10 jours</b>, suivant la remise du promoteur des documents relatifs à la concrétisation de ses obligations financières.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande d'appel de fonds et listing nominatif des promoteurs à financer (Annexe N°11) ;</li> <li>- Copie des PV des réunions des commissions d'éligibilité et de financement ;</li> <li>- Copie originale des décisions d'éligibilité et de financement;</li> <li>- Copie de la carte nationale d'identité (C-N-I) ou permis de conduire.</li> <li>- Copies des notifications des accords bancaires ;</li> <li>- Copie du reçu de versement de l'apport personnel ;</li> <li>- Copie du reçu versement de la cotisation au FGMMC.</li> <li>- L'attestation de RIB du compte promoteur.</li> </ul>
<p><b>Versement du PNR ANGEM :</b></p> <p><b>Financement</b></p>	<p>Le chargé d'études en développement des programmes de l'Antenne régionale, après vérification des dossiers d'appels de fonds, établit, les demandes de paiements accompagnées des états de virement paraphées <b>(Annexe N°12)</b>, qu'il transmet au chargé d'études en finances de l'Antenne Régionale.</p> <p>Le chargé d'études en finances de l'Antenne Régionale établit les ordres de virements ;</p> <p>Après vérification et signature des demandes de paiement par le chef d'antenne, le chargé d'études en finances procède à la mise à disposition au profit des bénéficiaires, informe et remet une copie de l'état et l'ordre de virement, avec accusé de réception de la banque, au chargé d'études en développement des programmes pour suivi.</p> <p>Les Coordinations recevront de l'Antenne régionale un état nominatif des bénéficiaires des PNR (AMP), selon le modèle décrit. <b>(Annexe N°13)</b>. L'antenne régionale transmet à la direction de développement des programmes un état consolidé des promoteurs financés <b>(Annexe N°14)</b>.</p> <p>La direction régionale procède à la mise à disposition des financements dans un délai ne dépassant pas les <b>05 jours</b> à compte de la date de réception de l'appel de fonds de la coordination.</p>

<p><b>Versement du PNR ANGEM :</b></p>	<p>Dès réception de l'état nominatif des bénéficiaires des PNR, le Coordinateur convoque les promoteurs concernés par le biais des accompagnateurs lesquels les informent de la disponibilité de leurs financements, les sensibilisent sur l'importance du remboursement des prêts et les invitent, à la signature de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La convention de prêt en 04 exemplaires, « 2 version en Français et 02 version en Arabe » <b>(Annexe N°15)</b>.</li> <li>▪ L'échéancier définitif de remboursement, <b>(Annexe N°16)</b></li> <li>▪ (n) billets à ordres. (n étant le nombre des échéances à rembourser), <b>(Annexe n°17)</b> endossés de timbres fiscaux dont le montant est calculé par 0.50 DA par 100 DA du montant de l'échéance.</li> </ul> <p>Le coordinateur remet à chaque promoteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un exemplaire de la convention de prêt et de l'échéancier de remboursement;</li> <li>▪ Un ordre d'enlèvement pour le retrait du chèque au niveau de la banque 30 % <u>à la commande</u> et 70%, <u>à la livraison ou à la présentation d'une attestation de disponibilité des équipements</u> <b>(Annexe N° 18)</b>.</li> </ul>
<p><b>Libération du crédit bancaire</b></p>	<p>La libération totale du crédit (remise des chèques) est subordonnée à la présentation par le promoteur sous la supervision de l'accompagnateur des documents suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le versement de l'apport personnel du promoteur ;</li> <li>- le virement du PNR ANGEM en compte ;</li> <li>- le nantissement des équipements et matériels au profit de la banque au premier rang et de l'ANGEM au deuxième rang, et ce, pour les équipements nantissables,</li> <li>- Le gage de matériel roulant ;</li> <li>- l'ordre d'enlèvement du (des) chèque (s) établi(s) préalablement par le coordinateur de wilaya de l'ANGEM <b>(Annexe 18)</b>, 30 % à la commande et 70%, à la livraison ou à la présentation d'une attestation de disponibilité des équipements.</li> </ul> <p>L'accompagnateur de l'ANGEM, est tenu d'assister lors de la remise du chèque de 30 % de la commande des équipements et matériels, au fournisseur afin d'assister le promoteur et de s'assurer de leur disponibilité.</p> <p>A l'issue des délais prévus pour la livraison définitive des équipements et matériels, l'ANGEM doit établir un procès verbal d'existence et de conformité des équipements financés. Ce procès verbal est valable pour toutes les parties. Une copie sera transmise à la banque.</p>
<p><b>Suivi des financements</b></p>	<p>Le Coordinateur transmet à l'Antenne Régionale, au plus tard 60 jours après la réception des états nominatifs des bénéficiaires, un état motivé des promoteurs n'ayant pas retiré leurs prêts <b>(ANNEXE 19)</b>.</p> <p>Le chef d'antenne régionale transmet, sous huitaine <b>(8) jours</b> calendaires après réception de l'état nominatif, aux services de la DDP de la Direction Générale, un état consolidé motivé des promoteurs n'ayant pas retiré leurs prêts <b>(ANNEXE 20)</b>.</p>

## Bibliographie

---

### Ouvrages

- AHMED ZAID-CHERTOUK M. 2018, Les spécificités du management des entreprises de l'économie sociale. Etude du processus de création et de mise en œuvre des coopératives de microcrédit en Kabylie, ouvrage collectif, Edition EPURE.
- AHMED ZAID-CHERTOUK M., 2011, Le renouveau de l'action publique en Algérie dans le contexte de crise économique mondiale in *Renewal of public intervention and contemporary crisis. Towards the emergence of a new form of regulation ?* Ouvrage collectif sous la direction de Ph. BANCE et L. BERNIER, Publications du CIRIEC, Wiley Blackwell, 307p.
- Attali, J., Arthus, Y. B, 2007, *Voyage au cœur d'une révolution ; la micro-finance contre la pauvreté*, Ed. J.C. Lattés, Paris, 286p.
- BELLON.B, 2002, *Innovation créatrice*, Édition Économica, Paris, 232p.
- BLANCO S et LELOARNES S, 2009, *Management de l'innovation*, Edition Pearson Education, Paris, 360p.
- BOLY V, 2004, *Ingénierie de l'innovation*, Édition Lavoisier, Paris, 268p.
- BOUTILLER S, 2004, *Économie et économistes face à l'innovation*, in Dimitri Uzunidis, *L'innovation et l'économie contemporaine, Espace cognitifs et territoriaux*, Édition de Boeck, Bruxelles, 272p.
- DELACOUR H et LIARTE S, 2014, *Management stratégique de l'innovation*, Edition ECONOMICA, Paris, 175p.
- DUFLO E, 2010, *La politique de l'autonomie ; Lutter contre la pauvreté (II)*, éd Seuil, Paris, 112p.
- ESPOSITO M-C et ZUMELLO CH, Mars 2003, *L'entrepreneur et la dynamique économique, l'approche anglo-saxonne*, Ed Economica, Paris, 206p.
- FEUMETIO B, 2007, *La pauvreté en Afrique subsaharienne : incursion dans les dédales d'un mal, esquisses de solutions pour la rendre humainement soutenable*,éd Publibook, Paris, 228p.
- GUERIN I, 2005, *La micro finance en Asie : Entre traditions et innovations*, Edition Karthala, Paris, 230p.
- Hamidi H, 1993, *Réforme économique et propriété industrielle*, OPU, 197p.
- LACHMANN J, 1993, *Le financement des stratégies de l'innovation*, Édition Economica, Paris, 154p.
- LAROUSSE H, 2009, *Microcrédit et lien social en Tunisie ; la solidarité institué*, Edition Karthala, Paris, 238p.

## Bibliographie

---

- LOILIER T-TELLIER A, 1999, Gestion de l'innovation : Décider-Mettre en œuvre-Diffuser, Édition management, Caen, 214p.
- MORISSON CH, RENARD H, XAVIER O, 2003, Micro entreprise et cadre institutionnel dans les pays en développement, Edition OCDE, Paris, 255p.
- MORVANT-ROUX, Solène, CARRON, René, 2009, Exclusion et lien financiers : micro finance pour l'agriculture des pays du sud, Economica, Paris, 454p.
- PIERRE ANDRE J, 1994, Les PME, bilan et perspectives, ed Economica, Paris, 364p.
- PIERRE ANDRE J et MARCHESNA Y, 1996, L'entrepreneuriat, éd Economica, Paris, 112p.
- PERRIN J, 2001, Concevoir l'innovation industrielle, Édition CNRS, Paris, 166p.
- SCHUMPETER J, 1999, Théorie de l'évolution économique, Éditions DALLOZ Paris, 370p.
- SERVET J-M, Mars 2015, la vraie révolution du microcrédit, édition ODILE JACOB, 15, RUE SOUFFLOT, 75005, Paris, 256p.

### Communications à colloques et congrès

- AHMED ZAID – CHERTOUK Malika, 2019, Approche de l'évaluation macro-économique du poids de l'ESS en Algérie, 7èmes rencontres du GESS-Gestion des entreprises sociales et solidaires : *Quelles perspectives de diffusion des valeurs et des pratiques de l'Économie Sociale et Solidaire à l'ensemble de l'économie ?* Université de Grenoble Alpes, 12-13 décembre.
- AHMED ZAID - CHERTOUK M., 2018, *L'ESS en Algérie: Réalités sociétales et vision prospective*, Séminaire international « L'économie sociale et solidaire : Une réalité algérienne et mondiale », Alger, 15-16 avril.
- AHMED ZAID M., 2017, *Les paradoxes de la régulation de l'action sociale en Algérie dans le contexte de l'Etat social : Entrepreneuriat social et inclusion sociale*, Séminaire international REDYL-CREAM-IFA *Etat stratège et régulation publique en Algérie 2 : Quelle évolution pour l'Etat dans l'économie ?* UMMTO, 2 octobre.
- AHMED ZAID M., 2013, L'accompagnement scientifique et technologique à la création d'entreprises innovantes à l'ère de la mondialisation, *Rencontre sur les incubateurs d'université*, ANVREDET, Alger.
- AHMED ZAID M., & al., 2012, Economie sociale et action sociale territoriale : les innovations des associations à caractère social en Kabylie (Algérie), XI<sup>e</sup> Rencontres du RIUESS, *L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société*, Laboratoire 2L2S, Université de Lorraine, 5-6 juin

## Bibliographie

---

- Benyounés, A : Ministre du commerce lors de la journée d'étude sur l'économie et marché informel, organisé par le Ministère du commerce le 02 février 2015, Alger.
- Jean-Marc Xuereb(1991), cité par TOMALA F, SENECHAL O, TAHON CH, 3ème Conférence Francophone de processus modélisation et simulation, «Conception, Analyse et Gestion des Systèmes Industriels», MOSIM'01 – du 25 au 27 avril 2001 - Troyes (France).
- Laksaci M. Gouverneur de la Banque d'Algérie, Lors de la présentation “des tendances monétaires et financières au cours du 4ème trimestre 2014”.
- MAYOUKOU Célestin, KERTOUS Mourad, AYOUB Hassan, Juin 2013, article Essai sur le Microcrédit et Entrepreneuriat : cas de l'Algérie et du Liban, Conférence: Association Tiers monde.
- R.G.Cooper(1979), cité par TOMALA F, SENECHAL O, TAHON CH, 2001, Modèle de processus d'innovation, 3ème Conférence Francophone de processus modélisation et simulation «Conception, Analyse et Gestion des Systèmes Industriels», MOSIM'01 – du 25 au 27 avril 2001 - Troyes (France).

### Thèses et Mémoires

- ARABI KH, 2007, Les obstacles institutionnels et organisationnels à la dynamique d'innovation par apprentissage en Algérie : cas de la région de Bejaia, thèse de doctorat en sciences économiques, UMMTO.
- AZZOUZ Dj, 2013 « Les dispositifs d'insertion professionnelle : une diversité pour quels résultats », Master en Economie Appliquée et Ingénierie financière, Université A.Mira de Bejaïa
- BERBAR Née BERRACHED W, 2015, Analyse des déterminants clés qui stimulent l'innovation dans la PME, Cas des entreprises Algériennes, thèse de doctorat en sciences de gestion, Université Abou Bakr Belkaid Tlemcen.
- BOUDEDJA Karima, 2007, « Microfinance et ONG : bilan et analyse diagnostic du fonctionnement du dispositif de microcrédit à l'ONG algérienne Touiza en vue de la création d'une institution de micro-finance », Master en Science, l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.
- GREGÓRIO Wilson Aristóteles Dos Santos, KASIYANDIMA Shingirai Cyril ,2017, « Etude comparative des systèmes de microfinance dans le aghreb arabe (Algérie, Maroc et Tunisie), et leur impact socio-économique, master en monnaie, finance et banque, UMMTO.
- Kendel H, Septembre 2003, Stratégie de développement de la PME dans le secteur des ISMMEE en Algérie, mémoire de DEA : Veille et intelligence compétitive/CRRM Marseille.

## Bibliographie

---

- LOUGGAR Rosa, 2011, « L'impact du microcrédit sur le développement économique : Cas de l'ANGEM de Tizi-Ouzou », Magister en Monnaie, Finance et Banque, UMMTO.
- MESBOUA Amina, MEZIAB Kahina, 2015 « contribution à l'analyse des dispositifs de microcrédit en Algérie, Cas : ANGEM antenne de Tizi-Ouzou », Master en Monnaie, Finance et Banque, UMMTO.
- RABIA Zineb, 2013, « Management du processus d'innovation : Cas de l'innovation produit au sein de l'entreprise nationale des industries électroménagères : ENIEM », master en Management économique des territoires et entrepreneuriat, Université A.MIRA de Bejaia.
- TAFFERANTE L, IDRES M, 2018, La contribution de la veille stratégique dans le processus d'innovation au sein de l'entreprise Algérienne, Cas de SAIDAL, master académique en Sciences de Gestion, UMMTO.
- YAGOUB M, OTMANE A, BENHADJOUBA H, 2018, L'expérience de la micro-finance en Algérie Cas : de l'agence nationale de gestion du micro crédit (ANGEM), Présentation au Forum national : Renforcer l'inclusion financière en Algérie en tant que mécanisme d'appui au développement durable, 24-25 Avril.
- ZOURDANI Safia, 2017, « Micro finance et pauvreté : quantification de la relation sur la population de Tizi -Ouzou », thèse de doctorat, UMMTO.

### Articles et périodiques

- Article 02 du Règlement de la Banque d'Algérie n°08-03 du 21 juillet 2008 fixant les conditions d'autorisation d'établissement et d'agrément des coopératives d'épargne et de crédit.
- Article 03 du Règlement de la Banque d'Algérie n°08-03 du 21 juillet 2008 fixant les conditions d'autorisation d'établissement et d'agrément des coopératives d'épargne et de crédit.
- BENYAHIA-TAIBI G, 2010, article La stratégie d'imitation : Une perspective par les compétences, Dans [La Revue des Sciences de Gestion, \(n°242\)](#), pages 93 à 98.
- BERKOUK S, Les contrastes d'une société inégalitaire, Journal d'information El Watan du 09/03/2015.
- Comment promouvoir l'innovation dans le secteur, 2010, une note technique pour les associations de micro-finance, article de l'organisation « the SEEP Network ».
- Fayolle A, Ben Salah A, Ben Salah I, Belkacem L, 2010, article EFFICACITÉ DES PÉPINIÈRES DANS LA CRÉATION D'ENTREPRISE INNOVANTE : CAS DE LA TUNISIE, Revue Contextes entrepreneuriaux et potentiels d'innovation, N°33, P 157-179.

## Bibliographie

---

- FOURNIER Y, Algérie : passer du Microcrédit à la micro-finance pérenne, article inspiré d'une étude réalisée pour le compte de la Communauté Européenne (CE) en 2002 et intitulée « Appui au Développement Socio-économique Local du Nord Est de l'Algérie », IRAM, Paris – France.
- HASSAM F, 2005, Les chemins d'une croissance retrouvée 1986-2004, édition L'ECONOMISTE D'ALGERIE, Alger.
- Journal officiel de la république algérienne N°77, 15 Décembre 2001.
- L'innovation au cœur de la dynamique du capitalisme selon Schumpeter, publié le 28-08-2013 - Mis à jour le 10-02-2016.
- MOULEVIE P, 2002, *Le mutualisme bancaire*, [Presses universitaires de Rennes](#), Renne.
- Ouchalal H, Khelfaoui H & Ferfera Y, Décembre 2005, Situation de la R&D dans l'industrie Algérienne. Cas de trois entreprises publiques.
- Smahi. A, Benhabib. A et Maliki. SBE, 2005, La micro-finance formelle et informelle en Algérie : Quelle efficacité ? .Revue Les Cahiers du MECAS N° 1 du laboratoire MECAS, Université de Tlemcen.
- Smahi, A. et Maliki, S. Arif, S.E, 2012, *Microfinance et pauvreté subjective en Algérie : Essai d'analyse*. La Revue des Sciences de Gestion
- VALERIE G, 2009, article *Le microcrédit au Bangladesh comme moyen d'empowerment*.
- VINCENT.F, 2005, Le microcrédit est-il un instrument de développement ?, Revue de la fondation «IRED Genève».

### Rapports et documents divers

- AHMED ZAID M., TOUHAMI A., OUELHAZI Z., 2013, L'économie sociale et solidaire au Maghreb. Quelles réalités pour quel avenir ? Algérie, Maroc, Tunisie, IPEMED, Paris.
- AHMED ZAID M., 2011, Développement local et attentes des populations dans les collectivités locales algériennes, *Rapport pour Conseil national Economique et Social*, Alger.
- AHMED ZAÏD M., 2007, Réflexion sur le rôle de la solidarité locale dans le développement social : illustration à travers l'action sociale associative dans la wilaya de Tizi-Ouzou, in Actes du colloque international, *Gestion durable des territoires. Développement local et solidaire, regards croisés*, UHA-UMMTO.
- Banque Mondiale, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement, Schéma régional d'aménagement et de développement durable de la région Nord-centre, Rapport diagnostique de phase, 1er février 2005.

## Bibliographie

---

- BOYER L, Septembre 2007, Innovation et lancement des nouveaux produits, Édition CNRS, Paris.
- CHOUTEAU. M et VIEVARD.L, 2007, L'innovation, un processus à décrypter, Paris.
- Document consultés auprès de la direction ANGEM de Tizi-Ouzou. Issue des recommandations faites lors du séminaire international de décembre 2002 sur « L'expérience du micro crédit en Algérie ».
- « Online Etymology Dictionary » étymologie du mot « innovation », 2003, dans [http : //www.etymonline.com](http://www.etymonline.com), <http://perl.club-internet.fr/>, cité par CORTES ROBLES Guillermo, management de l'innovation technologique et des connaissances, thèse de doctorat en systèmes industriels, juillet 2006.
- Rapport annuel de l'Observatoire de la micro-finance – 2009.

### Textes réglementaires

- Décret Exécutif n° 04-14 du 22 janvier 2004, portant création et fixant le statut de l'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit, modifié
- Le Décret Exécutif n° 04-16 du 22 janvier 2004, portant création et fixant le statut du Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits, modifié.
- Le Décret Exécutif n° 05-414 du 25 octobre 2005.
- Décret Présidentiel n° 11-133 du 22 mars 2011, relatif au dispositif du Micro crédit.
- Décret exécutif n° 11-134 du 22 mars 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n° 04-15 du 22 janvier 2004 fixant les conditions et le niveau d'aide accordée aux bénéficiaires du micro-crédit.

### Site internet

- [www.ADS.dz](http://www.ADS.dz)
- [www.ANDI.dz](http://www.ANDI.dz)
- [www.ANGEM.dz](http://www.ANGEM.dz)
- [www.ANSEJ.dz](http://www.ANSEJ.dz)
- [www.Algerie-focus.com](http://www.Algerie-focus.com)
- [www.CNAC.dz](http://www.CNAC.dz)
- [www.convergences.org](http://www.convergences.org)
- [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)
- [www.e-marketing.fr](http://www.e-marketing.fr)

## Bibliographie

---

- [www.Grameen-info.org](http://www.Grameen-info.org)
- [www.mémoireonline.free.fr](http://www.mémoireonline.free.fr)
- [www.microcreditsummit.org](http://www.microcreditsummit.org)
- [www.petite-entreprise.net](http://www.petite-entreprise.net)
- [www.planetfinance.be](http://www.planetfinance.be)
- [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)

## Liste des tableaux

---

<b>Tableau N° 01</b> : Les sources d'innovation selon DRUCKER.P .....	<b>42</b>
<b>Tableau N° 02</b> : Présentation des différents dispositifs d'insertion économique en Algérie..	<b>79</b>
<b>Tableau N° 03</b> : Présentation des bénéficiaires par genre .....	<b>97</b>
<b>Tableau N° 04</b> : Répartition des bénéficiaires enquêtés par âge .....	<b>97</b>
<b>Tableau N°05</b> : Présentation des bénéficiaires par situation familiale .....	<b>98</b>
<b>Tableau N°06</b> : Répartition des bénéficiaires selon le niveau d'instruction.....	<b>99</b>
<b>Tableau N°07</b> : Présentation des bénéficiaires avec ou sans compte bancaire/CCP avant l'accès à l'ANGEM.....	<b>101</b>
<b>Tableau N°08</b> : Réponse des bénéficiaires sur l'activité exercée avant la demande du prêt ANGEM.....	<b>102</b>
<b>Tableau N°09</b> : Réponse des bénéficiaires par rapport au fait que la même activité est exercée avant et après le prêt.....	<b>103</b>
<b>Tableau N°10</b> : Réponse des bénéficiaires qui ont changé d'activités par rapport aux causes.....	<b>104</b>
<b>Tableau N°11</b> : Répartition des bénéficiaires selon la forme de l'entreprise créée.....	<b>104</b>
<b>Tableau N°12</b> : Répartition des bénéficiaires selon la destination du crédit reçu.....	<b>105</b>
<b>Tableau N°13</b> : Répartition des bénéficiaires selon le suivi de formation et sa période.....	<b>106</b>
<b>Tableau N°14</b> : Répartition des bénéficiaires par période de demande du prêt ANGEM.....	<b>107</b>
<b>Tableau N°15</b> : Réponse des bénéficiaires sur le moyen par lequel ils ont appris l'existence de l'ANGEM.....	<b>108</b>
<b>Tableau N°16</b> : Réponse des bénéficiaires sur les raisons pour lesquelles ils ont choisis le dispositif ANGEM .....	<b>109</b>
<b>Tableau N°17</b> : Répartition des bénéficiaires par type de financement obtenu.....	<b>110</b>
<b>Tableau N°18</b> : Répartition des bénéficiaires par domaine d'activité innovante exercée.....	<b>111</b>
<b>Tableau N°19</b> : Répartition des réponses des bénéficiaires sur le renouvellement de la demande du PNR.....	<b>112</b>
<b>Tableau N°20</b> : Réponse des bénéficiaires sur la source de l'idée de l'innovation.....	<b>113</b>
<b>Tableau N°21</b> : Réponse des bénéficiaires sur l'importance de l'innovation pour la réussite d'une activité.....	<b>114</b>
<b>Tableau N°22</b> : Réponse des bénéficiaires sur l'utilisation des machines performantes dotées de la nouvelle technologie.....	<b>115</b>
<b>Tableau N°23</b> : Réponse des bénéficiaires sur la nécessité d'embaucher de la main d'œuvre.....	<b>116</b>
<b>Tableau N°24</b> : Réponse des bénéficiaires sur la création d'une nouvelle marque.....	<b>117</b>
<b>Tableau N°25</b> : Répartition des bénéficiaires par type d'innovation qui lui est indispensable.....	<b>118</b>
<b>Tableau N°26</b> : Répartition des bénéficiaires par objectifs d'innover.....	<b>120</b>
<b>Tableau N°27</b> : Répartition des bénéficiaires par stade d'avancement de projet innovant.....	<b>121</b>

## Liste des tableaux

---

<b>Tableau N°28</b> : Réponse des bénéficiaires sur les freins d'innovations qu'ils ont croisés.....	<b>122</b>
<b>Tableau N°29</b> : Réponse des bénéficiaires sur l'existence d'un encouragement du dispositif ANGEM pour les activités innovantes.....	<b>123</b>
<b>Tableau N°30</b> : Réponse des bénéficiaires sur la contribution de l'ANGEM au soutien des activités innovantes.....	<b>124</b>
<b>Tableau N°31</b> : Réponse des bénéficiaires sur l'existence de concurrents dans le même domaine d'activité et le fait qu'ils sont des privilèges par rapport à eux .....	<b>125</b>
<b>Tableau N°32</b> : Réponse des bénéficiaires sur la permanence de leurs activités.....	<b>126</b>
<b>Tableau N°33</b> : Réponse des bénéficiaires sur l'intention d'apporter encore du nouveau aux activités.....	<b>126</b>
<b>Tableau N°34</b> : Répartition des bénéficiaires par évolution de l'activité et sa rentabilité.....	<b>127</b>

## Liste des schémas

---

<b>Schéma N°01</b> : La démarche de l'innovation.....	<b>34</b>
<b>Schéma N°02</b> : Composantes de la créativité.....	<b>37</b>
<b>Schéma N°03</b> : Processus d'innovation .....	<b>51</b>
<b>Schéma N°04</b> : Organigramme de L'agence National de Gestion du Microcrédit .....	<b>72</b>
<b>Schéma N°05</b> : Organigramme de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes .....	<b>74</b>
<b>Schéma N°06</b> : Organigramme de la Caisse National d'Assurance Chômage .....	<b>75</b>
<b>Schéma N°07</b> : Organigramme de l'Agence de développement Sociale.....	<b>77</b>
<b>Schéma N° 08</b> : la présentation de la structure de L'ANGEM.....	<b>87</b>
<b>Schéma N°09</b> : Architecture du questionnaire.....	<b>95</b>

## Liste des figures

---

<b>Figure N°01</b> : Présentation des bénéficiaires par genre.....	<b>97</b>
<b>Figure N°02</b> : Présentation des bénéficiaires par tranche d'âge .....	<b>98</b>
<b>Figure N°03</b> : Présentation des bénéficiaires par situation familiale.....	<b>99</b>
<b>Figure N°04</b> : Présentation des bénéficiaires par le niveau d'instruction .....	<b>100</b>
<b>Figure N°05</b> : Présentation des bénéficiaires avec ou sans compte bancaire/CCP avant l'accès à l'ANGEM.....	<b>101</b>
<b>Figure N°06</b> : Réponse des bénéficiaires sur l'activité exercée avant la demande du prêt ANGEM.....	<b>102</b>
<b>Figure N°07</b> : Réponse des bénéficiaires par rapport au fait que la même activité est exercée avant et après le prêt.....	<b>103</b>
<b>Figure N°08</b> : Réponse des bénéficiaires qui ont changé d'activités par rapport aux causes.....	<b>104</b>
<b>Figure N°09</b> : Répartition des bénéficiaires selon la forme de l'entreprise créée.....	<b>105</b>
<b>Figure N°10</b> : Répartition des bénéficiaires selon la destination du crédit reçu .....	<b>106</b>
<b>Figure N°11</b> : Répartition des bénéficiaires selon le suivi de formation et sa période... ..	<b>107</b>
<b>Figure N°12</b> : Répartition des bénéficiaires par période de demande du prêt ANGEM.....	<b>108</b>
<b>Figure N°13</b> : Réponse des bénéficiaires sur le moyen par lequel ils ont appris l'existence de l'ANGEM .....	<b>109</b>
<b>Figure N°14</b> : Réponse des bénéficiaires sur les raisons pour lesquelles ils ont choisis le dispositif ANGEM .....	<b>110</b>
<b>Figure N°15</b> : Répartition des bénéficiaires par type de financement obtenu.....	<b>111</b>
<b>Figure N°16</b> : Répartition des bénéficiaires par domaine d'activité innovante exercée.....	<b>112</b>
<b>Figure N°17</b> : Répartition des réponses des bénéficiaires sur le renouvellement de la demande du PNR .....	<b>113</b>
<b>Figure N°18</b> : Réponse des bénéficiaires sur la source de l'idée de l'innovation .....	<b>114</b>
<b>Figure N°19</b> : Réponse des bénéficiaires sur l'importance de l'innovation pour la réussite d'une activité.....	<b>115</b>
<b>Figure N°20</b> : Réponse des bénéficiaires sur l'utilisation des machines performantes dotées de la nouvelle technologie.....	<b>116</b>
<b>Figure N°21</b> : Réponse des bénéficiaires sur la nécessité d'embaucher de la main d'œuvre.....	<b>117</b>
<b>Figure N°22</b> : Réponse des bénéficiaires sur la création d'une nouvelle marque.....	<b>118</b>
<b>Figure N°23</b> : Répartition des bénéficiaires par type d'innovation qui lui est indispensable.....	<b>119</b>
<b>Figure N°24</b> : Répartition des bénéficiaires par objectifs d'innover.....	<b>120</b>
<b>Figure N°25</b> : Répartition des bénéficiaires par stade d'avancement de projet innovant.....	<b>121</b>
<b>Figure N°26</b> : Réponse des bénéficiaires sur les freins d'innovations qu'ils ont croisé.....	<b>122</b>
<b>Figure N°27</b> : Réponse des bénéficiaires sur l'existence d'un encouragement du dispositif ANGEM pour les activités innovantes.....	<b>123</b>
<b>Figure N°28</b> : Réponse des bénéficiaires sur la contribution de l'ANGEM au soutien des activités innovantes.....	<b>124</b>
<b>Figure N°29</b> : Réponse des bénéficiaires sur l'existence de concurrents dans le même domaine d'activité et le fait qu'ils sont des privilégiés par rapport à eux .....	<b>125</b>
<b>Figure N°30</b> : Réponse des bénéficiaires sur la permanence de leurs activités.....	<b>126</b>

## Liste des figures

---

- Figure N°31** : Réponse des bénéficiaires sur l'intention d'apporter encore du nouveau aux activités.....127
- Figure N°32** : Répartition des bénéficiaires par évolution de l'activité et sa rentabilité.....128

## Table des matières

Remerciement.....	I
Dédicaces.....	II
Liste des abréviations.....	IV
Sommaire.....	VI
Introduction générale .....	1
Partie I : Généralités sur le microcrédit et l'innovation.....	5
Introduction de la partie.....	5
Chapitre I : Cadre conceptuel et analyse du microcrédit et de la micro-finance dans le monde.....	6
Introduction.....	6
Section 1 : Aperçu global sur le microcrédit et son développement.....	6
1. Historique et présentation du microcrédit.....	7
1.1. La naissance du microcrédit .....	7
1.2. La diffusion du microcrédit dans le monde .....	8
1.3. Concepts de base.....	9
1.3.1 La notion de microcrédit.....	9
1.3.2. La notion de micro-entreprise.....	10
1.4. Les institutions de microcrédit.....	11
1.4.1. Les coopératives ou mutuelles d'épargne et de crédit.....	11
1.4.2. Les crédits solidaires .....	11
1.4.3. Les projet à volet crédit (ONG).....	12
1.4.4 .Les tontines .....	12
2. Spécificités et objectifs du microcrédit.....	13
2.1. Les caractéristiques du microcrédit.....	13
2.1.1. Un système reconnu à l'échelle mondial.....	13
2.1.2. Des bénéficiaires souvent féminins.....	14
2.1.3. Les taux d'intérêts.....	14
2.1.4. La courte durée de remboursement.....	14
2.1.5. Le montant faible du microcrédit.....	15
2.1.6. La clientèle.....	15
2.2. Les types de microcrédit.....	16
2.2.1. Le microcrédit à base de crédit productif et non productif.....	16
2.2.1.1. Le crédit productif.....	16
2.2.1.2. Le crédit non productif.....	16
2.2.2. La tendance bancaire et la tendance développement.....	16
2.2.2.1 La tendance bancaire .....	16
2.2.2.2 La tendance développementaliste.....	16
2.2.3 Le microcrédit social et le microcrédit professionnel.....	16
2.2.3.1 Le microcrédit social .....	17
2.2.3.2 Le microcrédit professionnel.....	17
2.3 Les objectifs du microcrédit .....	17
2.3.1 La lutte contre la pauvreté.....	17
2.3.2 La création de l'emploi.....	17
2.3.3 L'émancipation de la femme.....	17
2.3.4 La réintégration des exclus du système bancaire classique.....	18
2.4 Avantages et inconvénients du microcrédit.....	18
2.4.1 Avantages.....	18
2.4.2 Inconvénients.....	18
Section 2 : Emergence et question de la micro finance entre contraintes et opportunités.....	19

## Table des matières

1. La notion de micro-finance.....	20
1.1 Définitions de la micro-finance.....	20
1.2. Les cibles de la micro-finance.....	20
1.3. Les organismes spécialisés de la micro-finance.....	21
1.4. Le degré de rentabilité de la micro-finance.....	21
2. La micro-finance en Algérie.....	21
2.1. Les facteurs d'apparition de la micro-finance en Algérie.....	22
2.1.1 L'évolution de système du microcrédit dans le cadre socioéconomique en Algérie.....	22
2.1.2 Le marché du travail en Algérie.....	23
2.2. La micro-finance formelle et informelle en Algérie.....	23
2.3. Les points divergences entre micro crédit et micro-finance .....	25
2.4. Les opportunités et les contraintes de la micro-finance.....	25
2.4.1 Les atouts et les opportunités de la micro-finance.....	25
2.4.2 Les contraintes et les faiblesses de la micro-finance.....	26
3. Apparition et évolution des IMF en Algérie.....	26
3.1. Définition des IMF.....	27
3.2. La création des IMF.....	27
3.3 Les axes de travail pour évoluer du microcrédit vers la création d'IMF.....	27
3.3.1 La création d'IMF doit être une activité du secteur privé.....	27
3.3.2 Le rôle de l'Etat doit changer de nature et se situer au niveau de la politique, de la réglementation et du contrôle de l'activité de micro-finance.....	27
3.3.3. L'acquisition des expériences d'IMF des pays voisins est une nécessité pour soutenir une stratégie de création en Algérie.....	28
3.3.4. La formation de ressources humaines algériennes est une condition préalable à la création d'IMF.....	28
3.3.5. La banque centrale doit permettre la conduite d'opérations tests de création d'institutions de micro-finance par le secteur privé.....	28
3.3.6. La définition d'une réglementation spécifique au secteur des IMF en Algérie interviendra après qu'une expérience pertinente ait été accumulée.....	28
3.4. Les écueils à éviter pour passer du microcrédit à la micro-finance.....	29
Conclusion.....	29
Chapitre II : Aspect théorique et processus d'innovation.....	31
Introduction.....	31
Section 1 : Notion, spécificités et processus d'innovation.....	32
1. Notion et aspect théorique de l'innovation.....	32
1.1. Etymologie et définition d'innovation.....	32
1.1.1. Etymologie.....	32
1.1.2. Définition.....	32
1.1.3. L'imitation.....	34
1.2. Particularités sémantiques du concept d'innovation.....	35
1.2.1. Innover.....	35
1.2.2. Nouveau.....	35
1.2.3. Nouveauté.....	35
1.3. Difficultés conceptuelle : Invention/innovation, créativité/conception.....	36
1.3.1. Invention /Innovation.....	36
1.3.2. Créativité/Conception.....	36
2. Typologie et spécificités de l'innovation.....	38
2.1. Les types d'innovation.....	38

## Table des matières

2.1.1. Selon le niveau d'application (nature d'application).....	38
2.1.1.1. L'innovation de produit.....	38
2.1.1.2. L'innovation de procédé.....	39
2.1.1.3. L'innovation organisationnelle.....	39
2.1.1.4. L'innovation de commercialisation.....	39
2.1.2. Selon l'ampleur des changements (degré de nouveauté).....	39
2.1.2.1. L'innovation incrémentale.....	40
2.1.2.2. L'innovation radicale.....	40
2.2. Sources, objectifs et caractéristiques de l'innovation.....	40
2.2.1. Les sources de l'innovation.....	40
2.2.1.1. Les services de recherche et développement (R&D).....	40
2.2.1.2. Autres services de l'entreprise.....	41
2.2.1.3. Recherche académique.....	41
2.2.1.4. Utilisateurs.....	41
2.2.2. Objectifs de l'innovation.....	42
2.2.3. Les caractéristiques de l'innovation.....	43
2.3. Les enjeux et les risques de l'innovation.....	44
2.3.1. Les enjeux de l'innovation.....	44
2.3.2. Les risques de l'innovation.....	44
2.4. Les leviers et les freins de l'innovation.....	45
2.4.1. Les leviers de l'innovation.....	45
2.4.1.1. Les leviers de l'innovation selon le manuel d'Oslo.....	45
2.4.1.2. Les leviers de l'innovation selon l'AFNOR.....	46
2.4.2. Les freins de l'innovation.....	46
2.5. Nécessité et soutien de l'innovation.....	47
2.5.1. Nécessité de l'innovation.....	47
2.5.2. Soutien des associations de micro-finance pour l'innovation.....	48
3. Le processus d'innovation.....	49
3.1. Définition du processus d'innovation.....	49
3.2. Les étapes du processus d'innovation.....	49
Section 2 : L'innovation dans le contexte algérien.....	52
1. Politiques de recherche et d'innovation en Algérie.....	52
1.1. Politique de la recherche scientifique en Algérie.....	52
1.2. Organismes de recherche et de valorisation de la recherche en Algérie.....	53
2. Innovation dans les PME algériennes.....	53
2.1. Les principales mesures d'appui à l'innovation en Algérie.....	53
2.1.1. Le projet de création de technopole ou de cyber parc de Sidi Abdellah.....	53
2.1.2. Le programme d'appui et de soutien des PME.....	53
2.1.3. La création d'ANDREVET et INAPI.....	54
2.2. Etat des lieux de l'innovation en Algérie.....	54
2.2.1. Forces et faiblesses de l'innovation en Algérie.....	54
2.2.1.1. Les forces .....	54
2.2.1.2. Les faiblesses.....	55
2.2.2. Opportunités et menaces de l'innovation en Algérie.....	55
2.2.2.1. Les opportunités.....	55
2.2.2.2. Les menaces .....	55
2.2.3. Problèmes et solution de l'innovation en Algérie.....	56
2.2.3.1. Les problèmes.....	56
2.2.3.2. Les solutions.....	56
3. L'entreprise publique et l'entreprise privée face au défi de l'innovation.....	57

## Table des matières

3.1. L'entreprise publique.....	57
3.2. L'entreprise privée.....	58
Conclusion.....	58
Conclusion de la partie.....	60
Partie II : Etat des lieux du microcrédit en Algérie et son impact dans les dynamiques de l'innovation.....	61
Introduction de la partie.....	61
Chapitre III : Le microcrédit en Algérie et ses différents dispositifs.....	62
Introduction.....	62
Section 1 : Introduction du microcrédit en Algérie et son évolution.....	62
1. Historique du microcrédit en Algérie.....	62
2. Le cadre légal et réglementaire du microcrédit en Algérie.....	63
3. Les contraintes affectant le développement du microcrédit en Algérie.....	66
3.1. L'introduction récente du microcrédit en Algérie.....	66
3.2. Faible accessibilité aux dispositifs de microcrédit existants et leur obéissance à une logique de distribution sans accompagnement.....	66
3.3. Inscription du microcrédit dans une logique de service public.....	66
3.4. Le poids important de la subvention dans le microcrédit.....	67
3.5. Obligation de passer par les banques en raison de la loi sur la monnaie et le crédit.....	67
3.6. Difficultés à remplir les conditions d'accès au microcrédit.....	67
3.7. Un fond de garantie national aux procédures inadaptées.....	67
3.8. La lenteur dans la mise en œuvre des procédures de microcrédit par les banques...67	
3.9. L'absence d'institutions de micro-finance suite à l'inexistence d'une législation spécifique.....	67
3.10. Absence de vision d'une gestion privée du microcrédit.....	67
3.11. Les actions sont centralisées et la société civile peu structurée.....	68
4. Evaluation du secteur de microcrédit en Algérie.....	68
5. Le microcrédit et l'innovation en Algérie.....	69
Section 2 : Présentation des différents dispositifs d'insertion économiques en Algérie..70	
1. L'agence National de Gestion du Microcrédit (ANGEM) .....	71
2. Agence National de Soutien à L'emploi de Jeune (ANSEJ) .....	73
3. La Caisse National d'Assurance Chômage (CNAC).....	74
4. L'Agence National de développement de l'Investissement (ANDI).....	75
5. Agence de développement Sociale (ADS).....	76
6. ONG Touiza .....	78
Conclusion.....	81
Chapitre IV : Essai d'évaluation d'impact de microcrédit sur les activités innovantes à partir de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou.....	82
Introduction.....	82
Section 1 : Le dispositif ANGEM au niveau de la wilaya de T-O.....	82
1. Création du dispositif ANGEM.....	82
1.1. Aperçu sur la création de l'ANGEM.....	82
1.2. Le cadre de création du dispositif ANGEM.....	84
1.3. Structure de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	85
1.3.1. Direction de wilaya.....	85
1.3.2. La secrétaire de programme.....	85
1.3.3. La secrétaire de direction.....	85
1.3.4. Fonds de garantie mutuelle de microcrédit.....	85

## Table des matières

1.3.5. Le financier.....	86
1.3.6. Le chargé de recouvrement.....	86
1.3.7. Technicien supérieur en informatique.....	86
1.3.8. Chargé de bonification.....	86
1.3.9. Accompagnateur principal .....	86
1.3.10. L'accompagnateur.....	86
1.3.11. Le chargé de formation.....	86
1.3.12. Le comptable .....	87
1.3.13. Service des moyens et personnel.....	87
2. Les procédures de mise en œuvre du dispositif.....	88
2.1. Financement ANGEM (Jusqu'à 40.000,00 DA/40.001,00 DA à 100.000,00 DA).....	88
2.2. Financement triangulaire ANGEM – BANQUE - PROMOTEUR (Jusqu'à 1.000. 000 DA).....	89
3. Objectifs et missions du dispositif ANGEM.....	90
3.1. Objectif du dispositif.....	90
3.2. Les principales missions .....	91
4. Les services non financiers.....	91
5. Les étapes de confection du dossier de demande d'éligibilité au dispositif ANGEM...92	
Section 2 : Les activités innovantes financées par le dispositif ANGEM : Enquête de terrain .....	9
3	
1. La structure du questionnaire.....	94
1.1. Profil des bénéficiaires.....	95
1.2. Destination et suivie du crédit.....	95
1.3. Accès au microcrédit .....	95
1.4 L'activité innovante.....	96
1.5 Concurrence et rentabilité.....	96
2. Analyse descriptive des données recueillies.....	96
2.1. Répartition des bénéficiaires enquêtés par genre.....	96
2.2. Répartition des bénéficiaires enquêtés par âge.....	97
2.3. Répartition des bénéficiaires enquêtés par situation familiale.....	98
2.4. Présentation des bénéficiaires selon le niveau d'instruction.....	99
2.5. Présentation des bénéficiaires avec ou sans compte bancaire/CCP avant l'accès à l'ANGEM.....	100
2.6. Réponse des bénéficiaires sur l'activité exercée avant la demande du prêt ANGEM.....	101
2.7. Réponse des bénéficiaires par rapport au fait que la même activité est exercée avant et après le prêt.....	102
2.8. Réponse des bénéficiaires qui ont changé d'activités par rapport aux causes.....	103
2.9. Répartition des bénéficiaires selon la forme de l'entreprise créée.....	104
2.10. Répartition des bénéficiaires selon la destination du crédit reçu.....	105
2.11. Répartition des bénéficiaires selon le suivi de formation et sa période.....	106
2.12. Répartition des bénéficiaires par période de demande du prêt ANGEM.....	107
2.13. Réponse des bénéficiaires sur le moyen par lequel ils ont appris l'existence de l'ANGEM.....	108
2.14. Réponse des bénéficiaires sur les raisons pour lesquelles ils ont choisis le dispositif ANGEM.....	109
2.15. Répartition des bénéficiaires par type de financement obtenu.....	110
2.16. Répartition des bénéficiaires par domaine d'activité innovante exercée.....	111

## Table des matières

2.17. Répartition des réponses des bénéficiaires sur le renouvellement de la demande du PNR.....	112
2.18. Réponse des bénéficiaires sur la source de l'idée de l'innovation.....	113
2.19. Réponse des bénéficiaires sur l'importance de l'innovation pour la réussite d'une activité.....	114
2.20. Réponse des bénéficiaires sur l'utilisation des machines performantes dotées de la nouvelle technologie.....	115
2.21. Réponse des bénéficiaires sur la nécessité d'embaucher de la main d'œuvre.....	116
2.22. Réponse des bénéficiaires sur la création d'une nouvelle marque.....	117
2.23. Répartition des bénéficiaires par type d'innovation qui lui est indispensable.....	118
2.24. Répartition des bénéficiaires par objectifs d'innover.....	119
2.25. Répartition des bénéficiaires par stade d'avancement de projet innovant.....	120
2.26. Réponse des bénéficiaires sur les freins d'innovations qu'ils ont croisés.....	121
2.27. Réponse des bénéficiaires sur l'existence d'un encouragement du dispositif ANGEM pour les activités innovantes.....	122
2.28. Réponse des bénéficiaires sur la contribution de l'ANGEM au soutien des activités innovantes.....	123
2.29. Réponse des bénéficiaires sur l'existence de concurrents dans le même domaine d'activité et le fait qu'ils sont des privilèges par rapport à eux.....	124
2.30. Réponse des bénéficiaires sur la permanence de leurs activités.....	125
2.31. Réponse des bénéficiaires sur l'intention d'apporter encore du nouveau aux activités.....	12
6	
2.32. Répartition des bénéficiaires par évolution de l'activité et sa rentabilité.....	127
3. La synthèse des résultats dégagés par l'enquête.....	128
3.1. Profil du bénéficiaire du microcrédit.....	128
3.2. Destination et le suivie des crédits.....	129
3.3. Conditions d'éligibilité au microcrédit.....	129
3.4. Pratique de l'innovation au sein de l'activité exercée.....	130
3.5. Concurrence et rentabilité de l'activité innovante.....	131
Conclusion.....	133
Conclusion de la partie.....	134
Conclusion générale.....	135
Liste des annexes.....	139
Bibliographie.....	152
Liste des tableaux.....	159
Liste des schémas.....	161
Liste des figures.....	162
Table des matières.....	163
Résumé.....	169

## *Résumé*

L'ANGEM, l'une des solutions de base que le gouvernement algérien a mis en place pour réduire et voire même éliminer la pauvreté et le chômage, cherche récemment à étendre, à évoluer et à intensifier ses tâches, en faisant recours à l'injection de l'innovation dans les activités financées et encourager tout ce qui est différent et surtout innovant.

L'innovation, notion de nature polysémique est depuis longtemps considérée comme l'élément clé de la survie et/ou de la croissance et du développement des entreprises de tous types. Il n'est pas possible d'improviser le succès et la pérennité d'une activité, ça demande plutôt une stratégie et des préparatifs, et l'innovation est une de ses bases.

L'objectif de notre mémoire est donc de connaître le mécanisme du microcrédit en général et en Algérie en particulier, mieux assimiler le concept de l'innovation et son processus, puis d'avoir accès à une vision plus claire sur l'étendue de l'impact du dispositif ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou sur l'émergence et la durabilité des activités innovantes qu'il finance.

A travers notre enquête de terrain auprès des bénéficiaires de l'ANGEM de Tizi-Ouzou ayant réalisé des activités innovantes, nous avons conclu que l'innovation et son encouragement sont des mesures nécessaires pour assurer la réussite d'une activité, mais en ce qui concerne le dispositif ANGEM, ce dernier croise encore des difficultés à élargir l'ampleur des activités innovantes à son niveau en dépit des efforts qu'il fournit pour y arriver.

**Mots clés :** Micro-finance, Microcrédit, Innovation, ANGEM.

## *Abstract*

ANGEM, one of the basic solutions that the Algerian government has put in place to reduce and even eliminate poverty and unemployment, has recently sought to extend, evolve and intensify its tasks, by injecting innovation into the funded activities and encouraging all that is different and above all innovative.

Innovation, a concept of a polysemous nature, has long been considered the key to the survival and / or growth and development of businesses of all kinds. It is not possible to improvise the success and sustainability of an activity, it rather requires a strategy and preparations, and innovation is one of its bases.

The objective of our dissertation is therefore to know the microcredit mechanism in general and in Algeria in particular, to better assimilate the concept of innovation and its process, then to have access to a clearer vision on the extent of the impact of the ANGEM system in the province of Tizi-Ouzou on the emergence and sustainability of innovative activities it finances.

Through our field survey of ANGEM beneficiaries in Tizi-Ouzou who carried out innovative activities, we concluded that innovation and its encouragement are necessary measures to ensure the success of an activity, but regarding the ANGEM device, the latter still encounters difficulties in widening the extent of innovative activities to its level despite the efforts it provides to get there.

**Keywords:** Microcredit, Micro-finance, Innovation, ANGEM.

# **I**ntroduction générale

# **Partie I : Généralités sur le microcrédit et l'innovation**

**Partie II : Etat des lieux du  
microcrédit en Algérie et son  
impact dans les dynamiques  
de l'innovation**

# **Conclusion générale**

# **Bibliographie**

# Liste des figures et tableaux

# **Annexes**

# **Table des matières**